CHANTE-PLEURE

PREMIÈRE PARTIE.

I.

On finissait de dîner chez Martin, rue Dauphine; dîner de thèse et dîner d'adieux. Pendant que le fiacre du nouveau docteur stationnait en bas, chargé de la malle en bois noir de l'étudiant pauvre, plus lourde de l'empilement, au fond, des bouquins professionnels, que du poids du linge et des habits, on avait toasté là-haut, on avait vidé nombre de grands et de petits verres à la santé du diplômé, de Pierre Lortal, qui, accoudé à la nappe, écoutait à peine, et de cet air en allé, déjà loin, de ceux qui vont partir, les propos de ses amis.

On causait maintenant, et à voix très animées, de l'événement du jour et du lendemain : un concert monstre que les internes de la Charité organisaient pour la mi-carême, et dans lequel devait figurer un des convives; et ces projets, ces inventions bouffonnes de rôles et de costumes, au lieu d'amuser Pierre, l'agaçaient presque, l'attristaient même, comme si ces préparatifs d'une fête qu'il ne verrait pas lui faisaient pressentir l'indifférence future de ses camarades, la fragilité des souvenirs qu'il laisserait après lui.

Distrait, il regardait vaguement gesticuler devant lui l'ami Béléa, qui, les mains croisées derrière le dos, la bouche remontée avec

un clignement de l'œil gauche, monologuait, mimait en charge une leçon de son chef, le docteur X...

« Vous mettez à nu la membrane occipito-alloïdienne... » Ces mots, — et rien que ceux-là, — arrivaient jusqu'à lui et, pour les accompagner, le refrain d'une chanson qu'une inconnue d'à côté, une dîneuse à voix aigre, à accent canaille, envoyait à travers la cloison trop mince :

C'est le p'tit bleu, p'tit bleu, p'tit bleu...

Mais, brusquement, le camarade Caldaguès levait la séance. Sept heures et demie! et je dois prendre la garde à huit heures. Et toi aussi, Lortal, si tu ne veux pas manquer le train...

On sortait, on s'empilait dans le fiacre; et, pendant que la bande joyeuse entonnait, à pleine voix, la ronde des Microbes, le clou du futur concert, Pierre, qui chantait aussi, mais sans faire attention à la musique ni aux paroles, écoutait les bruits, regardait les images de la rue qui entraient à secousses par la glace laissée ouverte du sapin.

C'était un lambeau de voiture filant tout près, et d'autres à la suite, un écoulement sans fin de véhicules, des éclairs de roues, des flambées de lanternes, des grappes de gens oscillant en l'air, perchés sur une impériale d'omnibus; puis, le long des trottoirs, vite, un retroussis de jupes, une main qui saluait, l'emboîtement et le déboîtement continu d'une mosaïque en marche.

Et ces ombres fugitives de passans, ces silhouettes de maisons, Pierre les voyait plus vivantes, plus expressives que d'habitude, comme animées de l'intérêt qu'il prenait, ce soir-là, à sa propre vie, solennisées presque par la mélancolie du départ.

Des têtes, dans le nombre, venaient à lui, entraient profondément dans ses yeux : une fille battant son quart à l'entrée d'une ruelle noire, une pas jeune, à figure de larve, anxieuse sous le plâtre, et qui remontait outrageusement une loque noire effilée sur un bas rouge de sorcière au sabbat; et, plus loin, bord à bord, dans le brusque arrêt d'un embarras de voitures, au tournant de l'Odéon, dont la colonnade pétillait, enguirlandée de becs de gaz, un profil à travers la glace d'un coupé de maître : le nez mince et l'œil clair d'une mondaine en toilette de théâtre, du satin crème avec une large tache de chair au milieu; et à côté, perdu dans l'étalement de la jupe, un monsieur chauve, une tête pâle, fatiguée, cravatée d'un ruban rouge de commandeur...

Le p'tit bleu, p'tit bleu, p'tit bleu...

On traversait le boulevard Saint-Michel en plein allumage de bal masqué; sous les feux croisés des cafés dégorgeant leur trop-plein de consommateurs sur les trottoirs, une bande en partance pour Bullier, bras dessus, bras dessous, beuglant et se trémoussant; des folies, des pierrettes; du blanc, du rouge, du vert, passaient réverbérés, multipliés dans les flaques d'eau tremblantes perpétuellement agitées par le piétinement de la foule, le roulement ininterrompu des fiacres et des omnibus :

Le p'tit bleu, p'tit bleu, p'tit bleu...

Tout à coup le silence, la longue percée noire du boulevard Saint-Germain s'enfonçant dans la solitude des quartiers morts, des trottoirs vides où flambaient de loin en loin, comme pour rendre l'obscurité plus épaisse, la solitude plus morne, les kiosques lumineux portant les affiches multicolores des spectacles, avec les noms en vedette des grands artistes; des noms lumineux aussi, imprégnés de l'éclat des ors et des pourpres, radieux des clartés du lustre et des feux de la rampe...

Le p'tit bleu, p'tit bleu, p'tit bleu...

Un ivrogne laissait échapper comme un vomissement le refrain tortillé qu'il syncopait à sa manière, et, à force de l'entendre, il semblait à Pierre que ce fût comme un air de marche accompagnant son départ de Paris, de la musique pour lui, étroitement liée à son existence.

Mais devant la glace ouverte du fiacre, un grand trou d'ombre s'élargissait tout à coup au bord du boulevard; tout un labyrinthe de ruelles en contrebas, une masse confuse d'où sortaient, en plus noir, les clochers de Saint-Nicolas. Et un souvenir aussitôt l'accrochait, le mordait au cœur. Il se revoyait plus jeune de cinq ans, et avec lui, deux par deux en longue file, quelques centaines d'étudians de première année, néophytes de l'amphithéâtre et de l'hôpital, venus là pour faire la dernière conduite à un camarade, un compatriote de Pierre, le petit Noguès, emporté en quelques heures par une piqûre anatomique. En même temps que l'église et le cortège, l'ancien élève retrouvait ses émotions de la journée, la bouffée d'orgueil professionnel qu'il avait eue à coudoyer les maîtres, les célébrités de la science, mêlés avec eux et que les badauds de la rue montraient du doigt en les nommant. Et enfoncée encore plus au vif de sa mémoire, il retrouvait aussi l'angoisse ressentie à la pensée des risques à courir du métier de carabin, de cette horreur de *bidoche,* de la pourriture humaine à travailler, d'où le scalpel,

une fois ou l'autre, pouvait faire jaillir la mort. Pour le rassurer, pour le désassombrir de cette perspective du retour au pays entre quatre planches de sapin avec des couronnes dessus et une pincée d'éloquence, ça n'avait pas été trop de ce bonheur de vivre presque involontaire qui accompagnait toute cette jeunesse et qui planait au-dessus de la cérémonie funèbre avec la gaîté des lilas blancs jetés sur le cercueil.

Ce souvenir revenu en appelait d'autres : des amusans, des tristes, des insignifians même, des heures, des journées au hasard dans ses années d'étudiant, des noms de camarades, des sons de voix, des tics, situés, encadrés, avec un angle de trottoir en perspective, ou la table de marbre d'un café, ou le coin de feu pauvre d'une chambre d'hôtel, et en même temps l'odeur aigre du caboulot, la chaleur du soleil sur l'asphalte, le tintement fêlé de la pendule sur la cheminée.

De cette poussière de vie, des restes de sentimens se levaient aussi; l'impression fanée quelquefois, d'autres fois vivace, laissée par des commencemens ou des fins d'amitiés, des frôlemens d'existences rapprochées ou désunies, il ne savait plus ni quand, ni pourquoi...

Le fiacre avait touché le quai de la gare; après les recommandations dernières, après les dernières poignées de mains toujours très expressives, comme pour cacher le vide de la pensée, souvent absente à cette heure, Pierre, installé dans son coin de troisième, regardait s'en aller à droite comme à gauche, noyées dans les lueurs tremblantes du gaz avivées par endroits du flamboiement colorié des signaux, les longues, les interminables files de wagons alignés, comme attendant la fuite, la migration d'un peuple; et, sur ce décor étrange, le rêve de sa vie ancienne flottait encore un moment, puis s'effaçait, usé, semblait-il, par l'effort d'une résurrection pourtant si brève. Et une mélancolie ennuageait, comme une vapeur morbide, cette évocation de choses plutôt gaies que tristes en elles-mêmes; un regret poignant attachait Pierre à des souvenirs d'incidens futiles, à d'à peu près riens qui, dans la réalité, l'avaient laissé parfaitement froid. Un attendrissement le gagnait après coup à la pensée de sa vie de là-bas, des années consumées, dévorées par cette grande mangeuse d'existences, l'énorme ville qu'il voyait lentement disparaître, sombrer comme un astre rouge dans les vapeurs de l'horizon.

II.

De Paris même, de la vie qu'on y mène, des plaisirs qu'on s'y donne, dans de certains coins d'initiés, Pierre Lortal n'en pouvait

pas regretter grand'chose; il les connaissait si peu, ces coins-là! De l'école à l'hôpital, de l'hôpital à la pension, toujours en ligne droite, ses heures étaient aussi réglées, ses habitudes aussi casanières que celles du manœuvre limousin parqué entre le chantier et le gargot. Pour l'apprenti médecin, aussi bien que pour le compagnon du tour de France, c'était comme le même fil à la patte et qui les tenait de court l'un et l'autre : la pensée constante du retour au pays, de la terre à acheter, de la position à prendre, aussitôt ramassé le magot de science ou la pelote d'argent.

Pierre n'était pas, d'ailleurs, le seul étudiant de son espèce. Rare, soit; unique, pas tout à fait. Ils étaient bien quelques-uns à l'école de conduite à peu près aussi correcte; quatre ou cinq, entre autres, grands amis de Pierre : des camarades, des pays, tous sortis plus ou moins, comme lui, de derrière les moutons, fils de cultivateurs aisés ou de bourgeois de campagne, élevés au même collège de prêtres, un petit collège en pleins champs, où ils avaient pioché le grec et le latin comme qui laboure, avec des bruits et des odeurs de nature autour d'eux, des meuglemens de bœufs qui entraient par la fenêtre ouverte de la classe, accompagnant la cadence imitative d'un vers des *Géorgiques*.

Égaux d'âge, pareils de goûts, ils avaient vécu sans se quitter, logés au même hôtel, inscrits aux mêmes cours, travaillant et s'amusant toujours ensemble, — travaillant surtout. En bande, les coudes serrés à la façon de ces jouvenceaux de village qu'on voit bras dessus, bras dessous, couper d'un seul bloc la tassée humaine d'une fête rustique, ils avaient, tête haute, et sans trop d'éclaboussures, traversé la mêlée autrement redoutable des plaisirs parisiens. Les uns tout à fait sages, les autres presque, gardés, celui-ci par le manque d'argent, celui-là, par la passion de l'étude, cet autre par un reste de croyance religieuse, tous par une certaine prudence native, moitié timidité, moitié vertu, qui les faisait reculer, méprisans et peureux, devant la femme et devant la dette, ces deux monstres!

C'était un peu tout cela qui avait retenu Pierre; c'était aussi une délicatesse de cœur, encouragée par le souvenir très cordial d'une cousine de là-bas, la fille de son oncle et tuteur Lortal, une petite avec qui il se trouvait lié par des fiançailles un peu vagues et une amitié assez solide pour le mettre à l'abri des tentations grossières, des œillades avivées au crayon noir, ou des appels, le soir, au coin des rues, des marchandes d'amour.

Cinq ou six fois par an, — et encore! — à l'issue de quelque repas de corps, d'un de ces dîners mensuels où les gens de la même province : cigaliers, compagnons de la pomme ou du tourin,

se donnent rendez-vous autour du symbole ou du plat national, il s'était laissé entraîner, grisé de musique locale et de camaraderies patoisantes, dans une de ces brasseries du Quartier où s'exhibent, sur un fond de bibelots truqués et de japonaiseries à quatre sous, des serveuses peintes comme des idoles et parfumées d'odeurs à migraine.

Drôles d'endroits et drôles de femmes! d'anciens modèles de peintre, immobilisés dans la coiffure et le costume de quelque tableau célèbre : Salomé, Dalila;.. une tragédienne sans ouvrage qui entrecoupait d'alexandrins macabres des scies hurlées dans le plus pur argot faubourien.

Puis ç'avait été un compatriote, le mosaïste Lasnier, qui l'avait convié à pendre la crémaillère dans son nouvel atelier de l'impasse du Maine, et il en avait rapporté, comme une courbature d'intelligence, les débris épars d'une certaine définition chimique de l'âme formulée discrètement par l'inventeur, un matérialiste imberbe, et, plus douloureux encore, le souvenir confus d'une série de strophes à treize pieds le vers, des charogneries rose pâle et vert tendre, débitées à voix morte par un monsieur à figure d'halluciné qui se disait décadent.

Avec quelques jeudis pas bien folâtres chez son député, au troisième, rue de Madame, dans un salon en reps jaune maigrement décoré de gravures professionnelles : *le Serment du jeu de paume, l'Appel des Girondins;..* avec un très petit nombre de soirées de théâtre, aux Français ou à l'Opéra-Comique, les jours du répertoire, ç'avait été à peu près tous les divertissemens de Pierre Lortal.

Vraiment, après cinq ans de séjour presque ininterrompu au Quartier, le garçon n'avait guère le pied plus parisien que le soir de novembre où, nouveau débarqué de son village, il avait posé sur l'asphalte ses souliers épais façonnés pour résister aux chemins rocheux du pays natal.

Et cependant, il s'était bien quelque peu affiné pendant ces années d'école; il avait perdu de sa rudesse native à l'user des fréquentations de l'hôpital; et même au dehors, rien qu'à respirer l'air de la grande ville, si léger, si excitant, si vibrant à la parole humaine, rien qu'à regarder, à écouter ce qui saute à l'oreille ou aux yeux dans le coudoiement d'une promenade par les rues : le chiffonné délicat d'un ajustement de femme, l'harmonie savante d'une toile de maître exposée en vitrine, le parler à demi-mot d'une conversation mondaine saisie au vol, la sensibilité de ce rural, qui voyait clair et entendait juste, s'était singulièrement aiguisée.

Du demi-monsieur, du paysan frotté de grec et de latin, la ville

avait fait un bourgeois, un être d'imagination et de nerfs; d'imagination paisible, il est vrai, de nerfs équilibrés. Ce qui lui manquait pour devenir vraiment Parisien, ce n'était pas tant certaines qualités que certains défauts; tout au moins ses qualités paraissaient-elles d'une étoffe un peu grosse, comme tout ce qui se fabrique en province. Pierre Lortal avait gardé de son éducation première, de la gravité de la vie rustique, une droiture d'esprit, une ingénuité de cœur, une façon de parler sérieusement des choses sérieuses et tendrement des choses tendres, qui était au rebours de l'air et du ton de là-bas. Et il avait la figure de son genre d'esprit : quelque chose de robuste et de tranquille, une mine de santé, une fraîcheur de teint qui parmi ses camarades, citadins pour la plupart de race et d'habitudes, flétris déjà par la corruption de la ville, trahissait son origine rustique aussi sûrement que les quelques particularités de locution ou d'accent qui lui restaient de son enfance paysanne.

Du reste, Pierre avait pris facilement son parti de ces misères. Il ne rougissait pas de sa petite patrie; même il se permettait de l'aimer plus étroitement que la grande.

L'éloignement, au lieu de l'amortir, avait plutôt avivé cette tendresse; cela allait jusqu'à l'enfantillage. Un mot de patois entendu dans la rue, un nom du pays remarqué en passant sur une enseigne, suffisaient à de certains momens pour lui mettre les larmes aux yeux. Et ç'avait été une grosse émotion, une joie presque religieuse, le jour où, traversant en partie de plaisir les cavées feuillues du bois du Meudon, il avait découvert, largement étalés, les branches ployées jusqu'à terre, de vrais châtaigniers, des arbres en tout pareils à ceux qui ombrageaient, mêlés aux chênes, les ravins abrupts de Saint-Jean-des-Grèzes, aux frontières du Quercy.

III.

La boule d'eau chaude avait tinté, secouée dans l'arrêt du train enrayé brusquement. A moitié réveillé, Pierre souleva la couverture où il s'était enveloppé pour dormir, et se mit sur pied lestement. Un peu de clarté venait du dehors, à la bordure du store tiré pour faire l'obscurité du wagon plus épaisse; il le remonta, et encore engourdi, les paupières lourdes, il se pencha sur la vitre.

L'aube naissait, étonnée, lointaine; une lueur tombait de haut au fond d'une tranchée taillée dans le roc; le train ralenti frôlait des ronces humides, des verdures pâles de pariétaires accrochées aux fentes, et parmi ces végétations confuses, ces frêles existences

décolorées par l'hiver, une branche de figuier, reconnaissable à la blancheur de l'écorce, sortait en avant comme pour annoncer au voyageur son arrivée au pays...

La tranchée franchie, c'était devant lui la vallée de Fénöé, étroite, longue, encore vague, avec des vapeurs vertes épandues qui étaient des blés, et des fumées grises qui étaient des saules, un chaos de choses mouillées, indistinctes, comme flottantes, et au-dessus la silhouette très nette, très arrêtée, du roc vif qui de toutes parts et à presque égale hauteur emmuraillait l'horizon.

Vers l'est seulement, la rigidité de la ligne faîtière s'infléchissait échancrée dans la coupure d'un ravin. Saint-Jean-des-Grèzes gîtait là; là, les bois, les terres de la Glanderie et de Fontbrune. Pierre les devinait, épars dans l'ombre des pentes, et, plus haut, dans la brèche de l'Aligné, il reconnaissait à leur feston noir les futaies de la Ramade, la grande forêt domaniale dont les crêtes les plus hautes regardent en même temps les plaines blanches de l'Albigeois et les *causses* inhabités du Quercy.

« Fénöé! Fénöé! » annonçait le conducteur du train, et déjà la mécanique, un moment enrayée, se remettait en marche; le dernier wagon disparaissait au tournant d'une courbe, laissant la station à peine agitée retomber à son calme, à son air sommeillant de chose rustique, sans autre mouvement de vie qu'un peu de vapeur que la machine avait oublié après elle, des flocons blancs qui s'en allaient tout de suite alanguis, mêlés aux froides grisailles du matin.

Pierre était descendu.

Seul, — car il n'avait averti personne de son arrivée, — ses bagages consignés à la gare, il s'avançait allégrement, faisant sonner son bâton d'étudiant aux arêtes calcaires qui çà et là, un peu partout, déchiraient l'écorce du sol natal. C'était à la montée du ravin, un chemin charretier étroitement resserré entre des murs de pierres, et, quand les pierres manquaient, bordé de saules marceaux ou de chênes bizarrement coudés et enchevêtrés en forme de claie, un vrai chemin du pays, revêche, avec des mousses noires rongeant la pierre et des verdures de buis, des broussailles en espalier, de rugueuses broussailles tondues par les troupeaux et qui les tondaient à leur tour, retenant des lambeaux de toison à leurs épines. Le roc saillait à chaque pas, ou bien une racine d'arbre crispée en travers, pareille à un tendon mis à nu; quelquefois c'était aussi, sabrant tout, l'entaille profonde d'un sentier adjacent : une coulée de pierraille blanchie par les pluies d'hiver qui escaladait en casse-cou, vers quelque pauvre masure, une grange à feuilles plantée à l'orée des bois.

Au-dessus, au-dessous, des bouqueteaux de chênes espacés, des

pacages troués de carrières à l'abandon, des vignes herbeuses, des guérets de terre grenue, raboteuse, presque aussi dure que le roc.

Le tendre mystère du matin était sur ces choses : les bouqueteaux, les pacages, les rangs de vigne, le chemin aussi qui coupait au travers, tout cela plongeait à moitié dans les vapeurs aurorales. L'un après l'autre les arbres défilaient, pleurant de rosée, pommiers, pruniers chétifs, tristes fantômes d'arbres déjetés, penchés en avant, qui portaient tous, comme une enseigne de misère soudée à leurs branches, la verdure parasite du gui. L'ombre les reprenait aussitôt passés, plus épaisse au fond de la combe où luisait par intervalles, entre les écorces grises des trembles, la fuite du ruisseau.

Pierre grimpait, et le brouillard s'en allait peu à peu; déjà un morceau de la vallée se découvrait à ses pieds dans la coupure du ravin. Désensevelis, dévêtus à moitié du linceul nocturne, les hameaux, les maisons, jusqu'aux plus petits arbustes et aux herbes des champs se levaient, montaient lentement dans le clair.

Tout à fait en bas, ce coulant d'eau soulevé à fleur de prairie, ces ombres minces de peupliers sans feuilles, allongées sur l'herbe givreuse comme de noires épées, ce toit où les pigeons serrés en grappe attendaient, tournés tous vers la porte entr'ouverte de l'aube, l'arrivée du soleil, c'étaient les peupliers, c'était le moulin de Vernède. Et à la remontée, plus loin, de l'autre côté de l'Aveyron, ces masures grises parmi la rocaille et les pâtis caillouteux, c'était le hameau de Saint-Irech-le-Pauvre : le pays de naissance de Taton, la nourrice de Pierre, — le pays de la peur pour l'enfant qui, même en plein soleil et longtemps après qu'il avait fini d'y croire, voyait toujours étendue sur l'endroit, la nuit noire des contes de revenans et de loups-garous que lui récitait pour l'endormir la superstitieuse paysanne.

Mais ce qui prenait surtout ses regards, c'était avec leurs figures étranges, leurs visages de marbre si profondément enfoncés dans sa mémoire, les têtes levées des sommets calcaires qui encerclaient la vallée : la proue éperonnée de Sabar, labourant l'azur, la haute terrasse de Jabrun et ses érables, ses alaternes inclinés au bord qui frissonnaient comme pris de vertige...

Portée juste en face de Pierre sur une muraille blanche que le sillage séculaire des pluies avait marbrée de larmes noires, toujours ennuagée du vol triste des choucas logés dans les cavités de la corniche, une bâtisse s'exhaussait, se soulevait en plein ciel : Pechagos, le vieux donjon crevé qui épiait toujours par les baies de ses fenêtres vides comme des yeux de mort, les masures effondrées gisant au-dessous.

En automne, chassant l'outarde ou la perdrix rouge à travers les friches de Sesquières-Hautes, il avait souvent tiré la guêtre des journées entières sans voir personne que cette autre solitaire, la tour curieuse, montant sa faction illusoire au seuil du village inhabité.

Démesurées jadis pour l'enfant, ces choses restaient grandes encore, émouvantes pour le jeune homme; il avait beau les toiser à la mesure de sa science nouvelle, déterminer l'époque géologique des rochers, fixer l'âge de la ruine, l'impression première persistait, quelque chose de la vision d'autrefois flottait devant lui, l'empêchait de regarder avec ses yeux d'à présent.

Était-ce beau vraiment, était-ce laid, cette ligne raide des montagnes surplombantes, cette silhouette naïve des chênes émondés sans tête et sans bras selon la mode du pays? Pierre eût été bien en peine d'en juger. C'était lui-même, c'étaient ses sensations d'enfant qui le charmaient retrouvées à travers le paysage.

Ainsi, de ce bruit d'eau vive qui venait depuis un moment de l'obscurité du ravin. Bien grêle, bien peu de chose cette musique! Oui; mais il avait été si longtemps à n'entendre qu'elle.

Les pierres roulées en travers, qui faisaient chanter le ruisseau, il les avait soulevées plus d'une fois pêchant aux écrevisses ou bâtissant une chaussée pour rire en travers du courant. Et cette plainte un peu plus haut, ce grincement de machine fatiguée qui sortait de tout près, d'une maison blottie au ras du chemin, — et une ombre en même temps passait, repassait d'un mouvement automatique sur la vitre éclairée en blanc de la toute petite fenêtre, — Pierre savait ce que cela voulait dire. Chaque matin c'était ainsi; à l'heure où là-haut défaillent les astres, en bas, dans le noir de la combe, comme une autre étoile, la lampe du tisserand s'allumait; la plainte monotone du métier montait avec les premiers appels des coqs devinant le jour. Depuis des années, le docteur connaissait le logis et l'ouvrier; c'était lui, ce Testoris des Frugères qui travaillait tout le fil qui se filait à la Glanderie chez l'oncle Lortal, comme autrefois chez ses parens à Fontbrune. Les draps dans lesquels il dormait si copieusement à la Glanderie étaient tissés de ses mains, et ceux aussi, hélas! où reposaient pour toujours son père et sa mère...

Le lumignon du tisserand pâlissait dans la clarté matinale; la vie s'éveillait; des voix partaient: commandemens de bouviers, appels de pâtre, des coups de gosier âpres, rugueux, qui déchiraient comme avec la pointe d'un couteau le velouté de l'aube...

Et Pierre reconnaissait les voix, nommait le berger, le laboureur.

Sébal, celui-ci, cet homme en tablier de cuir, énergiquement

implanté dans un ratouble en pente et qui menait ses bœufs, le bras droit appuyé au mancheron de la charrue; Tout-en-Jambes, celui-là, ce vieux braconnier couleur de terre, qui se coulait plié en deux, le dos rond, le compas allongé, rapide et circonspect, à la lisière d'un fourré; et Finette, la briquette à poils roux, mince et futée qui traquait devant lui dans la brande mouillée, tout éclaboussée d'or par le soleil naissant.

Pierre se rappelait : cette touffe d'herbe à plume penchée en bouquet blanc au bord du chemin, il avait cueilli la pareille, enfant, à la même place; et plus loin, cet écureuil en fuite à travers le lacis violet des frênes, il avait eu le semblable à la Glanderie, un naïf qui pendant des années avait trompé son chagrin en ramant des jambes dans sa cage tournante.

Où qu'il posât le pied, l'arrivant emboîtait le pas à un souvenir. Il avait fréquenté ce sentier, il avait grimpé à cet arbre, il avait bu à cette source.

Tout ce qu'il voyait, tout ce qu'il entendait, près ou loin, lui parlait du beau jadis, de son enfance d'orphelin, abandonnée, éparse aux quatre vents du ciel, et dont il rencontrait les lambeaux accrochés, colorés encore et vibrans de l'émotion ancienne, aux pierres, aux ronces du chemin.

IV.

Et à chaque souvenir ressaisi, un autre souvenir se mêlait, à chaque lambeau, le lambeau d'une autre vie, d'une autre enfance étroitement unie à la sienne.

Une tête brune, des yeux fous : c'était Cécile sa cousine, la fille de son oncle et tuteur, le cadet de Lortal, — Cilotte, — comme on disait à la Glanderie, une endiablée qui, plus jeune que lui de six ans, ne le quittait pas d'une semelle, allongeant les jambes, retroussant les jupes, se faisant garçon pour jouer aux mêmes jeux.

Oh! les belles journées ensemble! les journées à quatre pattes dans la société des bêtes, cheveux et toisons mêlés, les journées de paresse, couchés tous deux à plat ventre, à regarder pousser l'herbe, à écouter s'en aller les heures lentes qui tombaient l'une après l'autre dans la sérénité des campagnes, comme des châtaignes mûres dans le silence d'un bois; et les journées de folie après, les frénésies de mouvement, les galopades, le poing dans les crins d'une poulinière, avec le torrent d'air qui vous sifflait aux oreilles!

Est-ce qu'il l'aimait alors, cette cousine? Un peu, oui, à sa ma-

nière; mais elle l'aimait certainement, elle, et à fond. Pierre n'avait pas oublié... Cécile un peu grandette déjà, encore plus garçon, encore plus diable, gâtée par la croissance, anguleuse et rêche, la figure mangée par les yeux, des yeux trop luisans, trop noirs. Et des gestes, des cris! des gestes maladroits, des cris rauques! Ils revenaient, elle et lui, de la messe paroissiale en compagnie du monde de Chante-Pleure, des nobles de campagne, avec qui l'on voisinait à l'occasion. Il y avait là une petite Urgèle de Fabry, une gamine assortie d'âge avec Pierre, et le garçon s'amusait avec elle sans s'occuper de sa cousine. Ce fut une belle scène; de la colère d'abord, et, la colère passée, une explosion de tendresse, des baisers, des sanglots, de l'amour.

Pierre revoyait encore une autre Cécile, une Cécile retour du couvent en robe longue et en pèlerine d'uniforme, correcte, matée, avec des gestes conventuels et des phrases apprises par cœur, le jargon mystique et mondain en usage chez les dames des Cinq-Plaies du chef-lieu, les yeux baissés tout le temps et la bouche cousue, une Cécile en sucre et qui avait peur de se casser, évitant les regards, fuyant les contacts, toujours prête à se dérober ou à rougir. Sournoise avec cela. Elle et Pierre ne se parlaient plus; lui en chasse du matin au soir, levé avant l'aube, couché avant la nuit; elle au presbytère, à l'église, occupée à décorer les chapelles, à dresser les reposoirs; un mot en passant, bonjour, bonsoir, comme des étrangers. Et puis voilà qu'à table, au dîner d'adieu, — elle rentrait le lendemain au couvent, et Pierre partait pour Paris, — toujours impassible en dessus, en dessous, elle avait cherché la main de son cousin, et l'avait serrée de telle façon, d'une étreinte si longue, si brûlante, que, ma foi, ç'avait été son tour de rougir.

Rien de bien fautif, cependant. N'était-il pas convenu qu'ils devaient s'épouser plus tard? Personne ne le leur avait dit; ils n'en avaient jamais parlé l'un à l'autre; et cependant ils en étaient sûrs tous les deux.

A sa majorité, le jour même où l'oncle cadet lui avait rendu ses comptes de tutelle, oh! sans notaire et sans papier marqué, en trois mots, sur le pouce! — ils allaient ensemble chasser le lièvre au bois de Mujole, et déjà les chiens tenaient la matinée, — quand le brave homme, après lui avoir prouvé clair comme le jour qu'il avait été de sa poche à le tenir au collège, lui avait offert de l'envoyer en partie à ses frais étudier à Paris pour être médecin, lui promettant de l'établir au retour, Pierre n'avait pas eu de mal à deviner avec qui. Il avait souri simplement, l'oncle avait cligné de l'œil, et ils s'étaient compris : « Tu te presseras si tu m'en

crois, avait ajouté le père de Cécile. Ces choses-là, il ne faut pas que ça traîne. D'ici cinq ans, la personne aura quitté le couvent ;.. tâche de ne pas la faire languir. »

L'oncle aurait peut-être continué ; un individu qui les attendait venir, penché par-dessus le mur de pierre de son héritage, coupa le fil de ses confidences. C'était un vigneron du hameau de Toutes-Aures, qui était en difficulté de bornage avec son beau-père ; ils perdirent une heure à le suivre, à écouter ses raisons... Jamais depuis, ni ce jour-là, quand l'homme les eut lâchés, ni plus tard à la Glanderie, l'oncle et le neveu n'avaient repris la conversation. Pierre avait quitté le pays peu de temps après, et dans les lettres assez rares, péniblement élaborées, pesamment écrites, qu'il lui avait adressées à Paris, le père de Cécile n'avait pas eu une fois la pensée de revenir là-dessus.

Et l'étudiant n'avait plus revu sa cousine. Soit que ça l'ennuyât de surveiller les promis pendant les vacances, soit qu'il eût vraiment hâte de voir son neveu passer docteur, Lortal avait insisté pour que le carabin ne quittât son quatrième, rue de l'Arbalète, qu'avec son diplôme en poche, et comme c'était lui qui tenait les cordons de la bourse, Pierre avait passé cinq ans, cinq longues années sans retourner à Saint-Jean-des-Grèzes.

Toujours amoureux, paisiblement amoureux de la petite. Seulement avec le temps, avec la distance, l'idée, la figure même de Cécile, s'étaient confondues avec l'idée, avec la figure du pays. Il ne pensait pas une fois aux yeux noirs sans revoir aussitôt l'horizon de la Glanderie, la ligne courbe des bois de Mujole cernés par la corniche blanche de la Randèche. Et il s'attendrissait sans savoir au juste pour qui, du paysage ou de la payse.

Même maintenant, au moment de revoir sa fiancée, ses deux désirs se confondaient ensemble, et c'était bien vers Cécile qu'il allait, mais au fond, il était presque aussi content d'épouser avec la terre.

V.

La Glanderie. Plus que le bois à traverser et la treille allait apparaître au coin du jardin, la treille antique portée sur ses piliers de grès. Pierre se hâtait. Mais voilà que, le bois passé, le verger franchi, le jeune homme hésitait, étonné. La treille avait disparu. Et que de changemens autour ! Maison, jardin, tout était méconnaissable. Adieu les anciennes allées droites, la charmille taillée où nichait le rossignol et les carrés de choux bordés de lavande et de

sauge dont on cueillait la bonne odeur imprégnée aux doigts en passant! Adieu les grands lis nourris des eaux de l'évier, et les hampes rigides des tournesols, dont la face énorme, sidérale, rayonnait auparavant parmi les herbes basses, amollies par les brumes automnales. Arrachés les oignons des lis, sabré l'espoir des tournesols! Au lieu des carrés de choux, des planches de salades, c'était maintenant une pelouse étriquée, des massifs d'arbustes grêles dont les noms, comme des inscriptions mortuaires, pendaient en étiquettes blanches secouées au vent du matin!

Le jardin avait l'air tout neuf, et la maison aussi, ou plutôt le logement des maîtres, passé au lait de chaux, couvert d'une couche uniforme de crépi, dont la blancheur criait, juxtaposée à la couleur vétuste de la ferme et des étables laissées dans leur état primitif. Avec les croisées à carreaux larges et les contrevens d'un vert trop tendre, avec la toiture nouvelle en tuile à crochets d'un rouge ardent, la Glanderie avait pris un aspect de bâtisse bourgeoise, très comme il faut, sans doute, et même magnifique pour l'oncle cadet et pour les gens du pays, mais un peu déconcertant aux yeux de Pierre, qui demeurait là désappointé, se demandant si dans ce cadre aussi changé, les figures étaient restées les mêmes et quel accueil l'attendait dans ce logis nouveau, presque étranger.

Un bruit de paroles, une conversation à deux voix, pas loin de lui, dans le cabinet de buis resté debout à l'angle de la terrasse, le cloua sur place au moment où il entrait dans le jardin. Cécile était là, mais une Cécile si peu ressemblante à celle qu'il avait laissée encore chétive, inachevée, le corsage plat, le visage obscur, dans son fourreau de pensionnaire, que Pierre ne finissait pas de la dévisager. Les traits pareils cependant; toujours les grands yeux noirs fendus en long, la bouche sinueuse et mobile; mais le regard! mais le sourire! ce battement des cils très allongés, presque lourds, ce frémissement des lèvres violemment arquées, duvetées d'ombre! Elle était mieux ainsi, la future mariée; et cependant, il semblait au futur qu'elle n'était plus autant sienne; ces airs de tête, ces mouvemens déliés, fondus, où les avait-elle appris, et pour qui? La demoiselle n'était pas seule; un jeune monsieur se tenait assis près d'elle; citadin? campagnard? un peu de l'un, un peu de l'autre; un individu pas facile à classer au premier abord avec son complet de couleur voyante et sa chemise à col très ouvert, d'où sortait, en désaccord avec l'habillement tant soit peu frivole, une tête de jeune lévite, une physionomie grave, un air important, un son de voix onctueux.

Un brin d'herbe au bout des doigts, élégamment pincé entre le

pouce et l'index, le jeune homme expliquait on ne sait quoi à Cécile, qui suivait appliquée, avec un allongement de son cou tendu en avant, les mouvemens du démonstrateur.

Qu'est-ce que cela voulait dire?

Pierre s'était arrêté, surpris... Mais Cécile l'avait aperçu. Elle se mit sur pied en jetant un cri, ne pensant plus au livre posé sur ses genoux et qui glissa à terre en compagnie du brin d'herbe que le jeune monsieur, surpris aussi, laissait échapper de ses doigts.

— Pierre, c'est toi! s'exclamait-elle en se jetant au-devant de son cousin... Sans avertir, continuait-elle excitée, parlant très vite... et mon père qui ne t'attendait pas avant huit jours!.. En voilà une aventure! Et ta malle?.. A la gare!.. Tu es donc venu à pied de Fénöé jusqu'ici? Quelle idée! Nous qui pensions aller te prendre avec le break neuf! Enfin tu es ici; tant mieux... Seulement je ne sais pas si le charpentier aura fini d'arranger ta chambre chez toi, à Fontbrune; c'est que... tu ne sais pas? ton oncle ne t'a donc pas écrit? rien n'est prêt ici pour te recevoir, les peintres en ont pour la semaine prochaine; et puis, si tu logeais avec nous, tu comprends... les gens pourraient jaser, à cause... à cause de notre...

Le mot resta dans la gorge de Cécile; mais ses yeux parlaient allumés tout à coup. En même temps elle se souvenait de l'autre, du professeur qui demeurait là, ne sachant trop que faire ni que dire, grimaçant un sourire enfariné qui ne voulait pas sortir de sa moustache...

— Monsieur Caviol, pardonnez-moi, s'excusa-t-elle, je crois que pour aujourd'hui, la botanique... Et se tournant vers Pierre : Monsieur, expliqua-t-elle, est le nouvel instituteur; il me prépare au brevet; trois leçons par semaine; oh! très courtes! Une idée de mon père, ce brevet; et il y tient!

— Avec raison, n'est-il pas vrai, docteur? intervint doucereusement le jeune homme, s'inclinant d'un geste subalterne et prétentieux devant le neveu, le futur gendre du maire de Saint-Jean-des-Grèzes. Ce serait vraiment dommage, continua-t-il, grand dommage, avec la facilité de mademoiselle pour la science... Il avait une façon de bêler ce mot science, une extension des mâchoires, un prolongement de la voix; et en même temps la tête se redressait, encensait, avec un mouvement dont la solennité s'arrangeait mal avec l'air petit garçon de toute sa personne.

— Oh! moi! sourit Pierre; pourvu que ma cousine sache faire les confitures...

Un peu agacé, il envoyait ça par-dessus l'épaule à l'intrus qui tombait de son haut et se relevait tout de suite, affable et conciliant.

— Sans doute, monsieur Lortal ; les confitures...

Cécile l'interrompit :

— Tu ne me fais pas compliment du jardin, dit-elle en se suspendant au bras de Pierre. Qu'en dis-tu? C'est moi qui ai tout arrangé... avec les conseils de M. Caviol cependant ; j'avais bien mon idée; mais pour métrer, pour lever le plan...

— Trop bonne, mademoiselle, protesta l'instituteur, vous vous seriez bien passée de mes lumières,.. de simples notions d'arpentage et d'arboriculture...

C'était dit à voix basse, modestement, dans les talons de Pierre et de Cécile, qui avaient pris les devans, remplissant à eux deux l'allée ridiculement étroite qui se tordait comme un ver coupé, repliée sur elle-même sous le vain prétexte de reculer la perspective.

Le goût de M. Caviol se montrait d'ailleurs dans les moindres détails du nouveau jardin. Pour la plantation surtout, il s'était surpassé : pas un seul arbre du pays ; rien que des exotiques, des exilés, voués à une mort certaine dans cet âpre terroir! M. Caviol en faisait les honneurs comme un savant de sa collection, présentant les individus les plus rares, les élèves sur qui l'on fondait le plus d'espérances ; il y avait le *sequoia gigantea*, le colosse de l'Australie, haut pour le moment de trois pieds et quelques pouces, et d'autres encore, des noms compliqués, des figures rêches, funèbres à voir, blessantes à toucher, d'arbres ou d'arbustes toujours verts.

Le pareil est chez Mme de Vore... ou bien : il n'y en a que deux dans le pays; l'autre est à la préfecture,.. commentait Cécile. — Puis brusquement : Je bavarde, dit-elle, et voilà l'*Angelus* de midi qui sonne à Saint-Jean. S'il ne trouve pas la table mise en rentrant, que va dire ton oncle? Et je l'entends déjà qui arrive.

VI.

On l'entendait. De la route, franchissant les murs, des éclats de voix descendaient vers Pierre, des morceaux de jurons, des bribes d'insultes. Pourquoi et contre qui? on ne comprenait pas bien; mais ça ronflait! L'oncle était à jeun; bon moment pour s'encolérer à fond, pour y aller de la gorge, des bras, de tout, sans craindre le coup de sang ou l'apoplexie. L'oncle y allait ; à pleins poumons, à poings fermés! Et cela réconfortait Pierre, un peu mortifié des embellissemens de la Glanderie, de retrouver le maître tel quel, pas émondé, pas apprivoisé, en toute sa verdeur de rusticité goguenarde et brutale : « Bien gueulé, l'oncle! » avait-il envie de dire en saluant au passage les jurons familiers avec lesquels avait été bercée son enfance sans mère.

L'homme était lancé si raide qu'il se retint une seconde à peine,

juste le temps d'embrasser son neveu qui, d'un bel élan, lui avait sauté au cou. Sitôt arrêté, sitôt reparti; sa figure n'avait pas fini de se rasséréner en recevant l'accolade de l'arrivant, elle se refronçait déjà, les sourcils remontés, la lippe dehors, pendant qu'il se tournait vers l'autre, vers le patient, un malheureux valet de ferme, un vieux pâtre qui recevait l'averse, courbé en deux, ne laissant voir qu'un peu de sa figure entre le feutre rabattu sur les yeux et le collet relevé de sa limousine.

C'était un nommé Francille, un ancien serviteur de la Glanderie que Pierre avait connu jadis bouvier-chef, le premier en grade de la domesticité de la ferme et qui, déclinant en autorité à mesure que baissaient ses forces, était tombé sur sa fin à cet emploi de gardeur d'ouailles qui est celui des presque inutiles, des tout petits ou des très vieux.

Ce jour-là, tout à l'heure, l'œil investigateur du maître l'avait surpris sommeillant au creux d'un châtaignier fendu, tandis que les brebis répandues à la maraude tondaient les pousses d'un champ de blé. Et ce terrible homme l'insultait depuis; le berger ramenant ses ouailles à coups de fouet, le maître fouettant le berger à coups d'injures, ils étaient rentrés ensemble à la ferme; et la colère de l'oncle avait monté en route, exaspérée par la lenteur de la marche réglée sur le pas des animaux.

— Si tu crois que je suis f.... pour te tenir du pain à manger pendant que tu laisses dévorer mon blé en herbe! Mon meilleur blé, double Dieu! un champ où il y a autant de fumier que de terre! Voleur! voleur!

Honteux d'être ainsi malmené en public, ahuri du bruit encore plus que de la signification des insultes dont le cinglait son maître, le malheureux berger se coulait à la suite du troupeau sous la porte basse de l'étable, et l'oncle ne désarmait pas; il pestait contre le mur, il invectivait contre la porte!

— Faites donc de l'agriculture avec ces brutes! finissait-il en se tournant vers son neveu. — Et comme si quelque reste de mauvaise humeur le poussait : — Toi, l'apostropha-t-il, qu'est-ce qui te prend d'arriver sans nous avertir? justement le charretier était à Fénöé ce matin; maintenant il faudra qu'il retourne chercher ta malle. Et j'avais besoin de lui pour charrier le fumier à mes emblavures d'avoine... Puis se radoucissant: Enfin, tant pis! ça ne nous empêchera pas de déjeuner, pas vrai, vous autres? — Et flattant de la main l'épaule de son neveu, — une caresse à lui désarticuler le bras : — Ah çà! regarde-moi voir un peu qu'on examine quelle espèce d'homme tu es devenu depuis cinq ans! Eh! un individu pas trop mal planté, qu'en dis-tu, Cécile? Du rable, de l'encolure!

Dommage pour les Parisiennes, ce morceau-là, eh! fifille? Allons, attelez-vous là tous deux bras dessus, bras dessous, qu'on vous reluque un brin! Le nez en l'air, toi, poulette, et toi, la crête haute, mon jeune coq; hardiment, là; comme si nous partions pour la noce. Bien, bien; ça va. Crédié! la jolie paire! hein! monsieur Caviol, qu'en pensez-vous? Des pur-sang, mon cher! Race du pays; durs comme le roc d'Anglar, fibreux autant que les chênes de la Ramade... L'oncle Lortal s'extasiait; puis brusquement : — Maintenant, suffit, articula-t-il, assez vu comme ça, mes enfans! Ça réchauffe le cœur de vous admirer, mais ça ne remplit pas les boyaux. A la soupe, jeunesse! Peut-être bien qu'il n'est que midi; mais mon estomac marque deux heures! A table, à table! Vous êtes des nôtres, monsieur Caviol, si, si;.. vous n'êtes pas de trop; tranquillisez-vous; il n'y a pas d'exemple que personne soit mort de faim à la Glanderie. »

L'instituteur restait. Cécile disparue du côté de la cuisine, les hommes entraient dans la galerie ouverte, le *baïlet*, qui, selon la coutume du pays, encadrait la maison. Soigneusement reblanchie depuis peu, elle avait été meublée, en manière de véranda, de fauteuils et de chaises de jardin, inutilement, d'ailleurs, l'oncle n'ayant jamais pu se façonner à ces sièges de structure un peu frêle, tandis que la volaille, violemment expulsée et revenue la minute après, insistante et malapprise, finissait, avec la complicité de la servante, par reconquérir le terrain perdu et, insolemment, s'accommodait des chaises en guise de juchoirs. Peu à peu, l'endroit à peine transformé était revenu à son emploi primitif; des outils, des baquets pour les canards, des mues destinées aux pondeuses s'entassaient pêle-mêle dans les coins; du linge séchait pendu à des ficelles, et, de la cour voisine, les animaux enhardis, une vèle échappée de l'étable, une truie en gésine, envahissaient, venaient meugler jusqu'à la porte du salon. Cécile avait jeté les hauts cris, mais qu'y faire? La récolte des pommes de terre ayant été, cette année-là, plus abondante que de coutume, n'avait-elle pas dû se résigner à les loger un peu partout, même dans les appartemens neufs?

Des sacs de toile imitaient les housses, jetés sur les fauteuils de la chambre d'honneur; et les Quatre-Saisons, un quadrille symbolique de chromolithographies représentant la même jolie fille en blond ou en brun, de face ou de profil, avec des attributs appropriés : un manchon pour l'hiver, un nid de colombes pour le printemps, assistaient souriantes et impassibles à cette profanation.

— Eh bien! Parisien, que dis-tu du changement?

Ravi, avec un gros rire qui secouait son menton, l'oncle promenait Pierre à travers les somptuosités de la Glanderie :

— Ça, c'est le salon, expliquait-il ; ici, votre chambre ; le papier, regarde ; le goût de Cécile, mon ami ; un goût qui me ruine (cinquante sous le rouleau), et encore le marchand écoulait-il son fond à perte. Admire un peu d'ici ce reflet, on jurerait de l'or... Un fameux nid que tu auras là, mon gaillard, et qui ne t'aura pas donné de peine à bâtir, sais-tu? Des beaux-pères comme moi, sans me flatter, il ne s'en trouve pas à la douzaine; hein! monsieur Caviol?

L'instituteur acquiesçait d'un balancement de tête très expressif, tandis que Pierre, sincèrement ému, le brave garçon, serrait énergiquement la main tendue vers lui, la main robuste et hâlée qui avait su tirer à elle et garder entre ses doigts noueux et poilus, terres et argent, l'aisance de la maison.

Cécile interrompit ces effusions; la soupe était sur la table. Une soupe de saison où le printemps tout proche, en train de naître, se pressentait déjà dans la saveur parfaitement confite et mitonnée à point des jeunes poireaux, des premiers oignons si tendres! Un charme, cette soupe! et, pour l'arroser, le clairet du cru, un tantinet âpre et léger de couleur, mais droit de goût et même assez capiteux sans en avoir l'air. Un ami, ce petit vin, et le pain aussi, le bon pain de maison, récolté, travaillé sur place, pétri par les mains rougeaudes de la servante, encore une connaissance : la petite Bièbe, une sauvageonne de par-là, qui s'oubliait, plantée devant la table, à dévisager le Parisien.

Pierre était heureux; heureux d'être rentré au pays, heureux d'être assis à la table de famille entre ce brave homme d'oncle, ce bon vivant, luisant de joie et de santé et se fâchant quand même entre deux éclats de rire, pestant et sacrant pour rien, pour ne pas en perdre l'habitude, et cette belle plante de Cécile, épanouie, bonne à cueillir et qui ne rechignerait pas sans doute, à en juger par les coups d'œil de fiancée ingénument effrontés qu'elle décochait à son promis. Et ce qui le charmait encore à voir, c'était par-dessus l'épaule de l'instituteur, à travers les vitres sans rideaux de la fenêtre, ce grand morceau de pays, les labours en pente plongeant vers les profondeurs du ruisseau, et, en face, sur le versant opposé au-dessous de la corniche blanche de la Randèche, le bois de Mujole, une montée d'arbres sans feuilles, des têtes rondes tassées, mêlées ensemble, flottant dans une vapeur violette d'une presque immatérielle douceur.

VII.

Pierre était heureux; pas autant cependant qu'il aurait dû l'être. Non, ce n'était pas tout à fait ainsi que de loin il avait imaginé les

choses. Chaque fois qu'en idée il s'était vu à ce moment, à ce déjeuner du retour, ils n'étaient que trois à table, et maintenant ils étaient quatre. Un de trop. A tort ou à raison, il ne lui allait pas, ce quatrième, ce joli cœur à mine de pédant qu'il avait trouvé dès son arrivée installé, implanté, semblait-il, dans la maison. Que venait-il chercher à la Glanderie, ce botaniste à veston court? Un instituteur, ça!

Très injustement peut-être, Pierre en voulait au nouveau maître de Saint-Jean-des-Grèzes de ne pas ressembler à l'ancien, à ce bon M. Diffre, un régent d'autrefois, — le dernier, — en redingote noire, en chapeau noir; un vrai magister, celui-là, respectueux de la règle quand même et de l'autorité quelconque, dévot à Chapsal, fidèle à l'Église, subordonné à l'État, un peu ridicule à sa manière, mais d'un ridicule ingénu, bon enfant. Et la répugnance de l'arrivant s'accentuait à mesure que, la liberté du déjeuner aidant, et la chaleur du vin vieux débouché en l'honneur du Parisien ayant fait craquer écaille par écaille le masque d'obséquiosité qu'il portait par prudence appliqué sur sa figure, le vrai Caviol se développait, s'étalait à plein, enflait sa voix, sortait ses gestes, se laissait voir enfin ou plutôt s'exhibait de pied en cap. A quoi bon se gêner et pour qui? Le docteur ne l'intimidait plus; sur deux ou trois mots de réserve modeste, de simplicité familière, il l'avait promptement toisé et jugé à sa valeur; un garçon pas fort, un brave homme tout uni, tout simple, facile à mettre au pli s'il le fallait. Et il partait là-dessus, il allait, il allait, d'autant plus bavard et plus fat que l'autre se tenait plus silencieux et boutonné.

Est-ce qu'il ne s'avisait pas à présent d'en remontrer au Parisien, et sur Paris encore! Il avait tout vu, il connaissait tout : les lignes d'omnibus et la hauteur exacte du Panthéon, le petit nom des actrices à la mode et l'heure où les animaux étaient visibles au Jardin des plantes; tout, jusqu'aux jours des cours de la Sorbonne, jusqu'au prix d'entrée de Bullier et de l'Alcazar!

Pas moyen de le prendre une petite fois en défaut, ce gaillard-là! et il collait les autres. A plusieurs reprises, au grand ébahissement de Cécile qui le regardait opérer, il avait embarrassé Pierre, qui ne se souvenait plus,.. qui n'était allé que le soir dans ce quartier...

L'oncle à la fin s'impatientait.

— Mais, voyons, Caviol, mon neveu a habité Paris cinq ans; vous combien? Quatre jours! En train de plaisir, n'est-ce pas? Et vous prétendez...

Et comme le neveu, n'y mettant aucune vanité, continuait à se laisser battre, le vieil homme, agacé, rompait les chiens, mettait

le propos sur la vie d'étudiant en médecine; histoire de mettre le docteur sur son terrain...

Les questions pleuvaient, et Cécile allait tout de suite aux détails les plus osés.

Pour disséquer, comment s'y prenait-on? Et accoudée à la nappe, avec un frisson de peur qu'elle savourait, recueillie, les yeux demi-fermés, elle écoutait les explications de l'ex-carabin.

— Quoi, tout nus, les cadavres?

— Sans doute.

— Les femmes aussi?

— Parfaitement.

— Quelle horreur!

Elle se détournait, comme pour ne pas voir. Puis, à un détail d'opération chirurgicale un peu raide, elle mettait la main sur la bouche du démonstrateur, l'obligeait à finir, n'en pouvant plus, disait-elle. Et pour changer, brusquement, elle interrogeait Pierre sur la toilette, pressée de savoir ce qui se portait à Paris, des mantelets garnis en jais ou des visites en peluche, et si le réséda était encore la couleur à la mode pour les chapeaux; à quoi l'interrogé répondait évasivement, « n'étant pas bien sûr... » tandis que Caviol détaillait complaisamment les costumes des dames du directeur des contributions, des élégantes, qu'il avait admirées de très près au chef-lieu, quelques jours avant, à la sortie du concert.

Mais l'oncle en avait vite assez de ces fariboles; à son tour il s'emparait de Pierre, s'informait de la politique.

Que pensait-on là-bas, de l'exécutif? Et il s'étonnait que son neveu ne fût pas plus au courant des faits et gestes de la Présidence; qu'il n'eût pas assisté à une réception de l'Élysée, pas même à une séance de la Chambre ou du Sénat. — Tu ne t'occupais donc pas de politique? lui demandait-il. Lui, l'oncle, le maire de Saint-Jean-des-Grèzes, tenait toujours pour la République; mais il l'aurait voulue sage et modérée, comme du temps de M. Thiers. L'avenir l'effrayait; il trouvait Grévy un peu trop vieux. Clémenceau, en revanche, était bien jeune.

— Cependant, le progrès... réclamait M. Caviol.

— Le progrès! le progrès! Est-ce qu'on ne vous a pas augmenté de deux cents francs? répliquait l'oncle. Eh bien, alors...

Et secouant la tête, il déplorait l'absence d'un gouvernement sérieux, d'un gouvernement ami de l'ordre, assez énergique pour contenir les rouges tout en faisant marcher droit les nobles et les curés. De ceux-là, par exemple, il n'en voulait à aucun prix. — Chacun son métier, est-il pas vrai, Caviol? Que les marquis dansent la polka; ils ne sont pas bons à autre chose; et que les *vobiscum*

braillent leur latin; ils sont payés pour ça et assez cher, les fainéans; et que les paysans gouvernent. C'est bien juste, puisque ce sont eux les maîtres. Voilà mon opinion, est-ce aussi la tienne, docteur?

Non; ce n'était pas tout à fait l'avis de Pierre; pourquoi n'y aurait-il pas place au soleil pour tout le monde, pour les marquis aussi bien que pour les simples pacans?

— Ce qui veut dire, si je te comprends bien, qu'il te serait indifférent que le seigneur de Chante-Pleure fût maire de Saint-Jean-des-Grèzes à ma place! répliquait l'oncle.

— Pas précisément; et pourtant, ne vous ai-je pas entendu dire à vous-même que ce M. de Fabri était une bonne pâte d'homme?

— Dis plutôt un gourmand, un avale-tout, qui finira un jour ou l'autre d'engloutir son bien et peut-être celui des autres...

Une fois lancé sur cette piste, l'oncle Lortal ne s'arrêtait pas de clabauder. Lui, à voix très ample, tayautée comme il sied à un chien de tête, le roquet Caviol, en fausset, jappant à la suite, ils donnaient tous les deux à pleine gueule contre les châtelains de Chante-Pleure. De tristes sires à les entendre, ces de Fabri! L'aîné, le vieux garçon, un juponnier fini, malgré ses airs dévots, un infatigable trousse-bergère qui avait semé de la graine de noble à tous les vents du pays. Et le cadet, le marié, ne se gênait pas davantage; plus délicat seulement à contenter; il lui fallait, paraît-il, du gibier de choix à ce seigneur; des cataus de la ville avec des robes de velours et du linge parfumé sur la peau... Jolie famille! Et pendant que monsieur courait la gueuse, madame se consolait avec le colonel, un carliste réfugié, un grand pantin qui passait sa vie à pincer de la guitare et à roucouler aux pieds du beau sexe... Quant à Mlle Urgèle, rien de précis encore sur son compte. Et cependant il courait des bruits déjà, certaine histoire de rendez-vous, sortie on ne savait d'où et colportée on ne savait par qui; sans doute un caquet en l'air, supposait charitablement Cécile; car enfin, si c'était vrai...

— Ce qu'il y a de sûr, articulait Caviol, c'est qu'on l'a rencontrée à l'*Angelus*, à peine jour, décampant de chez la Bouziguette; oh! toujours avec sa boîte de remèdes, la fine mouche, et ses habillemens de paysanne; un déguisement de folle, pourrait-on croire; non pas, mais une invention très commode pour se glisser inaperçue aux heures louches, quand les loups sortent du bois et que les amoureux y entrent. Pas si bête, la demoiselle, concluait le narrateur; m'est avis que le particulier qu'elle avait été soigner de si grand matin chez son amie la Bouziguette avait dû trouver du plaisir à ses remèdes...

— Mais qui, ce particulier? demandait Pierre incrédule.

— Ah! voilà; celui qui par hasard avait vu s'envoler l'oiselle aurait bien voulu le surprendre aussi, l'autre; blotti derrière une yeuse, il demeura deux grosses heures à guetter; pour rien. De grand matin, sans doute, avant la femelle, l'oiseau avait déniché!

— Et on ne soupçonne personne?

— C'est-à-dire qu'on a l'embarras du choix parmi tous ces jeunes godelureaux, ces fringans saute-marquis qui papillonnent autour de la demoiselle...

— Ce qui ne l'empêche pas d'avaler son bon Dieu tous les dimanches, ricanait l'oncle.

VIII.

Pierre étouffait. Accoutumé à l'air léger, généreux, qu'on respire à Paris, il ne pouvait pas se faire du premier coup à cette atmosphère épaisse de la Glanderie, à l'étroit horizon de l'âme villageoise. Prisonnier de ce déjeuner qui n'en finissait pas, enlizé dans le flot vaseux des commérages, il se soulevait, regardait par-dessus l'épaule des convives le ciel de mars qui étincelait aux vitres, un ciel humide d'un bleu si tendre, si jeune, au-dessus des futaies mortes!

De là-bas, du fond des combes invisibles, des abois montèrent tout à coup; un coup de gorge prolongé, et d'autres après, plus pressés, plus brefs.

Tout de suite, Ronflô, le briquet à poil fort, occupé à chercher sa vie sous la table, avait dressé l'oreille; agité, frétillant de la queue, il gambadait autour du maître en jetant des gémissemens d'impatience.

— Voyez s'il connaît la musique, le gaillard! s'exclamait l'oncle. Paix là! Ronflô! on y va, attends un peu, mon petit! Leste, il décrochait le fusil couché en travers de la cheminée :

— Et les gendarmes! objectait Pierre. La chasse n'est donc pas fermée...

— Nigaud! répondait l'autre en secouant une épaule! à quoi donc que ça servirait d'être maire? Et toi aussi, va, si le cœur t'en dit et si tes jambes le veulent, en avant, marche! commandait-il à Pierre. Ton fusil est là; des cartouches, prends-en dans mon carnier. C'est aujourd'hui jeudi; M. Caviol aura le temps de tenir compagnie à Cécile...

La porte entre-bâillée, le chien partait des quatre pieds, roulait à travers les jeunes blés jusqu'au fond de la combe, et l'oncle

planté sur le seuil de la maison l'appuyait en frappant dans ses mains :

— C'est la Tambelle de Girma qui a lancé au fond des Roumègues, prononçait-il. Si c'est le lièvre, il va monter ; va vite te poster à la croisière de Trabuc ; moi je cours au pas de Cayriech pour lui couper le chemin de la Ramade.

La croisière de Trabuc est à l'orée des bois levés et des taillis de Mujole ; un pays noir comme la gueule du loup, pris dans la brouillée des branches, voilé par l'haleine des ruisseaux et des sources qui fument ensevelis dans le profond des ravines ; un trou avec à peine une percée de jour au-dessus, entre l'obscurité humide des arbres et l'ombre immense de la Randèche, une corniche surplombante de rochers calcaires qui cernaient de leur courbe rigide l'enceinte vaporeuse des chênaies.

Pierre s'était posté au bord de la clairière ; le fusil couché sur son bras gauche, accoté d'une épaule à un mur de pierres sèches, il attendait venir. A ses pieds, comme deux puits obliques finissant dans du noir, deux chemins charretiers s'enfonçaient, plongeaient à pic dans les taillis.

Pierre écoutait. Comme le pétillement d'un incendie, les abois des chiens ameutés éclataient, éveillant le morne silence des arbres, tantôt plus clairs quand la chasse traversait le découvert des petits prés enclavés çà et là dans le bois, tantôt assourdis au passage des fourrés. Ils s'espacèrent bientôt et se ralentirent pour reprendre la minute après et se perdre de nouveau, évanouis cette fois pour longtemps.

La chasse avait disparu et Pierre écoutait encore. Des mouvemens, des bruits frémissaient près de lui, loin de lui, si légers ! Un moment effarouchée par les abois des chiens, la vie recommençait, la vie sourde, mystérieuse, des solitudes forestières. Un ruisseau chantonnait, pas bien loin, sous les feuilles mortes ; et plus au fond, balancée à la cime d'un peuplier dont le bouquet, déjà gonflé de sève, émergeait du noir de la combe, illuminé des clartés déclinantes du jour, une grive ramageait, tirelirait d'un accent rude et joyeux, illuminé aussi, semblait-il, allumé aux tiédeurs du soleil.

Puis ce fut, venant du ravin des Roumègues, un bruit de pas, le choc d'un sabot heurtant le chemin, et presque en même temps l'individu apparaissait, ou plutôt la hotte large et profonde sous laquelle le piètre charrieur s'affalait, écrasé, disparu. Raide et lent, d'un effort terrible qui le faisait hésiter, butter presque à chaque pas, il montait. Bientôt, sous l'osier, une broussaille de poils gris sortait et sous les poils, au fond, tout au fond de la figure cave,

trouée d'ombre, des yeux de pauvre, des regards morts où se voyait toute la souffrance de la carcasse étique, usée jusqu'à l'os, consumée par l'abstinence et le travail.

Et Pierre reconnaissait le vieux Calel, Calel le possesseur, — non sans peine, — des vingt ou trente rangées de vigne qui végétaient, là tout près, parmi la pierraille, entre la Randèche et le bois.

Triste vigneron, triste vigne! Ce n'était, quand Calel l'acheta, pas bien cher! qu'une misérable friche, moins encore, un éboulis de pierres dégringolées de la corniche, juste de quoi nourrir quelques genévriers qui se tordaient obstinément accrochés, comme pendus à la raideur de la montagne. Un endroit où il n'y avait rien à récolter que du soleil! Il en avait fallu de ces hottées de terreau charriées d'en bas, de la vallée, pour amender la ruinaille, la transformer en une vigne de rapport. La patience de Calel avait opéré ce miracle; sa passion surtout, la passion âpre, entêtée, du paysan pour la terre, et plus entêtée, plus âpre, sa passion pour la vigne, pour la bonne terre à vin assez rare et d'autant plus convoitée dans ce pays inclément d'entre Rouergue et Quercy, sous ce ciel violent, inégal, où tout est danger pour le bourgeon, pour la fleur si frêle, aussi bien la morsure de la bise hivernale que la caresse desséchante du soleil d'août. Des années durant, de longues années, Calel avait travaillé à sa vigne. Plus d'une fois, enfant, chassant les cèpes dans les brandes de Mujole, Pierre l'avait vu passer plié sous la charge, mais solide encore et le pas leste, enlevant sa montée comme qui boit un coup de pur — d'un seul trait.

Maintenant c'était lui encore; ce n'était plus le même homme; les reins cassés, les jambes molles, il allait lourdement, touchant presque de la tête les pierres du chemin.

— Allons, Calel, tu arrives! lui criait le docteur.

Le vigneron n'eut pas la force de répondre. Tête basse, remontant un peu ses sourcils aussi pesans à soulever que des sourcils de pierre, il envoya à celui qui venait de lui parler, le salut d'un regard terne, sans idée, puis se hissant avec un ah! désespéré jusqu'au sol enfin uni de la croisière, il se laissa tomber, lui et sa hotte, sur un quartier de roc à sa portée, un ami qui, plus d'une fois sans doute, lui avait rendu le même service.

Inerte, le dos renversé sur la charge qui le tirait en arrière, les bras ballans, Calel soufflait, cherchait l'air avec une trépidation qui faisait trembler la peau crevassée de ses joues et tantôt se hausser, tantôt descendre ses épaules.

Puis le souffle revenu, essuyant du revers de sa main osseuse la sueur qui gouttait à ses tempes :

— Vous, monsieur Pierre? Depuis quand au pays? interrogeait-il.

— Depuis ce matin; et pour longtemps cette fois, repartit le docteur.

— Bonne nouvelle ça; il tardait bien à tout le monde, allez! On en avait assez par ici d'aller chercher M. Bissol à Paour; un bon médecin, je ne dis pas; mais trop loin. Une heure pour aller, autant pour revenir; si le malade était bas, il avait le temps de passer dix fois avant qu'on eût les remèdes.

— Toi, toujours à charrier à ta vigne! Des gourmandes, ces souches! et qui coûtent cher à nourrir, est-il pas vrai, l'ami?

— Las, monsieur, plus cher que vous ne pensez; car je vois bien que vous ne connaissez pas mon malheur. Le mur, là, vous empêche de voir; mais ici, tenez entre ces pierres, regardez...

Un large morceau de vigne arraché, déraciné par les pluies de l'hiver, avait coulé, crevant le mur de pierre, jusqu'au bas de la pente, à la lisière du pré de la Glanderie, et, à la place, on ne voyait qu'une brèche nue, de la semence de rochers.

— Mon meilleur plant, gémissait le vigneron: tout *négrette* et *bouchalès;* ça me donnait un vin noir, épais; du vin à manger! Maintenant, avant que j'ai fini de terrer, de replanter... Pauvre Calel! si jamais tu en tâtes du vin de ta vigne!

— Mais ce terreau, remarqua Pierre, pourquoi le charrier de si loin, quand tu l'as à ta portée, sous la main, là où les pluies l'ont entraîné, dans le pré de la Glanderie?

— Pourquoi? demandez à votre oncle. Ah! si c'était vous le maître! Mais le cadet de Lortal! Un honnête homme, oui, incapable de prendre un sou dans la poche du voisin, mais parlez-lui un peu voir de lâcher de la terre qui s'est donnée à lui, qui s'est incorporée à son fonds, du bon engrais tombé du ciel qui va d'ici trois mois lui doubler sa récolte d'herbe!

— Pas si bête, en effet, le cadet de Lortal; tu as raison, Calel! pas si malappris, quand il plaît au bon Dieu de lui rendre un service, que de refuser sa politesse...

C'était dit brutalement et joyeusement, sans ombre de colère; et l'homme presque aussitôt se montrait hors du chemin creux qu'il remplissait de sa puissante encolure...

— Finie la chasse; continuait-il en s'adressant à Pierre. La bourrue m'a mis dedans; pendant que je l'espérais à Cayriech, elle a sauté à Terrabus, et la voilà sous la protection du gouvernement en pleine forêt de la Ramade. Toi, tu ne t'ennuyais pas trop ici: Calel te tenait compagnie. Et il pleurnichait à son habitude, Calel! Toisant le bonhomme d'un regard de côté: Vieille bête, va, pro-

nonça-t-il entre les dents; puis, subitement encoléré, le sang au visage, il marchait sur lui, le secouait comme un prunier: on m'a répété, je sais, gueulait-il; j'en ai assez de tes criailleries; expliquons-nous à la fin. Voyons, est-ce la faute à Lortal, si ta vigne, fatiguée de demeurer là-haut suspendue, a pris fantaisie de se promener dans mon pré! On t'avait prévenu, rappelle-toi; on te l'avait dit et chanté sur tous les tons. Et toi tu bâtissais tes murs, tu charriais ton terreau. Imbécile! tu n'as que ce que tu mérites. Et après cette leçon, voilà que tu recommences. A ton âge! sans jambes, sans souffle, à moitié perclus, crevé aux trois quarts, tu bâtis, tu charries encore. Faut-il être enragé! Et tu voudrais que je te laisse reprendre la terre qui a coulé dans mon champ. Non, cent fois non. Pour qu'une fois remontée, elle descende une seconde fois, qu'elle aille se perdre on ne sait où peut-être, sans servir à rien. Ce serait bien dommage! Ta terre savait bien ce qu'elle faisait en se donnant à moi, en descendant à la Glanderie, au lieu de s'ennuyer là-haut à nourrir les cigales et les chardons!

Patiemment, sans sourciller, sans protester d'un mot ou d'un geste, le vigneron avait avalé la semonce.

— Tu es riche, donc tu as raison, Lortal, répondit-il résigné; ma terre est chez toi; c'est comme si elle était tienne... garde-la. Puisque tu as mis la main dessus, serre fort. Ce n'est pas moi, pauvre diable, qui essaierai de te desserrer les doigts. Et pourtant il faudra bien les ouvrir un jour... Quand? Bientôt peut-être. Prends garde, Lortal; il y a quelque chose qui court après toi; ne te laisse pas attraper; prends garde!

Calel passait le bras dans la bricole, et, penché en avant, d'un coup de reins, il enlevait la hotte et se mettait en marche...

— Prends garde! envoyait-il encore en guise de salut au maître de la Glanderie.

IX.

Lortal ricanait.

— Ah çà, docteur, ne moisissons pas plus longtemps ici, commandait-il; l'ombre gagne et la journée s'avance. Pendant qu'on y voit encore, je veux te montrer mon vignoble; oh! quelque chose de plus conséquent que la vigne à Calel; allons, viens-tu?

Affectueusement, il entraînait Pierre, qui, très ému, fâché de n'avoir pas intercédé pour Calel, regardait dévaler le vieil homme perdu sous la hotte qui ne laissait passer que le bas des jambes

et les sabots au bout, énormes, lents à quitter le sol et qui forgeaient, frappaient à chaque pas l'un contre l'autre comme les fers d'un cheval fourbu.

Le vigneron disparu, les deux Lortal partaient, cheminaient côte à côte, Pierre, silencieux, ruminant en lui-même, au fond de sa conscience, la malédiction énigmatique du pauvre homme, l'oncle parlant haut comme d'habitude, fouettant l'air calme du moulinet de ses gestes et des vibrations de son verbe qui allait très loin, ricochant aux rochers, réveiller les échos accoutumés à répéter uniquement chaque jour aux mêmes heures les appels des pâtres ou des servantes cornant la soupe, debout au seuil des maisons.

Le pays changeait devant eux. Quittant le couloir étroit de la Randèche et les fumées violettes des bois de Mujole, le chemin chevauchait une arête calcaire décharnée, épineuse, rompue tantôt à droite, tantôt à gauche par des crevasses, des cassures à pic; puis, l'arête s'élargissait en forme de croupe; des terres cultivées, des vignes, des emblavures accompagnaient la route élargie à son tour, taillée à la mesure des chariots de ferme dont les roues, rudement cloutées, avaient laissé leur empreinte dans la glaise durcie des ornières. La montée bientôt s'alentissait; les guérets s'étendaient en pente douce, découvrant la crête de la montagne, une ligne raide bastionnée, que les chênes de la Ramade hérissaient çà et là de leur feston noir.

Au-dessous, vers la pente vaguement arrondie en cirque, des reins de montagne dégringolaient, ébréchés, mutilés par les hasards de la perspective, ne montrant des choses que des angles : le pignon d'une borde, la pointe d'un clocher, et plus bas, dans l'infléchissement d'un col, la silhouette pâle de Péchagos et le village en ruine, une découpure noire flottant sur la houle figée des rochers, comme un récif sur un océan mort.

Et les pays montaient, s'entassaient au-delà; échafaudées sur les falaises verticales qui plongent dans la vallée torrentueuse et serpentante de l'Aveyron, des terrasses s'étageaient, des plateaux nus, déserts, sans autre relief sur leur écorce poudreuse, que des broussailles maigres, une vermine d'arbres.

La douceur attendrie du soleil d'hiver déjà déclinant qui envoyait de loin, pareils à un bouquet de chrysanthèmes jaunes, ses rayons d'or fluide, mollement allongés, peut-être aussi la mélancolie latente dont s'enveloppent à la longue, comme d'un voile, les pays à figure invariable : landes, montagnes ou forêts, quelque chose d'étranger, d'hostile à l'homme, pesait sur ces étendues si plates que la silhouette levée d'un dolmen y mettait la saillie d'un clocher, si vastes qu'on ne savait si le jet de fumée qui montait à

l'horizon venait d'une ville lointaine ou d'un feu de berger allumé entre deux pierres.

Les Lortal s'étaient arrêtés.

— Tu regardes et tu ne te reconnais pas? interrogeait l'oncle. Tu cherches la châtaigneraie de Ginibrède et le pré des Vimes? Défoncés, mon ami, désherbés, épierrés, fumés! Et, à la place, du vin, du bon vin qui pousse! Un plantier de quatre ans. Descendons, veux-tu? ça vaut la peine d'être suivi de près. Vingt arpens de vigne d'un seul tenant, sais-tu que cela ne se voit pas tous les jours! La plus belle pièce de mon héritage, monsieur mon futur gendre. De quoi siroter à la santé de l'oncle ou au repos de son âme quand il aura fait couic, le pauvre! Oh! je ne suis pas pressé; sois tranquille! Eh bien, qu'en dis-tu?

D'un geste circulaire, l'oncle montrait, enfermé dans l'ombre allongée de sa main, le vaste enclos où les ceps pointaient à peine, noyés dans l'ombre des sillons.

— Et pas un rocher dans tout ça, continuait-il très excité, pas un pied de chiendent, tu peux fouiller, va!

En même temps, il se baissait vivement vers le sol où son regard, perçant l'obscurité commençante, avait découvert une repousse vivace et vite extirpée, il la broyait encore dans ses doigts, il l'écrasait sous son talon, furieux comme s'il avait tenu en son pouvoir quelque bête malfaisante.

Puis, doucement :

— C'est égal, reprenait-il, ça va bien; la vigne marche; si tu avais vu ça l'été dernier; des mises de cinq empans et pas une manque. Tous les ceps décidés à vivre, la feuille large et luisante, des vrilles comme pour monter au ciel.

Pierre admirait le travail, louangeait le travailleur. Cette bonne humeur agissante, cette vaillance à maîtriser la terre, à faire suer le vin au sable et au rocher réveillait en lui la fibre pas tout à fait morte du paysan, la passion héritée des tâcherons ses ancêtres, de l'ouvrage soigné, de la conquête agricole adroitement et vigoureusement poursuivie.

Pourtant le phylloxera l'inquiétait :

— Vous ne craignez donc pas? insinuait-il, se retenant de lâcher le mot, comme s'il portait toute la contagion imprégnée dans ses quatre syllabes.

Mais l'oncle avait deviné.

— La maladie ? Allons donc ! riposta-t-il; qu'elle y vienne si elle ose. Nous sommes trop coriaces par ici, vois-tu ? Pas de danger qu'on nous mange. Sérieusement, comment veux-tu que cette sale vermine puisse mordre à notre glèbe argileuse alors que nos fortes

charrues attelées à deux paires ont de la peine à l'éventrer? Pas de danger! Et puis la maladie attaquerait-elle Saint-Jean-des-Grèzes, qui te dit qu'elle mordrait aux terres de la Glanderie? C'est comme le typhus d'il y a cinq ans, toute la commune y est passée; nous, rien. Ce que la chance veut!.. D'ailleurs, j'ai pris mes précautions: ceci de toi à moi, inutile de le confier à ce fendant de Caviol; il se moque de tout, cet être-là; et moi aussi, parbleu, je m'en moque; ce qui n'empêche pas qu'au premier cep planté j'ai lié moi-même une médaille de Notre-Dame de Lourdes. On dit que ça a préservé ceux de l'Albenque. Et puis si ça ne fait pas de bien, ça ne peut pas faire de mal...

X.

Suivant jusqu'à son extrémité l'allée charretière qui coupait en deux le vignoble, les deux Lortal s'étaient arrêtés devant un empierrement énorme, tassé en muraille, assez haut pour mettre le plantier à l'abri du vent de bise, mortel à cette altitude pour les jeunes bourgeons. C'était un endroit très retiré, un coin de silence où les bruits de la montagne, amortis comme le vent par l'obstacle des pierres, n'arrivaient qu'en morceaux, émiettés, confus.

D'autant plus saisissant, vibra tout à coup aux oreilles des promeneurs un cri venu on ne savait trop d'où, à travers la solitude des campagnes déjà presque désertes. Cri de détresse, de douleur, impossible de s'en rendre compte à cette distance, mais à coup sûr le cœur de celui ou de celle qui l'avait jeté devait battre à se rompre et la sueur d'angoisse baigner ses cheveux et son front!

L'oncle lui-même en avait eu le fil coupé pour une seconde; puis, comme sachant à quoi s'en tenir, — et sans doute que ça ne valait pas de se déranger, — il secoua la tête, et, sans plus tarder, se remit à discourir. Mais Pierre n'y était plus. Le cri! Il l'entendait encore; il l'entendait plus effrayant dans le silence un moment déchiré et qui s'était refermé plus compact sur la vibration dernière. Dernière? Non. Un second cri, puis un troisième jaillirent coup sur coup, mais râlés ceux-là, exténués, comme si la distance maintenant était plus longue, ou plus affaiblie la résistance de la victime.

Tout comme le premier, ces cris s'en allèrent sans éveiller un seul bruit en réponse, pas même le cri d'une bête effrayée, le jacassement accusateur de la pie ou du geai, ces éternels espions des crimes rustiques; ils expirèrent étouffés dans la complicité muette des campagnes.

Pierre secouait l'oncle.

— Là-bas, qu'est-ce donc? que se passe-t-il?

— Rien. C'est encore la Margasse des Nivoliers qui fait ses farces.

— Pauvre femme! toujours assommée par cette brute de Margas!

— Margas? Tu ne sais donc pas! Il y a bon temps que ce paroissien-là a dit bonsoir à la paroisse. Plus une miette à gratter par ici; tout mangé, tout bu, les terres, les outils, tout! Alors ils défilèrent un beau matin, le forgeron et la forgeronne et la suite; une portée de morveuses et de morveux; en route pour Capdenac où l'homme comptait travailler de son état, — et comme il était joliment leste et découpé, le scélérat, il fut embauché presque en arrivant dans les ateliers de la Compagnie. Bonne maison, fructueuses journées; rien ne l'empêchait de gagner honnêtement sa vie comme les camarades. Mais le vin! mauvaise affaire quand ça vous entreprend un homme. Ce fut pour une engueulade avec un contremaître, un jour qu'il en tenait une pointe, et il n'avait pas le vin commode, le Margas! La langue partit, puis la main et finalement on vous le mit dans la rue. Le revoilà en marche avec toute sa nichée; pour très loin, cette fois, pour Saint-Dié, un endroit tout noir de forêts et de forges, au diable, là-bas, dans les Vosges. Si jamais ils reviennent de là! pensions-nous ici; et personne ne les regrettait : ni parens, ni voisins, personne! Eh bien, il est resté, lui, mais elle est revenue, elle, la Margasse. A pied, mon ami; à pied de Saint-Dié jusqu'ici, et ses deux petits derniers avec elle; un pendu à la mamelle, l'autre cramponné à sa jupe. A pied, en mendiant son pain. Il faut qu'elle ait l'âme chevillée au corps, cette femelle! Elle nous tomba donc ici l'an passé, vers les vendanges. Dans quel état! Des loques sur le dos et de la vermine : un fumier! Abrutie, avec ça, idiote. Elle arrive et s'en va droit aux Nivoliers, à la forge vendue par eux avec le reste et fermée depuis, abandonnée par le Grassian, l'acquéreur. Et une fois là, gîtée avec ses petits, impossible, ni par persuasion ni par force, de la renvoyer chez elle... sur le grand chemin! Les contrats de vente passés, les signatures données par-devant notaires, elle ne sait pas ce que ça veut dire : « C'est ici que je fus engendrée et mise au monde, affirme-t-elle; vous ne m'en tirerez que les pieds devant! » Et gare à qui tenterait de la violenter. Une bête folle alors, une bête qui mord, une bête qui rue! Le Grassian qui s'y est frotté une fois en a gardé les marques... Pire qu'une laie en sa bauge, qu'une renarde en son terrier! Enfumée une nuit, incendiée, — on n'a jamais su par qui, — au risque de la grillade, la gueuse a tenu bon; roussie aux trois quarts, elle a maté le feu, raccommodé tant bien que mal le taudis en ruines. Elle est là, toujours enfoncée dans la misère et dans l'ordure, mendiante quand on la re-

garde, voleuse si on ne peut pas la voir, déterrant les pommes de terre, coupant les raisins sur pied dans les champs qui étaient siens autrefois, — ce qu'elle appelle lever sa récolte ! C'est une honte, un dégoût pour tout le monde ; et s'il arrivait jamais qu'un voisin moins endurant que les autres, la prenant en flagrant délit de maraude, lui cassât les reins à coups de fourche, jusqu'à ce qu'elle eût fini de crier...

— Assassinée, alors ! C'est monstrueux, protestait Pierre.

L'oncle se récriait. Assassinée! pour qui le prenait-on? Non, ce n'était pas ce qu'il avait voulu dire. Seulement il lui tardait, à lui comme aux autres de Saint-Jean-des-Grèzes, d'être débarrassé de la citoyenne.

— Qu'elle disparaisse d'une manière ou d'une autre; que son mari la reprenne à sa charge, ou qu'elle aille se faire pendre ailleurs; ça nous est égal, pourvu qu'on ne la rencontre plus. Et ce serait déjà fini ; depuis longtemps on en serait délivré par la famine, si de bonnes âmes, de saintes personnes, monsieur le curé, la demoiselle de Chante-Pleure, un gâte-métier, une embrouilleuse, n'avaient, sous prétexte de charité, ravitaillé la place prête à se rendre. Mais patience...

XI.

Pierre allait riposter. La voix, la voix même de la martyre répondit à travers l'espace. Non plus un cri, mais un appel : « A l'assassin ! à l'assassin ! »

Et Pierre, cette fois, s'était mis à courir.

L'oncle après lui, haletant au premier pas, et entre deux souffles :

— Pas de bêtise, hein; ne t'emporte pas, mon ami, nous arriverons à temps; plus de bruit que de mal, je t'assure, et d'ailleurs, depuis dix ans qu'on la bat, une fois de plus ou de moins... Laisse, va; elle a la peau dure, la coquine!

Pierre courait, sans s'arrêter d'une haleine, droit à travers les cultures.

Vite, plus vite encore. La voilà maintenant !

Sur la pente vaguement assombrie de ce guéret, cette chose écroulée à terre, après laquelle un homme s'acharnait, fourche en l'air, c'était elle ; et tantôt la tête de la victime apparaissait, soulevée, avec ses crins au vent et sa bouche ouverte, criant l'épouvante, tantôt l'homme et sa fourche levée, qui faisait comme un éclair noir sur la pâleur du ciel...

D'un seul choc, d'un coup d'épaule, avant qu'il eût le temps de se reconnaître, l'homme roulait, bousculé par Pierre et tout de

suite maintenu par l'oncle, qui jetait son fusil à terre, l'empoignait à bras-le-corps ; et, tout en le tenant ferme, il l'amadouait de bonnes paroles :

— Doucement, mon garçon! à bas les pattes, Grassian! Ah çà, tu veux donc aller en cour d'assises, malheureux! Tiens-toi donc tranquille, sacré rageur! C'est Pierre, mon neveu, le médecin, et toi, tu t'occupais à lui donner de l'ouvrage. Oui, j'entends bien, une voleuse, mais ce n'était pas une raison pour... Un fameux service que nous te rendons là, Grassianot! Quand tu seras de sang-froid, tu nous diras merci...

L'autre, furieux, se débattait, ruait, balbutiant, crachant des doubles D.., des insultes à la Margasse, aux Lortal...

— Lâche-moi! lâche-moi, capon, que je lui règle son compte à ce sale carcan. Quand je te dis qu'elle m'a mordu à la main, regarde, tiens, le sang coule.

— Petit bobo, ripostait l'oncle; tu ne mourras pas de celle-là, j'en réponds. Allons, calme-toi, que diable; tu lui as assez travaillé la peau pour aujourd'hui, à la Margasse!

— Deux côtes rompues et la cheville foulée, et je n'ai peut-être pas tout vu, prononça rudement Pierre, qui, sans plus s'occuper de l'homme, soulevait, examinait la malheureuse.

— Sans rancune, Grassian! Il ne sera pas dit que des camarades comme nous, deux vieux amis qui ont toujours marché ensemble, se soient brouillés pour une bêtise...

Le cadet de Lortal tendait la main au maître des Nivoliers, lequel, désentortillé de son étreinte, le plantait là, rageusement, et gagnait au large, avec sa fourche, qu'il brandissait d'un air menaçant.

— Salut, Lortal, grognait-il à distance; nous nous retrouverons. Puisqu'un honnête homme ne peut pas se faire justice chez lui, sur sa terre, sans qu'on vienne se mettre entre lui et les voleurs, c'est bien; on verra plus tard...

— Ce n'est pas toi, c'est ta colère qui parle. Des fichaises, tout ça; je ne t'écoute plus, bonsoir, Grassian! concluait l'oncle.

Et l'individu, une fois hors de portée, se tournant vers Pierre :

— Mon compliment, mon cher; tu me l'as proprement allongé, ce brutal. Un coup d'épaule, et allez! donnez-vous la peine de vous asseoir! Bien envoyé! mon gaillard; va bien, va bien, tu es un vrai Lortal et un bon! Dommage seulement que ton coup d'épaule nous coûte un peu cher. Cent cinquante voix de moins pour toi à ta prochaine élection : les Nivoliers et Terrabus; c'est lui, le maire, et il a toute sa commune dans la main. Bon enfant, l'animal, mais

têtu comme une mule. Enfin, d'ici six mois, les choses ont le temps de s'arranger.

— Aïou ! Aïou ! geignait la Margasse, toujours allongée à terre, inerte.

— Que vous semble, mon oncle? Cette femme n'aura jamais la force de se traîner chez elle; il faut la porter à nous deux. Tu entends, Margasse? ne te chagrine pas; on va te ramener à la forge.

— Les raves! Où sont mes raves? geignait la créature; et elle se tordait, soulevée sur le coude pour ramasser à terre les quelques raves arrachées à la pointe de ses ongles, — misérable larcin qui avait mis la fourche à la main de Grassian.

— Vous, prenez-la par les pieds, doucement, à cause de la cheville malade; moi, je la tiendrai sous les aisselles,.. ordonnait Pierre.

L'oncle n'y allait pas de trop bon cœur. Toucher ça! Lui, le maire de Saint-Jean-des-Grèzes, charrier une mendiante! Il rechignait; pas longtemps, cependant. Subjugué par l'air d'autorité du médecin, il obéissait, il s'attelait quand même, et le convoi partait, avançait lentement, à travers champs d'abord, puis dans le chemin pierreux, bordé de murs, qui conduisait à la forge, ou, pour mieux dire, à ce qui était resté debout de la bâtisse incendiée. Tout noir encore, crassi du haut en bas par la fumée, clôturé, là où le feu avait fait brèche, par un torchis de glaise et de chaume battu ensemble et maçonné par la Margasse, le logis, très bas, se soulevait à peine au bord de la route, accroupi dans les ronces.

Des gémissemens en sortaient, une plainte à deux voix, toujours la même: « Mâmâ! mâmâ! » C'étaient les petits Margassots, enfermés par leur mère, et qui, ne la voyant pas revenir, criaient la faim et la peur.

Le verrou tiré, dès le seuil une puanteur prenait les Lortal à la gorge; et il leur sembla que ça sentait plus mauvais encore, la chandelle allumée, quand le taudis apparut dans toute sa hideur. Rien que les quatre murs; un endroit vague, étable? hangar? où les araignées habitaient en haut, où des êtres rampaient en bas, dans la boue. Une tassée de genêts, c'était le lit; deux grosses pierres, avec une marmite à cheval dessus, servaient de foyer; quelque chose de fétide, qui pouvait être de l'eau, croupissait dans des flaques; et dans les coins des restes de nourriture, des immondices fermentaient, animés par la vermine.

Les enfans étaient là, hérissés, rencoignés; un tas de loques et de cheveux, une broussaille où flambaient des yeux très clairs, comme des prunelles de félins. La Margasse à peine allongée sur

sa litière, ils s'étaient jetés sur elle, et, apaisés tout de suite au toucher de leur mère, insoucians, ils s'étaient mis à dévorer les raves tombées de son giron.

Assisté de l'oncle, qui penchait sur la blessée la clarté rouge de la chandelle de résine, Pierre, agenouillé dans la boue, avait ausculté la créature qui s'abandonnait, livrait, sans un mouvement de pudeur, comme une bête malade, la nudité de ses jambes, de sa poitrine.

Avec des lambeaux déchirés de son mouchoir, délicatement, le docteur liait, bandait les morceaux cassés de la patiente; et elle le regardait, étonnée, comprenant à peine, ne s'expliquant pas bien, avec ses idées toujours vacillantes, obscurcies encore, embrouillées par la fièvre, pourquoi celui-ci la soignait, lui voulait du bien, pas plus qu'elle ne savait peut-être exactement pourquoi l'autre l'avait assommée à coups de fourche.

La plaie du corps était pansée; mais l'autre, la blessure de dedans, qui la guérirait? Ému, Pierre cherchait le mot à dire pour calmer, pour rasséréner cette maudite.

— Dis donc, toi? si tu trouves que ça sent bon, ici! grognait l'oncle. Ouf! J'en ai assez, à la fin, de te tenir la chandelle. Très bon enfant, l'oncle Lortal; mais faudrait pas lui en demander trop le même jour. Et puis voici que le soleil est tombé; et, quand il ne fait plus clair, tout de suite il fait faim. M'est avis qu'il serait temps de retourner à la Glanderie.

— Je reviendrai, Margasse, dit Pierre en mettant une pièce blanche dans la main de la pauvre brute, qui ferma les doigts d'un mouvement instinctif. Et ce fut sa seule réponse.

— Et tâche qu'on ne te repince pas à voler des raves, entends-tu, carogne? cria l'oncle en forçant la voix, comme pour faire peur à un enfant. Et, la menaçant de son doigt levé, il ajoutait: « Sinon, gare les gendarmes! »

XII.

L'oncle Lortal criait encore et ils étaient loin déjà, seuls sous le ciel crépusculaire, enveloppés tous deux, et à côté d'eux les murs de pierres, les chardons aussi et les ronces, jusqu'à l'herbe rase piétinée par les troupeaux, tout également caressé, baigné dans les rougeurs diffuses du soleil tombé tout à l'heure, mais vivant encore dans l'incendie du couchant, dont les braises ensanglantaient l'horizon.

L'air fraîchissait, annonçant la froideur nocturne; et les deux hommes, cinglés au visage, filaient d'un bon pas sur le chemin

qui mène, en contournant par de brusques ressauts la naissance des ravins obscurs, des grands réservoirs d'ombre creusés au flanc de la montagne, jusqu'à l'entrée du vallon de la Glanderie, et plus haut encore, à l'orée de la combe de Fontbrune.

L'oncle parlait, cancanait sur l'un, sur l'autre, narrait par le menu les événemens de Saint-Jean-des-Grèzes : brutales histoires d'amoureuses lâchées, abandonnées en mal d'enfant, de galans en bataille, s'attrapant comme des animaux en rut devant la porte de leur femelle; échos de guerres électorales, de trahisons soigneusement préparées, de vengeances tenacement poursuivies... Et tout cela, hurlé comme toujours, mais plus retentissant encore à cette heure, dans le recueillement ouaté de brume des espaces noyés de crépuscule...

Un malaise prenait Pierre, à l'entendre. La déconvenue qu'il avait eue, le matin, en arrivant à l'improviste à la Glanderie, la mauvaise impression qui lui avait gâté la joie du retour, un moment dissipée, évaporée au grand air, lui retombait sur le cœur, mais singulièrement aggravée, plus lourde, plus amère. Et cependant il ne se plaignait de rien, il n'en voulait à personne; ce n'était pas ceci qui lui déplaisait, ni cela, c'était tout : c'était le goût même, la saveur tant aimée de la vie paysanne qui ne s'accommodait plus à son estomac... Trop âpre, ce goût; trop brutale, cette vie! Jusqu'à l'oncle Lortal, qui ne l'enchantait plus comme autrefois. Et pourtant il était identiquement le même homme qu'il avait toujours connu, cordial et rude, gueulard et avisé, un individu pas trop commode, mais amusant quand même, appétissant à regarder vivre; l'oncle Lortal, enfin! Est-ce que par hasard, après s'en être contenté pendant vingt ans, après l'avoir aimé ainsi fait, il aurait fantaisie d'y corriger quelque chose maintenant?

Non, il n'y prétendait rien changer, il aurait voulu l'oublier seulement, oublier la réalité blessante d'aujourd'hui, et ressaisir son rêve, revivre les yeux fermés cet ancien bonheur de Saint-Jean-des-Grèzes, dont l'image nostalgique l'obsédait depuis cinq ans à Paris.

Mais la réalité parlait plus haut que ses souvenirs. Telle qu'il l'avait entendue tantôt à la croisière de Trabuc, la malédiction du vieux Calel, de cette cariatide vivante écrasée sous sa hottée de terre, retentissait encore, vibrait en lui distinctement, et par-dessus les imprécations du pauvre homme, il percevait les appels de bête aux abois de la Margasse, et le bruit de fléaux battant l'aire des coups de fourche du Grassian défonçant sa poitrine.

Impossible d'oublier, et pourtant...

La blessée, là-haut, sur sa litière de feuilles pourries, sans

doute ne se tracassait pas tant que lui. Une goutte d'eau tétée à la cruche pour amortir sa fièvre, une caresse aux petits, elle s'était endormie, elle avait oublié le chagrin de vivre.

Que n'oubliait-il comme elle, comme tous ces gens qu'il apercevait de loin, cheminant leur outil sur l'épaule, l'allure raide, l'esprit lent, le cœur dur, dur à eux-mêmes autant qu'aux autres, façonnés aux cruautés de la vie, guère plus sensibles aux gémissemens d'une femme battue, — si le vent les portait jusqu'à eux, — qu'au bruit du marteau frappant l'enclume : les enclumes et les femmes étant fabriquées pour recevoir des coups et pour se plaindre — chacune à leur façon ? Vraiment il avait de la bonté de reste de se rendre malheureux pour des affaires qui ne le regardaient pas, pour des injustices auxquelles il n'était pas en son pouvoir de remédier. Un malheureux, ce Calel ! une misérable, cette Margasse ! Mais quoi? Est-ce qu'il n'y avait pas eu de tout temps des souffre-douleur, des crève-la-faim à Saint-Jean-des-Grèzes? Est-ce qu'il n'avait pas déjà entendu geindre les damnés de cet enfer des campagnes, aussi hideux peut-être que l'enfer des villes, quoique d'apparence moins sinistre, enveloppé qu'il est, voilé de la grande innocence de la terre? Et jusque-là, cependant, jusqu'à son départ pour Paris, ce qu'il avait pu voir, ce qu'il avait pu entendre ne lui avait pas fait perdre un coup de dent, comme on dit, ni une heure de sommeil.

Pourquoi si tranquille alors, si ému, si bouleversé maintenant ?

Si rien n'avait changé autour de lui, c'était donc lui qui n'était plus le même?

Pierre s'interrogeait; anxieux, il s'enlaçait comme à un piège au fil de sa pensée repliée sur elle-même, inextricable.

— Comment, non? Tu ne crois pas à mes chiffres?

L'oncle, qu'il n'écoutait plus depuis un moment que d'une oreille, fermant d'un oui ou d'un non, sans conviction, les trous de silence que l'impitoyable raconteur laissait entre les mailles serrées de son bavardage, l'oncle le rappelait à son devoir.

— Je vous crois, se hâtait-il de répondre ; cependant...

— Il n'y a pas de cependant. Toutes les voix de l'administration et quelques-unes en sus dont je fais mon affaire, cela te donne déjà plus de cent cinquante de majorité à Paour ; et je ne compte pas Saint-Jean-des-Grèzes. Le curé n'osera pas bouger, sois tranquille ; trois ans que je le tiens le bec dans l'eau pour un crépissage à passer à l'église, les fonds votés, les devis approuvés; s'il vote bien, nous crépirons. A Mespel, les Carendié sont pour nous ; à Bartas...

Il s'agissait d'une élection au conseil d'arrondissement, et l'oncle développait son plan de campagne.

Ami de toute la bourgeoisie paysanne du canton, à tu et à toi avec l'autorité, le bonhomme Lortal avait arrhé la place pour son neveu et il la lui tenait toute prête, toute chaude. Rien qu'à lever le bout du doigt : tu dis oui, et ça y est... Au dessert, le soir de la noce, je veux qu'on t'offre la candidature...

Et comme Pierre, étonné, hésitait à répondre :

— Ah çà! reprenait le maire de Saint-Jean-des-Grèzes, fais attention, eh? Je t'ai mis en avant, j'ai parlé de toi au sous-préfet; c'est une affaire dans le sac; tu ne vas pas renacler à présent! Conseiller d'arrondissement! eh, eh, le morceau n'est pas assez gros pour toi peut-être? C'est la députation qu'il fallait à monsieur!

— Ni la députation, ni le reste, rien, mon oncle; je ne demande qu'à demeurer tranquille.

— Tranquille! à ton âge! avec l'instruction que tu as reçue! Un docteur! Tu te moques de moi, mon neveu. Eh! t'imagines-tu que je me sois saigné aux quatre veines, que j'aie mis un bon billet de mille de ma poche tous les ans à t'entretenir à Paris, tout ça pour que tu viennes ici tâter le pouls à ton oncle et faire des enfans à ta cousine? Non, vrai, tu me chagrines, mon ami. Comment, je te ménage une rentrée superbe à Saint-Jean-des-Grèzes; je combine, je manigance, et quand la poire est mûre, quand tu n'as qu'à allonger la main pour la cueillir, tu refuses. Mais comprends donc, nigaud; conseiller d'arrondissement, ce n'est que le pied à l'étrier. Une fois en selle, un garçon comme toi, qui sait où tu iras? Ah! si j'étais à ta place! Si le grand-père Lortal, que Dieu repose, m'avait poussé dans les écoles!

— Voyons, ne vous fâchez pas, mon oncle. D'ici au renouvellement, nous avons le temps de voir venir....

Le cadet de Lortal allait insister. Pierre l'arrêta, la main posée sur sa manche... Avançant toujours, ils étaient arrivés au Pas-des-Mimoïs, d'où se précipite, aussitôt dévoré par l'ombre du ravin, le sentier qui plonge vers la Glanderie.

— Demain, si vous voulez, nous recauserons de notre affaire. Je vais y réfléchir dans mes draps. Pour ce soir, permettez-moi de ne pas souper à la Glanderie... Vrai, je n'en puis plus, je n'ai faim que de sommeil. Et puisque mon lit est préparé à Fontbrune, bonsoir, mon oncle.

— Bonsoir, neveu. Cécile va être bien attrapée de ne pas te revoir. Enfin, si l'envie de dormir te tient...

— A demain, donc!

XIII.

Comme un caillou qui tombe au fond d'un puits, le bruit des souliers ferrés de l'oncle s'en allait, diminué peu à peu dans les lointains de la descente.

Pierre était seul.

Devant lui, derrière lui, le silence des campagnes déjà sombrées dans le crépuscule; des choses effacées, vagues, et dont la figure s'anéantissait, se détruisait encore! Des voiles noirs flottaient, se tissaient en l'air, et de minute en minute, les buissons, les arbres, perdaient leurs contours, entraient dans l'existence illusoire, immatérielle de la nuit. Une poussière d'obscurité montait des grands espaces vides; à peine quelques parcelles de couleur tremblaient au-dessus, des couleurs légères, frissonnantes : un peu de rose du couchant posé sur l'aile d'un oiseau, une goutte de clarté, tel un œil ouvert, palpitant dans l'eau d'une ornière ; et pendant que Pierre les regardait, la clarté s'éteignait, le rose de l'aile s'évanouissait comme si on avait soufflé dessus.

Tout était mort maintenant; une douceur de sépulcre planait sur la décomposition lente où s'abîmaient les êtres; des lacs noirs, des lacs silencieux, s'ouvraient, s'élargissaient, engloutissant peu à peu comme une marée d'ombre, les haies, les murs de pierres, allégés tout à coup, comme débarrassés de leurs corps.

Seule, très loin, sur la pâleur du ciel occidental, une procession d'arbres se levait; des silhouettes dures, raidies dans des attitudes si expressives qu'elles avaient l'air de regarder debout, comme des personnes immobiles au-dessus du grand mystère.

Immobile aussi, Pierre se laissait pénétrer par le calme de cette tombée de nuit, — la nuit si paisible des rochers et des arbres. Quelle paix autour de lui! Cris de colère ou de douleur, la vie humaine avait fini de se plaindre, et, à la place, c'était la voix si pure, délicieusement brisée, d'une source filtrant à travers les mousses, et encore, comme une caresse, là-haut, à la cime des branches, la musique errante d'un souffle d'air qui passait. Enveloppé de la sérénité ambiante, Pierre oubliait les contradictions, les déchiremens de tantôt; les misères, l'âpreté des mœurs paysannes, s'abolissaient dans la sensation de bonheur intense que lui versaient la beauté de la nature, l'harmonie des campagnes endormies dans l'unité profonde du non-être. Cette douceur matérielle lui donnait l'illusion d'une bonté diffuse; une maternité vague émanait du visage obscur de la terre, qui le remuait jusqu'à pleurer.

Un bruit d'ailes à côté de lui, dans la broussaille, le frôlement amical, le cri léger d'un rouge-gorge qui voletait tout près, à portée de la main, comme pour se rassurer en sa compagnie contre les frayeurs de l'obscurité commençante, achevèrent de l'attendrir. Il lui semblait entendre dans ce chétif appel la bienvenue envoyée par les humbles des champs, les petites existences cachées sous les feuilles, blotties au creux des sillons; et cette amitié le rassurait, lui aussi, cette camaraderie imaginaire l'empêchait de se sentir seul.

Apaisé, reconsolé, Pierre s'était remis en marche. Laissant le chemin qui biaisait à gauche, s'attardait aux maisons, aux hameaux, avant de se jeter dans le gouffre noir de la Ramade, il s'avançait au découvert, coupant en ligne à peu près droite les guérets et les friches vaguement étalés entre le ravin et la forêt. Sans trop hésiter, mené par l'habitude, il suivait les foulées blanches ouvertes aux limites des héritages par le sabot fourchu des brebis; et tantôt il broussait à travers la brande mouillée de rosée, tantôt il franchissait à gué sur des pierres plates les ruisseaux qui fuyaient mystérieux, se tordaient, blancs d'écume, sous la noirceur des arbres.

En avant, un rien de clarté flottait encore; ce qui restait en l'air du crépuscule agonisant se mêlait à la pâleur confuse de l'aube lunaire qui naissait, à peine distincte, bleuissait le ciel au sommet de la montagne. La nuit, à moitié tombée, reculait, hésitante; des frissons faisaient osciller la masse des ténèbres, pénétrée peu à peu, traversée de reflets qui traînaient languissamment au ras du sol. Aurore malade d'un astre défunt, bientôt une blancheur triste parut au bord de l'horizon; elle monta, s'élargit comme une tache, s'épanouit en plein ciel; puis ce fut, l'espace d'une minute, une teinte d'un safran brouillé; et tout de suite après, soulevée d'un mouvement insensible, l'énorme face jaune se hissait, toute proche, semblait-il, cognant du front aux branches d'un chêne dont la silhouette anguleuse se découpait en noir sur le disque de métal; puis encore, laissant couler dans l'espace ses langes dorés, elle s'élançait, toute blanche, versant à larges nappes sur la campagne sa clarté froide, ensorcelante!

Écartant de la main les branches basses d'un pommier sauvage, Pierre franchissait l'échalier pratiqué dans le mur qui clôturait les terres de Fontbrune. Le vallon natal était devant lui; à travers les branches du pommier, les pignons aigus de la maison familiale luisaient, suspendus plus bas, accrochés comme un nid de corneilles à une fente du rocher; et autour, dans l'éparpillement humide des clartés et des ombres, des prairies apparaissaient noyées

de rosée, des clos de fruitiers maigres encerclés de murailles, et au-dessus, au-dessous, des faîtages de châtaigniers étagés en l'air, vaporeux, pareils à des fumées noires.

Tout cela vague, incertain, vu plutôt dans la réalité des souvenirs qu'à travers les mensonges de la nuit; mystérieux aussi, comme les endroits habités depuis longtemps, dont la figure vous regarde de loin, reculée, tremblante dans la profondeur des âges.

Une race avait vécu là, nichée dans ce creux de rocher. Depuis quand? Les pierres de la bâtisse étaient bien ruinées, bien épaisse la toison de lierre qui pendait aux murailles ! Combien de fois la pleine lune sortant des bois à la même échancrure de l'horizon avait-elle baigné ces murs, mouillé ce lierre? Des générations de Lortal avaient habité, étaient morts sur ce lambeau de terre. Dans ce pré qui blanchissait sous la lune, de petits Lortal insoucieux avaient mené leurs ouailles, et d'autres, adolescens, avaient jeté leur premier soupir d'amour au bord de cette fontaine, donné ou rendu leur premier baiser d'amour à quelque retour de veillée, dans l'obscurité de ces châtaigniers aux branches retombantes. Par ce chemin pavé de rochers, argenté par l'eau des sources, de jeunes épousées étaient venues en habits de jadis, droites dans la charrette à côté de l'armoire nuptiale ; et plus tard les filles, les petites-filles de celles-là, mariées à leur tour, parées de même, s'en étaient allées dans la charrette, tournant le dos à la maison paternelle, droites, tristes, par le même chemin. Et les lèvres des amoureux s'étaient flétries, les jeunes épousées étaient devenues des vieilles femmes, des figures ridées de fileuses tirant l'étoupe au seuil du logis ; les beaux jeunes hommes avaient perdu leur sève ; cassés par l'âge, ils s'étaient rencoignés, les sabots dans les cendres ; chantant à voix chevrotante les chansons de leur jeunesse et du pied balançant le nourrisson au berceau.

Et tout ce monde n'était plus. Vieux ou jeunes, tous avaient quitté, les pieds devant, l'étroite enceinte du clos ancestral pour habiter le clos plus étroit, l'enceinte plus solitaire où dorment, ombragés par le clocher de pierre, les défunts de Saint-Jean-des-Grèzes.

L'orphelin songeait aux derniers partis, au père, à la mère. Tendrement, il se remémorait le peu de chose qui lui restait d'eux, au plus lointain de sa mémoire.

Des cheveux blonds, un regard candide, c'était sa mère : des cheveux fins échappés du bonnet et qui le chatouillaient quand elle se penchait sur lui pour l'embrasser, des yeux clairs tout près de ses yeux; presque rien, et cependant, une impression forte, une sensation de douceur qui l'enveloppait.

Il n'aurait pas reconnu le son de sa voix, — pauvre musique en allée ! — et il retrouvait la caresse en son cœur des mots inconnus, des mots de tendresse, dont elle le câlinait, tout petit. Et ses gestes, ses sourires, il ne les voyait pas, il les sentait; il sentait les attouchemens délicats de ses mains adroites à le coucher, à le vêtir, il sentait sur sa joue la tiédeur des baisers reçus : des baisers appuyés, claquant à pleine bouche, et d'autres, âcres, fiévreux, des baisers de malade, jusqu'au dernier, inoubliable celui-là, jusqu'au souffle tombé des lèvres moites du froid de l'agonie.

Des couleurs sombres de courtines, d'habillemens rustiques, des luisans de meubles ou de faïences, dans le demi-jour de la chambre éclairée en vert par les carreaux étroits, accompagnaient la chère figure, et, autour, comme émanant d'elle, un parfum cordial de linge frais et de pommes mûres, l'odeur de l'armoire d'où la ménagère implorée, tirée par le pan de la robe, sortait des friandises pour l'enfant.

Après la mère morte, c'était le père mort qu'il revoyait, et si vivant, en pleine santé, en pleine force, la voix grave, le geste puissant. Une image surtout lui revenait de lui : dans la vapeur dorée d'un couchant d'automne, la silhouette de l'homme tel qu'il l'avait aperçu un soir, menant la charrue à la crête d'un guéret. Lui, tout menu, regardait, agenouillé dans un sillon au bas de la pente, et, dans la vastitude du terrain nu, dans la brouillée confuse où s'effaçait la campagne, le guéret, le laboureur, tout lui apparaissait immense, démesuré.

Comment cet homme si robuste avait-il été terrassé par la maladie? Si grand, comment avait-on pu l'enfermer dans la boîte étroite et courte qu'il accompagnait un peu plus tard au cimetière? Et Pierre revoyait aussi le petit clos ceinturé de murs, le clos d'herbes et de ronces où se soulevait, çà et là, comme un sillon tronqué, le pli d'une tombe. Il y avait là des gens en noir, le curé en surplis blanc; tête nue, tous les yeux à terre; un grand silence; le clergé s'en allait, les parens un à un défilaient devant la fosse, et l'orphelin, sa petite main abandonnée dans la rude étreinte de l'oncle, se retournait attiré par le trou d'ombre où la caisse au fond se tenait un peu de travers, très tranquille.

Pierre songeait; et les douces figures revenues lui semblaient toutes proches, comme réelles, là, sous la clarté suggestive de la lune, cette douce évocatrice de l'impossible. Le cœur gros de sa joie déçue, de sa tendresse rentrée, l'orphelin aurait voulu les interroger, leur demander secours : « Maman ! oh ! maman ! » prononçait-il, exalté tout à coup, les mains tendues vers le vide...

Et troublé du son de sa voix, n'osant plus avancer, il écoutait

comme si, de l'obscurité de la nuit, il pouvait lui venir une réponse.

XIV.

Mais ce n'était pas une ombre, c'était bien une créature vivante qui se mouvait au-dessous de lui dans le chemin... Une femme, une vieille, à l'allure incertaine, penchée jusqu'à terre et se relevant aussitôt pour se baisser et se relever encore; une glaneuse de bois mort sans doute... L'ombre se retourna brusquement, presque un fantôme, quelque chose de flottant, une figure passée, éteinte, et des branches sèches dans des mains décharnées. Mais les mains se mettaient à trembler tout à coup, les yeux morts s'éclairaient.

— Pierrillou ! Pierrillou ! C'est vous, monsieur Pierre ! s'exclamait la créature; on m'avait prévenue, mais je ne vous attendais pas d'une grosse heure. Par où êtes-vous passé qu'on ne vous ait pas vu? Par-dessus le mur, par le chemin des voleurs! C'est vous, c'est vous ! répétait-elle encore, et elle serrait entre ses doigts osseux la main tendue de l'arrivant.

— Que t'ai-je fait que tu me dises vous et que tu ne m'embrasses pas, ma vieille Taton? ripostait Pierre, attirant à lui les joues tannées et rugueuses qui se détournaient comme honteuses de l'accolade.

Et, l'embrassant, il revoyait la robuste femme de trente ans, qui l'avait allaité lui second, pour soulager sa mère malade et qui, sa mère morte, l'avait gardé longtemps encore tout en besognant dur à la maison et aux champs. Pauvre nourrice ! Ses maîtres défunts, elle était restée tout de même à Fontbrune, ne sachant pas s'en aller, attachée aux pierres de la maison, aux arbres du jardin ou plutôt à ce qui demeurait pour elle, à tout ce qui vivait de l'ancien temps, épars autour des arbres et des pierres...

Côte à côte, la vieille et l'enfant descendaient, arrivaient au seuil de Fontbrune. La maison se taisait endormie, morte, semblait-il, enveloppée comme d'un linceul des froides clartés lunaires. Pas un aboiement de chien autour, pas un rais de lumière, aucun des bruits, aucun des signes de vie qui sortent le soir des maisons habitées, ne venait au-devant du maître.

Pierre soulevait le loquet d'une main hésitante, et, la porte ouverte, il s'arrêtait encore sur le seuil, interrogeant l'ombre, écoutant le silence.

— On ne mène pas grand tapage chez vous, est-il pas vrai?

expliquait Taton, en réponse au regard étonné du maître, qui cherchait vainement dans la salle les bouviers, les pâtres, le personnel de la ferme qui aurait dû à cette heure se trouver attablé autour de la soupe. — Personne, mon ami, continuait la servante en soufflant sur les braises mourantes du foyer. Gervais et Gervaiset, Ramoundil, Toinette, tout le monde est parti, voici tantôt deux ans, — ne le saviez-vous pas! — parti en compagnie des bœufs et des moutons, que ce diable d'homme, — vous entendez qui, — voulait tenir sous sa coupe à la Glanderie. Et si les terres avaient pu suivre! Ah! pauvre monsieur Pierre; elles languissent de vous, les terres, elles crient la faim, mal nourries qu'elles sont depuis des années, mal tenues, sans fumiers et sans labours! Elles vous appellent, vos terres. Si bon médecin que vous soyez, il vous faudra du temps pour les remettre. Enfin, puisque la Glanderie doit être vôtre, ça n'y fait rien, est-ce pas? Et moi j'ai peut-être tort de bavarder. Les terres auraient bien parlé toutes seules!

La lampe de cuivre à trois becs, — le calel, — allumée et accroché au manteau de la cheminée, Taton s'était mise à vaquer à ses besognes de ménagère, assistée d'une chatte jaune qui, tête levée, épiant ses gestes, la suivait pas à pas, l'échine frottée à ses jupes. Et tout en pendant la crémaillère, en coupant à tranches minces le pain bis de la soupe, elle continuait à parler, s'informant du voyage de son maître, du temps qu'il avait mis à venir à Paris. Si vite! Sainte Vierge! Si vite! Et après un silence :

— Ah çà, dis-moi, petit? c'est pour bientôt la noce? questionnait-elle, plantée devant le jeune homme, qui tisonnait au coin de l'âtre, assis sur le coffre au sel.

Au choc de la pince à feu, massive, grossièrement dressée par un forgeron de village, qu'il tourmentait d'une main nerveuse, une volée d'étincelles jaillit tout à coup de la braise et s'épanouit en bouquet d'or sur le noir de la suie. Et les regardant fuser en l'air et s'évanouir presque aussitôt éteintes dans les cendres :

— La noce? je ne sais pas; il n'y a rien de décidé, répondit Pierre.

Émile Pouvillon.

(La deuxième partie au prochain n°.)

UN

PRÉCURSEUR

DUPONT-WHITE.

L'auteur de deux livres qui resteront, *l'Individu et l'État,* et *la Centralisation,* Dupont-White, n'a pas obtenu, pendant sa vie, la place que ses écrits auraient dû lui assurer dans l'estime publique. Économiste, il eût mérité d'être de l'Institut, et écrivain politique, de l'Académie. Si j'ose m'exprimer ainsi, c'est que je puis invoquer une autorité que nul ne contestera, celle de Stuart-Mill, qui, peu de temps avant sa mort, me disait qu'il plaçait notre ami commun au tout premier rang parmi nos contemporains. Sa haute valeur n'a pas été reconnue, parce que ses idées étaient en opposition avec celles des différentes écoles qui se partageaient l'opinion de son temps. C'était le moment où le libéralisme, plein de confiance en la doctrine du laissez-faire, exaltait l'individu et voulait enlever à l'État presque toutes ses attributions, ne lui reconnaissant plus guère d'autre fonction que celle de préparer sa destitution. Dupont-White prétend prouver que, tout au contraire, plus la civilisation progresse, plus s'étend le rôle du pouvoir. Il était aussi de mode alors d'accuser des maux, parfois imaginaires, dont on se plaignait, l'excès de centralisation légué par l'empire, et l'on se plaisait à citer comme contraste et comme modèle à imiter l'Angleterre et l'Amérique. Dupont-White soutient une thèse tout opposée. C'est à la centralisation que la France doit sa gran-

deur et les qualités particulières qui la placent en tête des nations. La race anglaise a les siennes, sans doute, très grandes et très favorables à l'accumulation de la richesse et à l'accroissement de la puissance; mais elles n'ont nullement pour source le gouvernement local, lequel, d'ailleurs, n'existe pas en Angleterre.

On attribue généralement aux professeurs des universités allemandes l'invention de cette nouvelle forme de la science économique qu'on appelle tantôt « socialisme d'état, » tantôt, rappelant sa prétendue origine, *Katheder-Socialism* (socialisme de la chaire); c'est à tort. Le mérite, dans la mesure où on l'admet, en revient à Dupont-White. Tout en repoussant les utopies des réformateurs qui voulaient reconstruire la société de toutes pièces, sur de meilleures bases, Dupont-White admettait la plupart des griefs qu'ils faisaient valoir contre l'ordre de choses actuel, et, ainsi, il était amené à demander que le gouvernement portât remède aux souffrances des classes laborieuses et redressât les inégalités excessives. Il ne voulait ni de l'État-gendarme des économistes, ni de l'État-providence des socialistes, mais il prétendait que le pouvoir doit être, comme il l'a été dans le passé, l'instrument du progrès et l'organe de la justice sociale, tâche immense, dont il était encore impossible de fixer les limites. Il traçait, dès 1846, le programme de la nouvelle école économique qui occupe aujourd'hui presque toutes les chaires universitaires, non-seulement en Allemagne, mais en Angleterre, aux États-Unis et en Italie. On peut donc l'appeler un précurseur dans toute la force du terme.

Son premier livre porte le titre de : *Essai sur les relations du travail avec le capital.* Il considérait comme démontrées ce que l'on appelle les lois de Ricardo concernant le salaire, la rente et la population. Ces principes fondamentaux de l'économie politique étaient alors généralement acceptés, et Stuart-Mill venait de leur donner une autorité nouvelle, en les émondant de ce qu'ils avaient de trop absolu, de trop mathématique, et en leur prêtant toute la rigueur de sa logique et toute la clarté de son style. La population tend partout à s'accroître, tandis que l'étendue du sol cultivable est limitée. Il s'ensuit que, dans tout pays qui prospère, le prix des denrées alimentaires doit augmenter et la rente du sol s'accroître en proportion. Le bénéfice du progrès se condense donc aux mains des propriétaires fonciers, qui, jouissant d'un monopole, s'enrichissent, même sans rien faire. D'autre part, le nombre des ouvriers augmente : pour trouver à subsister, ils sont forcés d'offrir leurs bras au rabais, et ainsi se réalise cette maxime si souvent répétée de Ricardo, que les socialistes allemands qui l'invoquent ont appelé « la loi d'airain » : le salaire finit toujours par se réduire au minimum de ce qui est indispensable aux ouvriers pour vivre et

se reproduire. Dans ce sujet encore, c'est en France que nous trouvons des précurseurs en deux grands esprits qui furent aussi de grands ministres, Turgot et Necker. « En tout genre de travail, dit le premier, il doit arriver et il arrive, en effet, que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire pour lui procurer sa subsistance. » (*Réflexions sur la formation et la distribution des richesses,* édit. 1788, p. 12.) Quant à Necker, il s'exprime ainsi : « Les propriétaires de subsistances, usant de leur pouvoir et désirant multiplier le nombre de leurs serviteurs, forceront toujours les hommes qui n'ont ni propriété ni talent à se contenter du simple nécessaire. » (*Sur la Législation des grains,* édit. 1771, p. 312.) C'est donc l'accroissement de la population qui apporte aux uns la gêne et même l'indigence, aux autres le bien-être et l'opulence, et ainsi heureux les peuples où elle n'augmente que lentement!

Bastiat, en 1848, dans ses *Harmonies économiques,* et, récemment, M. Paul Leroy-Beaulieu, dans son excellent livre : *la Répartition des richesses,* ont battu ces propositions en brèche, avec beaucoup de force et d'éclat, mais en méconnaissant, à mon avis, la part de vérité que renfermait la doctrine des anciens maîtres de la science économique. Dupont-White, en la prenant pour point de départ de son livre, y fait cependant déjà de curieuses réserves. Ainsi, à la hausse progressive du prix des grains annoncée par Ricardo, il signale plusieurs obstacles : le perfectionnement des méthodes de culture, l'amélioration des routes et l'importation des grains étrangers. Il semble prévoir l'arrivée des blés américains, qui, à l'élévation progressive des fermages, a fait succéder, depuis 1875, une baisse si rapide. Il constate aussi que la condition des ouvriers s'est beaucoup améliorée, surtout en France, mais il fait ressortir avec force tout ce que l'organisation actuelle de l'industrie leur fait parfois souffrir : le dur labeur dans des ateliers surchauffés, la durée excessive de la journée de travail, le père et souvent la mère de famille arrachés au foyer domestique, le chômage en temps de crise. Il emprunte aux écrits des socialistes l'énumération de ces griefs, comme le font aujourd'hui les réformateurs de l'école catholique en Allemagne, avec l'évêque Ketteler, et en France avec M. de Mun.

C'est pour porter remède à ces maux, qui sont la conséquence du progrès de l'industrie, que Dupont-White réclame l'intervention de l'État. Oui, dit-il, nous avons l'égalité devant la loi : les castes privilégiées n'existent plus. Nous acquérons chaque jour plus de liberté et une plus large part à la collation et à la direction du pouvoir; mais ce qui manque à la réalisation du programme, résumé en trois mots fameux inscrits en tête de nos constitutions,

c'est l'emploi de ce pouvoir pour le bien du plus grand nombre. La fraternité! qu'importe au peuple, si le droit du plus fort, banni des institutions, peut revivre et se déployer à l'aise dans le domaine économique. Les institutions libres, le laissez-faire universel, le prodigieux accroissement de la production des richesses, devaient apporter satisfaction à tous. Mais il n'en est rien : l'âge d'or, qui, d'après Saint-Simon, est devant nous, n'a pas commencé; parmi les masses, le mécontentement est plus grand que jamais. « De cet espoir trompé, ajoute notre auteur, une science est née, qui n'est point la politique, car elle n'a nul souci de l'équilibre et de la division des pouvoirs, ni l'économie politique, car la distribution des biens n'est qu'une de ses voies... Qu'on l'appelle science sociale ou autrement, qu'on lui conteste même le nom de science, toujours est-il que la *charité dans les lois* est une donnée qui, de nos jours, doit faire école; car, en dehors même des sectes socialistes, elle a mis dans tous les cœurs un trouble, un souci, une émotion inconnue au sujet des classes souffrantes, et en quelque sorte un cas de conscience publique. »

J'ai tenu à reproduire les termes mêmes de ce passage, parce que c'est bien là aujourd'hui le mot d'ordre des « socialistes de la chaire. » L'économie politique doit être une science « éthique, » c'est-à-dire soumise aux prescriptions de la morale et du droit, voilà la thèse que développe M. le professeur Gustav Schönberg dans l'introduction à l'œuvre collective considérable (*Handbuch der politischen Œconomie*), à laquelle ont contribué les principaux économistes de l'école nouvelle. Après 1848, Dupont-White renonça à ces attaques, parfois acerbes, contre la société, et surtout contre la concurrence, dont les écrits de Louis Blanc, d'Eugène Sue et de George Sand avaient pour ainsi dire imprégné le langage du libéralisme avancé. Mais il resta fidèle, en principe, à ses aspirations. Il m'écrivait plus tard : « Souvenons-nous du mot du marquis de Posa dans le *Don Carlos* de Schiller : « Respectons les illusions de notre jeunesse. »

C'est dans son œuvre capitale, *l'Individu et l'État,* qu'il donna la mesure de ce qu'il valait, et il en avait conscience. Quand il me donna son portrait photographié, il y inscrivit : « l'État, c'est moi. » Sa thèse de l'extension nécessaire du rôle de l'État en proportion des progrès de la civilisation est exposée dans ce livre avec une force de raisonnement, un luxe de citations et une abondance de faits historiques qui doivent faire réfléchir même les partisans les plus convaincus de l'opinion opposée. A chaque instant s'y rencontrent des traits qui frappent et des mots à retenir. Son style a une saveur relevée qui fait penser à Saint-Simon et aux lettres du mar-

quis de Mirabeau, « l'Ami des hommes. » Plus d'une fois il y éclate des éclairs qui illuminent le sujet jusqu'au fond (1).

La doctrine que rencontrait alors Dupont-White chez tous les amis de la liberté peut se résumer ainsi : si les hommes voyaient clairement que leur intérêt se confond avec l'intérêt général ; s'ils savaient ce qu'ils doivent faire en toute circonstance, la contrainte que l'État est appelé à exercer sur eux pourrait disparaître. Parmi des êtres parfaits, tout gouvernement serait superflu. « L'anarchie » régnerait. Il s'ensuit que plus la civilisation progresse et plus les hommes s'améliorent, plus doit se réduire le rôle de l'autorité. « C'est aujourd'hui une remarque vulgaire, dit Guizot, qu'à mesure que la civilisation et la raison font des progrès, cette classe de faits sociaux qui sont étrangers à toute nécessité extérieure, à l'action de tout pouvoir public, devient de jour en jour plus large et plus riche. La société non gouvernée, la société qui subsiste par le libre développement de l'intelligence et de la volonté humaine va toujours s'étendant à mesure que l'homme se perfectionne. Elle devient de plus en plus le fonds social. » Telle est la thèse de l'école libérale « anti-interventioniste, » dont Dupont-White s'efforce de montrer l'erreur, en invoquant tour à tour l'histoire, les tendances permanentes de notre espèce et les faits contemporains.

Il en appelle d'abord à l'histoire. Elle nous montre en tout pays, dit-il, l'activité et la compétence de l'État s'accroissant en même temps que s'élève la civilisation. Partout, au début, la liberté est

(1) Il ne m'appartient pas à moi, étranger, ne maniant qu'avec grand labeur la langue française, de juger du style d'un écrivain français, mais je voudrais cependant, pour donner une idée de celui de Dupont-White, reproduire ici ce qu'il dit de Pascal, afin de prouver que le pessimisme est un mauvais conseiller en fait de réformes politiques : — « Je m'en tiens aux *Pensées* de Pascal, qui n'aurait garde de toucher à quoi que ce soit, parce qu'il méprise tout abus de réforme. Voilà un contempteur, un désespéré ! Les plus fameux mélancoliques de notre temps, les plus incompris, les plus ulcérés contre la nature, la Providence et le reste n'atteignent pas cette hauteur, cette vérité de dégoût. Au fait, ils n'ont pas commencé par trouver la géométrie ; il leur manque les ailes de Pascal pour voir les hommes si petits. Lui, il use de son droit quand il met tout au monde sous ses pieds : lois, traditions, monarques et jusqu'à la propriété. Sur quoi ne marche-t-il pas ? On dirait le cheval d'Attila. Il fait litière et carnage des idoles sociales ; puis, ayant regardé son arme, Samson la rejette et conclut paisiblement à souffrir ces choses, la raison humaine qui voudrait les changer étant aussi méprisable que le reste. Et tout finit par ce mot : *cor comminutum, sentiment chrétien*. A la bonne heure, voilà qui est logique. Oui ! réduisez votre cœur, éteignez-vous, écrasez-vous (contrition ne veut pas dire autre chose) ou plutôt mourez ; c'est ce que vous avez de mieux à faire de la vie, un cas désespéré dès qu'elle n'a pas en elle de quoi se gouverner. » *La Centralisation*, 1re édit., p. 152. A lire dans le même ouvrage (chap. XI, § 2) le portrait de Louis XI faisant la France par la centralisation, un chef-d'œuvre de verve et d'évocation historique.

absolue. C'est la lutte de tous contre tous, et le plus fort triomphe. « Tout est en proie. » On peut voir ce qu'est cette forme de société dans les campemens des squatters du far-west de l'Amérique. Point de lois, point de règlemens, point de police, point de tribunaux. Le revolver est le seul souverain; la pendaison à la mode de Lynch le seul moyen de répression. Plus tard, dans cette époque de transition qu'on retrouve partout sous le nom de moyen âge, l'autorité se constitue, des pouvoirs publics se forment, mais ils sont aux mains des castes ou attachés à la propriété. Le meurtre n'est pas une atteinte à l'ordre public, mais un dommage personnel qui se rachète à prix d'argent; la composition n'est définitivement abolie en France que par l'ordonnance de 1350. Les contestations juridiques se décident les armes à la main : le plus fort gagne le procès. C'est le jugement de Dieu. Tout seigneur a sa cour de justice; c'est un droit de la terre féodale. Tout grand baron a aussi ses bandes armées; l'abolition des guerres privées ne date que de 1478; c'est la guerre contre les Anglais, qui peu à peu crée l'État en France. L'État, grandissant et se fortifiant, dit aux dynastes : « Vous ne ferez plus la guerre à vos voisins; vous vous soumettrez aux décisions de mes juristes. Vous ne lèverez plus de troupes; le souverain disposera d'une armée nationale. » Des services publics et des règlemens interviennent dans ce domaine illimité où se déployaient, à titre de droits individuels, la juridiction seigneuriale, l'autorité absolue du maître sur ses serfs, le commandement militaire.

A partir du XVIe siècle, la centralisation se constitue. A chaque règne, le champ d'intervention du gouvernement s'étend. Ce ne sont, d'année en année, que lois, règlemens et fonctions nouvelles, à l'usage d'une société avide d'ordre et de sécurité.

La machine administrative se construit pièce à pièce, acquérant chaque jour de nouveaux engins pour des nécessités nouvelles et s'armant de plus de force pour vaincre toutes les résistances. Cet accroissement des pouvoirs publics atteint son apogée sous Louis XIV, où il aboutit à un despotisme qui entend tout conduire, tout réglementer et qui, à cet effet, crée cette légion de fonctionnaires dont on connaît le prodigieux tableau. De cet excès inouï, naît au XVIIIe siècle une réaction qui a pour principal organe les économistes et qui se traduit par la maxime fameuse : « l'État chancre. » Il semble que la Révolution française, faite au nom de la liberté naturelle, va réduire presqu'à rien les attributions du pouvoir. Ce fut le rêve d'un instant. On sait trop qu'il n'en fut rien. Anéantissant les provinces, les autonomies locales, les castes, les parlemens, les corporations, les corps privilégiés et laissant ainsi l'individu isolé en face de la toute-puissance de l'État, elle exagéra l'activité du pouvoir, afin

d'imposer à la société une organisation nouvelle. L'empire profita des lois révolutionnaires pour créer la machine administrative la plus parfaitement oppressive qui fut jamais. Le pli fut pris par la nation : l'instrument de gouvernement était trop commode pour que la royauté rétablie s'en dessaisît. On parla de réformes; et en attendant, des interventions nouvelles réclamées par le public s'ajoutaient aux anciennes.

Mais, dira-t-on, cette fureur de tout réglementer est une maladie gallicane. Le défaut d'initiative individuelle en est la conséquence. Nous voulons y porter remède et imiter cette race anglo-saxonne, où l'État a des pouvoirs restreints, mais où l'activité des particuliers, même pour les objets d'intérêt général, accomplit des merveilles. — Il faut voir avec quelle verve et quelle connaissance des faits Dupont-White répond à l'objection; il écrit à ce sujet un chapitre, le quatrième de son livre, où s'accumulent les documens, les citations, les énumérations de lois et de décrets. En Angleterre, il est vrai, le moyen âge et son régime individualiste s'est perpétué; l'œuvre du progrès s'est faite par les castes; mais ce n'était qu'un retard momentané. Pour faire face aux nécessités créées par la civilisation moderne, les lois se multiplient, les attributions du pouvoir central sont augmentées bien plus rapidement qu'en France, car il faut rattraper le temps perdu. On y fait du règlement, de la centralisation, de la tutelle avec fureur, et avec des *bills* d'une véhémence parfois féroce. L'auteur cite, avec leur date, tous les actes qui ont pour but de brider et d'organiser l'activité individuelle. Et afin qu'on ne l'accuse pas d'obéir à un esprit de système, il invoque les témoignages de deux autorités incontestées : « Notre confiance dans l'intérêt privé a baissé, dit le principal organe de l'école individualiste, l'*Economist*. Devons-nous imiter nos voisins du continent et nous confier à l'État plus que nous ne l'avons fait? C'est une sérieuse question que la théorie résout négativement et la pratique affirmativement. L'expérience nous dit bien ce que l'on risque à placer sous le contrôle des lois l'industrie créatrice de la richesse; mais le public demande impérieusement et incessamment l'intervention de la législature. » Et Vivien dit dans ses *Études administratives :* « L'Angleterre elle-même, à mesure que ses pouvoirs locaux échappent davantage aux mains de l'aristocratie, sent la nécessité de se rapprocher du système de centralisation. »

Depuis que Dupont-White a écrit le livre que nous analysons, l'Angleterre a marché d'un pas de plus en plus décidé dans la voie de l'intervention de l'État. Pour énumérer tous les cas, il faudrait un volume. Si on veut en connaître l'interminable catalogue, il suffit de lire les publications de la *Ligue pour la défense de la liberté et*

de la propriété, sous la présidence de lord Wemyss, constituée uniquement pour combattre ce que l'on appelle aujourd'hui le socialisme d'état (1). Je ne citerai qu'un exemple : les lois agraires que M. Gladstone a fait voter pour l'Irlande, et que l'on trouve déjà insuffisantes, portent au principe de la propriété et du libre contrat une atteinte plus radicale que ne l'ont fait la Révolution française et même la Terreur. Le propriétaire de terres ne peut expulser son locataire sans lui payer une indemnité si forte que son droit en devient illusoire. Il n'a plus le droit de fixer à son gré le prix du fermage : le tenancier peut en appeler à des tribunaux spéciaux qui fixent ce qu'ils considèrent comme la « rente juste, » *fair rent*. En Angleterre, la stipulation faite par le propriétaire qu'il entend se réserver le droit de chasse sur les terres qu'il loue est considérée comme nulle. A moins de confiscation, on ne peut guère aller plus loin. Aux États-Unis, autre pays de non-intervention, le code des lois et des règlemens prend des dimensions inouïes. Chaque année, dans les 38 états, on vote plus de 20,000 *bills*. Inutile de rappeler le développement croissant du socialisme d'état sur le continent. Il frappe tous les yeux. Pour ne rappeler que quelques faits récens, l'Allemagne vient de voter la loi sur l'assurance obligatoire des ouvriers, qui s'appliquera à treize millions d'entre eux ; la Suède va plus loin encore : elle propose l'assurance universelle pour tous : enfin, en ce moment même, la Suisse convoque à Berne les différens états pour s'entendre sur une réglementation internationale du travail.

Ainsi donc, pour le bien ou pour le mal, les prévisions de Dupont-White se réalisent. L'intervention de l'État dans la sphère de l'activité individuelle s'étend chaque jour. Il en avait donné par avance les raisons. Je les résumerai brièvement.

Le progrès a pour conséquence d'augmenter le nombre des habitans et de rendre leurs relations plus compliquées, plus exposées aux conflits. Il faut donc à l'État un surcroît de puissance, chargé qu'il est d'un plus grand devoir de tutelle et d'organisation. Voyez que de règlemens de toute sorte dans les grandes villes, où tant d'élémens de désordre fermentent et menacent. Le progrès met au monde des forces nouvelles de l'ordre physique et de l'ordre économique, qu'il faut discipliner et soumettre à l'empire du droit : les manufactures où il faut protéger la vie et la santé de l'ouvrier,

(1) Cette société vient de publier un livre où la thèse individualiste est exposée et défendue avec le plus grand talent : *Individualism*, by Wordsworth Donisthorpe. Dans un écrit intitulé : *Municipal socialism*, le secrétaire de *la Ligue*, M. W.-C. Crofts, cite des exemples très curieux de réglementation municipale dans un grand nombre de villes, adoptée en vertu des *Improvements Bills*. Ici encore, Dupont-White a été prophète, en annonçant qu'en fait d'intervention des pouvoirs publics, l'Angleterre devancerait la France.

les chemins de fer qu'il faut exploiter ou tout au moins surveiller, les sociétés commerciales, les banques, le crédit, dont il faut régler l'existence et réprimer les abus, la grande navigation, où il faut empêcher que la prime d'assurance n'engage les armateurs à faire de leurs navires des « cercueils flottans » (loi Plimsoll); la vapeur, l'électricité, dont il faut contrôler l'emploi et ainsi de suite, à n'en pas finir.

Le progrès développe dans la société la conscience morale et le sentiment du juste; de là, naturellement, des lois nouvelles pour sanctionner le devoir plus détaillé et plus impérieux qui apparaît aux âmes. On défend ce qui était considéré comme indifférent, on incrimine ce qui paraissait très naturel. L'ivresse publique, qui était un rite des cultes orgiaques et plus tard le péché mignon du bon vivant, est aujourd'hui punie de l'amende et de la prison. Autrefois tuer un homme était un acte rachetable; maintenant brutaliser un âne est un délit. Jadis le père disposait librement de ses enfans, qu'il pouvait exposer ou même supprimer, comme à Sparte et à Rome; aujourd'hui on l'oblige à les entretenir, à leur donner une instruction suffisante, et on leur interdit l'entrée des ateliers jusqu'à un certain âge. Tout ceci est cité à titre d'exemples.

Le progrès est une plus grande diffusion parmi les hommes de moralité, de dignité, de savoir, de bien-être. Jetez les regards autour de vous, vous verrez quelle part énorme en revient à l'État, par ses écoles, par ses académies, par l'appui qu'il prête aux religions. Civilisation signifie accroissement de vie dans tous les sens. A une vie plus intense il faut plus d'organes; à plus de forces il faut plus de règles. Or l'organe et la règle de toute société ordonnée est l'État. La liberté est le déploiement souvent déréglé de la volonté; c'est au pouvoir à en formuler la loi et à l'imposer.

L'État n'est pas l'adversaire de la liberté; au contraire, il en est souvent l'allié et même l'auteur, en mettant plus de justice dans les relations humaines. N'est-ce pas l'État qui a aboli l'esclavage, le servage et créé la petite propriété, condition essentielle de tout affranchissement réel, par des procédés révolutionnaires en France, par voie de rachat en Russie, en Autriche, en Prusse, en Roumanie, et bientôt, sans doute, en Irlande?

L'État est non seulement la contrainte pour le bien et le juste, mais il est aussi un grand enseignement de morale et de droit, rien que par ses commandemens. Un cas entre cent : en France autrefois, comme en Angleterre aujourd'hui, toute famille noble ou riche voulait faire un aîné. La loi décrète le partage égal, et, du coup, il entre à ce point dans les mœurs qu'il n'est fait nul usage de la quotité disponible, sauf pour rétablir l'égalité, quand l'un des enfans a été avantagé d'ailleurs. On peut accorder à Le Play la

réforme qui doit, prétend-il, sauver la société, c'est-à-dire la liberté du testament : elle sera de nul effet. De même la loi, en s'occupant de la protection des ouvriers, prêche d'exemple; elle fait comprendre à chacun de nous notre devoir de nous efforcer d'améliorer leur sort. « Les grandes passions font les grandes nations, » a dit Carnot. Jamais une passion ne possède un peuple sans qu'elle se traduise dans son gouvernement; donc un gouvernement inerte est la marque d'un peuple sans avenir.

Ainsi va Dupont-White, confirmant sa thèse. Il ne manque pas non plus de répondre à ses adversaires : la dernière partie de son livre y est consacrée. C'est énerver les hommes, disent ceux-ci, que de les habituer à l'intervention de l'État; le meilleur moyen de développer l'initiative individuelle est de la laisser agir librement, sans nul secours. A ce propos, un souvenir de Bunsen me revient à la mémoire. Revenant d'Amérique, il est nommé ambassadeur à Rome. Un incendie éclate sous ses yeux : la foule regarde, nul ne bouge. Vite de l'eau, des échelles! s'écrie-t-il. On lui répond: *Toca al governo.*—Voici ce que répond à cela Dupont-White : « Supposez un pays peuplé d'apathies et gouverné par l'apathie; les sujets naturellement paresseux, l'État inerte par nature et par principe; il se garde d'énerver le peuple en l'aidant ou en l'obligeant à agir. Abstention générale, torpeur de haut en bas. Il naîtra peut-être de grandes choses de cette inertie universelle; mais on ne voit pas bien comment, et le secret de l'avenir est bien gardé. » J'ai vu ce tableau en Turquie, où tout s'en va en ruines. Il était pourvu à quelques services d'intérêt général, grâce à l'esprit religieux et aux vakoufs. On prend une partie de leurs revenus, et l'eau pour les ablutions n'arrive même plus aux mosquées de Constantinople. Qu'on vende les biens vakoufs, comme le veulent les progressistes occidentaux, et rien d'utile au public ne se fera plus.

L'instruction élémentaire est une nécessité bien évidente, et pourtant on n'a vu nulle part, pas même en Angleterre, l'initiative privée y pourvoir convenablement, c'est Guizot qui l'affirme. Vous pouvez compter sur l'intérêt individuel pour la création de la richesse, quand celle-ci est la récompense proportionnelle des efforts de l'individu. Mais celui-ci s'abstient des choses qui lui sont les plus avantageuses, quand, ne pouvant les faire à lui seul, il ne peut contraindre les autres à en faire autant que lui. Allez donc lui demander de paver les rues, de faire des routes, de créer des ports! Je me rappelle un étudiant de l'Amérique centrale qui suivait le cours où mon savant confrère à l'Institut, M. de Molinari, prêchait la non-intervention, au point de vouloir remettre à une compagnie l'organisation de la défense nationale, comme à l'époque des condottieri en Italie. Devenu plus tard président de la république dont il était

citoyen, ce disciple convaincu de l'orthodoxie économique s'empresse d'appliquer les doctrines de son maître. Il supprime le budget de l'instruction publique, des cultes, des travaux publics; et les contribuables d'applaudir, car les impôts diminuent d'autant. L'État est presque aboli, l'initiative individuelle peut se déployer à l'aise. Mais, hélas! nul n'agit. Les écoles se ferment, les églises s'écroulent, les routes sont envahies par les jungles, les ports s'ensablent, c'est le retour à l'état de nature, c'est-à-dire à la sauvagerie. Il fallut rendre à l'État maudit ses essentielles attributions.

Pour compléter l'exposition des idées de notre auteur en cette matière, je citerai un extrait de sa correspondance : « Quant à votre objection que la moralité croissante des hommes doit se résoudre en une réduction croissante de gouvernement, je réponds que le progrès moral et intellectuel est le fait d'une élite, et il ne peut devenir celui des foules que sous le poids d'une forte contrainte. Au début, tout progrès doit s'imposer, et ensuite, tout progrès accepté donne lieu à la conception d'un progrès nouveau parmi les natures supérieures. Autrement à quoi servirait leur supériorité? Tel est le jeu des inégalités dont le monde est fait. »

Je ne discuterai pas ici les conclusions parfois trop absolues de Dupont-White. La thèse opposée à la sienne a été exposée récemment dans la *Revue* avec toute l'ampleur qu'elle comporte, par M. Paul Leroy-Beaulieu. Mais je ne puis quitter ce sujet, sans dire un mot de l'aspect nouveau qu'a pris la doctrine individualiste aux mains de la sociologie maniée par Herbert Spencer. Pour lui, le laissez-faire est élevé à la hauteur d'une loi naturelle. Ce n'est qu'en la respectant que se fait le progrès, par la « survie des plus aptes » et par la sélection au sein de l'espèce. Voyez, dit-il, comment s'y accomplit le perfectionnement. « Les animaux carnivores, non-seulement suppriment, dans les troupeaux des herbivores, les individus qui vieillissent, mais ils extirpent aussi ceux qui sont malades ou mal conformés, c'est-à-dire les moins forts et les moins rapides. Par ce procédé de purification et aussi par les combats si fréquens à l'époque de l'accouplement, l'appauvrissement de la race par la multiplication des exemplaires de qualité inférieure se trouve empêché; est assurée, au contraire, la préservation des constitutions complètement adaptées aux circonstances environnantes et faites, par conséquent, pour produire la plus grande somme de félicité. » Telle est la loi naturelle qui doit être aussi appliquée, sans entraves, au sein de l'espèce humaine. Sans doute, dans la famille, l'aide gratuite des parens doit être en proportion des besoins de l'enfant et de son incapacité à se suffire à lui-même. Mais, dans la société, l'adulte ne doit être rémunéré qu'en raison de son mérite, c'est-à-dire de son aptitude à remplir toutes les conditions de l'existence.

En compétition avec les animaux, puis avec d'autres hommes, il sera éliminé, ou se développera et se propagera, suivant qu'il sera bien ou mal armé pour la lutte. Si, au contraire, les avantages obtenus étaient en proportion de ses besoins et de son infériorité et si, par conséquent, la multiplication des moins bien doués était favorisée et celle des mieux doués entravée, il s'ensuivrait une dégradation progressive de la race, qui, dans le combat pour la vie, ne manquerait pas de céder, peu à peu, la place aux autres races où l'ordre naturel serait mieux respecté. « La pauvreté des incapables, la détresse des imprudens, l'élimination des paresseux et cette poussée des forts qui met de côté les faibles et en réduit un si grand nombre à la misère sont le résultat nécessaire d'une loi générale, éclairée et bienfaisante. » Quand l'État, guidé par une philanthropie mal inspirée, met obstacle à l'application de cette sage loi, au lieu de diminuer les souffrances de l'humanité, il les augmente, car il tend à remplir le monde d'êtres pour qui la vie sera une peine et à en écarter ceux pour qui l'existence serait une joie et une bénédiction. Il augmente parmi les hommes le contingent des souffrances et diminue celui du bonheur.

Voilà la thèse individualiste, magistralement exposée dans toute sa force, et aussi, osons-le dire, dans toute sa férocité. Elle se résume en ceci : Place aux forts, car la force est le droit, le droit à vivre et à se développer, aux dépens des faibles. Spencer et Darwin ont emprunté l'idée à Malthus, et aujourd'hui certaine école économique entend qu'on respecte les lois darwiniennes. Est-il besoin de montrer qu'elles sont en contradiction flagrante avec l'esprit et avec les préceptes du christianisme? Cette opposition a été parfaitement mise en relief dans une sorte de roman biographique, naguère très lu en Angleterre et intitulé *The true history of Joshua Davidson*. Le héros, un ouvrier piétiste, a étudié les livres des économistes, et on lui a dit que c'était là *la Science*. Alors, désespéré, il s'écrie : « Si les doctrines de l'économie politique sont vraies, si les lois de la « lutte pour l'existence » et de la « survie des plus aptes » doit s'appliquer aussi rigoureusement à la société humaine qu'aux plantes et aux animaux, alors, disons-le nettement, le christianisme qui vient en aide aux pauvres et aux faibles et qui tend la main aux pécheurs est une folie; renonçons franchement à une croyance qui n'influence ni nos institutions politiques, ni nos arrangemens sociaux et qui ne doit pas les influencer. Si la sociologie contient la vérité, alors Jésus de Nazareth a parlé et agi en vain ou plutôt il s'est insurgé contre les immuables lois de la nature. » Ainsi que le dit M. William Graham, dans son beau livre, *The Creed of Science,* ce redoutable problème, déjà débattu dans la *République* de Platon et aux origines du christianisme, commence

seulement à être compris comme s'appliquant aux questions de l'organisation sociale actuelle.

En fait, l'individualisme absolu de Spencer n'est pas admissible dans les sociétés civilisées, et c'est le christianisme qui a raison. Ce qui y fausserait complètement l'application des lois darwiniennes, c'est tout d'abord le régime de l'accumulation et de l'hérédité des biens. Parmi les animaux, la survie des plus aptes a lieu, parce qu'à chaque génération nouvelle, l'individu se fait sa place et se perpétue, en raison de ses qualités propres. Le même « procédé de purification » agit encore parmi les barbares, où les plus forts et les plus braves l'emportent et éliminent les plus faibles. Mais, dans l'ordre social des civilisés, le rang et la fortune, souvent obtenus par héritage, l'emportent sur les aptitudes personnelles. L'héritier d'un grand nom jouira de son opulence et fera souche, fût-il mal constitué et malingre, et si un Apollon ou un Hercule veut lui enlever ses écus ou sa femme, pour appliquer la loi spencérienne de la sélection et de « la survie des mieux doués, » il sera envoyé au bagne ou à l'échafaud. La marine et l'armée accaparent les sujets les plus vigoureux et les exposent aux causes exceptionnelles de mortalité des casernes, des expéditions et des grandes guerres. Dans la concurrence sur le terrain économique, ceux qui arrivent aux premiers rangs ne sont pas les plus laborieux et les plus forts, mais les plus riches, les plus habiles et souvent, aujourd'hui, les moins scrupuleux. Si donc on veut que dans les sociétés humaines s'appliquent les lois qui assurent le progrès de l'espèce dans le monde animal, il faut supprimer la plupart de nos institutions et entre autres notre régime successoral. Le laissez-faire absolu n'amènerait donc pas les bons résultats qu'en espère la sociologie.

L'État doit se borner, dit-on, à faire justice. Soit, mais outre la justice distributive, il y a, comme l'a bien montré M. Fouillée, la justice « réparative. » La situation actuelle des individus n'est nullement le résultat de leur mérite ou de leur démérite. Elle est la conséquence d'une longue série de faits historiques, des spoliations anciennes, du servage féodal, des privilèges héréditaires, de nombre de lois iniques qui toutes n'ont pas été réformées. Quand donc l'État intervient en faveur des déshérités et des faibles, comme le prescrivent toutes les religions dignes de ce nom, il ne fait que « réparer » le mal commis autrefois. Le seul non-interventioniste, absolument logique, a été Fourier, au nom de son principe : « Les passions viennent de Dieu, les lois viennent des hommes. » Les crimes et les délits qui troublent la société soi-disant civilisée ne sont, prétendait-il, que l'insurrection légitime contre des règlemens répressifs absurdes. Au lieu de comprimer les passions et les appétits, il faut en faire des ressorts et des rouages de la machine

sociale, de façon que chacun, en poursuivant la satisfaction de ses goûts, agisse au profit de tous. Mettez en œuvre l'attraction passionnelle, et elle produira l'harmonie dans la société, comme le fait la gravitation dans l'univers physique. Une fois la pendule sociale bien ordonnée, elle marchera toute seule en vertu des lois divines, et tout gouvernement deviendra superflu.

Après *l'Individu et l'État*, Dupont-White publia la *Centralisation*, qui en est la suite. Ce volume est formé principalement d'articles parus dans la *Revue* de 1861 à 1863. Les échecs successifs des révolutions de 1830 et de 1848 et le rétablissement de l'empire avaient fortifié cette idée que la France n'était pas mûre pour la liberté et que la faute en était à la centralisation. La centralisation, allait-on répétant sans cesse, est l'anéantissement de toute virilité politique chez une nation ; la véritable école d'un peuple libre est la gestion des intérêts locaux; une démocratie sans institutions provinciales ne possède aucune garantie ni contre le désordre, ni contre le despotisme ; le gouvernement, en agissant partout et d'après les mêmes règles, énerve la vie dans les communes et brise chez elles toute initiative. Et l'exemple qu'on ne cessait de citer était celui de l'Angleterre et des États-Unis, où la liberté et la prospérité les plus grandes ont pour fondement les institutions locales. Telle est la thèse que Dupont-White essaie de réfuter, et il le fait avec un éclat, avec une originalité et une diversité de vues qui éclairent le problème d'une lumière toute nouvelle.

Et d'abord, il n'admet pas la supériorité de l'Angleterre, même sur le terrain politique. Chaque peuple a suivi sa voie pour arriver au même point. Les Anglais ont conquis d'abord la liberté, parce que l'aristocratie et les communes ont eu devant eux, de bonne heure, le souverain absolu; aujourd'hui, pas à pas, ils fondent la centralisation. En France, on a eu d'abord la centralisation, parce que c'est au moyen de cet indispensable instrument que les rois ont fait l'unité du territoire et la Révolution, l'unité nationale. On n'a pas eu aussi vite la liberté politique, parce que la royauté a d'abord favorisé le peuple aux dépens de l'aristocratie, puis l'aristocratie aux dépens du peuple. Mais maintenant que la souveraineté de la nation est reconnue, les Français arriveront à jouir des mêmes droits que les Anglais.

D'ailleurs, il faut ne rien connaître aux institutions locales de l'Angleterre pour y voir le berceau des libertés politiques. Jusque hier encore, nul peuple n'a été plus privé d'autonomies communales ou provinciales. Comme le montre bien Dupont-White, Guillaume le Conquérant établit un despotisme absolu et une centralisation excessive. A la tête des comtés, il plaça des préfets, les *vice-comes*, qui devinrent plus tard les shérifs. Chose sans exemple ailleurs, la

commune, remplacée par le manoir (*manor*) et par la paroisse (*parish*), disparut si complètement, qu'il n'y a même plus de mot en anglais pour la désigner. La France a toujours conservé des états provinciaux. L'Angleterre n'avait rien de pareil. Dans les provinces, tous les pouvoirs judiciaires, administratifs, financiers, étaient aux mains de certains grands propriétaires, les juges de paix, nommés par le roi. Seuls, les bourgs incorporés jouissaient d'une sorte de *self-government*, sous l'empire des lois générales. Ce n'est que l'an dernier (1888) que l'on a accordé aux provinces un corps représentatif, « le conseil de comté, » pour gérer leurs intérêts. Il faudra une loi nouvelle pour restituer aux Anglais le tunscip anglo-saxon, la corporation communale, qu'on trouve dans le monde entier. Si donc ils ont eu avant les autres grandes nations des libertés politiques, ils le doivent à la race, à la religion, à la caste, à l'histoire, non aux autonomies locales qui n'existaient pas.

M. Dupont-White s'élève avec véhémence contre cette idée si répandue, que c'est dans la gestion des intérêts communaux que se forme l'esprit politique. Ce qu'enseigne, ce que suggère la commune, dit-il, aura toujours les bornes des vues locales. Ce n'est pas là qu'on apprendra à gouverner un grand pays! Richelieu ou Colbert, Turgot ou Necker, Thiers ou Guizot en France; Chatham ou Pitt, Peel ou Gladstone en Angleterre n'ont pas dû pour être de grands ministres passer par l'école d'un conseil municipal.

Le plus grand danger des démocraties, ce sont les abus de pouvoir que peut commettre la majorité à l'égard de la minorité; or nulle part ce danger n'est plus à craindre que dans l'enceinte étroite d'une commune. Là, les hostilités de parti se transforment en inimitiés personnelles et en luttes corps à corps. Voyez, dans les cités grecques et dans les républiques italiennes, les plus brillans exemples que nous possédions de communes souveraines : quelles luttes constantes et souvent sanglantes! Quelles proscriptions, quelle extermination des vaincus! Il y a une manière péremptoire d'apprécier ce que vaut la centralisation pour le droit, pour l'équité : voyez l'ordre judiciaire. Là, vous avez un merveilleux moyen de redressement : l'appel. Or la raison de l'appel, c'est que le juge distant est supérieur au juge voisin. En fait d'administration, l'appel est aussi indispensable qu'en fait de justice. Donc le pouvoir central doit avoir un droit de contrôle sur les affaires locales.

Les institutions robustes et nécessaires se reconnaissent à ceci qu'elles ne cessent de grandir à travers et malgré tout. Telle a été la fortune de la centralisation en France : « Là tout est faveur et acclamation. Il y en a pour les mauvais rois, dès qu'ils se mettent à cette œuvre. Les monarques passent, les monarchies mêmes disparaissent, mais la centralisation reste. Si vous la prenez pour une

croix, il faut en dire comme les chartreux : *Stat crux dum volvitur orbis*. Point de révolutions qui ne la respectent. Que dis-je, les révolutions de toute provenance ne se lassent pas de la développer, de l'exalter. Ce n'est pas tout; le pays a les fortunes les plus diverses dans sa formation territoriale, dans ses rencontres avec l'étranger. Ici encore tout est profit pour la centralisation. Détresse ou prospérité, tout lui est occasion de croître sur ce sol français qui a tant souffert d'être découpé et fractionné. » Et alors faisant un emploi merveilleux de l'histoire, il nous montre que la centralisation est une tendance immémoriale, que c'est elle qui a formé le territoire et y a fait régner le droit commun, malgré les résistances égoïstes des corporations et des castes. Puis il résume ainsi sa thèse : « Sécurité, gloire, pensée, succès d'esprit et d'épée, essor des arts et de l'industrie, chez nous tout a marché du même pas que la centralisation. »

Mais n'y a-t-il donc point de contre-poids et de correctif à cette force qui embrasse tout et dont on peut dire : *in illo sumus et movemur?* Oui, il y en a un; et c'est une capitale. Et dans un chapitre étincelant de verve, mais qui laisse bien des doutes, surtout aujourd'hui, Dupont-White expose ce que peut une capitale pour garantir la liberté. Elle est, dit-il, une force en dehors et au-dessus des pouvoirs constitués. On l'a vue armer et désarmer les puissances officielles. C'est ainsi qu'elle a mis fin à l'ancien régime. Son procédé est fort simple. Elle enfante les idées ; les idées s'emparent des esprits qui finissent par désarmer les résistances. Quand la France était une monarchie tempérée par des chansons, c'est à Paris qu'elles naissaient. Aujourd'hui le pouvoir est redressé par des révolutions qui sont aussi parisiennes. « Paris est la capitale entre toutes. Ce grain de salpêtre qui est au fond du tempérament français, c'est là qu'il prend feu à certaines étincelles, dont la périodicité n'est pas encore bien déterminée. » Ébloui par l'éclat de la vie supérieure qui se développe à Paris, Dupont-White prend en pitié l'existence bourgeoise des états fédératifs, comme la Suisse et les États-Unis.

Mais ne peut-on lui répondre que s'insurger n'est pas vivre libre, que le bonheur des peuples ne se mesure pas au rayonnement des lettres et des arts, et que mieux vaut richesse et lumière répandues partout que concentrées en un seul centre, où elles provoquent des explosions trop fréquentes ?

Malgré certains paradoxes parfois excessifs, ce que son livre me paraît avoir démontré sans réplique, c'est que, pour fonder d'une façon stable des institutions libres et démocratiques, il ne suffit pas d'accroître l'autonomie des autorités locales. C'est aux mœurs, aux traditions, aux idées religieuses qu'il faut demander le secret de la liberté.

En même temps que Dupont-White publiait les deux volumes dont nous avons indiqué l'importance, Stuart-Mill faisait paraître, presque sur les mêmes sujets, deux livres, qui, avec ceux de Tocqueville, constituent la contribution la plus instructive que notre siècle ait apportée à la science politique : *la Liberté* et *le Gouvernement représentatif*. Dupont-White s'empressa de les faire connaître en France, d'abord en les signalant dans la *Revue* (1[er] novembre 1861), ensuite en en publiant une traduction, que fit sous ses yeux sa fille aînée, aujourd'hui M[me] Sadi-Carnot. Il y ajouta des préfaces que Stuart-Mill goûta fort. Tout en louant, comme ils le méritent, la liberté et le régime représentatif, il en montre clairement les écueils. Peut-on, se demande-t-il, amender la démocratie par l'adjonction d'élémens intellectuels, à tel point qu'elle ne viole pas la justice contre les minorités ? A ce propos, il invoque la fameuse lettre de Carlyle (*Times*, 7 avril 1860), si souvent citée depuis, où le grand historien anglais annonce en prophète les dangers du socialisme aux États-Unis, que n'avait pas entrevus Tocqueville :

Il est certain, dit-il aux Américains, que votre gouvernement, tout démocratique, ne sera pas capable de contenir une majorité souffrante et irritée, car chez vous le gouvernement est la majorité, et les riches, qui forment la minorité, sont à sa merci. Un jour viendra dans l'état de New-York, où la multitude, entre une moitié de déjeuner et la perspective d'une moitié de dîner, nommera les législateurs... Alors, ou quelque César, quelque Napoléon, prendra, d'une main puissante, les rênes du gouvernement, ou votre république sera aussi affreusement pillée et ravagée au XX[e] siècle que l'a été l'empire par les Barbares au V[e], avec cette différence que les dévastateurs de l'empire romain, les Vandales et les Huns, venaient du dehors, tandis que vos Barbares seront les enfans de votre pays et l'œuvre de vos institutions.

Dupont-White a toujours eu le goût des spéculations philosophiques; « un abîme qui m'a toujours fasciné depuis l'âge de dix-huit ans, » m'écrivait-il. Il y revenait sans cesse. Son premier travail à ce sujet, à propos du positivisme de Comte et de Littré, a paru, et à une place d'honneur, dans la *Revue* (1[er] et 15 février 1865), et dans le dernier de ses écrits (1879), il examine cette question que Bayle et Voltaire avaient traitée déjà, mais à laquelle il donne une réponse toute différente : un peuple peut-il vivre et surtout vivre libre, sans religion ? Mais, s'il s'occupait de métaphysique, c'était surtout en vue de son sujet de prédilection, l'organisation politique des sociétés. Ainsi, il s'efforce de faire voir que le succès du positivisme et de la sociologie vient de ce que la philosophie n'a rien su ous apprendre relativement aux formes de gouvernement et de ce

que la religion ne nous offre que des solutions contraires à l'amour des peuples pour la liberté. « La liberté politique, dit-il, est-elle oui ou non le pouvoir des peuples sur eux-mêmes, ou, pour mieux dire, le gouvernement par les gouvernés? Alors que la philosophie nous dise ce que vaut l'homme pour la liberté ainsi comprise, ce qu'il porte en lui pour résister ou pour suffire à cette besogne, de quelles ressources il dispose, naturelles ou acquises, contre l'apparente contradiction de ce problème. » Parmi les modernes, il ne voit que Joseph de Maistre et avant lui, de façon bien plus profonde, Hobbes qui aient abordé le sujet par les sommets métaphysiques. « Hobbes, ajoute-t-il, était à la fois politique et psychologue politique; mais pour ce qu'il enseigne: méchanceté naturelle de l'homme, son asservissement désirable, le droit et le bienfait du despotisme, il aurait aussi bien fait de n'être ni l'un ni l'autre. »

La sociologie positiviste a la prétention de nous apporter des lumières nouvelles et suffisantes, en se bornant à observer les faits et en s'interdisant tout essai de pénétrer dans le domaine de *l'Inconnaissable*, « cet océan, ainsi parle Littré, qui vient battre notre rive et pour lequel nous n'avons ni barque ni voile, mais dont la claire vision est aussi salutaire que formidable. » Notre auteur montre, en des pages émues et éloquentes, que l'infériorité du positivisme est précisément de n'avoir rien à nous dire sur les points qui déterminent, pour une si large part, la conduite des individus et des peuples. L'humanité veut croire; elle a besoin de croire; il lui faut une assurance « contre cette peine de mort, contre le froid calice du néant, dont les matérialistes menacent la personne humaine. » En réalité, ce qui le préoccupe, ce qu'il demande à la philosophie et à la sociologie, c'est comment il faut organiser la démocratie. L'égoïsme est le fond de notre nature et la condition de la conservation de notre espèce; la répression des égoïsmes, c'est la société; cette répression confiée aux égoïsmes, c'est le peuple se gouvernant lui-même, c'est la démocratie. Voilà un problème qui semble contenir des données contradictoires. Il faut le résoudre pourtant, sous peine d'avoir à revenir au despotisme ancien. A cet effet, il faut s'adresser à la psychologie, qui devrait nous enseigner quels sont les besoins, les instincts et les passions de l'homme, dont il faut tenir compte, en réglant nos institutions, et aussi à l'histoire, qui nous apprend quels peuples ont vécu libres, comment, à quelles conditions, et aussi sur quels écueils d'autres ont échoué. Tel est le magnifique programme qu'il s'était tracé et dont il préparait les matériaux. Ses livres n'en étaient que des chapitres. Il rêvait de faire pour notre temps ce qu'Aristote avait essayé de faire pour l'antiquité, dans son livre si plein d'enseignement, *la Politique,* dont malheureusement tant de parties ne nous sont point parvenues. Il aurait voulu créer

une science presque nouvelle ; la psychologie politique, c'est-à-dire une étude de l'homme considéré comme citoyen et comme capable de bien gouverner la cité.

Les événemens de 1870 l'atteignirent jusqu'au fond de l'âme et imprimèrent une direction entièrement différente à ses travaux. Que signifiait cet écrasement de la France dont il avait, en des pages si brillantes, montré la prééminence? Était-ce une chute définitive? Comment et sous quelle forme de gouvernement allait-elle se relever? Il crut de son devoir de quitter le domaine paisible des spéculations scientifiques, pour appliquer tout ce qu'il avait de connaissances et de talent à l'étude des problèmes de politique pratique que la gravité des circonstances imposait à tout bon citoyen. Il m'écrivait en juillet 1871 : « J'ai passé tout le temps de ces affreux événemens à Trouville, sans parens, ni amis intimes. On continue à vivre cependant! Je suis fort élastique, paraît-il, oui, mais la France l'est-elle? « J'ai la conviction profonde, me disait M. Guizot, que ce pays est impérissable. » — Moi aussi, mais n'est-ce pas du mysticisme? Sur cette objection, M. Guizot m'a professé une magnifique théorie du mysticisme comme principe de foi... et de conduite. C'est trop de la moitié. »

Quoique très hostile à l'absolutisme, dont il disait « qu'il éprouverait toujours en notre temps cette difficulté suprême, dont se plaignait Fontenelle âgé d'un siècle, la difficulté de vivre, » et quoique républicain de principe, il n'était pas rassuré sur la durée de la république nouvelle. Ce qu'il aurait voulu, c'est le gouvernement attribué à une élite, à une aristocratie dans le sens grec du mot. A chaque instant, dans ses livres, il montre, à grand renfort de citations et de faits, tout ce que lui doit la civilisation. C'est elle, répète-t-il, qui a fait l'éducation du caractère français, au moyen âge; au XVIe siècle, elle alla au protestantisme et à la Renaissance; au XVIIe siècle, elle forma la langue et le goût, et au XVIIIe, elle adopta l'esprit de réforme qui aurait accompli la révolution sans ses violences.

Toutefois il voyait clairement qu'on ne pouvait demander le salut ni à cette élite de la nation qui n'était point constituée ni reconnue, ni à la monarchie dont les partisans se divisaient en trois groupes hostiles. Il crut donc devoir défendre la république, comme tant de conservateurs libéraux, M. Léonce de Lavergne, par exemple, dont le vote à Versailles décida l'adoption de la constitution républicaine, et il le fit avec d'autant plus de dévoûment que, dès avant 1848, il en avait été partisan. Voici comment il s'explique à ce sujet : « La sécurité, un produit tout monarchique, est le premier besoin des peuples, parce que la prévoyance est le plus haut attribut des hommes; mais la monarchie

peut-elle la donner à la France? Tant de chutes qu'elle a faites depuis 1789 prouvent peut-être quelque chose contre sa valeur, mais surtout mettent un véritable obstacle à son retour. Chaque dynastie, en tombant, a laissé ses héritiers, qui sont autant de candidats au trône, autant de partis capables, au besoin, de guerre civile. Comment faire une monarchie parmi ces monarchistes, dont chacun veut la sienne, sans compter les républicains qui n'en veulent d'aucune sorte. »

Cela étant, ce qu'il croyait urgent de chercher, c'est comment on pouvait constituer un gouvernement qui rendît à la France ce dont elle avait le plus besoin, la confiance en l'avenir. Il écrivit à ce sujet plusieurs études très utiles à relire, surtout en ces jours d'incertitude que la France traverse actuellement : *République ou monarchie*, *République conservatrice*, *Réflexions d'un optimiste.* Il les publia en volume, en 1875, sous le titre de *Politique actuelle.*

Contraste fréquent sous l'ancien régime et encore aujourd'hui en Angleterre, par ses idées il appartenait au groupe radical et jusqu'à un certain point socialiste et, d'autre part, par ses habitudes, il ne se plaisait que dans les mondes les plus choisis. Dès sa jeunesse, républicain de principe, il avait pris part aux combats de juillet 1830; plus tard, sous Louis-Philippe, il ouvrait sa bourse et ses salons à tous les « avancés » honnis ou persécutés; en 1848, il fut nommé membre du gouvernement provisoire; mais il avait conservé toutes les traditions d'un gentilhomme du XVIIIe siècle (1). Élégant de manières et de costume, aimant la société, où il était très recherché, raffiné dans ses goûts, amoureux de tout ce qu'il y a d'exquis dans la culture parisienne, aristocrate jusqu'au bout des ongles, un républicain en gants jaunes, comme disaient ses amis, il avait horreur du règne de la médiocrité et de l'ignorance et de la grossièreté des foules. Il acceptait le triomphe de la démocratie, parce que, comme Tocqueville, il la croyait inévitable, mais il ne l'aimait pas et il en voyait tous les périls. La démocratie, disait-il, c'est-à-dire le gouvernement du peuple, était chose naturelle chez les anciens, parce que les hommes libres, une minorité d'élite entretenue par les esclaves, n'avaient guère à s'occuper que de la chose publique; mais chez nous elle est une chimère ou une absurdité; une chimère, si le peuple se laisse guider par César ou par Catilina; une absurdité, si réellement la plus difficile des fonctions, qui

(1) M. Gaston David, de Bordeaux, qui a épousé la seconde fille de Dupont-White, m'écrit qu'il prépare une notice biographique sur son beau-père. Ce qu'il faudrait, c'est une biographie complète, comme les Anglais en consacrent à leurs écrivains, avec nombreux extraits de livres et de correspondances, d'autant plus que Dupont-White écrivait ses lettres avec soin et non sans recherche, comme on le faisait au XVIIIe siècle.

est de gouverner, est exercée par ceux qui en sont le plus incapables. Cette tentative est périlleuse en France plus que partout ailleurs, parce que la démocratie y est née d'une passion, d'une colère, et d'une haine plutôt que d'un développement historique.

Désespérait-il de la liberté ou de la France? Nullement. Il était, comme le lui disait alors Guizot, parlant de son état d'esprit, « un optimiste inquiet. » Il en appelait d'abord aux classes supérieures pour qu'elles eussent l'énergie de se défendre, sans avoir recours de nouveau à la dictature, dont la chute récente avait eu pour résultat la défaite et le démembrement du pays. Il demandait tout d'abord que le suffrage ne fût accordé qu'à ceux qui sont capables d'en faire usage dans le véritable intérêt du peuple tout entier. Il voulait ensuite une chambre haute renfermant les hommes les plus distingués dans toutes les branches, non comme un moyen de conservation et de réaction, mais comme l'agent du progrès fondé sur la science et l'expérience. Il recommandait aussi avec insistance le scrutin d'arrondissement, afin de donner plus d'influence à la propriété, dont il attendait le salut, et le renouvellement de la chambre par cinquième, afin d'éviter un changement brusque qui peut être un saut dans les ténèbres et rien moins qu'une révolution. Cette mesure lui paraissait nécessaire, très spécialement en France, où « le caractère national est facile aux exaltations et aux entraînemens, tel enfin qu'il convient d'y modérer le courant momentané de l'opinion. »

Ce qu'il combattait surtout avec une éloquence pleine d'angoisses, c'est l'idée de réunir une constituante : « Pourquoi, dit-il, quand les Français ne demandent qu'à produire et à réparer, les remettre en quête de théories dont ils sont gorgés? Il faut songer aux plaies et surtout aux haines du pays. Le convoquer solennellement quand il saigne et rage de partout; prendre ce moment pour l'interroger sur la forme de gouvernement, sur les principes sociaux, sur les gouvernans qui lui plairaient, ce n'est pas le moyen d'apaiser tant d'irritation; c'est un dernier incendie qu'il faut lui épargner. » Ces sages paroles ne sont-elles pas encore de mise aujourd'hui, plus peut-être que le jour où elles ont été écrites, il y a quinze ans déjà?

Dans la dernière lettre que je reçus de Dupont-White (Plombières, 3 août 1878), il m'annonçait qu'il revenait à son étude favorite, la psychologie politique. Il venait d'achever un travail sur le *Matérialisme en Angleterre*, à propos d'Herbert Spencer; mais peu de temps après, en décembre 1879, il fut enlevé brusquement, en pleine jouissance de ses forces et du corps et de l'esprit. Ce fut une grande perte pour la science et pour les lettres. Il se proposait de grouper ses études sur les formes de gouvernement

de la démocratie moderne, en un corps de doctrine scientifique, dont il avait si bien indiqué les principaux problèmes et même tracé l'esquisse. Jamais ouvrage pareil n'a été plus nécessaire que de nos jours.

Quand Tocqueville a parlé dans le sien des progrès de l'égalité, il entendait par là l'égalité civile et l'égalité politique, nullement l'égalité économique. Or, c'est l'égalité des conditions que partout, avec plus ou moins de violence et de netteté, les masses réclament aujourd'hui. Dès l'abord, Dupont-White avait vu que là était le péril principal et le grand problème de notre temps. Il y a, dit-il, une attraction naturelle entre la propriété et la souveraineté. Autrefois les vrais souverains étaient les propriétaires. Jadis, en théorie, le sol appartenait aux rois. Maintenant on a proclamé souverains un grand nombre d'hommes qui ne possèdent rien. Comment ces hommes n'useraient-ils pas de cette force qui est le gouvernement, pour acquérir le premier des biens qui est la propriété? Le suffrage universel doit donc un jour, semble-t-il, imposer une forme nouvelle à l'ordre social?

Sur un autre point encore, les vues de Dupont-White eussent été les bienvenues. A l'époque où il écrivait ses premiers livres, les peuples qui aspiraient à vivre libres et à gérer eux-mêmes leurs affaires avaient devant les yeux un idéal de gouvernement qui devait, espéraient-ils, combler tous leurs vœux : c'était le régime parlementaire et représentatif à la façon anglaise. Presque toutes les nations civilisées l'ont conquis aujourd'hui, et toutes s'en plaignent à l'envi, même l'Angleterre. Que faire donc? Quelles réformes adopter? Comment organiser les pouvoirs publics, de manière que le but des gouvernans soit vraiment le bien général et non le triomphe d'un parti, que les dépenses soient limitées, que la direction des affaires appartienne à la sagesse, à la prévoyance, au bon sens, non à l'esprit d'intrigue et aux habiletés des coteries? Ce que nous apprennent Aristote, Locke, Montesquieu, Tocqueville, ne suffit plus en présence d'une situation sans précédens; même les ouvrages de Stuart Mill, si pleins d'enseignemens, ne peuvent plus servir de guide. Pour ne point échouer sur cet océan qui s'ouvre devant nous, avec ses obscurités et ses tempêtes, il nous faudrait, comme l'ont les marins, un livre signalant les courans et les écueils qui peuvent nous perdre. S'il avait vécu, ce livre, Dupont-White l'eût écrit sans doute, car il y était admirablement préparé.

ÉMILE DE LAVELEYE.

CURIOSITÉS

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

SIR JOHN MAUNDEVILLE.

II[1].

LE PHILOSOPHE.

I.

« Au nom du Dieu glorieux et tout-puissant! Celui qui veut aller à la ville de Jérusalem peut y arriver par nombre de routes tant de terre que de mer ; par divers chemins on arrive à une même fin. » C'est par ces paroles que sir John Maundeville ouvre le récit de ses voyages. La première phrase répète l'invocation religieuse qui précède chaque chapitre du Coran, et la seconde est le titre même d'un des chapitres de Montaigne.

Par divers moyens on arrive à semblable fin, telle est bien l'opinion que Maundeville a déposée dans son livre. Il y enseigne que les choses les plus éloignées sont encore voisines, que les plus con-

(1) Voyez la *Revue* du 15 novembre.

traires se rejoignent, que les plus ennemies se concilient, et qu'en un mot toutes choses se ramènent à l'unité. Au premier abord cependant il semblerait que ce livre prêche surtout le triomphe de la diversité. Jamais, en effet, ce Montaigne dont nous venons de rappeler le nom n'a énuméré avec plus de complaisance l'infinie variété des choses humaines que ne le fait Maundeville; mais les conclusions qu'il tire de cette variété sont exactement à l'opposé de celles de notre grand sceptique, car, loin de ruiner les fondemens de la certitude, elles les affermissent au contraire, et loin de conduire au mépris de la raison par le spectacle de ses contradictions, elles conduisent à l'estimer dans le présent et à espérer en elle dans l'avenir. Toutes ces différences de mœurs, d'institutions, de croyances, ne sont que les efforts plus ou moins vigoureux, plus ou moins languissans de l'âme humaine vers la vérité. Partout le but est le même, et ce que nous appelons diversité n'est pas autre chose que les degrés inégaux de la force ou de la faiblesse de cet effort toujours identique.

Avant de nous donner cette haute leçon de philosophie, le tableau de cette diversité peut nous en donner une plus particulière et plus modeste, car n'est-il pas bien fait pour nous guérir de toute folle présomption, de toute sotte estime de nous-mêmes, de toute naïve crédulité en notre sagesse de petit village et nos perfections de clocher? Nous nous croyons très volontiers en possession des plus sages coutumes et des meilleures institutions; mais ainsi pensent tous les peuples que moi, Maundeville, j'ai visités dans ce long espace de trente-quatre ans. Si nous ne sommes pas en peine de justifier nos opinions, ils ne le sont pas davantage de justifier les leurs; il ne s'en trouve pas un seul qui ne sache alléguer d'assez bonnes raisons en faveur de ses pires folies. Et il ne sert de rien de répondre, comme nous le faisons, qu'ils sont dans l'erreur, puisque c'est précisément ce qu'ils disent de nous. Il nous faudrait apprendre une bonne fois que nous sommes contenus dans l'univers et que l'univers n'est pas contenu en nous. N'est-ce pas la plus insigne des folies d'imaginer que la sagesse, au lieu d'être éparse dans le monde, s'est rapetissée au point de se condenser tout entière dans le petit coin de terre que nous nommons notre pays en ne laissant à tout le reste que le mensonge et l'erreur? — Rappelez-vous quelle était la force de l'esprit local au moyen âge, combien était grand l'attachement du paysan pour sa paroisse, du chevalier pour son comté, du citoyen pour sa ville, et jugez des effaremens, des doutes, des hardiesses négatrices, des tristesses, des rêveries, des crédulités et des chimères que des livres comme ceux de Marco Polo et de Maundeville engendrèrent nécessairement chez les âmes encore si naïves du XIVe siècle.

Certes, nous possédons la vérité, mais ils n'ont pas toujours aussi grand tort que nous le pensons de croire qu'ils la possèdent aussi. Cette diversité qui est si bien faite pour nous étonner jusqu'à l'effroi est beaucoup plus grande dans les choses de la nature et de la race, que dans les choses de l'âme et de l'esprit. Oui, il existe dans la nature des différences inconciliables, des pygmées et des géans, des hommes qui marchent à quatre pattes et des hommes qui n'ont qu'un pied, des peuples qui n'ont pas de nez et des peuples qui ont des têtes de chien, des femmes qui ont la lèvre supérieure si longue qu'elles s'en servent comme de parasol pour se garantir du soleil, et des femmes qui ont pour yeux des pierres précieuses dont l'éclat fascine ceux qui les regardent; mais il en est autrement dans l'ordre moral où la diversité est souvent plus apparente que réelle, et plus à la surface qu'au fond. On peut dire qu'à cet égard les divers peuples sont plutôt séparés par des cloisons que par des murailles, et les cloisons sont quelquefois si minces que les voix peuvent s'entendre des deux côtés aussi distinctement que possible.

Maundeville appuie ses opinions sur une sorte de système cosmographique où il se montre en avance de Colomb et de Copernic. La terre est ronde, c'est un globe entouré d'eau. Embarquez-vous sur un point quelconque de ce globe, naviguez aussi longtemps que vous voudrez, et il y aura toujours un moment où vous reviendrez à votre point de départ. « C'est ce qui arriva, lorsque j'étais jeune, à un digne homme qui partit de notre pays pour découvrir le monde. Il alla dans l'Inde, et dans les îles au-delà de l'Inde, qui sont au nombre de plus de 5,000, et il voyagea si longtemps par terre et par mer, qu'à la fin il arriva dans une île où il entendit les gens parler son propre langage, et crier aux bœufs à la charrue les mêmes mots qu'on leur criait dans son pays. Ce lui fut un grand étonnement, et il ne comprit pas comment cela se pouvait faire. Il s'en retourna donc, et perdit en ce faisant beaucoup de temps, comme il le confessa plus tard, car il arriva qu'étant allé en Norvège, une tempête le rejeta dans une île, et il reconnut que c'était celle où il avait entendu parler son propre langage, et crier ainsi aux bœufs à la charrue. » Il en est de même dans le monde moral. Allez aussi loin que vous voudrez dans le domaine des idées et des croyances, écartez-vous autant que vous le voudrez de votre point de départ, et il y aura toujours un moment où vous y serez ramenés, et vous entendrez nommer Dieu et le diable comme dans votre pays.

Non-seulement toutes les doctrines finissent par aboutir à un même point, mais elles ont toutes une certaine ressemblance entre elles, ressemblance d'abord vague, incertaine, confuse, mais

qui va s'accentuant à mesure qu'on les regarde davantage et qu'on en considère un plus grand nombre, ce qui conduit à admettre que, par nature, les hommes sont enclins à penser tous la même chose. Cela ne serait pas déjà fort extraordinaire, puisqu'ils sont tous soumis aux mêmes conditions générales, et qu'ils ont tous alternativement le jour et la nuit; mais il y a une raison plus forte pour qu'il en soit ainsi. C'était une opinion généralement accréditée au moyen âge que Jérusalem était le centre du monde. Maundeville adopte cette opinion et en déduit des conséquences remarquables. « Celui qui veut publier une chose et la faire ouvertement connaître la fera crier et proclamer dans la place qui est au milieu d'une ville, afin que la chose ainsi proclamée et annoncée puisse atteindre à tous les quartiers de cette ville également; c'est ainsi que celui qui était le créateur du monde voulut souffrir pour nous à Jérusalem, à cette fin que sa passion et sa mort qui y furent proclamées pussent être connues également de toutes les régions de l'univers. » Cette lumière centrale doit donc rayonner, et rayonne en effet, jusque dans les pays qui en sont le plus éloignés; de là, les parts inégales de vérité et d'erreur que nous rencontrons chez les divers peuples. Chez ceux qui sont proches de ce centre de lumière, la part de vérité a été si forte qu'elle embrasse presque la révélation tout entière. Chez ceux moins favorisés qui ne sont atteints que faiblement de ces rayons, cette part a été moins grande, d'autres n'ont eu que des reflets, ou des clartés de crépuscule, ou des lueurs d'aube à peine perceptibles dans la nuit. Il s'ensuit que ce que nous nommons erreurs dans les diverses croyances ne le sont pas absolument, mais relativement; ce sont des erreurs en quelque sorte de degré et de distance, équivalant à des vérités obscurcies et tronquées.

II.

Mettons à l'essai cette opinion par l'examen des diverses doctrines religieuses, et commençons par celles des sectes chrétiennes qui ne s'accordent pas avec nous sur les choses de notre foi commune. Voici d'abord les Grecs. Ils ne reconnaissent pas le pape ni l'église romaine, et l'empereur de Constantinople est à la fois souverain temporel et spirituel de ses sujets. Ils croient que le Saint-Esprit procède du Père et non du Fils. Ils rejettent le purgatoire, et croient que les âmes n'auront ni peines ni récompenses jusqu'au jour du jugement. Ils n'administrent pas le baptême et l'extrême-onction exactement comme nous. Ils pensent qu'on ne doit se marier qu'une fois, ne jeûnent pas de la même manière que nous et aux mêmes jours, et estiment que nous commettons

péché en ne portant pas la barbe. En Orient, parmi les Sarrasins, habitent de nombreuses communautés chrétiennes, séparées les unes des autres par des différences si minimes qu'il ne vaut presque pas la peine d'en parler. Tous admettent le baptême, et croient au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Il y en a qui s'appellent Jacobites parce qu'ils disent que c'est de l'apôtre saint Jacques même que leurs pères ont reçu la doctrine chrétienne. Ceux-là n'admettent pas la confession, prétendant que c'est à Dieu seul, et non à un homme, qu'il faut se confesser ; quand ils veulent le faire, ils jettent de l'encens sur le feu, et se confessent à Dieu au milieu de cette fumée. Les Syriens pensent sur la confession comme les Jacobites, comme les Grecs pour tout le reste, et portent la barbe. Les Georgiens qui disent avoir été convertis par saint George portent tous la tonsure, les clercs en rond, les laïques en carré ; puis d'autres encore qu'on appelle Nestoriens, Ariens, Nubiens, et tous ont la plupart de nos articles de foi. A Jérusalem, il y a des prêtres des régions de l'Inde qui opèrent le sacrement de l'autel en récitant le *Pater Noster*, c'est-à-dire, selon la manière la plus ancienne, parce qu'ils ne connaissent pas les additions que les papes ont faites depuis à cette consécration, mais ils chantent avec beaucoup de dévotion. Il y a enfin le fameux prêtre Jean ; il n'a pas tous les articles de notre foi, mais seulement les principaux ; en revanche, si grande est sa vénération pour Notre-Seigneur, que lorsqu'il sort en temps de paix, il est toujours précédé d'une croix de bois, en mémoire de la Passion. Voilà bien des sectes, mais elles sont plus nombreuses que dissemblables, et si elles sont séparées de nous sur bien des points, ce n'est jamais sur rien d'absolument essentiel. Maundeville aurait pu au moins les appeler hérétiques et schismatiques, puisqu'en effet ces sectaires sont tels pour l'église catholique ; il est remarquable qu'il ne l'a pas fait une seule fois, et je n'ai pas souvenir qu'aucun de ces deux mots soit prononcé dans son livre. Si cette abstention n'est pas calculée, il faut avouer qu'elle est singulière.

Lorsqu'il veut désigner quelque peuplade ou quelque secte qui est chrétienne aussi peu que ce soit, Maundeville emploie invariablement la même formule. Ils croient au Père, au Fils et au Saint-Esprit, dit-il, sans mention d'autre dogme. C'est qu'il a vécu trop longtemps en Orient pour n'avoir pas appris que le dogme de la Trinité est le *Shibboleth* auquel se reconnaît le chrétien, celui qui le sépare nettement des autres croyances, et l'empêche de se confondre avec les juifs et les musulmans. A l'égard de ces derniers, ses opinions sont absolument éclairées et libérales, et je ne sais où certains annotateurs ont pu voir tant d'erreurs et de préjugés dans ce qu'il dit de la doctrine et des croyans de l'Islam. A la vérité, ce

qu'il raconte de Mahomet n'est qu'un tissu de fables recueillies dans ses conversations avec les musulmans, mais il n'en est pas de même pour ce qu'il dit du Coran, qu'il prétend avoir lu, et dont il montre, en effet, une connaissance suffisante pour qu'on l'en croie sur parole (1). Ce n'est pas trop s'avancer que de dire que sur l'islamisme Maundeville pense exactement comme son grand contemporain Boccace. Se rappeler le conte des trois anneaux. Il y avait dans une famille un anneau d'un tel prix qu'il ne pouvait, étant unique, être compris dans les partages des héritiers et passait toujours du père à l'aîné; mais il arriva qu'à une certaine génération le père eut trois fils qu'il aimait également, et ne pouvant se résoudre à laisser à aucun le précieux anneau, il en fit faire, pour tourner la difficulté, deux autres tout semblables. Ces trois anneaux, dit le personnage narrateur du conte, sont le judaïsme, le christianisme et le mahométisme, qui ont entre eux une ressemblance si étroite qu'on ne saurait dire lequel des trois peuples qui professent les trois religions est le véritable héritier de Dieu. De même Maundeville marque avec précision les dogmes communs aux deux religions, dogmes qui rapprochent tellement l'islamisme du christianisme qu'il considère les musulmans comme aisément convertissables. « Ce livre (le Coran) dit que Jésus fut envoyé par le Dieu tout-puissant pour être un miroir et un exemple à tous les hommes. Il dit aussi du jour du jugement que Dieu viendra pour juger toute l'humanité, qu'il placera les bons à son côté et leur donnera le bonheur éternel et qu'il condamnera les méchans aux peines de l'enfer... Ils reconnaissent que les œuvres du Christ sont

(1) Il connaît le Coran non-seulement dans ses dogmes essentiels, mais dans sa partie légendaire. Il n'est pas une seule des traditions de ce livre concernant Jésus qu'il ait omises dans le résumé qu'il en a fait. Or ces traditions, toutes respectueuses qu'elles soient pour les personnes saintes du christianisme, n'en sont pas moins fort choquantes pour les croyans sincères et pieux, et Maundeville les raconte avec une complaisance et une indulgence singulières. Il sait que la personne réelle de Jésus n'a pas souffert sur la croix et que les juifs n'ont crucifié qu'un fantôme. Il sait que, lorsque Marie eut enfanté sous un palmier, elle eut grand'honte, se lamentait et souhaitait d'être morte; mais que l'enfant qui venait de naître se prit soudain à parler et la consola en lui disant : « Mère, n'aie pas de crainte, car Dieu a caché en toi ses secrets pour le salut du monde.» Sur ce sujet de l'incarnation, il sait encore quelque chose de plus particulier qui n'est pas dans le Coran, c'est que, lorsque Marie vit l'ange Gabriel pour la première fois, elle eut très grand'peur : « Car il y avait alors dans la contrée un enchanteur nommé Teknia, qui, par ses enchantemens, pouvait prendre la ressemblance d'un ange, et qui, sous ce déguisement, dormait souvent avec les vierges. C'est pourquoi elle conjura l'ange de lui dire s'il était ou non Teknia, et l'ange la rassura et lui dit qu'elle ne devait avoir aucune crainte de lui. » Maundeville a si réellement lu le Coran qu'en citant cette dernière tradition il fait remarquer qu'elle ne s'y trouve pas. En ajoutant cette légende à celle qui nous montre Jésus parlant aussitôt après sa naissance, on aura au complet l'histoire de la conception et de la naissance de Merlin l'enchanteur.

bonnes, que ses paroles, que ses actes, sa doctrine, contenus dans les Évangiles sont véridiques, et que ses miracles aussi sont véridiques, que la Sainte-Vierge Marie fut vierge avant et après la naissance de Jésus, et que tous ceux qui croient parfaitement en Dieu seront sauvés... Si on leur demande quelle est leur croyance, ils répondent : Nous croyons en Dieu créateur du ciel et de la terre, et de toutes les autres choses qu'il a faites, et sans lui rien n'a été fait. Nous croyons au jour du jugement, et que chacun sera récompensé selon ses mérites. Nous tenons pour vrai tout ce que Dieu a dit par la bouche de ses prophètes... Et lorsqu'on leur parle du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ils disent que ce sont trois personnes, mais non un Dieu, car leur Alcoran ne parle pas de la Trinité. Mais ils disent que Dieu parle, et qu'ils savent bien qu'il est esprit, car sans cela il ne serait pas vivant... Et ils disent que quiconque ne connaît pas la parole de Dieu ne connaîtra pas Dieu... Ils ont donc nombre d'articles importans de notre foi, quoiqu'ils n'aient pas en perfection la loi et la foi comme nous chrétiens l'avons, et c'est pourquoi ils sont aisément convertis, spécialement ceux qui comprennent les Écritures et les prophéties. » Songez que l'homme qui parle ainsi a fait le voyage de terre-sainte avec le regret que Jérusalem soit aux mains des infidèles, et dites s'il est possible de juger ses adversaires avec plus de tolérance, d'équité et de loyale intelligence.

Maundeville ne se contente pas de rendre justice aux musulmans, il a pour eux de l'estime et presque de la tendresse. Il les aime pour le respect pieux avec lequel ces ennemis de notre loi religieuse en honorent les souvenirs et en protègent les monumens, respect qui est vraiment à honte à plus d'un chrétien. « Les Sarrasins montrent beaucoup de respect pour le temple, et disent que le lieu est vraiment saint. Et lorsqu'ils y entrent, ce n'est que pieds nus, et ils s'agenouillent une infinité de fois. Et lorsque mes compagnons et moi nous vîmes cela, nous enlevâmes nos souliers et nous entrâmes pieds nus, jugeant que nous ne pouvions montrer moins de respect et de piété, et avec une moindre componction de cœur que n'en montrait un quelconque de ces mécréans. » Le saint sépulcre n'existerait plus, grâce au zèle trop irrévérencieux dans son emportement des pèlerins chrétiens, si le sultan n'y avait mis bon ordre. « Il n'y a pas encore bien longtemps que le sépulcre était tout grand ouvert, en sorte que tous pouvaient le voir et le toucher. Mais comme les pèlerins qui le visitaient l'endommageaient à l'envi pour en emporter des petits fragmens ou de la poudre, le sultan a fait élever un mur tout autour afin que personne ne puisse le toucher. » Mais il admire encore davantage les musulmans pour la conformité qu'ils établissent entre leur vie et leur loi religieuse,

pour la stricte observance des pratiques que cette loi leur impose, et il remarque avec une éloquente amertume que les chrétiens sont bien loin de cette rigide obéissance. Ici un autre conte de Boccace se présente au souvenir. C'est l'histoire d'un marchand juif qu'un de ses compères chrétiens sollicitait si fréquemment de se convertir qu'à la fin il y consentit, mais voulut faire auparavant le voyage de Rome pour mieux juger de la sainteté de notre religion. Il exécuta son projet, et il vit, à sa grande surprise, qu'aucun chrétien, ni petit, ni grand, ni ecclésiastique, ni laïque, ne vivait conformément à sa loi, mais au contraire se rendait coupable de tous les péchés qu'elle défendait. La conclusion, paradoxale en apparence, qu'il tira de ce spectacle, c'est qu'il fallait vraiment que cette religion fût divine non-seulement pour continuer à vivre, mais pour faire toujours de nouveaux prosélytes, alors que ses sectateurs faisaient tout pour la discréditer et la détruire. Eh bien, une leçon fort analogue fut donnée à Maundeville par le sultan lui-même, dans une conversation particulière qu'il prétend avoir eue avec lui. Le passage est vraiment trop curieux pour n'être pas mis tout entier sous les yeux de nos lecteurs :

Les Sarrasins disent que les juifs sont maudits parce qu'ils ont souillé la loi que Dieu leur envoya par Moïse. Et les chrétiens sont maudits aussi, disent-ils, parce qu'ils ne gardent pas les commandemens et les préceptes de l'Évangile que Jésus-Christ leur a donnés. A ce sujet, je vous rapporterai ce que le sultan me dit un jour dans sa chambre. Il congédia tous les assistans, seigneurs et autres, parce qu'il voulait me parler en particulier. Et alors il me demanda comment les chrétiens se gouvernaient dans notre pays. Je répondis : Très bien, grâce à Dieu. Et il me dit : Non, vraiment, car vous, chrétiens, n'avez aucun souci de la manière infidèle dont vous servez Dieu. Vous devriez donner l'exemple au bas peuple pour bien faire et vous lui donnez l'exemple de mal faire. Les gens du peuple, les jours de fête, lorsqu'ils devraient être à l'église pour servir Dieu, vont aux cabarets, et là se livrent à la gloutonnerie tout le jour et toute la nuit, mangent et boivent comme des bêtes qui n'ont pas de raison, et ne savent jamais quand ils en ont assez. Et les chrétiens s'encouragent aussi les uns les autres par tous les moyens qu'ils peuvent à se battre et à tromper. Et ils sont si orgueilleux qu'ils ne savent jamais comment s'habiller, tantôt l'habit est court, tantôt il est long, tantôt il est serré, tantôt il est large, tantôt il s'accompagne de l'épée, tantôt de la dague, bref, toute sorte de déguisemens. Ils devraient être simples, doux, véridiques, pleins de bonnes œuvres comme l'était ce Jésus en qui ils croient, mais ils sont tout le contraire, toujours enclins au mal et à faire le mal. Et ils sont si cupides que pour un peu d'argent ils vendent leurs filles, leurs

sœurs et leurs propres femmes pour les œuvres de la paillardise. Celui-ci séduit la femme de celui-là, et aucun n'a foi dans un autre; mais ils violent perpétuellement la loi que Jésus-Christ leur a donnée pour leur salut. Aussi ont-ils perdu par leurs péchés cette terre que nous occupons. Pour leurs péchés Dieu les a remis entre nos mains; ce n'est pas seulement par notre puissance que cela s'est fait, mais par leurs péchés. Car nous savons en toute vérité que, lorsque vous servirez Dieu, Dieu vous servira, et que, lors qu'il sera avec vous, personne ne sera contre vous. Et nous savons parfaitement par nos prophéties, que les chrétiens arracheront encore cette terre de nos mains lorsqu'ils serviront Dieu plus dévotement. Mais aussi longtemps qu'ils mèneront, comme maintenant, des vies impures et souillées, nous n'aurons aucune crainte d'eux, car Dieu ne les aidera pas. Alors je lui demandai comment il connaissait l'état des chrétiens. Il me répondit qu'il le connaissait par ses messagers qu'il envoyait dans tous les pays déguisés en marchands de pierres précieuses, d'étoffes d'or, et autres choses pour s'enquérir des mœurs de chaque peuple parmi les chrétiens. Alors il rappela tous les seigneurs qu'il avait fait sortir de sa chambre, et il m'en présenta quatre de très considérables qui me parlèrent de mon pays et de beaucoup d'autres contrées chrétiennes, comme s'ils avaient été de ces mêmes pays; et ils parlaient français en toute perfection, et le sultan aussi, ce qui me fut grande merveille. Hélas! c'est un grand scandale pour notre foi et pour notre loi lorsque des gens qui ne les ont pas nous reprochent nos péchés. Et ces gens qui devraient être convertis au Christ et à sa loi par nos bons exemples et par notre vie, qui devrait être acceptable aux yeux de Dieu, sont au contraire encore plus éloignés de nous par notre perversité et notre mauvaise vie, et ce sont eux, étrangers à notre sainte et vraie croyance, qui nous accusent d'être des hommes de mauvaises mœurs et des maudits. Et ils disent positivement vrai, *car les Sarrasins sont pieux et fidèles, et gardent entièrement les commandemens de leur saint livre Alcoran, que Dieu leur envoya par son messager Mahomet, auquel, disent-ils, l'ange saint Gabriel révéla souvent la volonté de Dieu.*

Les dernières lignes soulignées laissent assez clairement, ce nous semble, transparaître la vraie pensée de l'auteur. Il serait peut-être téméraire d'affirmer que Maundeville tenait l'islamisme pour une véritable révélation, toujours est-il qu'il s'exprime comme si c'était bien là son opinion.

Tant que les religions ont des rapports aussi directs et aussi étroits que le christianisme et l'islamisme, la thèse de Maundeville se prouve avec une telle évidence et une telle simplicité qu'elle pourrait passer pour un *truisme*, n'était la liberté d'esprit qu'il a fallu cependant à un homme du XIVe siècle pour reconnaître carré-

ment des frères en croyances dans ces musulmans si longtemps combattus, frères bâtards sans doute, mais tout aussi rapprochés de nous qu'Ismaël le fut d'Isaac. Ces ressemblances vont sans doute cesser avec les religions païennes qui offriront à notre auteur plus de résistance. Eh bien, pas du tout; c'est là au contraire qu'il en découvre en plus grand nombre, ce qui d'ailleurs n'est pas pour surprendre outre mesure quand on songe que ces paganismes sont les diverses formes du brahmanisme et du bouddhisme qu'il a pu observer dans l'Inde, à Ceylan, à Java, en Birmanie, en Chine, et autres lieux qu'il prétend avoir visités. Quelque bizarres ou révoltans que soient les spectacles qui lui sont présentés, il ne s'abuse pas un seul instant; mais avec une perspicacité naïve vraiment singulière, il va droit au sens caché sous toutes ces monstruosités extérieures, et il découvre qu'il peut les expliquer par telles et telles choses que son éducation chrétienne lui a fait connaître depuis longtemps. Les païens, croyez-vous, adorent des dieux de métal et de bois; mais non, il adorent les puissances, les énergies créatrices, les principes de vie et d'action morale dont ces statues sont les représentations. Ces représentations, Maundeville, avec beaucoup d'ingéniosité, les divise en deux classes, les simulacres et les idoles. Les simulacres sont de simples effigies de personnes qui ont laissé une grande réputation de noblesse ou de sainteté, comme étaient les effigies d'Hercule et autres héros dans l'antiquité, comme sont chez nous les statues de nos saints, ou bien encore des effigies de choses bienfaisantes par excellence, comme le soleil, la lune, le feu, etc. Si nous adorons nos saints, ce n'est pas parce que nous les regardons comme des dieux, mais parce que, leurs actions ayant été de celles qui sont les plus agréables à Dieu, nous supposons qu'ils sont en rapport plus direct avec lui et plus capables d'intercéder pour nous. Tel est à peu près le raisonnement que Maundeville prête à ses adorateurs de simulacres, et qu'il étend, avec beaucoup de logique, des représentations de personnes à celles de choses matérielles. « Ils disent qu'ils savent fort bien que ce ne sont pas des dieux, car ils savent qu'il n'y a qu'un Dieu qui est dans le ciel, mais ils savent aussi que ces hommes n'auraient pas pu faire les merveilles qu'ils ont faites sans un don spécial de Dieu, et c'est pourquoi ils disent qu'ils étaient en bon rapport avec Dieu, et ils les adorent en conséquence. C'est aussi ce qu'ils disent du soleil qui change les saisons, donne la chaleur, et nourrit toutes choses; ils savent bien que, s'il est de si grand profit, c'est que Dieu l'a aimé plus que toute autre chose, et puisque Dieu lui a donné une si grande vertu sur le monde, il est juste, disent-ils, qu'on l'adore. C'est ce qu'ils disent également des autres planètes, et du feu, qui est si profitable. » Les idoles, au

contraire des simulacres, sont des images formées par les imaginations déréglées des hommes, images dont les semblables ne se trouvent pas dans la nature, comme une statue ayant quatre têtes, une de cheval, une de bœuf, etc. Eh bien, ces adorateurs d'idoles ne raisonnent pas moins bien que les adorateurs de simulacres. Ce n'est pas qu'ils croient qu'il y a en réalité de telles monstrueuses divinités; mais c'est qu'ayant fait effort pour se représenter les qualités divines, ils ont été obligés d'emprunter les figures qui pouvaient le mieux atteindre leur but, le bœuf, l'éléphant, le serpent, etc. Ce sont des symboles concrets de l'invisible, des signes des choses spirituelles pour les yeux de la chair. Nos modernes docteurs en symbolisme ont-ils dit mieux et plus que cela?

Ce sont de fausses religions. Oh! oui, sans doute, bien fausses; si par hasard, cependant, elles avaient la vertu d'opérer les mêmes miracles que la seule vraie, ou des miracles analogues? Eh bien, cette vertu, elles la possèdent, plus probablement, il est vrai, par la puissance du diable que par celle de Dieu, quoiqu'il fallût encore se garder d'être souvent trop affirmatif à l'égard de l'une ou de l'autre influence; mais, quelle que soit celle de ces deux influences que l'on choisisse, ce qui est certain, c'est qu'une action surnaturelle est là, infernale ou divine, et que par conséquent il est compréhensible que ces idolâtries révèlent une part de vérité et produisent quelques-uns des effets de la vraie religion. De même que les musulmans mettent entre leur foi et leur loi religieuse un accord que les chrétiens n'y mettent pas, ces idolâtres portent à leurs dieux un dévoûment qui est inconnu aux adeptes de la vraie foi. Nos martyrs que nous adorons par-dessus tous nos autres saints ne l'ont jamais été volontairement; mais à ces païens toute occasion est bonne pour s'infliger un martyre volontaire, un pèlerinage, une procession, la dédicace d'un temple, car toutes ces cérémonies et coutumes se rencontrent dans leurs cultes. Il y a dans le Malabar une certaine idole qui est l'objet d'un pèlerinage perpétuel, absolument comme les chrétiens vont à Saint-Jacques de Compostelle et autres sanctuaires vénérés. Les uns y vont en s'imposant de tenir les yeux toujours baissés contre terre, les autres en s'agenouillant de trois pas en trois pas, quelle que soit la longueur de leur voyage; d'autres en se portant sur les membres de violens coups de poignard. Après les pèlerinages, les processions. A certains grands jours on sort l'idole richement vêtue et on la promène sur un char précédé de toutes les vierges du pays et suivi du cortège des pèlerins, et nombre d'entre eux se jettent sous les roues du char qui les broie et les mutile; enfin, lorsque l'idole est rentrée en place, son retour est salué par une foule de morts volontaires. « Ils pensent que plus de peines et de tribulations ils souffrent pour l'amour de leur

Dieu, et plus de joie ils auront dans l'autre monde. En un mot, ils souffrent tant de peines et de si durs martyres pour l'amour de leur idole, qu'un chrétien n'oserait pas prendre, je le crois bien, la dixième partie de ces souffrances pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Les hommes qui se tuent ainsi sont réputés saints. « Et comme on tiendrait chez nous à grand honneur d'avoir un saint dans sa famille, ainsi pensent-ils aussi; et comme chez nous on écrit dévotement les vies et les miracles des saints personnages et on sollicite leur canonisation, ainsi font-ils pour ceux qui se sont tués volontairement pour l'amour de leur idole. Ils disent que ce sont de glorieux martyrs et des saints; ils les placent dans leurs écrits et leurs litanies, et se vantent, en se disputant entre eux, à propos de ces parens bienheureux, disant : j'ai plus de saints dans ma famille que toi dans la tienne. » Maundeville donne la formule d'une des prières par lesquelles les assistans accompagnent ces pieux suicides, et soit hasard, soit intention de la part du voyageur, il se trouve que cette prière a les formes, le tour, l'accent des prières chrétiennes. « Grand Dieu, contemple ce que ton véridique serviteur a fait pour toi; il a quitté sa femme, ses enfans, ses richesses, tous les biens de ce monde. et sa propre vie pour l'amour de toi, et pour t'offrir en sacrifice sa chair et son sang. Par conséquent, saint Dieu, place-le parmi les plus bien-aimés dans ton bienheureux paradis, car il l'a justement mérité. » Le culte des reliques ne leur est pas non plus inconnu. « Ensuite ils font un grand feu et brûlent le corps, et alors chacun de ses parens et amis prend une certaine quantité de cendres et les conserve en guise de reliques, disant que c'est une sainte chose, et ils ne craignent aucun péril tant qu'ils ont sur eux ces cendres. » Les rapprochemens que Maundeville établit ainsi en tapinois entre les rites, coutumes et pratiques des cultes idolâtriques et ceux du christianisme sont en nombre vraiment considérable, en voici un dernier exemple. « Et comme nous disons nos *Pater Noster* et nos *Ave Maria* en comptant les grains du chapelet, dit-il en parlant d'un certain roi idolâtre, ainsi ce roi récite-t-il dévotement chaque jour trois cents prières à son Dieu avant de manger. » Notez que cette dévotion, idolâtrique ou non, est évidemment de bon aloi, puisque le roi qui la pratique est tellement droit et équitable dans ses jugemens que ses sujets n'ont rien à craindre pour leurs biens, car personne n'oserait commettre un vol. La dévotion au plus vrai des cultes serait-elle plus fertile en bons effets?

Ce sont erreurs d'un zèle fanatique; mais n'avons-nous pas aussi les nôtres? devait infailliblement se dire le bon lecteur du XIVe siècle, en pensant à tout ce qu'il avait lu, entendu raconter, ou vu de ses yeux. Maundeville se garde bien d'émettre ce doute,

seulement il s'arrange toujours de manière à le suggérer. Il se gêne moins avec les simples superstitions, et il dit, à cet égard, nettement leur fait à ses compatriotes et coreligionnaires. Les idolâtres de certaines régions ont, rapporte-t-il, une coutume singulière; la première bête qu'ils rencontrent le matin, ils en font l'objet de leur culte de la journée. Parmi ces bêtes, il y en a qui sont d'heureuse rencontre, et d'autres de malheureuse; ils disent qu'ils ont été amenés à reconnaître ce fait par une expérience longtemps répétée, et qu'il est pieux d'honorer les bêtes qui sont d'heureuse rencontre, car cette rencontre n'a pu avoir lieu sans une grâce de Dieu. « Mais il ne se manque pas de chrétiens qui disent qu'il est bon de rencontrer certaines bêtes le matin, et mauvais d'en rencontrer d'autres, qu'ils ont fait souvent l'expérience qu'il est malheureux de rencontrer le lièvre, le porc et autres; que lorsque l'épervier et autres oiseaux carnivores se saisissent de leur proie devant des hommes armés, c'est bon signe, et mauvais signe, au contraire, lorsqu'ils la laissent fuir, également qu'il est malheureux de rencontrer des corbeaux. Or puisque les chrétiens qui sont instruits chaque jour dans la sainte doctrine croient à de telles choses, est-il bien étonnant que des païens qui n'ont pas de bonne doctrine, mais qui se dirigent d'après leur nature, y croient d'autant plus largement que leur simplicité est plus grande? »

Les sous-entendus de Maundeville vont parfois très loin. Ces ressemblances ne s'arrêtent pas aux rites, cérémonies ou pratiques dévotieuses; elles apparaissent souvent entre les dogmes de ces idolâtries et ceux de notre sainte religion. Que votre pensée s'arrête un instant sur le curieux, amusant et édifiant tableau que voici :

De cette ville (Kin-sai, dans la Chine méridionale), on va par eau jusqu'à une abbaye de moines qui sont des hommes profondément religieux selon leur foi et leur loi. Dans cette abbaye il y a un grand et beau jardin où croissent nombre d'arbres porteurs de diverses sortes de fruits, et dans ce jardin il y a une petite colline pleine d'arbres plaisans à voir. Sur cette colline et dans ce jardin il y a divers animaux tels que singes, babouins et autres en grand nombre, et chaque jour, lorsque les moines ont mangé, l'aumônier porte les restes du repas dans le jardin et frappe à la porte avec une clé d'argent qu'il tient à la main. Immédiatement toutes les bêtes de la colline et des diverses parties du jardin sortent, au nombre de trois ou quatre mille, et elles viennent à la manière des pauvres gens, et des serviteurs leur donnent les restes dans de beaux vases d'argent doré. Lorsqu'elles ont mangé, le moine frappe de nouveau sur la porte du jardin avec la clé, et toutes les bêtes retournent là d'où elles étaient venues. Ils disent que

les bêtes qui sont belles sont des âmes d'hommes vertueux, et que les bêtes qui sont laides sont les âmes de pauvres gens, et c'est pourquoi ils leur donnent à manger pour l'amour de Dieu. C'est ce qu'ils croient, et personne ne peut les tirer de cette opinion. Ils prennent ces bêtes lorsqu'elles sont petites, et les nourrissent ainsi d'aumônes, en aussi grand nombre qu'ils peuvent en prendre. Je leur demandai s'il n'aurait pas mieux valu donner ces secours aux pauvres qu'aux bêtes. Ils me répondirent qu'ils n'avaient pas de pauvres parmi eux dans ce pays, et que, quand bien même il y en aurait, ce serait une plus grande charité de donner à ces âmes qui font ici-bas leur pénitence.

Il est impossible, en lisant ce passage, de ne pas penser aux âmes du Purgatoire. Certes, si on ne regarde qu'à l'enveloppe, nous sommes loin de la pureté, de la noblesse et de l'idéalité du dogme chrétien; mais sous ces formes grotesques, caricaturales, ridicules, transperce la même idée d'expiation temporaire et de pénitence purificatrice.

La vérité est si naturelle aux hommes qu'on peut dire qu'ils l'ont en eux de naissance et par le seul fait qu'ils ont une âme. La révélation est en eux, cachée, obscure, latente, mais agissant sourdement, sans participation de leur volonté, pour éclater dans toute sa lumière et les tirer hors des ténèbres. Selon qu'ils ont compris plus ou moins complètement, plus ou moins purement cette révélation naturelle, les peuples sont plus ou moins libres, plus ou moins heureux, plus ou moins puissans. Voyez plutôt les Tartares. Ils ont des idoles, cela est vrai, mais ces idoles se rapportent à un culte qui n'est chez eux que secondaire, le culte du dieu de la nature, lequel est subordonné au Dieu un, éternel, pur esprit qui a créé toutes choses. C'est dans cette croyance au Dieu unique que consiste leur véritable religion, et c'est dans cette religion, toute de l'esprit, qu'il faut chercher le fondement de leur puissance. Le grand khan du Cathay ne reconnaît pas d'autre base à son pouvoir que la volonté de Dieu même, et c'est de Dieu même qu'il la tient vraiment, si les récits que l'on fait sont véridiques. Un ange apparut en effet à Gengis-Khan, et lui dit que c'était l'ordre de Dieu qu'il unît les tribus éparses des Tartares et qu'il les poussât à la conquête du monde. Il est remarquable que Maundeville, qui admet volontiers l'action des démons pour expliquer en partie les cultes idolâtriques, ne fait aucune réserve de ce genre pour les cultes théistes des musulmans et des Tartares, et qu'il raconte les visites de l'ange à Gengis-Khan et de Gabriel à Mahomet sans mettre en doute l'identité de ces célestes personnages, ou les supposer des démons déguisés. Pourquoi auraient-ils été de faux anges, puisque les messages qu'ils portaient impliquaient une

croyance que les démons combattent partout et toujours? Gengis-Khan accomplit les volontés divines, et s'en trouva bien. Aussi, lorsqu'il eut réuni tous les Tartares en un même corps de nation, son premier soin fut-il de promulguer un code dont le statut initial leur prescrivait « de croire et d'obéir au Dieu immortel qui est tout-puissant et les délivrerait de l'esclavage, et d'invoquer son secours dans tous les momens de nécessité. » Puisque son pouvoir avait eu pour point de départ l'ordre même de Dieu, il voulut qu'il fût fait à son image, et puisqu'il n'y a qu'un Dieu dans le ciel, il voulut qu'il n'y eût qu'un roi sur la terre. C'est ce que disent en termes exprès ses lettres et ses sceaux : « Le khan, fils du Dieu très haut, empereur de tous ceux qui vivent sur la terre, seigneur de tous les seigneurs. » Et encore : « Dieu dans le ciel, le khan sur la terre. » Aussi nombre de ces princes ont-ils été chrétiens, et ce n'est qu'assez récemment qu'ils sont revenus à leurs anciens erremens; mais, bien qu'ils aient cessé d'être chrétiens, ils n'en honorent pas moins ceux qui le sont. « Il a dans sa cour nombre de barons et de serviteurs qui sont chrétiens, ayant été convertis à la bonne foi par des religieux chrétiens qui habitent avec lui, et il y en a nombre d'autres qui ne veulent pas qu'on sache qu'ils sont chrétiens. » Et plus loin, après avoir décrit les processions et cérémonies dont les moines nestoriens, ou d'autres dénominations, honorent l'entrée du souverain dans telle ou telle de ses villes : « C'est grand dommage qu'il ne croie pas fidèlement en Dieu. Néanmoins il écoute parler de Dieu avec bonheur, et il permet libéralement aux chrétiens de vivre sous sa seigneurie, et aussi aux hommes de sa religion de devenir chrétiens, s'ils le veulent, dans toutes les parties de son empire, car il n'interdit à personne de professer telle foi qui lui convient. » Tout ce que nous dit Maundeville du grand khan et de ses Tartares se tient, en somme, très près de ce que la véridique histoire nous rapporte de ce pur déisme, qu'elle nous représente comme propre à tous les grands conquérans mongoliques, et particulièrement à Gengis-Khan, et de cette effrayante tyrannie qui s'accordait avec une tolérance religieuse si large, comme pour dire que les corps étaient la part du souverain, et les âmes la part de Dieu (1).

Ne remarquez-vous pas cependant comme, pas à pas, insensiblement, cette Jérusalem, objet premier du voyageur, s'est éloignée et effacée des préoccupations de son intelligence? Assurément nous sommes toujours sur le terrain du christianisme; car, qu'est-ce

(1) Consulter à ce sujet les admirables chapitres de Gibbon sur les conquérans mongols.

que cette disposition native par laquelle l'homme tâtonne après la vérité et la saisit souvent, — inconsciemment, obscurément, et pour la déformer ou la comprendre de travers, mais toujours avec un sincère désir de la connaître, — sinon le Verbe de l'évangéliste, lequel est la vie, lumière des hommes qui luit dans leurs ténèbres? Mais de cette idée, comme d'ailleurs des versets de l'évangéliste, il est facile, sans la presser bien fort, de faire sortir nombre d'hérésies embarrassantes, et Maundeville n'en a pas évité quelques-unes. En premier lieu, il se peut dire que, puisque cette révélation primitive est en nous, nous sommes tous des incarnations du Verbe, et que, par conséquent, autant de fois il arrive que le Verbe triomphe des ténèbres de manière à laisser à la vie toute sa perfection, autant il y a parmi les hommes de nouvelles incarnations du Christ, ou, nuance plus grave encore, de Christs nouveaux. J'ai à peine besoin de dire que l'excellent Maundeville n'a rien de commun avec cette hérésie, bonne pour un sectaire russe ou un disciple de David Strauss. Il y en a d'autres dont il se rapproche davantage. Par exemple, si cette disposition native existe, il faut admettre que l'homme est naturellement un animal religieux, ce qui conduit à ces conséquences que l'idée de religion en elle-même est séparable des diverses formes qu'elle a revêtues et qu'elle leur est antérieure, et que, par conséquent, la révélation par le Verbe incarné n'a pas créé la religion parmi les hommes, mais seulement apporté son expression la plus parfaite et la seule qui préserve cette disposition native de s'égarer, par l'accord absolu qu'elle établit entre cette nécessité de notre nature et la vérité. Si ce n'est pas là tout à fait la manière de penser de Maundeville, on peut dire qu'il n'en est guère éloigné. Nous voyons partout, en effet, dans son livre, qu'il établit une différence marquée entre l'idée même de religion et le christianisme. On est religieux, d'après lui, sans aucune lumière de la révélation; les musulmans sont croyans à leur loi avec ferveur, le grand khan et ses sujets ont une foi très pure qu'ils ont servie avec un zèle ardent; les épithètes de pieux, de dévot, sont accordées aux pires idolâtres; « ce sont gens très religieux selon leur loi » est une expression qui revient chez lui sans cesse, qu'il s'agisse des santons arabes ou des moines bouddhistes. Enfin, dernière hérésie, la plus simple, mais la plus grave de toutes, il n'est pas bien difficile d'identifier cette disposition naturelle avec la raison humaine, de manière à découvrir en nous-même et à établir sans aucun secours extérieur et divin les dogmes fondamentaux que la révélation se vante d'avoir apportés, et c'est ce que les apôtres de la religion dite naturelle, théistes et déistes, n'ont jamais manqué de faire.

Maundeville les a réellement précédés, ou plutôt, disons hardiment qu'il est en date le premier de tous.

Maundeville a beau faire étalage de son christianisme, il ne peut empêcher un œil clairvoyant de reconnaître que, par la manière dont il comprend cette disposition religieuse naturelle, il circonscrit et réduit singulièrement le champ de la révélation. Voilà qu'il nous a fait reconnaître successivement que les idolâtries n'étaient que symboliques de la vérité, que toutes les religions étaient créatrices de vertus particulières, souvent dignes d'admiration, et quelques-unes possèdent, sans aucun secours de la révélation, plusieurs de ses dogmes les plus fondamentaux et les plus essentiels, l'existence de Dieu et l'unité de Dieu, l'âme et son immortalité, le jugement comme sanction de la vie avec ses peines et ses récompenses. Eh bien, Maundeville va plus loin encore, car il enlève à la révélation la morale chrétienne même, ou pour parler encore plus nettement, il enlève à cette morale les vertus qui en découlent pour les rendre à la nature, et cela est plus grave que tout le reste. Si la morale en elle-même est chose naturelle, il n'en va pas ainsi de celle qui a été prêchée par telle ou telle doctrine, car cette morale n'est alors qu'un écoulement des dogmes établis par cette doctrine, et nous devons logiquement considérer qu'elle leur est adhérente et n'existerait pas sans eux. Si donc nous rencontrons les vertus essentiellement chrétiennes chez des peuples qui n'ont jamais connu le christianisme, même de nom, nous sommes fondés à croire et à dire que la nature humaine les trouve en elle-même, ou les produit d'elle-même par sa propre action. L'homme peut donc atteindre aux vertus issues de la révélation sans la révélation même. Écoutez plutôt cette description morale des habitans d'une certaine île relevant de la souveraineté du fameux prêtre Jean :

Au-delà de cette île, il y en a une autre, grande et riche, habitée par un peuple vertueux et véridique, de bonnes mœurs et de foi sincère selon leur croyance. Quoiqu'ils ne soient pas baptisés, *par loi naturelle* ils sont pleins de toute vertu et évitent tout vice ; car ils ne sont ni orgueilleux, ni cupides, ni envieux, ni colères, ni gloutons, ni impudiques ; ils font à autrui ce qu'ils voudraient qu'autrui leur fît, et sur ce point ils remplissent les dix commandemens de Dieu. *Ils n'ont souci ni de possessions, ni de richesses ; ils ne mentent pas et ne jurent pas, mais disent simplement oui et non,* car ils disent que celui qui jure veut tromper son voisin, et c'est pourquoi, *tout ce qu'ils font, ils le font sans serment.* Cette île est appelée l'île de Bragman, et quelques-uns l'appellent la terre de la foi, et à travers cette île coule un grand fleuve appelé Thebe. En général, tous les habitans de ces îles, et des terres

limitrophes, sont plus honnêtes et plus justes en toutes choses que les peuples des autres contrées voisines. Dans cette île il n'y a ni voleur, ni meurtrier, ni femme prostituée, ni pauvre mendiant, et jamais personne n'y fut tué. Ils sont aussi chastes, et mènent une vie aussi pure que s'ils étaient moines, et ils jeûnent tous les jours. Et comme ils sont si véridiques, si justes, si pleins de vertueuses conditions, ils ne sont jamais affligés par les tempêtes, le tonnerre, la grêle, la peste, la famine, la guerre, ou toute autre tribulation, comme nous le sommes souvent pour nos péchés, *par quoi il paraît évident que Dieu les aime pour leurs bonnes actions*. Ils croient fermement en Dieu qui a créé toutes choses et l'adorent; ils ne tiennent à aucun prix les richesses terrestres et ils vivent avec une telle régularité vertueuse, et tant de sobriété pour le boire et le manger, qu'ils vivent longtemps.

Si Maundeville est chrétien, comme il prend soin de s'en glorifier presque à chacune de ses pages, c'est avec une couleur très marquée qui suffit pour le retirer du giron de l'orthodoxie de son temps et le placer dans le camp des réformateurs. Considérez attentivement ce petit tableau auquel il est visible que les béguinages des Pays-Bas et les lollards d'Angleterre ont fourni plus d'un trait, et dites s'il ne vous semble pas lire la description anticipée de quelqu'une des sectes qui naîtront de la réformation. En quoi ces habitans de l'île de Bragman diffèrent-ils d'un conventicule de puritains zélés pour la vie selon Dieu, ou ce qui est plus particulier encore, d'un *meeting* de quakers ennemis du serment par amour et respect de la vérité? Serait-il possible d'identifier réellement cette île de Bragman avec quelque portion de notre planète, nous ne savons; mais il est bien plus probable qu'il faut voir dans cette description une allégorie pieuse à l'adresse des contemporains pour les exhorter à cette réformation des mœurs que Maundeville ne perd pas une occasion de leur recommander et qu'il leur fait prêcher par tous les infidèles et tous les idolâtres, par le sultan d'Égypte, par le Khan du Cathay, par le prêtre Jean. Par cette préoccupation constante, il appartient au parti de Wiclef et de Jean Huss, comme par sa curiosité d'esprit, son appétit de connaître, sa largeur de vues et son équité envers tous les peuples, il appartient au courant de la renaissance. Ainsi que son contemporain et compatriote Chaucer, il réunit en lui les deux tendances, et chacune dans leur entier, sans chercher à les fondre ni les concilier; il a l'humeur prêcheuse et gémissante d'un *piagnone* réformateur, tout comme s'il n'avait pas en même temps le goût de disserter brillamment d'un érudit philosophe.

J'ai laissé Maundeville expliquer lui-même ses opinions, m'abstenant d'intervenir autrement que pour les éclairer et les préciser,

dans la crainte d'être accusé, soit de me substituer à lui pour lui prêter les miennes propres, soit de découvrir dans son livre par fantaisie d'imagination autre chose que ce qu'il contient réellement. Nous pousserons la précaution jusqu'au bout, et nous le chargerons de conclure à notre place. Il a pris ce soin lui-même dans une de ses dernières pages où il a résumé les opinions éparses dans son livre de manière à lever les derniers doutes que les lecteurs défians pourraient conserver encore :

Et vous comprendrez que de tous les divers peuples dont je vous ai parlé, il n'en est aucun qui n'ait dans ses lois et ses croyances quelque raison et quelque intelligence, aucun qui n'ait certains articles de notre foi, et quelques bonnes parties de nos croyances. Ils croient en Dieu qui créa toutes choses et fit le monde, quoiqu'ils ne puissent pas à cet égard s'expliquer ses perfections (car il n'y a personne pour les enseigner), mais seulement parler comme leur intelligence naturelle le leur permet. Ils n'ont pas connaissance du Fils et du Saint-Esprit, mais ils peuvent tous parler de la Bible, surtout de la Genèse, des lois des prophètes et des livres de Moïse. Et ils disent très bien que les créatures qu'ils adorent ne sont pas des dieux, mais qu'ils les adorent pour les vertus qui sont en elles. Quant aux simulacres et aux idoles, ils disent qu'il n'y a pas de peuple qui n'ait des simulacres. Ils disent que nous chrétiens nous avons des images auxquelles nous rendons un culte, comme celles de Notre-Dame et des autres saints, et que ce ne sont pas les images de bois et de pierre que nous adorons, mais les saints aux noms desquels ces images sont faites...

III.

On n'abuse pas des adversaires intellectuels, a dit quelque part M. Guizot, — à propos de l'hérésiarque Bérenger de Tours, si ma mémoire est bonne. Le mot est vrai, cependant la chose qu'il nie est arrivée fort souvent. Cela dépend beaucoup de la forme sous laquelle les idées sont présentées. A peu près impossible, lorsque les idées sont produites *a priori* et sous forme dogmatique, la duperie est au contraire aisée lorsqu'elles se présentent *a posteriori*, par le moyen de faits et comme conséquence de faits, ou que, protégées par des formes allégoriques, elles donnent à deviner leur nom ou leur secret. Dans ce dernier cas, les œuvres peuvent être susceptibles des interprétations les plus diverses et même les plus contraires, et Maundeville en est un exemple mémorable. Veut-on, en effet, à toute force, que son livre soit catholique, on le peut, et il est certain que le pape lui-même a pu s'y tromper, bien qu'il eût dû être averti, non-seulement par ces exhortations à la réforme

des mœurs chrétiennes qui reviennent à chaque instant dans le livre, mais par ce fait remarquable que Maundeville, qui traite tout le temps de matières religieuses et fait à chaque page profession de christianisme, n'a pas trouvé un seul mot à dire sur l'autorité papale et la foi qui lui est due, et ne semble s'être souvenu de lui que pour se jouer de sa confiance en lui présentant son livre. Qu'y a-t-il en apparence dans le livre que le catholicisme repousse ou qui ne soit l'objet de ses ambitions les plus hautement avouées, les plus saintement légitimes, les plus patiemment et, selon les temps, les plus ardemment poursuivies? A le prendre dans le sens littéral, que réclame le livre de Maundeville, sinon l'expansion du christianisme sur l'univers, et que cherche-t-il en apparence à prouver, sinon que cette expansion est facile autant que désirable? Rien n'empêche donc que le pieux pontife n'ait été absolument enchanté du cadeau de notre voyageur et même qu'il ne l'en ait remercié par quelque paternelle allocution que nous pouvons imaginer à peu près conçue dans les termes que voici : « Nous vous remercions, mon cher fils, des grands services que votre livre est appelé à rendre à la cause de la sainte église en montrant combien il est vrai qu'elle est destinée à être universelle puisqu'on trouve disjoints dans le monde entier les élémens de notre foi, et que grâce à ces élémens, les peuples les plus reculés et les plus sauvages ont une disposition naturelle à la comprendre et à l'embrasser. Ainsi les idolâtres, et surtout ces musulmans infidèles sont à votre avis aisément convertissables; c'est ce que nous avions souvent pensé dans notre sollicitude et notre désir de voir se multiplier le nombre des croyans à la vraie foi, et votre livre vient nous confirmer dans notre espérance. Ah! que ne puis-je voir le jour de cette conversion! quels admirables chrétiens pourraient devenir ces infidèles qui suivent leur fausse loi avec une si parfaite soumission et exercent les devoirs de charité qu'elle leur prescrit avec une si scrupuleuse conscience! Et si grands que soient les services qu'ont rendus à la cause de la religion et de l'église les talens militaires de nos Albornoz et de nos Du Puget, que sont-ils à côté de ceux que pourrait rendre, s'il était chrétien, ce khan du Cathay, dont vous nous tracez une si noble image, et qui comprend si bien la doctrine de l'unité qu'il ne se trompe que sur les termes par lesquels il convient de l'exprimer. » Malheureusement pour cette interprétation, la contraire est encore plus facile, et rien n'est plus logique et moins conjectural que de voir dans le livre de Maundeville la larve de quelqu'une des plus hardies hérésies philosophiques qui vont bientôt s'épanouir au soleil caniculaire du plein été de la renaissance, celle de ce Giordano Bruno, par exemple, dont l'Italie fêtait récemment la mémoire, au scandale très justifié, il faut l'avouer, du pape Léon XIII. La ré-

demption est contenue dans l'univers, ou plus nettement encore, l'univers est plus grand que la rédemption, et quelque petit que soit le monde par rapport à l'infini, il ne l'est pas tant toutefois qu'il ne puisse nous servir à mesurer la grandeur de Dieu : telle est à peu près la formule par laquelle on pourrait résumer l'hérésie philosophique de Bruno, et il ne faut pas une grande dose d'attention pour découvrir que s'il ne parle pas avec la même ampleur de voix, Maundeville zézaie, balbutie, bégaie, dans son langage enfantin encore, quelque chose d'à peu près semblable.

Ce que nous avons voulu en parlant si longuement de Maundeville, c'est détruire une erreur qui s'est accréditée sur son compte, le rétablir dans ce que nous croyons être son vrai caractère, et le placer dans le groupe d'esprits auquel il appartient naturellement. Si nous avons touché juste, notre but est atteint, et il y aura chance pour que désormais on ne prenne plus un libre penseur véritable pour la doublure d'un moine obscurantiste et superstitieux. Quant à savoir si ses opinions sont bonnes ou mauvaises, cela ne nous regarde plus, et nous n'avons à exprimer à cet égard ni désapprobation, ni approbation. La critique, et, davantage encore, l'histoire littéraire ont été créées pour juger des œuvres et non pas des doctrines. Déterminer le caractère *vrai* des œuvres, dire ce qu'elles ont été réellement, et non pas ce que nous voudrions qu'elles eussent été, ou ce que nous aurions désiré les trouver, voilà le devoir strict du critique et de l'historien littéraire, et lorsqu'ils ont à louer ou à condamner, il faut que ce soit pour des considérations tout autres que des préférences d'idées ou des attachemens de doctrines. C'est là la part de vérité qui leur appartient légitimement et dont ils doivent se contenter. Cela ne veut pas dire que la vérité n'ait pas d'autres parts, plus sévères, plus importantes, plus utiles, et en tous temps plus actuelles; cela veut dire que la critique de polémique, qui se comprend fort bien pour les œuvres du présent, est parfaitement oiseuse pour les œuvres du passé devant lesquelles les regrets sont vains et les indignations inutiles, et qu'on ne peut la porter dans l'histoire littéraire sans la fausser et la dénaturer, sans faire acte de sectaire ou de partisan ergoteur, et preuve d'incurable étroitesse d'esprit. Que penseriez-vous d'un critique libre penseur qui, ayant à parler de Dante, s'indignerait qu'il ait été catholique, d'un critique catholique qui, voulant parler de Richardson et de Defoë, regretterait de les trouver protestans, et d'un critique protestant qui, se proposant de juger Goethe, gémirait qu'il ne soit pas resté fidèle à l'orthodoxie luthérienne?

ÉMILE MONTÉGUT.

LA

PROPRIÉTÉ DES MINES

I.

LES ORIGINES DE LA PROPRIÉTÉ SOUTERRAINE.

I.

Malgré les ajournemens, malgré les diversions de la politique, la question des mines demeure à l'ordre du jour. Sitôt que l'attention distraite ou lassée s'en détourne, il surgit quelque incident nouveau pour la ramener au premier plan. Et les récriminations reprennent, de plus en plus acerbes, contre les compagnies, l'État, ses ingénieurs, surtout contre la législation minière, qu'on accuse de tout le mal et que, volontiers, on rendrait responsable des explosions et des grèves. Au lendemain des troubles d'Anzin, on avait parlé de déposséder en masse tous les concessionnaires; l'idée d'un remaniement complet de la législation des mines a surgi sous le coup des événemens de Decazeville. On n'a pas oublié comment, dans la séance du 13 mars 1886, le ministre des travaux publics, appelé à la tribune par une interpellation de M. Laguerre, dut prendre l'engagement de faire préparer d'urgence un nouveau code minier, dont le projet, élaboré en quelques semaines, fut déposé sur le bureau de la chambre, le 25 mai 1886. Le ministère avait été devancé dans cette voie de refonte par M. Francis Laur. Puis à côté

de ces deux premiers projets, l'initiative parlementaire avait suscité, dans la session suivante, un certain nombre de propositions parallèles. Enfin, la commission appelée à les examiner avait rédigé à son tour un contre-projet en 67 articles. Par suite, un certain malaise a pesé sur l'industrie minérale pendant toute la dernière législature. Les modifications proposées, — nous pouvons aujourd'hui plus librement le dire, — n'avaient pas rencontré grande faveur. La préparation un peu rapide des lois nouvelles et les circonstances qui l'avaient précipitée, la perspective d'un débat général, où tout est remis en question, où les utopies séduisantes peuvent se produire, donnaient des craintes ; le principe même de la revision se heurtait à des préventions de toute nature. Ces inquiétudes n'ont pas tout à fait cessé avec les pouvoirs de la chambre issue des élections de 1885, puisque, de par la procédure parlementaire, le projet ministériel de 1886 survit au cabinet qui l'a déposé, à l'assemblée qui l'a vu naître et à la commission qui en a été saisie. Au premier jour il pourrait donc venir en discussion et prendre la chambre nouvelle au dépourvu.

Le péril est là. S'il ne s'agissait que de réglementer à nouveau le travail souterrain, de précautions à prescrire contre les abus et les dangers des exploitations mal conduites, on risquerait d'un cœur plus léger une expérience législative ; on pourrait se dire que la condition de l'ouvrier, particulièrement celle du mineur, le plus intéressant de tous, vaut bien qu'on tente quelque chose pour l'améliorer ; que toutes les considérations cèdent dès que la vie humaine est en jeu, et qu'après tout des mesures de surveillance et de police, essentiellement subordonnées aux circonstances qui les ont fait prendre, n'engagent pas irréparablement l'avenir. Mais cette loi organique du 21 avril 1810, à l'abri de laquelle l'industrie des mines a jusqu'à présent vécu et qu'il est question de remanier de fond en comble, n'est pas un simple règlement de police administrative ; elle a constitué la propriété souterraine, elle a réglé ses relations incessantes avec la propriété du sol ; ces deux ordres de dispositions en ont fait un véritable code foncier, la charte territoriale « du dessus et du dessous, » partout où se pratique l'extraction des substances minérales. Elle tient ainsi à la législation civile, un peu comme les constructions appuyées à nos vieilles cathédrales ; il n'y faudrait porter la main qu'avec des précautions infinies. Que deviendront, sous une nouvelle loi, les conventions conclues, les droits constitués sous l'empire des dispositions actuelles? Sans doute, les préambules des divers projets de revision contiennent à cet égard des déclarations tranquillisantes ; mais, à cette reprise en sous-œuvre du monument législatif de Na-

poléon, la main d'un jurisconsulte consommé serait plus nécessaire encore que la science technique de l'ingénieur; et cependant, ni le projet n'a été communiqué au conseil d'État, ni la cour de cassation n'a été consultée, comme nous l'avons vu faire dans des circonstances moins importantes. Faut-il donc s'étonner si les nombreux intérêts financiers, industriels, commerciaux, dont le sort est lié à celui de la loi, ne se montrent pas absolument rassurés? La chambre nouvelle tiendra certainement à leur redonner confiance. L'éclatant désaveu de la politique d'agitation et d'aventures invite à l'étude approfondie des lois d'affaires : c'est donc ou jamais le moment de dégager les fondemens essentiels de toute législation des mines. On verra ainsi en quoi notre loi organique a pu s'en écarter, et jusqu'à quel point les modifications proposées l'y ramèneraient. Les difficultés d'application, les conflits d'intérêts qu'elle a fait naître, les solutions apportées par la jurisprudence, — tout cela, les traités spéciaux nous l'ont appris, et, parmi les meilleurs, l'excellent *Code des mines et des mineurs* de M. Féraud-Giraud (1), l'ouvrage pratique par excellence, ou le livre récent et très complet de M. Aguillon, résumé de son enseignement à l'école supérieure des Mines (2). Mais l'heure n'est plus aux commentaires. Ramenés par les discussions présentes jusqu'au point de départ de la loi, il nous faut refaire, en sens inverse, le chemin parcouru depuis trois quarts de siècle, nous replacer en face des divers systèmes, discuter les préférences du législateur de 1810, reconnaître, en un mot, le terrain et éclairer la route. C'est encore le meilleur moyen, peut-être, de prévenir de nouveaux mécomptes.

II.

Et d'abord, comment l'idée est-elle venue, quelle est la raison d'être d'une législation spéciale en cette matière? « Il faut à l'industrie minière un régime exceptionnel, disent l'ingénieur et l'économiste : le rôle souverain auquel l'ont appelée les découvertes de ce siècle ne lui permettrait pas de se plier à la loi commune. » L'exception, pourtant, a devancé de plusieurs centaines d'années le règne de la vapeur et de la houille. L'ancienne monarchie enlevait déjà les mines au propriétaire du sol; l'Assemblée constituante les a maintenues en dehors du droit normal, et Napoléon en a fait une classe de biens à part. De cette apparente conformité de vues, l'historien, à son tour, est tenté de conclure qu'une tradition qui résiste

(1) Pedone-Lauriel. Paris, 1887.
(2) *Traité de la législation des mines.* Paris, 1886; Baudry.

aux vicissitudes de la politique et aux transformations de la science procède nécessairement de la nature même des choses. Mais l'extrême diversité des solutions qui ont successivement prévalu avertit presque aussitôt l'homme d'État qu'en se réservant la haute main sur les mines, chaque gouvernement n'a fait qu'obéir à ses préoccupations propres, parmi lesquelles l'intérêt public, toujours mis en avant, n'a pas toujours tenu la première place. Légendes populaires du moyen âge sur la formation mystérieuse des métaux dans le sein de la terre, morcellement de la propriété féodale à proportion des différens usages que le sol peut comporter, abus de pouvoir du roi et des seigneurs, toujours enclins à grossir leur patrimoine au moyen de leurs attributions de suzeraineté et de police, puis, chez les hommes de la Révolution, parti-pris d'enrichir la nation des dépouilles du souverain, — les assises de notre droit minéral sont faites de tous ces débris du passé, et pareillement sa langue, où des mots d'un autre âge, *tréfonds, superficie, droit régalien*, reparaissent à chaque instant sous la phraséologie moderne, éclairant d'un jour inattendu l'origine des choses, et nous reportant brusquement de plusieurs siècles en arrière. Un coup d'œil rétrospectif confirmera ce premier aperçu.

Les phases successives de la législation minérale ont été retracées dans de savantes études de M. Lamé-Fleury, dont les lecteurs de la *Revue* n'ont certainement pas perdu le souvenir (1). On les cite encore aujourd'hui comme le travail le plus complet qui ait paru sur la question. Ce tableau du régime légal des mines avant 1789 fait peu d'honneur à la monarchie. Partout ailleurs lente et progressive, parfois interrompue, mais toujours reprise et poursuivie en dépit des obstacles et de passagères défaillances, l'action du pouvoir royal ne procède ici que par soubresauts. De Charles VI à Louis XVI, elle s'exerce, tantôt sous forme de concessions individuelles, tantôt par voie de prohibitions de police, tantôt au moyen d'une dîme imposée à l'exploitant, dont la liberté d'extraction et de recherche n'est pas d'ailleurs autrement limitée, tantôt par la constitution, au profit de quelque favori, d'un monopole général sur toutes les mines d'une province, voire du royaume. Nous trouvons même, sous Louis XI, le système de l'adjudication publique pratiqué pour les mines royales. Pendant quatre siècles, on n'aperçoit ni tradition constante, ni évolution suivie. Cependant, à travers ces variations incessantes, deux faits persistent, qui ont servi de base à une théorie fort accréditée : 1° la propriété de la mine n'est pas liée à celle du sol, — et l'on en a conclu que la réunion « du dessus

(1) Voyez la *Revue* du 15 octobre 1857.

et du dessous » date seulement du code civil; 2° l'exploitation des substances minérales est toujours autorisée par le roi, — et l'on y a vu la preuve que les mines appartenaient autrefois à la couronne. C'est aller un peu vite en besogne. Dans les conditions toutes spéciales du travail souterrain, la mine n'a pu en aucun temps échapper au contrôle de l'autorité. Mais toutes les entreprises privées en sont là, pour peu qu'elles intéressent la sécurité des personnes ou simplement le bon ordre. De tous côtés, la législation établit des servitudes, constitue des zones de protection dans le voisinage des places fortes, des cimetières ou des digues, oblige les propriétaires à se clore, fixe la hauteur des constructions, réglemente le travail des manufactures, assujettit à des précautions certaines industries, sans que personne s'avise de parler de « droit régalien » ou de « domaine éminent. » Que le roi ait eu de tout temps pouvoir sur la propriété souterraine, on n'a pas à nous l'apprendre; mais à quel titre? comme seigneur et maître, ou comme dépositaire de la puissance publique? S'agit-il d'un droit de disposition ou d'une simple attribution de surveillance? Tutelle ou propriété, tout est là, et nous touchons au nœud même de la question. Au point de vue de l'histoire, c'est toujours d'après la nature du droit attribué au souverain ou à l'État sur la mine qu'on reconnaîtra l'esprit d'une législation minérale; au point de vue du présent, c'est encore ce droit qu'il importe de définir dans le passé, car nous aurons à nous demander tout à l'heure ce qui a survécu de l'ancien régime, en d'autres termes, ce qu'à la Révolution l'État français a trouvé dans la succession du roi de France.

III.

L'étude des institutions d'une époque n'est vraiment concluante qu'autant qu'on les a rétablies, par la pensée, dans le milieu social et politique où elles fonctionnaient; nous ne voyons pas cependant que, pour le droit des mines, personne se soit suffisamment préoccupé de cette reconstitution historique. Qu'on veuille donc bien se représenter la condition de la propriété foncière et l'organisation des pouvoirs publics à l'époque, — d'ailleurs contemporaine des premiers règlemens miniers, — où le roi, soutenu par les légistes, commence son œuvre de reconstitution nationale. Par une suite d'usurpations de toute sorte, parfois aussi en vertu de contrats consentis librement, la propriété territoriale s'est démembrée; elle est affectée d'une sorte de promiscuité et d'équivoque. « Nulle terre sans seigneur; » autrement dit, plus de propriété foncière indépendante et complète. Toute parcelle du sol est réputée tenue en

fief de quelqu'un ; le propriétaire primitif n'a pas aliéné son droit, il l'a délégué seulement par une sorte de bail perpétuel, toujours accompagné de charges et de réserves. Au-dessus du « domaine utile » du possesseur, réduit à la condition de tenancier ou de vassal, plane le « domaine direct » du seigneur féodal, attentif à ressaisir ce qui n'a pas été expressément concédé. Même perturbation profonde dans les principes du droit public. Les pouvoirs de juridiction et de police, tombés dans le patrimoine des particuliers, ne sont plus qu'un objet de lucre et de commerce. Pour chacun des actes de la vie civile, pour l'exercice des droits les plus légitimes, le justiciable doit obtenir congé et payer redevance : le justicier trafique de ses attributions, il les baille à cens ou les inféode. Et comme il est arrivé à se faire reconnaître propriétaire de sa justice, de même il finit par s'approprier les choses sur lesquelles elle lui donne directement autorité. Parce qu'on ne peut chasser ou pêcher sans son agrément, il s'est attribué la chasse et la pêche; et parce que la chasse et la pêche lui sont réservées, il s'est emparé des forêts et des cours d'eau.

Il est facile de concevoir que, dans une société ainsi organisée, le tréfonds minéral ne pouvait être abandonné comme accessoire du sol au possesseur du fonds. Par-dessus sa tête, de plus puissans que lui se disputent la mine : pour le seigneur féodal, le gîte nouvellement decouvert est un bien exclu du contrat de fief par prétérition (1); pour le justicier, la « mine et fortune d'or » est une aubaine; elle va de pair avec le trésor, les épaves, les biens vacans, avec le droit d'emprisonner, de torturer et de pendre; car, dans les idées du temps, tous ces attributs de la justice seigneuriale ne sont qu'une seule et même chose, le moyen de battre monnaie; et les coutumes les mettent ingénument sur la même ligne... « Haute justice et seigneurie, — disaient les chartes générales du Hainaut, — s'entend et comprend de faire emprisonner, pilorier, échafauder, faire exécution par pendre, décapiter, mettre sur roue, bouillir, ardoir, enfouir, flétrir, exoriller, couper poing, bannir, fustiger, torturer, lever corps morts, droits d'aubanités, bâtardise, biens vacans, épaves, *avoir en terre non extrayé;..* et, par *avoir en terre non extragé,* sont entendues choses trouvées en terre, comme charbons, pierres et semblables. » Entre ces prétentions rivales de la justice et du fief, force était au propriétaire

(1) Dans la langue du moyen âge, *tréfonds* est synonyme de seigneurie féodale, de domaine éminent. « Les dis religieux avoent en tout le treffons par reison de la seigneurie. » (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Wandrille, 1309.) « *Seigneurs trefonciers* dicuntur ii quorum propria sunt decimæ, redditus, census, justitiæ prædium, licet alii sint usufructuarii. » (Du Cange.)

du sol de se tenir coi; et voici venir le roi, « souverain fieffeur, et souverain justicier en son royaume, » qui va mettre tout le monde d'accord, en s'adjugeant l'objet du litige.

C'est, comme l'on sait, par les justices locales que Philippe le Bel et ses successeurs commencèrent le siège de la féodalité. Ne se sentant pas de force à supprimer les tribunaux de leurs feudataires, ils s'érigèrent en juges d'appel et évoquèrent les causes. Leurs baillis s'en furent dans les geôles seigneuriales chercher les délinquans, non pour les sauver de la potence, mais pour les pendre au nom du roi, ou, s'ils trouvaient la chose faite, pour réclamer du moins le pendu, et l'accrocher au gibet royal. Comme le droit de punir emportait plénitude de juridiction et, par là, tous les profits de l'administration et de la police, la justice criminelle reconquise entraîna à sa suite la surveillance des chemins, cours d'eau et marchés, les monnaies et péages, les droits de déshérence et d'aubaine; c'étaient les attributs naturels de la souveraineté qui faisaient retour à la couronne. Mais en reprenant, du même coup de filet, les mines aux justiciers, le roi perpétuait à son profit l'usurpation séculaire des seigneurs sur la propriété foncière. On dirait que le sentiment de cette origine suspecte se trahit dans les scrupules de la première heure, car sous Charles VI et Louis XI, le droit des « maîtres de très-fonds des mines » est admis et, jusqu'à un certain point, protégé. Plus tard, les jurisconsultes attitrés du souverain s'efforceront de faire oublier ces timides débuts. On s'avisera que la découverte de la mine est généralement postérieure à la première transmission du sol, qu'ainsi le titre originaire n'a pu l'attribuer au premier acquéreur, d'où l'on conclura qu'elle doit appartenir au roi par droit de vacance. Avec cette raison décisive et deux constitutions de Constantin et de Théodose habilement détournées, les gens du roi échafauderont, sous les successeurs d'Henri II, leur théorie du droit régalien (1).

L'établissement des monopoles lui donna presque aussitôt la consécration pratique. Mais, malgré ce baptême du fait, elle ne parvint jamais à se faire accepter comme axiome de droit

(1) Lettres patentes de François II, du 29 juillet 1560, octroyant privilège général au seigneur de Saint-Julien de rechercher toutes sortes de mines par tout le royaume, de les exploiter à perpétuité, lui et les siens. — Lettres patentes de Charles IX, du 16 mai 1562, instituant, au profit d'Étienne Lescot, privilège général pour rechercher et exploiter toutes les mines par toute la France. — Autres lettres patentes du 28 septembre 1568, accordant à Antoine Vidal le droit de recherches et d'exploitation pour toutes mines, par tout le royaume, avec attribution du dixième royal sur les mines exploitées par autrui. — Il semble bien que l'attribution du droit d'exploiter ne s'appliquait qu'aux mines à découvrir, et non aux mines déjà ouvertes; pour ces dernières, le roi déléguait seulement sa redevance du dixième.

public. Sans contester le moins du monde la prérogative royale, les plus grands jurisconsultes la rattachèrent toujours à l'ordre de la police. Merlin, Hervé, Guy Coquille, Domat lui-même, dont on invoque aujourd'hui le témoignage en faveur du droit de l'État, n'ont jamais considéré le roi comme propriétaire ni du tréfonds, ni du gîte (1). En fait, la faculté d'interdire ou d'autoriser souverainement l'extraction l'a rendu maître absolu des mines; elle lui a permis de les faire exploiter directement, à plus forte raison d'en concéder l'exploitation moyennant finance; les publicistes contemporains, cependant, n'ont vu là qu'un pouvoir de surveillance et de contrôle : surveillance équivoque, arbitraire, intéressée, dégénérant parfois en mainmise, telle, en un mot, qu'on peut la concevoir sous une monarchie absolue, — mais procédant, malgré tout, de l'exercice de l'autorité publique, nullement d'une propriété régalienne.

IV.

Si nous avons bien fait saisir l'esprit de l'ancienne législation, s'il est tel que nous l'avons montré, la conclusion va de soi. Les obstacles interposés entre le propriétaire de la surface et la mine étant tous inhérens à l'ancien régime, tous devaient disparaître avec lui. Pour que le possesseur du sol pût considérer comme siennes les substances minérales découvertes sous son champ, il suffisait que son droit de *domaine utile* ne rencontrât plus sur son chemin le *domaine direct*, la co-propriété du seigneur féodal; pour qu'il l'exerçât dans toute la liberté compatible avec le bon ordre, il suffisait que la surveillance administrative fût débarrassée de ce que la justice seigneuriale y avait apporté d'abusif. Du moment que le propriétaire ne relevait plus que de la loi et des pouvoirs publics, du moment que les pouvoirs publics étaient ramenés dans leurs justes limites, la mine faisait d'elle-même retour à la surface, par droit d'accession. Aussi, l'Assemblée constituante n'eut pas plus tôt détruit la féodalité qu'on la somma d'appliquer au régime légal des mines les conséquences du nouvel ordre de choses,

(1) Voici le passage même de Domat : « *Il est de l'ordre de la police* que le souverain ait sur les mines un droit indépendant de celui des propriétaires des lieux où elles se trouvent... Les lois ont réglé l'usage des mines, et laissant au propriétaire du fonds ce qui a paru juste, elles y ont aussi réglé un droit pour le souverain. » Lefebvre de La Planche est plus explicite encore : « Dans les autres mines (que celles d'or et d'argent), le roi ne prétend point de propriété, puisqu'il ne revendique qu'un dixième qui forme le prix de la protection et des secours qu'il donne à l'exploitation, et la reconnaissance de sa seigneurie souveraine. » (*Traité du Domaine*, III, p. 35)

c'est-à-dire de révoquer, au profit des propriétaires fonciers, les anciennes concessions royales. Les comités législatifs s'élevèrent de toutes leurs forces contre cette prétention, non par souci des droits acquis, mais en considération des prérogatives de l'État. Ils auraient voulu que la nation se substituât purement et simplement au roi, comme le roi s'était jadis substitué aux seigneurs justiciers. Il est curieux de retrouver, à deux siècles de distance, la thèse des légistes de Charles IX traduite dans la langue du *Contrat social :* « Les mines sont des bienfaits de la nature : tous les hommes y ont un droit égal; elles ne peuvent donc appartenir qu'à tous, et la nation a le droit d'en disposer et d'en régler l'usage... Conservons-lui ce droit imprescriptible (1). »

Mais ces idées rétrogrades ne pouvaient triompher. Vainement Mirabeau les appuya du poids de son crédit, et du suprême effort de sa parole expirante ; il avait contre lui la logique irrésistible de la Révolution. Lorsqu'il s'écriait à la tribune que la société n'a conféré la propriété du sol qu'à charge de culture, qu'elle n'a garanti que ce que les premiers occupans ont pu s'approprier, que l'intérieur de la terre n'est pas susceptible de divisions correspondantes à celles de la surface, il raisonnait comme si les lois civiles avaient restreint la propriété privée aux couches supérieures du sol et réservé le surplus à l'État. Le vieux droit germanique décidait quelque chose d'approchant : jamais la législation française n'avait rien imaginé de semblable. L'Assemblée constituante, pour fermer la bouche aux réclamans, allait-elle donc opérer, entre la nation et les citoyens, ce partage horizontal de la terre, dont n'avaient voulu ni les coutumes, ni la loi romaine? Allait-on décréter que la propriété s'arrêterait à 20 toises de profondeur, à peu près comme, dans la physique du moyen âge, la nature n'avait horreur du vide que jusqu'à 32 pieds? Alors, il aurait fallu interdire aux propriétaires l'extraction des sables et des marbres tout comme l'exploitation des mines, leur défendre de creuser des fondations, de forer des puits, de capter des sources au-dessous de la distance réglementaire ; en un mot, reprendre aux ci-devant vassaux, censitaires et tenanciers, une partie des droits utiles dont ils jouissaient librement avant la destruction de la féodalité, et cela au moment même où l'on venait de consolider entre leurs mains la propriété territoriale. C'eût été mentir ouvertement aux promesses de 1789 et renchérir sur le droit régalien. Au fond, personne n'y songeait. Malgré leurs exagérations de lan-

(1) Rapport de Regnaud d'Epercy à l'Assemblée constituante. Procès-verbaux, t. 49, p. 596.

gage, Mirabeau et les comités voulaient seulement que les mines restassent à la disposition de la nation, pour être concédées par elle; ils n'entendaient nullement les ranger dans le domaine national (1); l'Assemblée n'eut donc pas à s'arrêter un instant à cette idée; la question ne se posait devant elle qu'entre la réunion de la mine à la surface et le système des concessions, renouvelé de la monarchie. Mais, tiraillée en sens contraires, et ne sachant à quoi se résoudre, elle arriva à une combinaison faite de compromis et de moyens termes, la pire de toutes. Pour rendre hommage à la mémoire de Mirabeau, mort entre la discussion et le vote, on mit les mines à la disposition de la nation; par respect pour la propriété, on mit la nation à la discrétion du propriétaire de la surface. La loi du 12 juillet 1791 déclara solennellement que les substances minérales ne pourraient être exploitées que du consentement et sous la surveillance de la nation; elle interdit les concessions de plus de cinquante ans et ramena à ce terme les concessions antérieures : elle défendit aux particuliers de se livrer à l'extraction sans une concession régulière, mais elle se hâta d'ajouter que cette concession ne pourrait leur être refusée s'ils la demandaient. Ainsi, à l'État, le pouvoir de concéder, moins la liberté du choix; au maître du fonds, le droit d'exploiter, moins la faculté d'exploitation, — sauf dans une zone de cent pieds de profondeur, où par une contradiction singulière les fouilles pouvaient être pratiquées librement par le propriétaire, tant à ciel ouvert qu' « avec fosses et lumières, » sans aucune des précautions de police que commande la protection du travail souterrain.

On aurait voulu pousser à la ruine de l'industrie minérale qu'on n'aurait pas autrement procédé. L'allure irrégulière du gîte le fait toucher, dans un court espace, à un grand nombre de propriétés différentes; tantôt il s'enfonce profondément, tantôt il vient affleurer la surface. En le traitant comme une dépendance du sol, on le morcelle : c'est là le seul sérieux inconvénient du système de l'accession. Au lieu d'y remédier, — et la chose était, jusqu'à un certain point, possible, — l'Assemblée s'était comme ingéniée à aggraver le mal. Non-seulement le même gîte métal-

(1) « Ce serait une absurdité de dire que les mines sont à la disposition de la nation dans ce sens qu'elle pût ou les vendre, ou les faire administrer pour son compte, ou les régir à l'instar des biens domaniaux, ou les concéder arbitrairement. Personne n'a proposé cela... La nation a droit à l'exploitation des mines; si elles ne sont pas exploitées, la nation doit en provoquer l'exploitation. » (Mirabeau, 2e discours sur les mines, 27 mars 1791.)

lique se divisait entre les propriétaires de la superficie correspondante, « chacun sous soi, » mais, sous une même propriété, il se trouvait soumis à un double régime, suivant sa profondeur. A partir de cent pieds, nécessité d'une concession et surveillance administrative; au-dessus, plus de formalités ni de contrôle. Et comme c'était justement sur les affleuremens des couches que l'extraction avait été rendue libre, les propriétaires se trouvaient encouragés, en quelque sorte, à procéder à des travaux superficiels hâtivement conçus, destinés le plus souvent à l'abandon, et qui créaient parfois des difficultés sérieuses pour l'avenir de la mine.

De grandes richesses minérales furent ainsi gaspillées (1), certaines exploitations irrémédiablement compromises (2). Les choses en vinrent à ce point qu'en 1801 le ministre de l'intérieur Chaptal prit sur lui de rétablir le système des concessions dans la zone de cent pieds. Néanmoins, lorsqu'en 1804 les rédacteurs du code civil abordèrent le titre de la propriété, ils n'hésitèrent pas à proclamer l'union intime de la surface et du tréfonds : il fallait bien que la propriété foncière, reconstituée et affranchie pour la première fois depuis dix siècles, fût rétablie dans sa plénitude normale. Quant au régime spécial des mines, il ne leur parut pas qu'il fît échec au principe. Dans leur esprit, la loi de 1791 n'enlevait rien au propriétaire du sol. « La propriété serait imparfaite, dit l'exposé des motifs, si le propriétaire n'était libre de mettre à profit, pour son usage, toutes les parties extérieures ou intérieures du sol ou du fonds qui lui appartient, et s'il n'était le maître de tout l'espace que son domaine renferme. Cependant, comme il est des propriétés d'une telle nature que l'intérêt particulier peut se trouver facilement et fréquemment en opposition avec l'intérêt général, dans la manière d'user de ces propriétés, on a fait des lois et règlemens pour en diriger l'usage; tels sont les domaines qui consistent en mines, forêts, etc., etc. » Diriger l'usage de la propriété : la disposition du code civil qui permet au propriétaire de faire chez lui toutes les fouilles qu'il lui plaît, « sauf les modifications résultant des lois et règlemens relatifs aux mines, » n'a pas d'autre portée. Placée là comme une pierre d'attente, en vue de la future loi spéciale projetée dès cette époque, elle en fixait par avance les grandes lignes : la propriété minérale devait demeurer dans les mains du propriétaire du sol, réglementée seulement dans son usage et soumise au contrôle de l'administration.

(1) Telle est l'origine du feu qui couve depuis le commencement du siècle dans le bassin houiller de l'Aveyron.

(2) Les travaux superficiels ont fait affluer dans certains cas les eaux en telle abondance qu'il a fallu renoncer à l'exploitation des couches voisines.

V.

Par quel concours de circonstances les choses tournèrent-elles tout autrement? Il faudrait chercher le mot de l'énigme dans la discussion du conseil d'État, par malheur l'une des plus confuses dont les annales législatives aient conservé la trace. Elle se traîna pendant quatre années, interrompue à tout moment, reprise à bâtons rompus, au retour d'Iéna, de Friedland, de Wagram. Sur la proposition de Boulay de la Meurthe, on avait décidé d'écarter de la loi toute définition théorique, pour s'en tenir à des articles d'application. Il semblait qu'en évitant de s'expliquer, on arriverait plus aisément à s'entendre, et l'on s'entendit, en effet... à la manière des casuistes de Pascal, chacun gardant son opinion et s'efforçant de la faire passer subrepticement dans le texte. Cambacérès, Berlier, les rédacteurs du code civil tenaient pour le droit d'accession; les savans comme Fourcroy, les administrateurs comme Regnault de Saint-Jean d'Angély, entendaient replacer les mines sous la main du gouvernement. La direction intermittente de l'empereur n'eut jamais complètement raison de ces dissidences; il imposa sa manière de voir, sans pénétrer toutefois de sa pensée les collaborateurs chargés de la traduire. Il faut dire que, jusqu'à la dernière heure ou peu s'en faut, son esprit, d'ordinaire si prompt et si ferme, avait flotté dans une indécision singulière : tout convaincu qu'il était que l'industrie des mines ne prospérerait qu'entre les mains des concessionnaires de son choix, il n'entendait pas qu'on touchât à la théorie classique de la propriété, restaurée par le code civil. La solution du problème lui apparut, à la fin, dans le rachat de la mine, suivi d'une sorte d'association entre le propriétaire du sol et le concessionnaire. « Personne, disait-il, ne soutiendra que le propriétaire de la superficie ne soit pas aussi propriétaire du fonds. Dans la rigueur des principes, le propriétaire du sol devrait être libre de laisser ou de ne pas laisser exploiter; mais puisque l'intérêt général oblige à déroger à cette règle, que du moins le propriétaire ne devienne pas étranger aux produits que sa chose donne, car autrement, il n'y aurait plus de propriété... Mais au delà, la propriété des mines doit rentrer entièrement dans le droit commun. Il faut qu'on puisse les vendre, les donner, les hypothéquer, d'après les mêmes règles qu'on engage ou qu'on aliène une ferme, une maison, en un mot, un immeuble quelconque. » Racheter le tréfonds minéral, convertir les droits antérieurs en une redevance sur les produits, constituer ainsi la mine en propriété distincte, l'attribuer à titre perpétuel à un propriétaire nouveau

choisi par le gouvernement et exploitant sous sa surveillance, telle est, à grands traits, l'économie de notre législation minière.

Cette conception originale et vraiment séduisante était faite d'une idée féconde et d'un expédient arbitraire : l'un et l'autre a porté ses conséquences. Il était bon que la mine appartînt à l'exploitant, comme au meunier son moulin, comme à l'agriculteur sa terre ; — il était fâcheux que cette propriété nouvelle fût détachée de la surface et constituée d'autorité à ses dépens. Selon qu'on l'envisagera par l'un ou par l'autre côté, l'œuvre de 1810 nous apparaîtra, tour à tour, comme une construction mal ordonnée ou comme le monument du génie.

Pensée géniale, assurément, que celle d'attendre de l'initiative privée ce qu'on avait demandé vainement jusqu'alors à l'intervention du souverain ; pensée d'autant plus profonde qu'elle allait à l'encontre de l'opinion reçue, d'autant plus inattendue qu'elle coïncidait avec les aberrations et les violences du blocus continental. En un pareil moment, l'entourage de l'empereur avait beau jeu pour pousser aux mesures radicales. La guerre maritime en permanence, la perspective de prochaines campagnes sur le continent, n'étaient-elles pas une raison péremptoire de mettre à la disposition de l'administration toutes les richesses minérales du pays ? La France, en lutte avec tous les peuples et forcée de se suffire à elle-même, pouvait-elle se reposer sur les intérêts particuliers du soin d'amener au jour les substances indispensables à sa production industrielle, à sa défense même ? Puisque l'État, par ses attributions de police, avait déjà un pied dans la mine, puisqu'il ne lui restait plus qu'un léger effort à faire pour s'y installer en maître, n'était-ce pas le cas d'aller jusqu'au bout, quand l'incurie ou l'incapacité pouvaient laisser la nation désarmée en face de ses voisins ? Pour l'homme de guerre et pour l'autocrate, l'occasion était tentante, le prétexte plausible.

L'empereur résista pourtant, sachant bien que le seul témoignage efficace de sollicitude qu'il pût donner aux mineurs était de faire la plus large part à la responsabilité et à l'initiative individuelles. C'est ici que se montrait l'habituelle sûreté de coup d'œil du maître. Connaissant mieux que personne, pour en avoir reforgé de sa main les maîtresses pièces, le vaste mécanisme administratif, dans lequel la notion abstraite de l'État vient prendre corps, il savait les services publics incapables de tirer des mines un bon parti. Non pas qu'il appréhendât la force d'inertie des bureaux ; — un gouvernement fort en aura toujours raison, — mais parce qu'il tenait pour absolument incompatibles la condition du fonctionnaire et celle du chef d'industrie. La gérance du bien d'autrui, qu'elle se

nomme tutelle, régime dotal ou fonction publique, est par-dessus tout prudente et ménagère, ennemie jurée des aventures, condamnée parfois à sacrifier de sérieuses chances de gain à la crainte d'une perte légère, plus soucieuse de conserver que d'accroître le dépôt commis à sa garde, retranchée, par toutes ces raisons, derrière une triple enceinte de formalités et de garanties, et, pour la caractériser d'un mot, essentiellement défensive. Que ceux qu'elle protège s'y trouvent souvent à la gêne, personne ne le nie, et personne néanmoins ne proposera sérieusement de faire tomber ces barrières; car le jour où l'on attribuerait, par exemple, au ministre des travaux publics le monopole de l'exploitation des mines avec pleins pouvoirs, il y aurait la même raison d'autoriser le ministre des finances à faire la banque pour le compte de l'État avec les fonds du Trésor. On pourra réformer certains abus, économiser les forces et les mieux répartir, imprimer, à tous les degrés de la hiérarchie, une impulsion plus énergique et plus rapide; on n'arrivera jamais à établir la situation de l'État vis-à-vis de ses représentans sur le pied de confiance presque absolue d'une commandite. Il le faudrait pourtant, si l'on voulait assurer aux fonctionnaires la liberté d'esprit, la rapidité de décision, l'initiative hardie que réclame une entreprise industrielle et, plus que toute autre, la direction d'une mine, où les plus graves difficultés techniques viennent se compliquer des risques d'une exploitation commerciale.

Propriété nationale, la mine est fatalement frappée de stérilité; propriété publique ou collective, elle serait une cause permanente de troubles. Nous voyons ce qu'en ferait une administration d'État. Si l'on veut savoir ce qu'elle deviendrait entre les mains d'une communauté d'habitans, de curieuses révélations vont nous l'apprendre. Il s'agit des mines de fer de Rancié, attribuées, depuis 1293, aux habitans des huit communes de la vallée de Vicdessos, dans l'Ariège, par une charte de Roger, comte de Foix, leur seigneur. L'autorité seigneuriale s'était complètement désintéressée de l'exploitation du minerai, qui fut ainsi livré au pillage. Pendant cinq cents ans, la mine ne connut d'autre régime légal que l'anarchie absolue, tempérée de temps à autre par des exécutions sommaires, lorsque les désordres, devenus intolérables, appelaient l'intervention du seigneur. A la Révolution, les droits des mineurs de Rancié furent respectés; la législation de l'empire n'y porta pas non plus atteinte. Pour la forme, on régularisa la situation par une concession nominale au profit des communes de la vallée; en fait, l'extraction collective des habitans s'est continuée comme devant. En 1835, l'État, pour mettre un terme aux abus, a pris la direction des travaux et les fait diriger par le service des mines. M. Fougerousse, qui a visité l'exploitation en 1883, en a rapporté

l'impression la plus attristante : des procédés rudimentaires, une réglementation despotique, la tyrannie de l'égalité ; pour l'entreprise, nul progrès possible ; pour les mineurs, une existence de servitude et de misère. Comme le droit au minerai appartient également à tous les communistes, le nombre des heures de travail accordées à chacun et les quantités qu'il peut enlever journellement sont rigoureusement limités ; mais, en haine des privilèges, les ouvriers actifs qui ont fini les premiers leur tâche quotidienne sont tenus d'attendre, les bras croisés, les retardataires, pour remonter tous ensemble. A la sortie, chacun fait vérifier sa charge ; tout le minerai extrait en excédent des quantités réglementaires est impitoyablement confisqué au profit du fonds commun (1).

Avec un pareil régime, la situation des ouvriers ne peut être que déplorable. Les mineurs de Rancié n'ont, par mois, qu'une vingtaine de journées de travail productif, le surplus étant employé aux réparations et au boisage. Le produit de la journée est de 2 fr. 60 ; c'est la seule ressource du mineur, car la nature du pays ne lui permet pas d'employer aux travaux des champs ou à une industrie quelconque le temps que lui laisse la limitation des heures de travail ; aussi, beaucoup émigrent périodiquement, comme font les Lucquois à l'époque de la moisson. L'extraction reste alors en souffrance, et, pour conjurer le mal, l'administration, paraît-il, a pris un arrêté qui permet de retenir sur place la totalité des mineurs valides, « dans les circonstances où leur présence est nécessaire pour mettre la production journalière de la mine en rapport avec les besoins des forges. » Les réquisitions, la corvée, le servage de la glèbe, voilà donc le dernier mot du système. C'est fatal et logique, le point de départ une fois admis. On prétend placer les mines dans le domaine public, parce que la société a un intérêt majeur à ce que les richesses minérales ne restent pas inexploitées ; il faut alors que l'exploitation soit assurée coûte que coûte. On attachera donc le mineur à sa fosse, comme le manant jadis à son sillon ; et ce qu'on fera pour la mine, on devra le faire, à plus forte raison, pour les objets de première nécessité, pour la culture des céréales et de la vigne, pour l'industrie des textiles, — la nourriture et le vêtement étant aussi indispensables à l'homme que les métaux et les combustibles. Telle est la riante perspective offerte aux classes laborieuses.

L'action administrative ne profite pas mieux à la mine qu'au mineur. A Rancié, le peu d'initiative que laisse aux agens de l'État l'étrange coutume locale est encore paralysé par la centralisation et par la mobilité du personnel. Tous les travaux doivent, suivant leur

(1) Fougerousse, *la Mine au mineur*. Paris, 1884.

importance, être autorisés par le ministre ou par le préfet; c'est le préfet qui veille à ce que l'exploitation réponde aux besoins de la consommation locale; c'est lui qui taxe le prix du minerai et qui fixe le nombre des tombereaux à extraire. Tout se traite par correspondance, avec Paris ou avec la préfecture. Les ingénieurs des mines, placés dans cette situation subalterne, ne peuvent guère prendre goût à l'exploitation qu'ils dirigent, et comme, par lui-même, le séjour de Rancié n'a rien qui les retienne, leur unique ambition est d'en sortir. De 1813 à 1883, on a calculé qu'il est passé par ce poste vingt ingénieurs, sur lesquels cinq sont restés en fonctions moins d'un an, quatre moins de deux ans, deux moins de trois ans. Il est probable que, pendant la même période, la préfecture de l'Ariège n'a pas changé moins souvent de titulaire. Aussi les projets restent à l'étude pendant des années avant d'aboutir. Tel était, du moins, l'état des choses en 1883. Ici, notons-le bien, rien qui soit imputable au régime spécial de Rancié, cette institution féodale respectée par la civilisation moderne; rien que le fonctionnement normal de notre organisme administratif. Ces circuits, ces hésitations, ces retards, on les retrouverait dans toutes les exploitations minières le jour où on les aurait enlevées à l'industrie privée : partout il faudrait s'attendre à voir la direction changer fréquemment de mains et procéder avec une lente régularité, car l'administration publique ne tient debout que par la hiérarchie, l'avancement et le contrôle.

Toutes ces combinaisons n'iraient qu'à ruiner la production nationale. L'extraction en commun par un groupe de mineurs travaillant chacun pour son compte est forcément désastreuse, avec ou sans surveillance administrative, dès qu'elle s'exerce sur une grande échelle; l'exploitation en régie par l'État est condamnée par la science économique. Une entreprise industrielle ne prospèrera jamais que sous la direction d'une personne privée agissant à ses risques et périls.

Sur l'intuition de ce simple aperçu, Napoléon, imposant silence aux théoriciens qu'il n'aimait guère, pouvait donc prendre parti, sans qu'il valût la peine de pousser plus avant la discussion métaphysique du droit domanial. Quelle utilité, en effet, d'attribuer à la nation un bien qu'elle est hors d'état d'exploiter directement? Et, du moment qu'elle doit se substituer un simple particulier, pourquoi lésiner et retenir? Les concessions temporaires, l'affermage, on les avait vus à l'œuvre sous les précédens régimes, et l'expérience les avait condamnés. Dans l'industrie des mines, la part de l'imprévu est si large, le travail si longtemps stérile, les frais tellement considérables, qu'on ne peut ni laisser à l'exploitant trop d'indépendance, ni lui assurer un trop long avenir, ni

trop alléger ses charges. De tous les droits reconnus par la législation civile, le mieux défini, le plus complet, le plus énergique et le plus durable, la propriété, en un mot, est le seul qui réponde aux exigences et au caractère de l'exploitation minérale. Donc, pour la mine, plus de situation précaire et équivoque, mais le régime normal de tous les fonds de terre : « Une propriété à laquelle toutes les définitions du code civil puissent s'appliquer, » cette idée revient sans cesse dans la bouche de l'empereur. S'il avait pu la faire passer complètement dans sa loi, les entreprises de mines étaient désormais à l'abri. Le droit commun, c'était la propriété souterraine faisant cause commune avec la propriété territoriale et participant de son inviolabilité. Mais pour pouvoir la mettre sous la protection du code civil, il fallait l'y rattacher, avant tout, par ses conditions d'origine, faire, de la réunion de la mine à la surface, la base de la législation minérale. En reculant devant cette conséquence, on compromit l'application du principe : une propriété conférée par l'État, une propriété née d'une éviction, ne sera jamais une propriété de droit commun.

VI.

Il est surprenant que, partisan déclaré comme il l'était de la propriété privée des mines, et reconnaissant, d'autre part, le maître du fonds supérieur pour propriétaire originaire du tréfonds minéral, Napoléon n'ait pas jugé tout naturel de le maintenir en possession, sauf à l'assujettir, comme exploitant, à des règles spéciales, au lieu de le dépouiller en l'indemnisant. Sans doute, l'exploitation des mines par les propriétaires du sol n'avait donné jusqu'alors que des résultats déplorables; mais on aurait dû se dire que précisément ce qui avait manqué au droit de tréfonds constitué par la loi de 1791, c'était la perpétuité et le contrôle, — les concessions ne pouvant, d'après cette loi, dépasser le terme de cinquante années, et l'exploitation n'étant soumise à aucune surveillance jusqu'à cent pieds de profondeur. Une combinaison aussi vicieuse ne prouvait rien contre le rattachement pur et simple de la mine à la surface avec l'exploitation soumise à une réglementation spéciale. Au vrai, la raison décisive des prédilections de l'empereur pour les concessions administratives, c'est qu'elles devaient plus étroitement inféoder les propriétaires de mines à l'administration, tout en leur laissant les risques : un concessionnaire, en effet, restera toujours, quoi qu'il fasse, l'obligé du pouvoir qui lui a donné l'investiture; il lui doit foi et hommage : bons rapports avec les autorités publiques de tout ordre et de tout rang, respectueuse déférence aux injonctions, aux désirs mêmes des ingénieurs de l'État.

Jusque-là, rien que de très naturel, et Napoléon n'entendait pas exiger davantage ; au début de la discussion, il s'en était nettement expliqué. Ses idées sur le rôle du corps des Mines dépassaient même en libéralisme celles de la Restauration et du gouvernement de Juillet. Faire régenter par de jeunes fonctionnaires frottés de théorie des praticiens expérimentés qui risquaient leurs capitaux lui semblait, disait-il, le comble du ridicule. Hors le cas d'infraction à la loi ou de péril imminent, il voulait que l'administration se bornât à conseiller et à avertir. Mais c'était un terrain glissant, et ni Fourcroy, ni Regnault de Saint-Jean d'Angély n'étaient gens à l'arrêter sur la pente. Eh quoi ! l'on venait d'enlever la mine au propriétaire du sol, à seule fin de l'attribuer au plus capable ; on corrigeait le hasard par une sélection intelligente ; était-ce donc pour immédiatement abdiquer entre les mains d'un nouveau-venu sans qu'il eût fait ses preuves, pour assister les bras croisés à des caprices ruineux pour l'avenir de la mine ? Le gouvernement, moralement responsable de son choix, pouvait-il se désintéresser des agissemens du concessionnaire ? Son devoir étroit n'était-il pas, au contraire, de prévoir tout ce que la situation, la nature de chaque gisement, réclamaient de précautions spéciales ? L'empereur se rendit, et si complètement que, par crainte de désarmer l'administration, il finit par lui donner toute autorité sur le concessionnaire. L'article 49 de la loi déclara que : « Si l'exploitation est restreinte ou suspendue, de manière à inquiéter pour la sûreté publique *ou les besoins des consommateurs,* les préfets, après avoir entendu les propriétaires, en rendront compte au ministre de l'intérieur, *pour y être pourvu ainsi qu'il appartiendra.* »

Le régime du bon plaisir n'avait pas d'autres formules. Donner d'une main, reprendre de l'autre, cette double tendance, tour à tour autoritaire et libérale, est le trait physionomique de Napoléon législateur : respect absolu et protection aux droits des citoyens, oui ; mais tant qu'ils ne feront point échec à la toute-puissance du gouvernement. Un préfet, des bureaux, juges en dernier ressort de l'état du marché, des besoins de la consommation et des moyens d'y satisfaire, c'est quelque chose de plus grave encore que les monopoles et que la loi du maximum. Pour l'exercice de ce pouvoir exorbitant, on vit surgir, à côté de chaque décret de concession, un volumineux cahier des charges réglant l'extraction dans ses plus minutieux détails, fixant les rapports du concessionnaire et du propriétaire de la surface, parfois même attribuant à des tiers une quote-part des substances à extraire (1). Et comme, après tout, il

(1) Les concessions de mines d'anthracite dans les Hautes-Alpes établissent, au profit des communes, une sorte de droit d'affouage sur les produits.

vaut mieux prévenir que réprimer, comme, en toutes choses, le pire des maux est encore l'incertitude, j'imagine que les intéressés y trouvèrent une garantie. Dans cet acte, par lequel l'administration disposait, en somme, du bien d'autrui, elle affecta de plus en plus les allures d'un propriétaire qui, par convention, se dessaisit de sa chose, qui dicte ses conditions à son acquéreur ou donataire, avec le redoutable sous-entendu de la révocation pour le cas où il viendrait à y faillir. La déchéance était au bout, — cette sanction suprême de tous les contrats de l'État. L'empereur avait eu beau rayer de sa main le titre qui la consacrait, — en 1838, elle s'établissait dans la loi. Quand des jurisconsultes imbus du respect des droits acquis protestèrent, quand ils représentèrent la mesure comme en opposition flagrante avec l'esprit du droit minier, on leur ferma la bouche avec ces mots draconiens de l'article 49 : « Pour y être pourvu ainsi qu'il appartiendra. » De ce jour, la propriété du concessionnaire retomba dans la condition subalterne d'où Napoléon avait voulu la sortir.

VII.

Elle trouvait, dans sa séparation de la surface, une nouvelle cause de précarité et de trouble; et c'était là encore une conséquence du système bâtard qui avait prétendu concilier le droit commun et le privilège. Quand on eut décidé que la mine serait une véritable propriété, mais une propriété conférée par l'État, il fallut savoir ce qu'on mettrait dans le lot du concessionnaire. On pensa tout d'abord à lui faire racheter le sol, mais cette idée fut abandonnée presque aussitôt; la charge aurait été trop lourde, et l'atteinte à la propriété foncière trop flagrante. On se contenta donc de déclarer que le dessus et le dessous formeraient deux propriétés séparées, en laissant à la pratique le soin de fixer leurs limites respectives. C'était lui demander l'impossible. Sans la couche de terre qui la contient, la mine n'est qu'un être de raison, un pur concept philosophique, « un fief en l'air. » La concession emporte donc, au profit de celui qui l'obtient, attribution d'une partie du sol; mais laquelle? Ni la loi, ni les cahiers des charges ne sauraient nous répondre, et la raison en est simple : c'est le gisement qui forme le noyau de la nouvelle propriété conférée par l'État; cependant l'allure et la configuration d'un gisement métallique ne peuvent être exactement connues avant le moment où on l'exploite; ce qu'il occupe du tréfonds, l'autorité qui le concède l'ignore. Tréfonds, superficie, ces mots n'ont d'ailleurs par eux-mêmes aucune signification précise. Où le tréfonds commence, où la superficie s'arrête, on n'en sait rien; tout dépendra de l'allure et de la

profondeur du gîte. C'est pourquoi, dans l'acte de concession, la mine n'est désignée que par le nom ou le numéro des parcelles sous lesquelles elle s'étend : c'est sur le plan terrier qu'on trace son périmètre (1). Cette propriété foncière où l'élément foncier est l'accessoire, ce domaine souterrain qui ne peut être délimité qu'à la surface de la terre, — autant d'anomalies qui se traduisent, en pratique, par des controverses presque insolubles. A qui, par exemple, appartiendront les couches intermédiaires du sol? Au concessionnaire de la mine ou au propriétaire de la superficie? Même question pour la portion du tréfonds située sous la mine. Sera-t-elle rattachée à la concession ou demeurera-t-elle réunie à la surface? L'État pourra-t-il faire des concessions nouvelles, soit au-dessus, soit au-dessous de la première, et dans ce cas, à qui reviendront les redevances et les indemnités d'occupation? Il y a quelque cinquante ans que la discussion reste ouverte. Tout cela, pour s'être engagé témérairement dans le labyrinthe des abstractions du droit; on prétendait créer, on n'arriverait même pas à définir.

Le coup de baguette qui faisait deux propriétés d'une seule ne pouvait rompre les attaches de la surface et de la mine; la loi les a dissociées sans parvenir à les disjoindre ; comme la nature en ses jours de monstrueux caprices, elle a donné deux têtes à un même corps. Une délimitation plus ou moins exacte, plus ou moins arbitraire, des deux propriétés, — superficielle et souterraine, — les rendrait d'ailleurs distinctes, mais non point indépendantes. Entre des mains différentes, elles demeurent vis-à-vis l'une de l'autre dans un état perpétuel d'assujettissement et de gêne. La surface doit l'accès à la mine ; la mine doit « le support » à la surface. Investis de droits égaux, les deux propriétaires ne peuvent les exercer sans se contrecarrer et se nuire. En minant le sol, on ébranle les constructions; en construisant, on surcharge le plafond et l'on risque d'effondrer la mine. Va-t-on défendre au « tréfoncier » de creuser pour permettre au « superficiaire » de construire, ou, à l'inverse, mettra-t-on la surface en interdit dans l'intérêt de l'exploitation souterraine? Question capitale, à laquelle on n'entrevoit pas de réponse satisfaisante, car, quoi qu'on fasse, l'un des deux intérêts est sacrifié forcément. La liberté laissée au propriétaire du sol, c'est l'extraction paralysée ou compromise ; l'interdiction des constructions nouvelles, c'est la surface à jamais dépréciée. Au demeurant, mieux vaudrait encore cette dernière alternative, qui n'enlè-

(1) « L'étendue de la concession sera déterminée par l'acte de la concession; elle sera limitée par des points fixes pris à la surface du sol et passant par des plans verticaux menés de cette surface dans l'intérieur de la terre à une profondeur indéfinie. » (Loi du 21 avril 1810, art. 29.)

verait au propriétaire qu'une faculté dont il n'a pas encore fait usage; mais comment imposer le *statu quo* à la surface sans l'imposer en même temps à la mine? Et pour la mine, ce serait l'arrêt fatal. Ne faut-il pas, en effet, dès que l'extraction se développe, ouvrir de nouveaux puits, installer de nouvelles machines, donner de nouvelles issues aux eaux souterraines? On a donc dû non-seulement laisser le concessionnaire exploiter librement, mais encore lui permettre de prendre ce dont il a besoin à fleur de sol, et cela non pas une fois pour toutes au début de l'entreprise, mais, au fur et à mesure de ses besoins, pendant la durée indéfinie de la concession. C'est à quoi l'article 44 de la loi de 1810 a largement pourvu. Il n'y a d'exception que pour le terrain situé dans le voisinage immédiat des habitations ou des enclos y attenant, « l'asile des jouissances domestiques, » — auquel la loi de 1810 accorde un rayon de protection de 100 mètres, réduit à 50 par la loi du 27 juillet 1880. A cette réserve près, le droit d'occupation est attribué d'une manière presque illimitée : pour l'établissement de magasins et d'ateliers, pour la préparation métallique des minerais et le lavage des combustibles, pour l'ouverture de routes d'accès, même de chemins de fer, quand ils ne doivent pas modifier le relief du sol.

Dépossession immédiate du tréfonds, occupation éventuelle de la surface, tout cela, en dépit des réticences, des artifices de langage, n'est en définitive que l'expropriation, et, qui pis est, l'expropriation fonctionnant au profit d'un particulier, — puisqu'aux yeux de la loi le concessionnaire de mines est un propriétaire comme un autre. Nouvelle inconséquence, et nouvelle cause aussi de tiraillemens et de disputes. En quoi? va-t-on dire. Le propriétaire du sol n'est pas lésé : la loi lui accorde, en cas d'occupation, une indemnité double de la valeur de son terrain, et, pour ce qui est des dommages accessoires, de l'interdiction de bâtir, de la dépréciation de l'immeuble, de la menace d'occupation, la redevance assise sur la mine en est une compensation suffisante. Simple question d'argent. Oui, mais bien délicate et complexe dans la situation mal définie des deux propriétés rivales, avec les données conjecturales de la science sur la consistance et la richesse des mines à ouvrir, et qui rendent la difficulté inextricable. Le propriétaire du dessus est troublé par un acte de l'autorité publique; on serait donc porté, dans le doute, à le traiter favorablement. Mais, pour peu qu'on fasse pencher de son côté la balance, le concessionnaire va se plaindre qu'on aggrave ses charges financières déjà si lourdes. Ce n'est pas tout. Comme si l'on avait voulu compliquer encore les choses, on interdit aux intéressés de s'entendre; la loi tient pour non avenus leurs arrangemens amiables; c'est au gouvernement qu'elle réserve le droit sans appel de fixer la redevance, avant la

concession, au moment, par conséquent, où les conditions du gisement sont encore un problème.

Et puis, plus ou moins onéreuse, plus ou moins équitablement réglée, cette redevance perpétuelle, ce tribut imposé à la mine, — pour prix, disait-on, de son indépendance, en est la négation même. Par cette condition constitutive, le tréfonds relève du fonds supérieur, et plus durement qu'aucun fief au moyen âge. Supposez la redevance proportionnelle à l'extraction, — toute autre base est, en effet, arbitraire et divinatoire; — voilà, du coup, le propriétaire du sol investi du droit de surveiller l'exploitation; il pourra vérifier les livres, au besoin même enjoindre au concessionnaire de pousser ses travaux avec plus d'activité. Et qu'on n'aille pas croire que j'exagère; le cahier des charges général du bassin houiller de la Loire l'y autorise expressément: autre contradiction des auteurs de la loi, qui rêvaient d'une propriété parfaite et qui ont ressuscité, sans le savoir, la rente foncière ou le bail à champart. N'allons pas pourtant, de dépit, supprimer la redevance, la réduire à une somme insignifiante; elle est, pour le propriétaire foncier, la compensation obligatoire de tout ce que le dédoublement de sa propriété lui enlève; comme Napoléon le faisait remarquer, si l'on ne prenait rien au possesseur du sol, il ne lui serait absolument rien dû : dès lors qu'on le dépouille, il faut l'indemniser loyalement. Mais, en fait, les tendances régaliennes, reprenant presque aussitôt le dessus, ont dérangé l'économie et détruit l'équilibre de la loi. Sauf dans le bassin de la Loire, la redevance imposée au profit de la surface est purement nominale; ce n'est plus qu'un hommage au principe de la propriété, « une politesse à l'article 552 du code civil. »

Au surplus, et même avec la perspective d'un dédommagement raisonnable, la découverte d'une mine sera toujours envisagée avec effroi par le propriétaire, du moment que cette bonne fortune n'est pas pour lui. Il n'est pas sûr que la redevance couvrira le préjudice matériel dont il se sent menacé; le sacrifice, d'ailleurs, de ses convenances et de ses habitudes passera souvent, et de beaucoup, la réparation pécuniaire qu'on lui promet. Il fera donc tout au monde pour entraver les recherches sous son domaine. Il a fallu commissionner, en quelque sorte, les explorateurs, et organiser une procédure spéciale pour leur mettre la sonde en main. Après la délivrance des concessions, c'est le même mauvais vouloir; on paralyse, par constructions nouvelles, le droit d'occupation du concessionnaire; l'esprit de spéculation trouve le moyen d'exploiter contre lui les salutaires prohibitions légales, sans lesquelles la propriété du sol ne serait qu'un vain mot. Pour mettre un terme à cette situation intolérable, les propriétaires de mines se résignent souvent à subir la

loi de leurs incommodes voisins et à racheter la surface à prix d'or; la propriété, malencontreusement démembrée, rassemble ainsi ses tronçons épars : elle cherche à se reconstituer, de bas en haut. Mais ici encore, le législateur de 1810 a comme pris à tâche de perpétuer l'antagonisme. Il décide que, même réunies dans une seule main, la mine et la surface resteront néanmoins distinctes. Bien plus, malgré la concession de la mine au propriétaire de la surface, la redevance n'est pas écartée; on la fixe pour maintenir en principe et rendre toujours possible en fait, la division des deux propriétés superposées. On voit à quel point Napoléon s'était épris de sa chimère, l'importance qu'il attachait à ce dualisme imaginé par lui pour le malheur commun de la surface et de la mine.

VIII.

Les conséquences ne pouvaient manquer de se produire. Les fonctionnaires de l'empire avaient vu avec dépit l'industrie minière échapper à leur tutelle, et ne dissimulaient nullement le dessein de ressaisir, au premier moment, leurs anciennes prérogatives. Au cours de la discussion, un jour que l'on se préoccupait des garanties à donner à la nouvelle propriété souterraine, Cambacérès avait laissé échapper en plein conseil d'État cet aveu : « Qu'arrivera-t-il si le système ne marche pas? On élaguera par des décisions, des instructions, des avis, toutes les dispositions qui gênent, c'est-à-dire toutes celles qui sont en faveur de la propriété; ainsi la propriété sera ruinée, précisément pour avoir été trop protégée. » L'impatience des autoritaires n'attendit même pas que l'événement eût justifié les préventions. Dès le 3 août 1810, la circulaire ministérielle, donnée pour l'application de la loi, représentait les mines comme des propriétés publiques, et déclarait qu'en cas d'abandon elles feraient retour à l'État comme biens vacans et sans maître. Trois ans plus tard, le gouvernement demandait au conseil d'État d'organiser une procédure de déchéance. L'inondation des houillères de Rive-de-Gier fournit, en 1838, un prétexte à renouveler la tentative, avec plein succès cette fois. Ce fut la commission de la chambre des pairs qui proposa la mesure et la fit adopter par voie d'amendement au projet ministériel. Du même coup on astreignit les co-propriétaires de mines à se soumettre à une direction unique. De 1847 à 1852, les projets de réformes se succèdent presque sans interruption : c'est d'abord le système de l'adjudication publique que les ministres de Louis-Philippe proposent de substituer aux concessions administratives; en 1848, le régime de l'exploitation directe par l'état est mis en avant; en 1852, Louis-

Napoléon interdit, par simple décret, la réunion des concessions à peine de déchéance. Puis le silence se fait jusqu'aux dernières années de l'empire; — une tentative isolée de M. Dalloz, vers 1860, ne mérite d'être citée que pour mémoire; — en 1866, cependant, le nouveau régime économique inauguré par les traités de commerce amène l'abrogation de la législation spéciale sur le minerai de fer. La crise houillère de 1872-1873 réveilla la question. On sait comment le gouvernement ouvrit une enquête et les plaintes qu'y firent entendre les exploitans : les redevances tréfoncières et les indemnités pour occupations à la surface grevaient lourdement leur budget; il y avait nécessité de restreindre la servitude de protection établie dans un rayon de 100 mètres autour des habitations et des clôtures murées; ils réclamaient, en outre, la faculté d'établir leurs voies d'accès, — routes, canaux, chemins de fer, — non-seulement au-dessus de la concession, mais au besoin à travers les propriétés voisines. La loi du 27 juillet 1880 leur donna satisfaction sur ces deux derniers points. Et cependant six ans à peine avaient passé, que de nouveau l'idée d'une refonte de la législation des mines revenait sur le tapis.

Cette instabilité, ces conflits sans cesse renaissans, nous en avons montré la cause. Démembré de la superficie et protégé de l'administration, équivoque dans ses rapports avec le fonds supérieur et précaire vis-à-vis de l'État, mal dégagé de ses anciennes attaches régaliennes, et en même temps réfractaire aux définitions du code civil, le droit des concessionnaires de mines ne peut fonctionner dans des conditions absolument normales. Est-ce un motif suffisant pour renoncer à un régime qui, malgré tout, a fait ses preuves? Le conseil d'État s'est toujours prononcé en sens contraire. A toutes les époques et sous tous les régimes, en 1878 comme en 1848 et en 1866, — il s'est mis à la traverse, et ses représentations avaient, jusqu'ici, fait abandonner l'idée d'un remaniement général dont il lui paraissait que les inconvéniens dépasseraient de beaucoup les avantages. Les auteurs des récentes propositions de réforme se défendent d'ailleurs de porter atteinte aux bases de notre droit minier. Tous, sans exception, protestent qu'il s'agit seulement d'améliorations de détail. Nous avons voulu montrer, en interrogeant les traditions et l'histoire, dans quel esprit cette revision, respectueuse des principes actuels, devrait être tentée, si elle a lieu. Quant aux théories beaucoup plus radicales auxquelles la préparation du nouveau code général des mines a donné l'occasion de se produire, elles seront l'objet d'une prochaine étude.

RENÉ DE RÉCY.

LA RÉFORME

DE

L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE

Le silence ne servirait plus à rien : la question de la réforme orthographique est de nouveau soulevée. Ce débat qui dure, avec des alternatives de repos, depuis trois siècles, vient de se rouvrir bruyamment. Une véritable agitation est commencée. Un savant professeur du Collège de France, M. Louis Havet, s'est mis à la tête du mouvement : deux sociétés le soutiennent (1) ; une pétition habilement rédigée est adressée à l'Académie française. Dans la discussion, à côté des anciens argumens, — les mêmes que produisait Perrot d'Ablancourt ou Beauzée, — nous en voyons figurer de nouveaux, tirés les uns des progrès de la science, les autres de notre état social, des intérêts de notre enseignement ou de l'extension de notre influence dans le monde.

Je ne sais trop si les hommes d'expérience ont vu avec plaisir se rallumer cette querelle. Comme pour ces vieux édifices où l'on craint de commencer les réparations, car on ne sait, une fois les architectes en train, où s'arrêteront les remaniemens, les gens sages, en présence des projets de réforme, ont dû secouer la tête. Je suppose qu'ils ont considéré sans aucune satisfaction pétition et pétitionnaires. Mais, puisque l'opinion publique est saisie, le mieux est encore d'examiner les choses posément. Tout n'est pas à

(1) *La nouvele ortografe, journal enciclopedique.* Rédacteur en chef : M. Paul Passy. — La Société philologique française. Président : M. Pierre Malvezin.

rejeter parmi ces demandes : certaines réclamations sont légitimes. On ferait croire qu'elles le sont toutes, en ayant l'air de ne pas entendre.

Ce qui, dans cette affaire, déroute un peu les spectateurs, c'est l'attitude des philologues et des érudits. L'homme du monde, raisonnant d'après ses souvenirs de collège, s'attendait à trouver en eux les défenseurs de la tradition. Ne s'agit-il pas des origines latines de notre langue? N'est-ce pas aux savans de protéger cet héritage du passé? Ainsi, le français *corps* ne rappelle-t-il point par son *p* le latin *corpus*, le nom de nombre *vingt* n'a-t-il pas gardé fidèlement le *g* du latin *viginti*, dans l'*au* de *taureau* ne retrouvons-nous pas la diphtongue du latin *taurus?* On considérait avec complaisance ces prétendus restes de construction romaine : on supposait qu'une filière ininterrompue rattachait une orthographe à l'autre. Grande fut donc la surprise, quand les philologues de profession déclarèrent que ces caractères ne faisaient que les gêner, que l'orthographe non étymologique serait de beaucoup la meilleure, et qu'il vaudrait mieux écrire *cors*, *vint* et *toreau;* que telle était d'ailleurs la mode du XIIe siècle, c'est-à-dire du temps où la France possédait l'orthographe la plus exacte et la plus rationnelle.

« Il y a des braves gens, dit l'un des plus actifs promoteurs de la réforme, qui voudraient voir respecter l'orthographe actuelle pour ses velléités étymologiques : qu'il leur soit dit, avant qu'ils ouvrent la bouche, que le seul emploi de cet argument serait un brevet d'ignorance... » Voilà une déclaration qui a le mérite au moins de la netteté. Personne n'a envie de concourir pour ce brevet. Ainsi, au moment où l'on croyait trouver un soutien chez les étymologistes, ceux-ci retournaient contre l'orthographe leurs armes de précision et la criblaient d'argumens historiques. Il n'est pas jusqu'au vieux nom d'orthographe (assez mal formé d'ailleurs) qui n'ait été mis à l'index : ortho — a été trouvé trop dogmatique. Il a été remplacé par le nom de *graphie*, tiré du grec, ou par celui d'*épel*, imité de l'anglais *spelling*.

Dans cette guerre il est d'usage qu'on se renvoie réciproquement le reproche de pédantisme, les uns trouvant ridicule qu'on touche à de petites choses depuis longtemps établies et n'ayant aucune importance par elles-mêmes, les autres ne comprenant pas qu'on défende avec ténacité une érudition sans valeur, de pures chinoiseries et des erreurs tant de fois constatées. A continuer de ce ton, on peut craindre que le public du dehors, prenant au mot les uns et les autres, ne se débarrasse des deux dossiers en les mettant dans un même sac et sous une seule et même étiquette. Il vaut

mieux envisager cette discussion sans en surfaire ni en diminuer la portée. Le dédain serait injuste : un débat auquel se sont mêlés de leur personne Ronsard, Corneille, Bossuet, Voltaire, n'est au-dessous de l'attention de qui que ce soit. L'orthographe française, c'est aussi une parcelle de la France, et quand les mots de notre langue se répandent dans le monde, le vêtement sous lequel ils se présentent n'est pas absolument indifférent. Ce qui n'a pas moins d'importance à nos yeux, c'est que ces vétilles forment l'occupation et trop souvent le tourment de la jeunesse : s'il est possible d'alléger quelque peu ce fardeau, nous n'aurons pas perdu notre temps.

I.

Avant tout, il faut connaître les réclamans. Nous allons donc les présenter successivement au lecteur, en procédant par ordre, c'est-à-dire en commençant par les modérés, en allant ensuite aux radicaux, et en finissant par les révolutionnaires.

Par modérés, il faut entendre ceux qui, sans parti-pris général, sans projet de bouleversement, trouvent qu'il y a dans notre orthographe bien des bizarreries, et qui voudraient les voir disparaître. Il n'est pas difficile de fournir la preuve de ces bizarreries et le seul embarras est de choisir. On nous dit, par exemple, que *chanceler* doit s'écrire au présent *je chancelle*, mais que *modeler* doit faire *je modèle*. Pourquoi? La conformation de ces deux verbes est exactement la même. On nous apprend que *contraindre* prend un *a*, mais que *restreindre* exige un *e :* c'est cependant le même verbe. Une des premières choses qu'on enseigne aux enfans, ce sont les sept noms en *ou* qui, au lieu de prendre un *s* au pluriel, veulent un *x : genoux*, *bijoux*, etc. Mais pour quelle secrète raison ne se plient-ils pas à la règle commune? Personne n'a jamais pu le découvrir. *Deux* forme *deuxième,* qui conserve l'*x* du primitif; mais *dix* fait *dizaine*, qui change l'*x* en *z*. Qui peut pénétrer les motifs d'une réglementation si décousue?

Un casse-tête particulier de notre orthographe, véritable piège tendu aux commençans, ce sont les lettres doubles : il faut écrire *apporter*, *apprendre*, *appauvrir*, mais on écrit *apercevoir*. Même contradiction pour *aggraver* et *agrandir*. *Canonnier* a deux *n;* mais *timonier* n'en a qu'une. Pourquoi *coureur* et *courrier?* Le nom propre *Courier* a conservé le souvenir d'une orthographe plus simple et plus rationnelle.

Ce sont là des inconséquences qui frappent à première vue. Mais pour peu que nous y regardions de plus près, les contradictions vont aller se multipliant. *Extension* et *prétention* ont la même ori-

gine : ils devraient donc s'écrire pareillement. Pourquoi d'une part *dortoir* et d'autre part *réfectoire?* Pourquoi *clientèle* et *tutelle?* Pourquoi écrivons-nous *quelqu'un?* L'orthographe *quelcun* semblait exigée par la logique, du moment qu'on a *chacun* et *aucun*.

Venons maintenant à cette querelle des lettres étymologiques qui dure depuis le temps des derniers Valois et qui, on le voit bien, n'est pas près de finir. La cause du fait est aujourd'hui connue de tous ; à côté des mots que le français a directement hérités du latin par l'usage populaire, il en est d'autres que les clercs ont tirés des livres. Ceux-ci nous sont arrivés en quelque sorte tout crus et avec toutes les lettres qu'ils avaient en latin. La différence entre *raide* et *rigide*, entre *frêle* et *fragile*, entre *métier* et *ministère* montre bien la différence de provenance. Mais non contens d'une langue ainsi enrichie de termes savans, les érudits du XVe et du XVIe siècle, tout remplis de leurs lectures, se sont complu à donner un aspect latin aux mots populaires. En souvenir des origines, on écrivit *niepce* au lieu de *nièce*, *nuict* au lieu de *nuit*, *beaulté* au lieu de *beauté*. Même les noms propres n'y purent échapper : ainsi *Lefèvre*, qui est le latin *faber*, devint *Lefebvre*. La ville d'Orléans, qui au moyen âge s'appelait *Orlien*, redevint *Aurelians*. Les lecteurs de Rabelais connaissent bien cette verbocination latiale, dont l'auteur de *Pantagruel* s'est gaîment moqué, mais qu'il a trop fidèlement suivie dans son écriture. On orthographia au XVIe siècle *un escript, un phantosme, recebvoir son deub*. « Des groupes de consonnes, dit M. A. Darmesteter, vinrent de toutes parts s'abattre sur l'orthographe. » Si le XVIIe et le XVIIIe siècle ont réagi contre cette manie, si la plupart des lettres inutiles ont été peu à peu éliminées, il en reste cependant assez pour que les partisans d'une simplification, renforcés sur ce point par les amis du pur moyen âge, aient largement de quoi exercer leur critique.

Une circonstance particulière leur a encore fourni des armes. Grâce au progrès de la philologie, on a constaté qu'un certain nombre de ces lettres prétendues étymologiques portaient à faux et indiquaient une origine qui n'était pas la vraie. Nous écrivons le mot *poids* avec un *d* qui a la prétention de rappeler le latin *pondus :* mais il vient du participe *pensum* et devrait s'écrire *le pois*. L'adjectif *forcené* n'a rien de commun avec la force : il désigne un homme hors de lui, *fors-sené*, en italien, *forsennato*. Il n'y a aucune raison pour écrire *vermisseau* avec deux *s :* c'est un diminutif comme *lionceau ;* on n'a qu'à penser à l'italien *vermicello*, d'où le français *vermicelle*. Au contraire, *morceau*, qui s'écrit avec un *c*, devrait avoir un *s :* au moyen âge, on disait *morsel*, lequel a passé en anglais ; c'est un diminutif de l'ancien participe *mors*,

qui signifiait lui-même « une bouchée, un morceau. » Le français *sceau* s'est enrichi, au XVIe siècle, d'un *c*, qui a l'intention de rappeler vaguement le latin *sigillum :* mais on écrivait au moyen âge *seel*, et la lettre ainsi insérée doit être regardée comme de pure contrebande. Quelquefois la graphie officielle est un véritable non-sens : comment peut-on écrire au masculin *absous, dissous*, quand le féminin est *absoute*, *dissoute?* l'étymologie, non moins que la régularité de la langue moderne, exigerait un *t*.

Disons tout de suite qu'il faut expulser à tout prix les lettres qui doivent leur présence à une erreur d'état civil. Autrement, on se servirait sans relâche de ces confusions, d'ailleurs peu nombreuses, comme argument contre tout l'ensemble de l'orthographe. Quelques fausses lettres étymologiques suffiraient pour jeter le discrédit sur toutes les autres. Nos pères n'ont pas été moins résolus : mieux instruits, ils n'ont point hésité à écrire *savant* au lieu de *sçavant*, qu'on avait fait venir de *scire*, ou *arrêt* au lieu de *arêt*, quoique les parlementaires fussent flattés de l'origine grecque qu'on supposait à ce terme de procédure (1).

Ce sont là quelques spécimens des reproches qu'on peut adresser à notre orthographe : reproches fondés, il faut l'avouer, et dont plusieurs pourraient être évités sans grand'peine. Ceux qui élèvent ces objections ne demandent aucun remaniement de fond : quelques retouches sagement entendues les contenteraient. Ce ne sont point des hommes à système : ils voudraient que l'état de choses actuel présentât plus d'harmonie, ils en désirent donc implicitement le maintien. Nous reparlerons plus loin de ce qui pourrait être fait pour les contenter.

II.

Après ces premiers critiques, dont les observations portent sur tel et tel mot, sur telle et telle règle, nous allons en trouver d'autres qui étendent leur regard plus loin et qui voudraient réformer l'instrument lui-même, c'est-à-dire l'alphabet et le système d'écriture. C'est pour cette catégorie que nous réservons le nom de néographes, dénomination qu'on a quelquefois employée d'une façon un peu vague et un peu au hasard. Je m'empresse de dire que cette épithète ne doit éveiller *a priori* dans l'esprit du lecteur aucune idée défavorable. La néographie a d'illustres ancêtres : nous lui devons l'alphabet dont nous nous servons. Les plus hardis de tous les néographes ont été les Grecs, quand, par une sorte de coup

(1) « Que dirons-nous d'arrest du parlement? Vient-il du grec ἀρεστόν, où il n'y a qu'une *r*, et qui revient si bien à *placitum?* » (Bossuet.) — En réalité, *arrêt* est un nom verbal tiré de *arrêter*.

d'état, ils ont dépossédé de leur valeur un certain nombre de consonnes phéniciennes pour en faire des voyelles. Ceux qui ont été aux prises, ne fût-ce qu'en passant, avec l'alphabet arabe ou hébreu, où c'est le lecteur qui est chargé d'éclairer le mot, en y introduisant les voyelles nécessaires, peuvent apprécier la grandeur du service qui fut ainsi rendu aux langues de l'Occident. Un néographe français a été Pierre Corneille, qui employa son autorité à faire adopter par le public le dédoublement si nécessaire de l'*u* et du *v*, de l'*i* et du *j*.

Notre système d'écriture n'est pas encore si parfait qu'on n'ait le droit de désirer pour lui des améliorations. A côté d'évidentes surcharges, il présente des équivoques et des lacunes. Nous avons des lettres à double et triple emploi, et, d'autre part, des lettres surérogatoires. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les mots *eu* et *feu*, *en* et *bien*, *femme* et *dilemme*, *fille* et *ville*, ou bien l'on n'a qu'à comparer les lettres finales des mots *faim*, *moyen*, *dessein* et *larcin*. La même sifflante forte se trouve exprimée de cinq façons différentes dans *santé*, *nation*, *race*, *scène* et *Bruxelles;* la même sifflante douce, de trois manières dans *raison*, *lézard*, *sixième*. Des articulations simples sont représentées par deux lettres, comme on le voit par *ch*, *qu*. Toutes les mères qui ont montré à lire à leurs enfans pourront aisément allonger cette liste. Arrive-t-on du moins, au prix de tant d'inconséquences, à quelque chose de toujours parfaitement clair ? Non : car nous avons *les portions* et *nous portions*, *négligent* et *ils négligent*, *expédient* et *ils expédient*.

Si l'on est d'accord pour constater le mal, les dissentimens commencent au moment d'appliquer le remède. Les uns proposent la création de lettres nouvelles ou l'adjonction de signes distinctifs aux lettres anciennes. Ainsi M. Ambroise-Firmin Didot, qui fut à la fois imprimeur et érudit, et qui est l'auteur d'un excellent livre sur l'histoire de l'orthographe, a l'idée de mettre une cédille sous le *t* dans les mots comme *démocratie*, *initiation*. M. Malvezin fait une proposition analogue pour le *g :* cette dernière lettre est sûrement une de celles qui exigeraient quelque perfectionnement; des graphies comme *bougeoir*, *gueule*, ne sont pas dignes d'une orthographe civilisée. D'autres voudraient une nouvelle répartition des caractères existans, ce qui ne laisserait pas que d'entraîner d'assez forts remaniemens. M. Darmesteter conseille d'introduire l'*s* partout où l'on entend la sifflante forte : on écrirait donc *sosiété*, *obéisanse*, le *c* restant réservé pour marquer toujours le son du *k;* la sifflante douce serait partout représentée par un *z*, ce qui fait qu'on écrirait *phyzique*, *prézage*.

Nous n'examinons point en ce moment le mérite et la valeur de ces propositions : il est plus facile, en cette matière, d'énoncer

des principes excellens que d'en faire accepter les applications. Si l'on proposait un seul changement, l'œil n'aurait sans doute pas trop de difficulté à s'y habituer; mais comme nos néographes arrivent d'ordinaire avec tout un ensemble de réformes, et comme un mauvais sort trop fréquent veut qu'un seul et même mot soit simultanément atteint en plusieurs de ses parties, il en résulte qu'il est défiguré. Selon le système de M. Darmesteter, *la science* deviendra *la sianse* et l'adverbe *sciemment* s'écrira *siamant*.

Plus altérés encore seraient les monosyllabes comme *ce, cerf, cent, cens*. Je dirai à ce propos que les monosyllabes sont d'un caractère particulièrement réfractaire : ces petits mots, si nombreux en français, ont donné de la tablature à tous les novateurs, et ils ont même tenu en respect les plus hautes autorités. Le professeur de Lausanne dont nous parlerons plus loin a dû s'arrêter devant quelques-uns d'entre eux, qui devenaient trop méconnaissables. Quand l'Académie française, au XVIIIe siècle, se mit à enlever les *y*, changeant *celuy* en *celui*, *essay* en *essai*, elle passa le niveau partout, sauf sur le seul adverbe *y*, qui n'a pourtant aucun droit à cette lettre grecque, puisqu'il représente le latin *ibi*. Tout le monde est plus ou moins de l'avis de cette inspectrice des écoles dont on a pu lire récemment la déclaration naïve : elle demandait qu'on ramenât l'orthographe à des principes rationnels sans modifier la physionomie des mots. Les autres nations sont tout aussi sensibles que nous à ces petits inconvéniens : nos lecteurs ont peut-être entendu parler d'une commission allemande qui fut convoquée, il y a treize ans, à Berlin, tout spécialement pour purger les mots de la langue allemande des *h* qui s'y étaient indûment introduits; elle s'acquitta bravement de sa tâche, mais elle n'alla pas jusqu'au bout de son mandat quand elle vit qu'il faudrait écrire de la même manière (*Rum*) la gloire et le rhum.

Il est vrai que M. Darmesteter, dont une des qualités était le tact et la prudence, explique que ces simplifications ne doivent pas se faire toutes à la fois, mais s'échelonner sur un assez long espace de temps. Une première substitution ayant été adoptée en 1900, on pourra passer à une autre en 1930, et ainsi de suite. Rien n'est plus judicieux : c'est de la sorte, en effet, qu'il faudrait procéder; mais peut-être alors sera-t-il plus à propos de ne pas exhiber dès à présent tout le programme. On réussira plus sûrement en produisant chaque demande à part et comme s'il n'était question de rien autre.

Pour venir à quelque chose de plus général, je dirai que le principal tort de ces projets est de nous arriver un peu tard. C'est un reproche qui s'adresse, non aux auteurs, cela est clair, mais aux générations qui nous ont précédés. On accuse les Français

d'être un peuple avide de nouveautés : notre défaut ne serait-il pas plutôt de laisser trop durer les choses? Ce qui nous manque, pourrait-on croire, c'est cette dose moyenne de décision qui permet d'intervenir au moment voulu et de redresser les défectuosités à mesure qu'elles se déclarent. Voltaire, dans son *Dictionnaire philosophique*, faisait ranger à la lettre *f* l'article PHILOSOPHE, et disait : « Écrivez *filosofie* ou *philosophie*, comme il vous plaira. » Nous avons toujours notre *ph*, dont les Italiens et les Espagnols sont heureusement débarrassés.

Il semble que ce soit vers 1750 ou 1760, quand les esprits, disposés au nouveau, n'étaient pas encore détournés des petites améliorations par l'idée des grandes, c'est au temps de Voltaire et de Duclos que l'orthographe française aurait pu, sans trop d'obstacles, être retouchée et simplifiée. Nos auteurs classiques n'étaient pas encore répandus par centaines d'éditions. Des milliers d'instituteurs n'enseignaient pas encore la grammaire d'après des règles sévères et méticuleuses. Le journalisme, aujourd'hui multiplié au-delà de toute idée, n'avait pas encore pris les esprits et les yeux dans les liens de l'habitude. A mesure qu'augmente le nombre des gens sachant lire et écrire, l'effort exigé pour une réforme devient plus grand. Chaque nouveau dictionnaire est un poids ajouté dans la balance au plateau de la conservation. Duclos, en 1754, comptait sur l'appui des femmes. « L'ortografe des fames, écrit-il, que les savans trouvent si ridicule, est plus raisonable que la leur. Quelques-unes veulent aprendre l'ortografe des savans; il vaudrait bien mieus que les savans adoptassent cèle des fames, en y corigeant ce qu'une demi-éducation y a mis de défectueus, c'est-à-dire de savant. » Aujourd'hui il est trop tard : les femmes ont appris l'orthographe, elles la savent trop bien, et si on faisait voter, si on décrétait le *referendum*, je crois bien qu'elles mettraient des *non*. Joignez cette circonstance qu'à l'envers de ce qui se passe en politique, il y a fatalement des divergences dans le parti du changement, au lieu que celui de la conservation présente la plus complète unité.

Il est juste d'ajouter que nous ne sommes pas seuls à lutter contre ces difficultés. La commission de réforme orthographique convoquée à Berlin, en 1876, dont nous parlions plus haut, a abouti, après de laborieuses délibérations, à un si faible résultat, qu'il peut être considéré comme un échec. En Angleterre et aux États-Unis, plusieurs sociétés se sont établies pour le même but; mais leur action positive ne s'est pas encore fait sentir. Il y a là, sans doute, quelque raison plus profonde : quand un peuple a produit une littérature, quand il a donné des œuvres classiques et

fourni sa part au patrimoine intellectuel de l'humanité, il est jusqu'à un certain point enchaîné par son passé : la solidarité s'impose aux générations nouvelles. Les peuples sans histoire sont, à cet égard, plus libres : c'est la raison aussi pour laquelle on écrit les patois selon la prononciation du jour. Mais les nations qui n'ont pas attendu jusqu'au moment actuel pour paraître sur la scène du monde sentent qu'elles ont des obligations spéciales : gêne ou soutien, il faut qu'elles en prennent leur parti et qu'elles y fassent honneur.

III.

Il nous reste à présenter la troisième catégorie de critiques : ceux qui veulent qu'on écrive exactement ce qu'on entend, et rien de plus. On les appelait autrefois les phonographes; mais depuis qu'Edison a illustré et confisqué ce nom en le donnant à son appareil, — lequel est effectivement et au plus haut degré l'écrivain phonographe par excellence, — force est bien de chercher une autre dénomination pour cette secte de réformateurs. Nous les appellerons les *fonétistes*. Avec eux, nous allons nous trouver en pleine révolution.

Eux aussi, du reste, ils peuvent se mettre à couvert sous de nobles aïeux. Le plus connu est Louis Meigret, l'inventeur ou le propagateur de plusieurs signes dont nous nous servons encore aujourd'hui dans notre écriture. Meigret disait en 1542 : « Les voix sont les elemens de la prononciation, et les lettres les marques ou notes des elemens... Puisque les lettres ne sont qu'images de voix, l'escriture deura estre d'autant de lettres que la prononciation requiert de voix; si elle se treuve autre, elle est faulse, abusiue et damnable. »

Jusque-là il se bornait à une profession de foi. Mais six ans plus tard il publie le *Tretté de la Grammere francoeze*, où il applique ses idées et introduit une orthographe de son invention. Cette entreprise, qui était bien d'accord avec l'esprit aventureux du XVIe siècle, trouva des approbateurs parmi les poètes de la Pléïade; Ronsard, Du Bellay, Baïf, y donnèrent leur assentiment. Il faut dire, pour être vrai, que l'écriture phonétique de Louis Meigret passerait à présent pour une écriture étymologique très acceptable. Nous en avons vu d'autres depuis.

Un de ceux dont le souvenir, quoique remontant à plus d'un demi-siècle, est resté le plus vivant, est M. Marle, qui fit scandale, vers 1830, par son *Apel o Fransé*, et par la publication de certaine lettre d'Andrieux, *manbre de l'Aqadémie fransèze*, qu'il avait, contre tout droit des gens, transcrite en fonétique :

« Mosieu,

« Il è d'un bon èspri de déziré la réforme de l'ortografe francèze aqtuèle, de vouloir la randre qonforme, ôtan qe posible, à la prononsiasion ; il è d'un bon grammèriin é même d'un bon sitoiiin de s'oqupé de sète réforme… »

On se figure l'indignation de l'auteur du *Meunier de Sans-Souci*. L'Académie française partagea les sentimens de son secrétaire perpétuel; elle fut si irritée qu'elle se jeta dans la réaction, et que, publiant en 1835 sa nouvelle édition du Dictionnaire, elle ne voulut entendre à rien et repoussa tous les changemens proposés.

Mais, à son tour, M. Marle s'est trouvé dépassé par M. Édouard Raoux, professeur à l'Académie de Lausanne, qui donna, en 1865, son *Orthographe rationnelle*. Voici, comme spécimens, deux sentences de M. Raoux :

« Tan qe l'ijiène publiqe é la morale universèle ne seron pa sérieuzeman t anségnée dan toute lè z éqole primère, le flô du mal montera toujour. »

« Lè jeune z èntellijanse son qome dè bouton de fleur qe lon orè plongé dan lô boulante ; èle z on perdu leur forse vitale dan le chôdron fuman de la moderne éduqasion. »

Lors des premiers prospectus de M. Raoux, des comités s'étaient organisés dans les cantons de Vaud, de Neufchâtel, de Berne et de Genève, pour appuyer le mouvement. Mais, après la publication de son livre, il faut croire qu'un refroidissement se produisit, car l'auteur eut le regret de constater lui-même que la phonographie venait de subir un échec.

Faut-il considérer comme un successeur de M. Raoux le directeur du journal : « Lə mɛ:tr fɔnetik, ɔrgan də l asɔsjʌsjõ fɔnetik de prɔfɛsœr də lãg vivãt, katriɛm ane, » M. Paul Passy? Le numéro d'octobre de ce journal commence ainsi : « Dø syksɛ. Nuz avõ a ãrʒistre, s mwʌ si, dø syksɛ ẽpɔrtã. l œ̃ ɛ l vɔt rãdy a l ynanimite par lə kõgrɛ d l aljãs frãsɛz, dã sa seãs dy 7 au, syr la prɔpozisjõ d mesjø R. Fourès, L. Havet e J. P. Martin, dəmãdã k tut latityd swa lɛ:se o mɛ:tr ki dezirrɛ s sɛrvir d œ̃n alfabɛ fɔnetik kɔm prɔsede pedagɔʒik… »

On pourrait être tenté de voir en M. Paul Passy le fonétiste par excellence, la gauche révolutionnaire extrême. Mais ce serait, je crois, faire tort au jeune et ardent professeur. Il a effectivement, en orthographe, des idées avancées, qu'il soutient tous les mois avec conviction. Mais les spécimens que nous venons de donner se rapportent à une entreprise d'une autre sorte, parfaitement sérieuse et digne d'attention. Il s'agit d'une méthode particulière

pour enseigner les langues étrangères, en figurant exactement la prononciation, et en mettant le témoignage des yeux d'accord avec celui de l'oreille. Ceci n'a qu'un rapport indirect avec la réforme de l'orthographe, et il y aurait erreur à confondre les deux tentatives.

Ainsi qu'on devait s'y attendre, puisque c'est la loi des révolutions, M. Paul Passy a trouvé des imitateurs qui ont outrepassé son système. Il annonce lui-même un traité qui vient de paraître à Lausanne, et qui est ainsi intitulé : « J. Ferrette, Trété d ekritûr fonetik : prœmïêr luœ̃r dœ la sïàs fonetik proprœmà dit, e èstrumàt èdispàsâbl dœ twt rœcerc filolojik serïœ̃z, kom dœ l àsenïmà regulïe dœ twt làg, etràjer w maternel ; 3e éd. (40 p. in-8° : Lausanne, Duvoisin, 1889 ; 0 fr. 60.) »

Mais l'auteur, paraît-il, a mêlé des questions qui, pour être voisines, n'en sont pas moins distinctes : « s ɛt œ̃ travaj a rvwar. »

Que faut-il penser de l'école fonétiste?

Il serait inutile d'invoquer l'histoire et la tradition avec des hommes qui veulent être modernes et dont le désir est précisément de rompre avec le passé. Il serait vain aussi de leur demander ce que deviendraient les vers : la poésie n'est pas ce qui les préoccupe ; on étudiera Corneille et Racine, Lamartine et Musset comme on fait de Sophocle et de Pindare. Mais nous pourrons appeler leur attention sur quelques points qui rendent l'expérience particulièrement difficile et le succès plus que douteux en français.

Il n'est point de langue qui ne sortît défigurée de la main des fonétistes : mais de toutes les langues, la moins propre à subir cette épreuve, c'est la nôtre. Ni l'italien, ni l'espagnol n'auraient à souffrir au même degré. Qu'on veuille d'abord songer à ces lettres finales qui, muettes à certains momens, se font entendre à d'autres : on pourrait les appeler des lettres assoupies, parce que, inertes à l'ordinaire, elles se réveillent à certains momens et reprennent vie dans la phrase. Il suffit de comparer le *t* dans *saint François* et dans *saint Eugène*. Le *g* final ne s'entend pas dans *un sang généreux ;* mais il s'entend, et il se renforce même en *c*, dans *un sang impur*. On n'entend pas le *c* dans la locution : *jouer franc jeu;* mais on l'entend dans *courir à franc étrier*. Comment feront donc les fonétistes ? Le mot sera-t-il écrit de deux manières, selon la place où il se trouve ? Il y a des langues qui procèdent ainsi, par exemple le sanscrit ; mais ce ne sont pas les plus claires, ni les plus faciles à apprendre. Ou bien, suivant la méthode de M. Raoux, isolera-t-on les lettres finales quand elles sont perceptibles à l'oreille, de manière à semer l'écriture de caractères qui n'auront l'air d'appartenir à aucun mot ? Notre langue est la plus discrète des langues romanes : elle réduit les mots au strict né-

cessaire et supprime tout ce qui peut être omis. Mais à cause de cela elle ne peut rien perdre : telle lettre a l'air d'être une fibre morte ; mais si vous voulez la retrancher, aussitôt vous sentez que vous coupez dans le vif. Vous pouvez trouver que le *d* de *pied* est superflu, et en effet au XVIIe siècle on écrivait souvent le *pié :* mais la consonne finale reparaît et s'impose dans *un pied-à-terre*. Aussi longtemps que nous garderons l'habitude de lier les mots en parlant (et c'est l'un des caractères distinctifs du français), il y aura dans notre orthographe des lettres qui, à certains momens, auront l'air de lettres inutiles.

Une autre source de difficultés vient des *e* muets, qui tantôt sonnent faiblement à l'oreille, tantôt comptent seulement dans la phrase à la façon des silences en musique. Avec les phonétistes, l'*e* muet, « cette bulle d'air sonore qui donne à notre langue tant de charme, de légèreté et de douceur, » aurait bientôt fait de disparaître. Tout le monde connaît ces publications plus ou moins populaires, scènes de comédie, chansons, caricatures, où les mots sont raccourcis et comprimés à plaisir : ce sont des échantillons intéressans de langue rustique ou militaire. Quelques pessimistes y voient le français de l'avenir. Mais si cette prédiction doit se réaliser, il n'y a pas lieu de devancer l'œuvre des siècles et d'imposer cette phonétique à la langue littéraire d'aujourd'hui.

Une fois entré dans cette voie, on constaterait que l'*e* muet n'est pas la seule lettre qui doit tomber; nous ne savons pas nous-mêmes combien nous abrégeons les mots en parlant. Un linguiste a savamment démontré, il y a peu de temps, que dans la conversation familière les syllabes finales *le*, *re* ne se prononcent plus. C'est ainsi que *Vanvres* est devenu *Vanves*. L'écriture, se tenant au courant des découvertes de la science, devra donc enregistrer des épels comme *un simp soldat*, *un memb de l'Institut*, sous peine d'être accusée de nous ramener à la langue académique. Mais c'est M. Paul Passy qui nous fait, sur ce chapitre, les révélations les plus cruelles : ne nous a-t-il pas appris l'autre jour que nous ne disons plus *celui-ci*, mais *suisi* (1)? Nous ne sommes pas loin de la langue bien connue où *peut-être* devient *p'têt* et où *seulement* se réduit à *s'ment*. Ceux qui ont lu en anglais les désopilantes lettres d'Artemus Ward, le montreur de bêtes américain, savent à quels irrésistibles effets de rire on peut arriver au moyen de cette photographie auditive : mais le spirituel auteur ne prétendait pas en faire un système d'orthographe.

Et les séparations de mots, n'est-ce pas aussi un emprunt fait à la tradition savante? Où voyons-nous que, dans la parole vivante,

(1) *Les sons du fransais*, deuzième édicion. Didot, 1889.

les articles soient séparés des substantifs? Toute la phrase, au contraire, forme une chaîne plus ou moins serrée dont il nous serait difficile de distinguer les anneaux, si nous n'y étions pas préparés et instruits depuis l'enfance.

Il n'est sorte de méfaits qu'il ne soit de mode d'attribuer aujourd'hui à l'écriture. Elle est en retard sur la langue, elle déguise la vraie prononciation, elle maintient d'apparentes exceptions qui masquent la régularité des lois du langage, elle le pervertit même en substituant une uniformité de mauvais aloi à la variété et à la souplesse de la parole. Il y a sans doute quelque vérité dans ces reproches. Mais qu'est-ce que ces défauts, dont plusieurs ne sont visibles qu'à l'homme du métier, en regard des services que l'écriture rend tous les jours à la conscience linguistique de chacun? Sans elle, le *mot*, c'est-à-dire l'unité irréductible de tout langage, n'existerait qu'à l'état vague et flottant. Les fonétistes sont des ingrats et des barbares qui, si on les écoutait, nous feraient perdre le bénéfice de vingt-cinq siècles de culture. Si on les laissait agir à leur guise et s'ils étaient conséquens avec eux-mêmes, ils feraient rapidement du français une sorte de conglomérat fossile où les seuls linguistes pourraient encore démêler les mots et découvrir la trace d'une ancienne grammaire.

IV.

Avant de chercher quelles modifications de détail pourraient être introduites, il faut examiner les raisons d'utilité qu'on allègue pour une refonte d'ensemble. Ces raisons sont de diverses sortes : économie d'argent, facilité plus grande fournie aux étrangers, commencemens aplanis pour l'enfant, plus large diffusion assurée à la langue française.

L'économie d'argent est un motif fait pour frapper les calculateurs. Un statisticien a reconnu qu'avec le système de M. Raoux, on épargnerait un tiers, ou au moins un quart des lettres. « Si l'on admet que sur 35 millions de Français, 1 million, en terme moyen, consacrent leur journée à écrire ; si l'on évalue le prix moyen de ces journées à 3 francs seulement, on trouve un milliard, sur lequel on économiserait 250 millions par année. La librairie dépense bien une centaine de millions en papier, composition, tirage, port, etc., sur lesquels on gagnerait encore 25 millions. Mais le nombre des gens sachant lire et écrire décuplerait... De sorte que ce profit de 275 millions serait doublé ou quadruplé et l'économie imperceptible d'une lettre par mot donnerait un bien plus grand bénéfice que les plus beaux progrès de la méca-

nique (1). » Je crains qu'il n'y ait là quelque fantasmagorie. Je ne répondrai pas avec un mauvais plaisant qu'on n'y gagnera rien et qu'au bout de l'année il y aura autant de papier noirci. Mais puisqu'il est question de journées d'ouvrier, la qualité du travail ne doit-elle être estimée pour rien? la malfaçon n'a-t-elle pas toujours été comptée comme une perte sèche? Une seule obscurité dans le texte peut coûter plus cher que beaucoup de lettres économisées.

Assurément, il faut souhaiter que la plus grande facilité soit offerte aux étrangers pour apprendre notre langue. Tout ce qu'on pourra faire en ce sens doit être approuvé. Je rappellerai néanmoins, et personne ne le sait mieux que les représentans du phonétisme, qu'une langue s'apprend surtout en l'entendant parler et en la parlant : les moyens de communication, devenus plus rapides et plus nombreux, sont à cet égard le meilleur auxiliaire. Je suppose que, toutes choses restant égales, les difficultés grammaticales qui n'ont arrêté autrefois ni Leibniz, ni Walpole, et qui plus près de nous n'ont pas été un obstacle pour Alexandre de Humboldt, ne décourageront pas les hommes distingués du XX[e] siècle. Mais c'est précisément à cause des étrangers que je recommanderais aux réformateurs la plus grande prudence, et que je voudrais les mettre en garde contre tout changement trop soudain. Il existe à l'heure actuelle un bon nombre d'étrangers qui savent notre langue, qui l'aiment et qui s'en font honneur : serait-il utile de les déconcerter et de les troubler dans leur possession? Est-il bon de donner aux spectateurs du dehors, sur ce terrain qui n'a pas bougé jusqu'à présent, le sentiment de l'instabilité? Une altération trop soudaine dans l'air extérieur de notre langue pourrait faire croire à quelque gros ébranlement interne. Il serait à craindre qu'à ce moment une partie de nos cliens littéraires ne profitât de la circonstance pour nous abandonner. Non-seulement on apprend le français au-delà de nos frontières, mais on écrit, on imprime des journaux et des livres français. Rien ne prouve qu'une révolution radicale serait reconnue : quelques-uns, plus fidèles que nous au passé, pourraient maintenir l'ancienne observance; d'autres, une fois lancés sur cette piste, nous trouveraient trop timides et nous dépasseraient. Au lieu de constater un succès, l'*Alliance française*, qui tient avec raison à notre influence linguistique, aurait peut-être à combattre le danger d'une dislocation.

Je parle en ce moment de l'Europe et non de l'Orient, non de la France coloniale, à laquelle je viendrai tout à l'heure.

Aplanir à nos enfans les commencemens de l'étude, débarrasser

(1) Féline, cité par Didot, p. 354.

l'école primaire des broussailles qui l'encombrent, voilà enfin un motif qui a une réelle valeur. Si une réforme de l'orthographe doit amener ce bienfait, quelles que soient les objections qui pourront venir d'ailleurs, il faudra y souscrire sans retard. Mais là encore prenons garde de rien exagérer : je ne crois pas qu'il y ait aucune orthographe, — même phonétique, — qui dispense nos maîtres d'école d'avoir du bon sens et de la modération. Tout deviendra entre leurs mains matière à examen et à concours, si leur esprit est orienté de ce côté : les tours de force en chronologie vaudraient-ils beaucoup mieux? La nouvelle orthographe n'aurait-elle pas bientôt elle-même ses arcanes et ses pièges? Il appartient à ceux qui instruisent et qui dirigent nos maîtres, de leur faire comprendre que tous les enfans ne doivent pas être élevés comme s'ils étaient destinés à devenir instituteurs. Les raffinemens de l'orthographe n'auraient jamais envahi l'école, si l'école avait eu dès l'origine ses patrons s'intéressant à l'éducation populaire, la voulant sobre et solide. On ne voit pas ce que l'irruption de la néographie changerait aujourd'hui à cet état de choses. Elle y ajouterait sans doute un nouvel élément de confusion, et elle ferait perdre, en doutes et en disputes, un temps déjà trop envahi par des occupations d'une utilité contestable. C'est en ôtant dans les examens à la dictée sa valeur prépondérante et éliminatoire, c'est en pesant les fautes au lieu de les compter, et en ayant toujours devant les yeux le but général de l'examen, qu'on parviendra à diminuer peu à peu la force du préjugé orthographique.

A plus forte raison doit-on épargner les subtilités de l'orthographe aux nouveaux Français de la Cochinchine, du Tonkin et du Sénégal. Ce n'est pas l'orthographe seulement, mais c'est la langue qu'il faut simplifier à leur intention. Le général Faidherbe a consacré les dernières forces de sa vie à cette cause. J'ai vu, comme tout le monde, à l'Exposition de l'esplanade des Invalides, les cahiers des petits écoliers annamites et cambodgiens. Quelques maîtres ont déjà compris qu'il y a un choix à opérer dans la civilisation qu'on leur apporte. Ils n'ont que faire du détail de nos règles grammaticales, comme j'espère aussi qu'on leur fera grâce de nos rois mérovingiens, de nos quatre-vingt-six départemens et des affluens de nos rivières de France. L'école sera un puissant agent d'assimilation à condition d'offrir des connaissances d'une application immédiate : il me semble que des ateliers où l'on apprendra à travailler le bois et le fer avec les outils perfectionnés de l'industrie moderne seront d'excellentes annexes de l'école, et rempliront heureusement le temps qu'on pourra gagner en sacrifiant une partie de notre savoir scolaire.

V.

Revenons à ces amis de l'orthographe française qui, sans désirer pour elle une refonte totale, s'étonnent de ses fantaisies et lui voudraient un peu plus de conséquence et de logique. Voici d'abord ce qu'on peut dire, non pour légitimer, mais pour expliquer les contradictions dont ils sont offusqués.

Une langue n'est pas, comme on le suppose trop souvent, un système. Elle n'est pas davantage, comme on le répète trop de nos jours, un organisme. Elle est un ensemble de signes accumulés par les siècles et qui n'ont ni le même âge, ni la même provenance. Ces signes ont été emmagasinés à des époques éloignées les unes des autres par des hommes qui différaient entre eux de culture, d'idées et d'habitudes. Quoi d'étonnant qu'il y ait quelque bigarrure dans un assortiment ainsi créé par acquisitions successives et sans dessein préconçu ? Ce qui serait surprenant, ce serait l'uniformité. On parle aujourd'hui d'orthographe historique et l'on nous propose de prendre pour modèle celle du XIIe siècle : mais il n'y a aucune raison pour que le haut moyen âge fasse la loi aux siècles qui ont suivi et qui mériteraient sans doute aussi d'être respectés en leur individualité. La langue est un bien héréditaire que chaque âge cultive, aménage, transforme selon ses besoins et ses moyens : nous appliquerons la vraie méthode historique en nous attachant au dernier état, pour en comprendre la formation et pour en tirer à notre tour le meilleur parti.

Si l'on examine l'œuvre de nos prédécesseurs immédiats, on y peut trouver sans doute des défectuosités : mais, en somme, on doit reconnaître qu'ils n'ont manqué ni de soin, ni de rectitude. Ils ont administré l'orthographe française en bons pères de famille, dans des vues d'utilité pratique. En fait de langage, il est une loi qui prime et domine toutes les autres : la nécessité d'être clair et le devoir d'être compris. Plutôt une inconséquence qu'une obscurité ! Telle est la règle qui, dans les cas douteux, paraît avoir guidé nos pères. Ils n'ont ni l'envie de faire vivre un passé mort, ni le désir de l'effacer à tout prix. Ils ont voulu façonner un instrument, et non produire un travail scientifique, ni mettre au jour une œuvre d'art.

Il est intéressant de consulter à ce sujet les cahiers que les membres de l'Académie française avaient couverts de leurs notes lors de la première édition du dictionnaire (1). On y voit l'opinion

(1) *Cahiers de remarques sur l'orthographe françoise pour être examinez par chacun de Messieurs de l'Académie*, publiés par Ch. Marty-Laveaux.

d'hommes tels que Bossuet, Pellisson, Mézeray, Regnier des Marais. C'est l'utilité qui leur sert de règle : ils sont à mille lieues de toute idée de système ou de dilettantisme. A côté d'eux, quelques esprits plus subtils proposent des finesses qui sont aussitôt repoussées. Ainsi l'académicien Doujat penchait fort pour les distinctions. A l'occasion du mot *dauphin*, voici le dialogue qui s'engage :

« Je voudrais *dauphin*, dit Pellisson. — Ne pourrait-on pas, insinue Doujat, apporter ici quelque distinction entre *dauphin*, poisson, et *daufin*, homme. — Non, » répond brusquement Régnier.

« On pourrait, dit encore Doujat, retenir le *c* pour faire différence entre *un lict* et *il lit*. — Il faut, reprend Regnier, le *c* partout où il se prononce ; hors de là, point. — J'en suis d'accord, ajoute Bossuet. Personne n'écrit plus autrement que *saint*, *sainte*, *droit, toit*, *effet*, *préfet*, etc. Pour *infect*, il me semble qu'on le sonne un peu comme à *respect*. Ainsi je le retiendrais. »

Mais ces mêmes hommes consentent à des distinctions d'orthographe lorsque, entre deux mots primitivement identiques, l'usage a introduit quelque différence un peu profonde et sérieuse. C'est ainsi qu'après discussion ils ont laissé passer *dessin* et *dessein*, *compter* et *conter*, *anoblir* et *ennoblir*.

Ennoblir, j'en doute (Tallemant).

Je doute d'*ennoblir* (Segrais).

On écrit *annoblir*. Il a été décidé dans la compagnie qu'*anoblir* est rendre noble et *ennoblir* rendre illustre (Doujat).

Je doute un peu d'*ennoblir*, mais je me rends à l'autorité de la compagnie (Bossuet).

J'appelle *ad majus concilium* sur la distinction prétendue d'*anoblir* et *ennoblir*. Je crois le dernier mauvais (Pellisson).

La distinction a fini par passer, et il n'y a pas lieu de la regretter, puisque la nuance existe dans la réalité.

Une telle manière de procéder est bien éloignée de celle de nos réformateurs. Mais s'il est une vérité qui ressort de ce qui précède et qu'enseigne l'expérience du passé, c'est qu'il est impossible de se tenir à un principe exclusif et unique. Comme ces organes du corps humain qui doivent répondre simultanément à plusieurs fins, l'orthographe est obligée de remplir des conditions diverses, simplicité, clarté, élégance, fidélité à l'usage. On voit d'époque en époque reparaître cet axiome, que l'écriture doit être l'image de la parole. Sans doute elle est l'image de la parole, mais elle est encore quelque chose de plus. Elle doit apporter à la parole un surcroît de limpidité, car nous voyons les mots en même temps que nous les entendons, et le trait complète ce que le son ne fait qu'ébaucher. C'est ne pas faire de l'écriture l'estime qu'il convient, de la mettre sur le rang d'une simple sténographie. Quoique inti-

mement unie à la parole et ne pouvant exister sans elle, l'écriture est jusqu'à un certain point un art ayant ses règles à lui et ses obligations spéciales. C'est ainsi qu'en rédigeant on nous demande d'autres qualités qu'en parlant, exigence légitime et fondée, puisque en écrivant nous avons à la fois plus de temps pour réfléchir et moins de facilité pour nous reprendre (1).

Je suis obligé, à ce propos, de dire à mes confrères les linguistes que notre point de vue n'est pas tout à fait celui du reste des hommes : il en est même quelquefois l'opposé. Le linguiste étudie par profession les changemens que l'usure et le temps apportent aux mots : la régularité des lois phoniques est pour lui un spectacle intéressant, dont il désire ne rien perdre. Il observe, par exemple, comment des mots très différens à l'origine se sont peu à peu, sous l'influence de lois connues et nécessaires, rapprochés l'un de l'autre jusqu'au point de se confondre. Ce n'est jamais sans une sorte de satisfaction qu'un homme de science constate la vérification d'une loi : il demandera donc qu'on la mette dans tout son jour, et qu'on éloigne tout ce qui pourrait en déguiser les effets. Mais la préoccupation du grand nombre n'est point là : la masse des hommes, sans chercher plus loin, se sert de l'écriture pour être comprise ; elle se résoudra plus facilement à ajouter un signe de convention qu'à laisser subsister le doute. Ce n'est pas la première fois qu'on voit le grand nombre juger les choses d'une autre façon que les spécialistes : comme il est question ici d'un intérêt général, c'est évidemment le grand nombre qui est dans le vrai et c'est le spécialiste qui devra lui faire le sacrifice de ses préférences. Ne lui reste-t-il pas, pour se dédommager, la consolation de la critique et le plaisir de voir plus loin que la foule?

VI.

En prenant pour base l'état actuel, qu'il s'agirait de conserver, quels changemens de détail serait-il utile d'introduire? Il s'est fait là-dessus, en ces derniers temps, un certain échange de vues. Des esprits réservés et sages se sont fait entendre (2). Ce n'est pas ici, on le conçoit, le lieu d'introduire une discussion sur un tel sujet. Je me bornerai à donner brièvement mon avis.

Plutôt que de faire la guerre à quelques mots isolés, il vaudrait

(1) Théodore de Bèze disait déjà au XVIe siècle : « Une autre raison qui me semble bien à propos, est que l'écriture doit toujours avoir je ne sais quoi de plus élabouré et plus acoutré que la prolation (la prononciation), qui se perd incontinent. »

(2) Voir entre autres un travail de Ch. Lebaigue, *la Réforme orthographique et l'Académie française*, où la question est étudiée avec soin et savoir.

mieux porter l'effort sur certaines règles grammaticales, telles que la formation du pluriel, parce que ces règles trouvent leur application à tout instant, et parce qu'avec leurs exceptions, qui souffrent elles-mêmes des exceptions, elles sont tout particulièrement le cauchemar des écoliers. Des pluriels comme *châteaus, chevaus, caillous, cieus*, n'auraient rien de trop étrange. Les romanistes assurent que l'*x* s'est introduit dans ces pluriels par une erreur de lecture : faisons donc disparaître l'erreur, ce qui aura l'avantage de ramener un assez grand nombre de mots dans la règle générale. Je ne réclame point pour ce changement un commandement exprès, avec arrêt de proscription contre l'ancienne orthographe : je voudrais qu'une période de transition pût s'établir, pendant laquelle les deux manières seraient admises sur le pied d'égalité. C'est ainsi que peuvent se faire les changemens, car les yeux et l'esprit ont alors le temps de s'habituer aux nouveautés, et quand la confirmation définitive arrive, elle ne déroute ni ne surprend personne.

Un autre point de la grammaire qui a causé bien des naufrages, ce sont les noms composés. Nos manuels se montrent sur ce chapitre singulièrement pointilleux. Ils veulent qu'on orthographie *des porte-plume*, parce que dans chacun il n'y a qu'une plume : mais ils demandent qu'on écrive *un porte-cigares*, parce que l'étui contient ou peut contenir plusieurs cigares. Ils prétendent qu'il faut écrire *des arcs-en-ciel :* mais en même temps ils sont assez honnêtes pour prévenir qu'on ne doit pas faire entendre l'*s*. Ce sont là de pures subtilités, qui n'ont pas été imaginées, je le veux bien, pour tracasser le monde, mais qui témoignent chez leurs inventeurs d'un excès de scrupule. Une chose qui devrait les rassurer, c'est que nous employons sans y penser quantité de composés de même sorte, que nous traitons comme mots simples : nous écrivons *des plafonds, des vinaigres, des vauriens, des tocsins, un portefeuille*, sans que la grammaire ni la logique en soit autrement compromise. On abuse des traits d'union : quand un mot composé est devenu assez familier à notre esprit pour que nous cessions de faire attention aux élémens dont il se compose, le moment est arrivé d'opérer la soudure.

Les participes ont une réputation proverbiale qu'ils doivent à leurs allures capricieuses et difficiles à comprendre. Il faut avouer que la langue n'est pas la seule coupable, mais que les règles de la grammaire officielle y ont quelque peu ajouté. On nous dit, par exemple, qu'il faut écrire : *la maison que j'ai vu construire* et *la maison que j'ai vue tomber :* mais dans les deux cas la syntaxe est la même, *vu* a pour vrai régime l'infinitif et devrait rester invariable. Il serait bizarre, dans une phrase ainsi orthographiée : *les*

vaisseaux que j'ai vus arriver, de faire sentir l's; c'est la preuve que cette lettre est de trop.

Voilà, selon moi, dans quel sens on devrait surtout travailler à la simplification de notre orthographe, plutôt que de reviser les mots un à un pour leur retrancher quelque lettre. Je ne crois pas que cette revision du vocabulaire pourrait être conduite jusqu'au bout sans faire aucune concession à l'usage ou à la clarté, de sorte qu'on supprimerait d'anciennes inconséquences pour en créer de nouvelles. Je n'en citerai qu'un seul exemple, que j'emprunte aux lettres doubles. On pourrait, aux mots d'origine populaire, enlever les lettres doubles, ce qui mettrait l'écriture d'accord avec la prononciation : on écrirait donc *home, honeur, anée, aporter, acorder, inocent*. Mais il serait impossible de faire la même opération sur certains mots d'origine savante; il faudrait, pour orthographier comme on prononce, écrire: *appétence, acclamer, annuité, innovation*. On aurait donc obtenu cet avantage de mettre l'écriture d'accord avec la langue parlée; mais on serait encore loin de cette parfaite simplicité que rêvent quelques esprits rectilignes. Ajoutez cette circonstance que la prononciation n'est pas la même dans toutes les parties de la France, qu'elle n'est pas aujourd'hui ce qu'elle était il y a cinquante ans, et que sans aucun doute elle est appelée à changer encore. Notre orthographe actuelle ne gêne point la parole, parce que personne ne lui demande une fidélité rigoureuse : avec une graphie nouvelle, qui prétendrait peindre le langage, on verrait aussitôt commencer les discussions. Au temps d'Étienne Pasquier, on reconnaissait à l'orthographe de quelle province chaque écrivain était originaire. Quand une nation est répandue depuis un millier d'années sur un grand territoire, c'est surtout la langue écrite qui fait son unité : n'y touchons donc pas à la légère.

J'ai laissé de côté à dessein des argumens d'une nature particulière, qui ont été donnés, non sans vivacité, en faveur de la conservation. Ces projets de réforme tombent dans une époque de raffinement où règnent simultanément les penchans les plus divers et où, à côté des plans utilitaires de simplification, on rencontre les besoins et les imaginations d'une culture de serre-chaude.

Nous sommes devenus capables de voir et de sentir quantité de choses dont nos aïeux étaient loin de se douter. Après tant de siècles de littérature, les mots existent pour les yeux presque plus encore que pour les oreilles. On s'est habitué à un certain groupement de lettres, lequel forme comme une manière d'hiéroglyphe qui représente directement l'idée. Plus ce groupement est singulier et rare, plus l'idée qu'il éveille semble avoir de distinction. En enlever ou y modifier quelque chose revient à diminuer ou à tron-

quer la pensée elle-même. Ce sont surtout les poètes qui ont ces délicatesses de sentiment. On a pu lire la lettre de l'un des plus brillans, qui déclare que supprimer les *y*, les *ch* et les *th*, ce serait enlever aux mots « leurs lettres de noblesse. » Ce disciple de l'école d'Alexandrie écrirait volontiers sans doute des *rhoses* et des *catarrhactes*. En y pensant un peu, il y a, au fond, quelque chose de légitime dans ce sentiment. Il est naturel que le poète aime jusqu'à l'apparence des mots qui lui rappellent ses lectures, qui ont été les confidens de ses émotions et qui ont été associés à ses triomphes. C'est ainsi que l'officier aime jusqu'à la dragonne de son épée et jusqu'aux boutons de son uniforme. Pour comprendre cet ordre d'idées, il suffit de songer aux noms propres : n'avons-nous pas tous dans la mémoire quelque nom chéri dont nous ne voudrions pas altérer ni perdre le moindre trait ?

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que d'impressions intelligibles au commun des hommes. Mais on nous a appris en ces dernières années que les mots ont une couleur, une forme, un parfum, avec lesquels l'écrivain agit sur nos sens de façon matérielle et tangible. Ici il faut avouer que la question de l'orthographe se complique terriblement : est-elle pour quelque chose dans cette transposition des perceptions ? Je serais porté à le croire, car le secret de cette esthétique me paraît devoir être cherché dans l'effet des souvenirs personnels, dans l'action plus ou moins consciente des associations d'idées. Mais je ne voudrais pas me risquer parmi les détours d'un système aussi malaisé à vérifier. Il était utile de le mentionner, pour montrer comment on retrouve, jusque sur un domaine si étroit et si peu fait pour la fantaisie, les incertitudes d'une civilisation qui, sollicitée de côté et d'autre, a peine à reconnaître sa voie parmi tant d'entraînemens contraires.

VII.

En tout ce qui précède, nous n'avons pas beaucoup parlé jusqu'à présent de l'Académie française. C'est cependant l'Académie qui est censée avoir en ces matières un pouvoir souverain : n'a-t-elle pas été instituée pour donner « des règles certaines » à la langue? Tous les réformateurs s'adressent à elle et la mettent en demeure d'agir. M. Louis Havet, dans la pétition qu'il a lancée, se tourne vers elle. Tout ce qu'elle fera, dit-il, sera ratifié par la pratique universelle. D'autre part, des conservateurs inquiets envoient une contre-pétition pour engager l'Académie à ne pas céder. Confiance digne d'éloge, louable empressement, qui doit faire songer l'un des membres de la compagnie à cette Sagesse suprême dont les

pauvres humains, dans les événemens de la vie, ne se lassent point d'invoquer la volonté!

Nous avons ici le spectacle singulier d'un grand corps jouissant d'une autorité en apparence sans limites. En ce pays, qu'on dit si difficile à gouverner, c'est déjà une étrangeté. Mais la surprise augmente, quand on considère que cette autorité, l'Académie ne l'a jamais briguée ni réclamée, et qu'elle l'exerce en quelque sorte malgré elle. Dans le dictionnaire qu'elle réédite de temps à autre, elle n'édicte jamais d'arrêts, personne, au contraire, n'est plus accommodant. « On écrit *je payerai* ou *je paierai* ou *je paîrai*... *Remerciement* ou *remercîment*... *Terrein* ou *terrain*... *Zéphire* ou *zéphyr*... Quelques-uns écrivent de cette manière... Plusieurs suppriment le tréma... » Ces formules de doute et ces alternatives laissées au lecteur abondent. Tel a toujours été le langage de l'Académie. « La première observation que la compagnie a cru devoir faire est que, dans la langue française, comme dans la plupart des autres, l'orthographe n'est pas tellement fixe et déterminée qu'il n'y ait plusieurs mots qui se peuvent écrire de deux différentes manières qui sont toutes deux également bonnes; et quelquefois aussi il y en a une des deux qui n'est pas si usitée que l'autre, mais qui ne doit pas être condamnée. » Ainsi débute le cahier de remarques dont nous avons déjà parlé. Mais l'Académie avait beau prêcher la tolérance : le public voulait avoir une règle. Il la veut aujourd'hui plus que jamais, et il se plaint quand on ne l'impose pas de façon nette et impérative. Si vous le laissez dans le doute, il croit que vous lui cachez la vérité. Ce même Ambroise-Firmin Didot, que nous avons trouvé en projet d'humeur assez entreprenante, demande à l'Académie de fixer une bonne fois comment on doit, à la fin des lignes, séparer les groupes de consonnes, et s'il faut diviser en *sous-cripteur* ou en *sou-scripteur*, en *coléop-tère* ou en *coléo-ptère*. Ici le théoricien disparaît, le praticien se montre.

J'avoue avoir été longtemps parmi les partisans d'une honnête liberté en orthographe. Un caractère naturellement tolérant m'y portait. La curiosité du linguiste, qui fait son profit de toutes les anomalies (car elles sont en grammaire ce que sont les monstres en histoire naturelle), ne pouvait qu'y trouver son compte. Mais c'est là une utopie à laquelle, devant les réalités de la vie, on est obligé de renoncer. Autre chose est pour un pays de n'avoir jamais eu d'orthographe, autre chose est de renverser celle qui existe depuis une suite de générations. Ce qui est la liberté dans un cas devient l'anarchie dans l'autre. Ni l'enseignement, ni l'administration, ni l'imprimerie ne pourraient s'accommoder de la liberté.

L'avantage d'une règle uniforme et incontestée est un de ces bienfaits dont on ne se doute pas aussi longtemps qu'on en jouit

en paix, mais qu'on réclame avidement aussitôt qu'on en est privé. Je me souviens d'avoir lu la brochure d'un employé supérieur de chemins de fer allemand qui raconte comment, après avoir appris successivement dans ses classes trois orthographes différentes, celles de Heyse, de Becker et de Jacob Grimm, il s'en était ensuite formé, pour son usage personnel, une quatrième éclectique dont il était assez satisfait, quand il reçut tout à coup de ses chefs hiérarchiques une admonestation sévère avec ordre d'écrire selon la norme officielle. Ayant ensuite passé du service de Brunswick à celui de la Prusse, il fallut de nouveau changer, ce qui ne le dispense pas de devoir en connaître encore deux ou trois autres pour ses fils, dont il surveille les devoirs et qui sont placés dans des classes différentes. Chaque fois qu'il leur vient en aide, il ne manque pas de leur recommander de ne pas écrire comme leur père, mais comme le veut le professeur du jour et la science du moment. Transportez ceci en France, où ne manquent ni les chefs de bureau, ni les commissions d'examen, ni le goût des paperasses symétriques, et vous aurez une idée des tracas, des pertes de temps, des polémiques creuses et des récriminations inutiles auxquelles nous avons échappé.

Voilà le service que nous a rendu l'Académie française il y a deux siècles, non par esprit d'usurpation et par le désir de nous régenter, mais parce que le public le lui demandait et parce que les conditions d'un grand état moderne l'exigeaient. On ne peut pas soutenir qu'elle se soit mal acquittée de sa tâche, puisque le but qu'on avait en vue, c'est-à-dire l'ordre, a été pleinement atteint.

Mais telle est l'action réciproque des choses de ce monde, que la haute autorité dont jouit l'Académie française est devenue à son tour un embarras. Ceux qui s'adressent à cette compagnie pour lui demander de décider, de sa pleine autorité, tel ou tel changement, attendent d'elle une chose qu'elle n'a jamais faite et dont, à vrai dire, elle n'est pas capable. Elle s'est toujours contentée de choisir entre deux usages celui qui lui paraissait le meilleur. Elle a rempli son rôle de « greffier » sans jamais prétendre en savoir plus que le public. Elle suit l'usage, elle ne le précède jamais. « Comme il ne faut point se presser de rejeter l'ancienne orthographe, dit la préface de 1718, on ne doit pas non plus faire de trop grands efforts pour la retenir. » Quand, en 1740, elle supprima les *s* et les *d* étymologiques dans les mots comme *aspre*, *advocat*, il y avait longtemps que dans l'usage des nouvelles générations ces lettres étaient omises. « L'Académie, dit d'Olivet, n'a fait que suivre le public, qui est allé plus vite et plus loin qu'elle. » Lorsqu'en 1762, elle remplaça l'*y* par un *i* dans les mots comme *roi*, *foi*, le

changement était déjà fait en quantité de livres. Quand, en 1835, elle se décida à écrire : *ils venaient* au lieu de : *ils venoient*, il y avait quarante ans que *le Moniteur* imprimait de cette façon. C'est à cette réserve, à cette prudence, à cette déférence que tient son immense autorité : les étrangers seuls s'imaginent qu'elle exerce sur notre langue une sorte de tyrannie volontaire. Mais aujourd'hui, comment se déciderait-elle entre deux usages? Depuis longtemps aucune dissidence ne s'est produite, aucune nouveauté ne s'est montrée. L'Académie subit la peine de tous les pouvoirs absolus : après qu'on lui a demandé l'uniformité et qu'elle l'a créée, on réclame d'elle le progrès, que l'uniformité a pour effet ordinaire de retarder et d'étouffer. Les novateurs exigent d'elle avec une insistance croissante ce qu'elle est de moins en moins en état de donner.

C'est alors que les impatiens scrutent les origines d'un pouvoir qu'on avait accepté de confiance jusque-là, relèvent dans ses actes des erreurs et des contradictions, et, dressant la liste de ses fautes, mettent en doute sa compétence. Il ne faut pas espérer l'équité chez des opposans. Nous avons pu lire des articles de journaux où l'on reproche à Pellisson et à Mézeray d'être restés étrangers aux leçons de la philologie moderne. La critique, n'ayant pas à se préoccuper des besoins multiples auxquels il s'agissait de répondre, se place à un point de vue exclusif et unique, et traite de haut, condamne comme ignorance et comme faute tout ce qui ne cadre pas avec ses visées du jour.

Voilà le point où nous en sommes aujourd'hui : d'une part, un corps littéraire un peu étonné de ce qu'on attend de lui, et demandant les indications du public pour modifier son œuvre ; d'autre part, le public, surpris d'entendre contester des directions qu'il est accoutumé à suivre, mais dépourvu par lui-même de lumières et d'initiative. Comment sortir de ce *statu quo?*

Quand l'engourdissement s'est emparé d'un membre ou d'une institution, il faut rétablir l'activité par des mouvemens modérés et gradués. Je demanderais d'abord aux réformateurs de vouloir bien montrer un commencement d'initiative. Pourquoi ne feraient-ils pas eux-mêmes l'application et la preuve de leurs idées en choisissant un point particulièrement évident et en pratiquant dès à présent ce qu'ils conseillent? De cette façon, l'opinion se familiariserait avec la possibilité d'un changement, le sommeil séculaire serait interrompu. Il n'est pas jusqu'aux protes, dont on accuse l'esprit de résistance, qui seraient plus faciles à mettre en mouvement si l'on se bornait à un seul changement (1).

(1) Donnons ici une bonne note à la *Revue* où nous écrivons, qui a empêché la prescription et prouvé son désir d'indépendance, en continuant d'orthographier à sa ma-

En choisissant pour ses débuts une réforme qui en vaille la peine et qui soit une vraie simplification, le parti du progrès mettrait le public de son côté. L'Académie saurait alors où elle doit porter son attention ; pas plus que dans le passé, elle ne s'obstinerait à « retenir l'ancien usage. » Quel que soit le haut rang qu'elle occupe dans le monde des idées, quelles que soient les autres obligations qui sont venues se joindre à sa destination première, elle se montrerait encore prête à trancher ces menus différends. Pour reprendre cette portion de son rôle, elle attend seulement que le moment utile soit venu : car les mêmes censeurs qui accusent son inertie lui adresseraient peut-être, en cas d'initiative prématurée, le reproche de présomption et d'intervention indiscrète.

Une dernière réflexion pour finir. On aura remarqué, sans doute, avec quelle extrême lenteur les moindres changemens se font sur ce domaine, lenteur qui contraste avec la rapidité dont se précipitent parfois les idées et les mœurs. La langue elle-même marche d'un pas plus accéléré que sa représentation écrite. Nous sommes ici sur un terrain où la tradition règne en maîtresse : nulle part ailleurs on ne voit aussi bien la continuité d'une œuvre humaine. Nos enfans apprennent encore l'a b c exactement dans l'ordre où Palamède, selon la fable, pour charmer les ennuis de la guerre de Troie, enseignait aux guerriers grecs les lettres de l'alphabet phénicien. Qui peut dire combien de siècles celui-ci comptait déjà par devers lui quand les marchands de Sidon l'apportèrent aux Hellènes ? C'est que l'écriture est une de ces acquisitions élémentaires qui, par sa diffusion autant que par la peine qu'elle coûte, se dérobe aux brusques transformations. Tout le monde connaît l'histoire de ces empereurs, de ces rois, qui avaient imaginé d'ajouter une lettre nouvelle à l'alphabet, et qui ont échoué dans leur tentative. Les hommes de 89 et de 93, si hardis contre toutes les formes du passé, qui ont rompu avec les vieilles méthodes de mesurer l'espace et de diviser le temps, n'ont pas touché à ces humbles, mais nécessaires et indestructibles instrumens de civilisation. Il y a là pour les novateurs un avertissement et une leçon : les réformes proposées devront se faire petites et imperceptibles, elles devront se glisser une à une, pour être admises à s'annexer au capital de savoir qui est à la base de toute éducation.

MICHEL BRÉAL.

nière, contrairement au modèle académique, les pluriels comme *enfans*, *élémens*. c'est l'ancienne façon, encore attestée par *gens*, *tous*. Nous avons tellement perdu le sens de la liberté, que j'ai vu des littérateurs se moquer de cette modeste, mais respectable protestation.

LES

GRANDS COMITÉS PARLEMENTAIRES

L'EXPÉRIENCE DE 1848.

La chambre des députés élue le 6 octobre 1889 est à peine réunie qu'on l'invite déjà à entrer dans la voie des agitations et des empiétemens. Une demi-douzaine de députés, MM. de Lanessan, Henry Maret, Siegfried, Bourgeois, Letellier, se sont épris subitement de l'idée de revenir au système des grands comités parlementaires de la première révolution et de 1848. Il paraît que la chambre n'occupe pas, dans les pouvoirs publics, une place assez considérable, et, qu'intéressante victime, elle a besoin de se défendre contre les tendances dominatrices du gouvernement. Il serait nécessaire de grandir ses moyens d'action, d'en faire un gardien plus sévère des prérogatives parlementaires, un surveillant plus vigilant des administrations publiques. On estime en plus que, chargée de renouveler l'ensemble de nos institutions économiques et financières, il lui faut, pour cette œuvre géante, les cent yeux d'Argus et les cent bras de Briarée.

Nous cherchons vainement dans quelles manifestations de l'opinion et dans quels incidens de la dernière législature les auteurs de ces projets ont cru découvrir l'urgence d'une pareille révolution dans l'organisme législatif. Si, dans ces dernières années, on s'est plaint de quelque chose, ce n'est pas, à coup sûr, de l'efface-

ment de la chambre et du tempérament autoritaire du pouvoir exécutif. Il ne nous paraît pas davantage qu'aux dernières élections le suffrage universel ait demandé à ses futurs députés de faire grand. Il est bien vrai qu'il a reproché aux anciens de s'être beaucoup agités et d'avoir peu produit, d'avoir touché à toutes les questions sans en résoudre aucune, d'avoir préparé le césarisme en multipliant les crises ministérielles et en rendant toute administration impossible. Mais quel lien peut-il y avoir entre la danse de Saint-Guy dont la chambre de 1885 était atteinte et les articles du règlement relatifs aux commissions? Ce règlement n'a-t-il pas suffi aux besoins des assemblées précédentes, dont la tâche était aussi considérable, et qui ont laissé derrière elles une œuvre législative plus importante et plus pratique? Et en supposant, — ce que nous ne contestons pas, — qu'il y ait quelques modifications de détail à apporter dans ce règlement, que le travail des commissions soit trop émietté, les compétences trop dispersées, l'initiative parlementaire laissée trop libre et traitée avec trop d'indulgence, est-il nécessaire, pour cela, d'aller chercher dans l'arsenal de la révolution les armes redoutables qu'elle avait forgées pour résister à l'Europe et centraliser dans une assemblée tous les pouvoirs et toute la vie d'une nation?

Et d'ailleurs il serait facile de démontrer que les conditions d'existence des assemblées uniques sont toutes différentes de celles des assemblées qui légifèrent en collaboration avec d'autres. Il serait non moins facile d'établir qu'à l'heure présente le plus pressé n'est pas de grandir le rôle et la puissance du pouvoir législatif. On prouverait également sans peine que nos institutions politiques, administratives et financières, en dépit de leurs nombreux abus, ne commandent point de telles révolutions qu'une convention ou une constituante soit nécessaire. Mais le suffrage universel vient de s'exprimer à cet égard d'une façon particulièrement nette et ce serait entrer dans un débat de doctrine étranger à notre sujet. Nous ne voulons écrire qu'une page d'histoire.

A côté des esprits attardés qui vivent exclusivement des traditions historiques et y puisent, au gré de leurs passions ou de leurs intérêts personnels, il en est qui ne se tiennent point d'ordinaire dans le domaine des illusions, mais qui sont volontiers amoureux du nouveau. Quelques-uns de ceux-ci croient voir dans le système des grands comités un moyen d'action parlementaire plus énergique et pouvant se concilier avec les nécessités du principe de la séparation des pouvoirs. C'est pour ces derniers que nous avons songé à écrire l'histoire des grands comités de l'assemblée constituante de 1848, dont ils prétendent restaurer utilement l'insti-

tution. Ils pourront constater les déplorables résultats que ces comités ont donnés dans la pratique, combien ils ont déçu les espérances de ceux qui les avaient imaginés. Ils verront comment la constituante a été amenée, à bref délai, à les destituer de leurs fonctions ou à rétrécir leur domaine, devant la double certitude que les comités n'accéléraient point le travail parlementaire et qu'ils étaient un grave obstacle aux bons rapports entre les pouvoirs publics. Nous avons multiplié les faits et les citations afin de ne laisser aucun doute sur l'exactitude de nos conclusions. Le travail est peut-être un peu touffu, mais nous avons l'espérance que les arbres ne cacheront pas la forêt.

I. — ORIGINES DE L'INSTITUTION DES COMITÉS.

Ce serait une grave erreur de croire que les constituans de 1848 ont obéi à des motifs exclusivement doctrinaux ou techniques lorsqu'ils ont renoncé au règlement qui, depuis 1814, avait présidé aux travaux de nos assemblées parlementaires. Ce règlement était loin d'être parfait, mais il avait suffi à huit assemblées dont quelques-unes avaient fait bonne figure devant l'histoire. Les chambres de la restauration et de la monarchie de juillet avaient parfois montré à l'égard du pouvoir une docilité excessive et malheureuse. Quelques-unes avaient été fort médiocres. On ne peut pas oublier, toutefois, que plusieurs d'entre elles ont laissé des monumens législatifs absolument remarquables, et que la tribune française a vu, sous leur règne, des débats d'une ampleur et d'une élévation comme elle en a rarement revu depuis.

Le règlement de 1814 s'était perpétué, avec de légères modifications, pendant trente-quatre ans. Il fractionnait un peu trop le travail législatif et n'opposait pas, dit-on, une barrière suffisante aux excès de l'initiative parlementaire; mais ce ne fut point le reproche qui lui fut adressé par les nouveaux députés. Il ne fut presque pas question de lui, de ses qualités et de ses défauts dans la grande et importante discussion qui eut lieu en mai 1848. On l'abandonna systématiquement, non point comme défectueux dans ses détails, mais parce qu'il se heurtait directement à la situation et aux préoccupations nouvelles.

La commission du règlement nommée par la constituante se composait, en grande majorité, d'anciens membres de l'opposition constitutionnelle de la chambre de 1846. On y remarquait les noms de MM. Dufaure, Vivien, Gustave de Beaumont, Duvergier de Hauranne, de Corcelle, Pagès de l'Ariège, Dupin, Havin, Jules de Lasteyrie, Crémieux, Billault, Stourm. L'assemblée avait pensé que

son nouveau règlement devait être élaboré par des hommes ayant l'expérience et les traditions législatives. Elle n'avait pas été fâchée, en même temps, d'en confier la rédaction, c'est-à-dire l'interprétation et l'organisation de ses pouvoirs, à des membres de la minorité. N'était-on pas en présence d'un gouvernement qui n'avait pas la confiance de l'assemblée, ou tout au moins y comptait un grand nombre d'adversaires ?

La nomination de la commission du règlement fut un des premiers incidens de la lutte qui s'engagea, dès l'ouverture de la constituante, entre les membres du gouvernement provisoire et l'assemblée. Il s'agissait de savoir comment celle-ci se débarrasserait des hommes que la révolution de février avait portés au pouvoir, et dont les doctrines et la politique étaient en contradiction avec les sentimens et les intérêts de la majorité de l'assemblée nouvelle. Cette aspiration était vague, parce que l'assemblée ne se connaissait pas elle-même et que ses partis étaient encore en formation, mais elle existait et se traduisit dès la première séance.

La constituante tendait à absorber tous les pouvoirs. D'abord, première émanation du suffrage universel, elle avait de ses origines populaires une très haute et très légitime idée ; en second lieu, élue sur des programmes qui touchaient à tout, elle se croyait appelée à renouveler de fond en comble les institutions de la France. Enfin, le plus grand nombre des personnalités de l'ancien parti monarchique, et même du parti républicain modéré, craignaient de voir le gouvernement provisoire s'appuyer sur Paris pour se maintenir aux affaires contre la volonté de l'assemblée. Il n'en fallait pas tant pour que la commission du règlement prît comme base de ses travaux la souveraineté absolue de la constituante et son droit d'exercer un contrôle de tous les instans sur le pouvoir exécutif. La conclusion nécessaire de ces prémisses était la création de grands comités centralisant l'examen de tous les projets, intervenant, sous prétexte de surveillance, dans les détails de l'administration, formant une sorte de gouvernement occulte destiné à diriger l'assemblée, à la discipliner et à lui permettre de ramasser tous les pouvoirs. Cette préoccupation hanta certainement la commission, et elle n'était point pour déplaire à la majorité.

La commission du règlement ne fit d'ailleurs que s'inspirer des principes qui avaient été posés, dès l'ouverture de la session, par les premiers orateurs de la constituante. Dans la séance du 8 mai, le président Buchez s'écrie, aux applaudissemens de ses collègues : « L'assemblée est souveraine, souveraine d'une manière absolue. Elle n'est pas arrêtée, même par les règles qu'elle a

faites elle-même ! » Le lendemain, Peupin, le rapporteur de la commission chargée d'examiner les projets relatifs à la nomination d'une commission exécutive, dit dans son rapport : « L'assemblée nationale réunit tous les pouvoirs, l'exécutif aussi bien que le législatif et le constituant. » Le même jour, de vieux parlementaires, qui n'avaient pas l'excuse d'ignorer les conditions normales du gouvernement, demandaient la nomination des ministres par l'assemblée. Un homme des plus modérés, futur membre du centre gauche, Charamaule, s'exprimait ainsi : « Si l'assemblée nationale pouvait constituer, gouverner et administrer, l'assemblée nationale devrait constituer, gouverner, administrer; elle ne peut pas tout faire, elle peut et doit constituer, elle constituera. Elle doit gouverner intérimairement, elle gouvernera. Est-ce que, dans le pays de France, on dénierait la possibilité de gouverner à une assemblée, après les traditions que soixante années de révolution nous ont laissées? » Odilon Barrot tenait le même langage, et un professeur de droit, Gatien Arnoult, s'écriait : « Qu'est-ce qui règne aujourd'hui? C'est le peuple. Qu'est-ce qui gouverne? C'est l'assemblée. Je vote pour que la chambre nomme elle-même et directement ses ministres. »

Il est de toute évidence que ni Odilon Barrot, ni Vivien, ni Dufaure, ni Gustave de Beaumont, ni Charamaule, ne pensaient à conserver la dictature d'une assemblée unique comme gouvernement définitif de la France. Ils voulaient simplement substituer au gouvernement provisoire sorti de la révolution de février un gouvernement provisoire nouveau, intérimaire, émané de l'assemblée et étroitement placé sous sa dépendance. La constitution viendrait ensuite organiser d'une façon régulière les institutions politiques nouvelles.

Le règlement de la constituante de 1848 et les grands comités parlementaires qui en sont la caractéristique, ne sauraient se comprendre si l'on ne tient pas compte des circonstances et de l'état d'esprit que nous venons de signaler. Ce règlement a eu pour but de grandir les pouvoirs de l'assemblée et de mettre le gouvernement sous sa régence immédiate. Cette préoccupation ne fut jamais avouée nettement par les membres de la commission, qui sentaient tout le provisoire et les dangers de leur œuvre et tenaient, en hommes de gouvernement, à réserver l'avenir; mais elle fut signalée, à diverses reprises, par les adversaires du nouveau règlement; et, si elle fut reniée, les dénégations eurent toujours peu d'énergie et rencontrèrent peu de créance.

Deux autres préoccupations se firent jour qui avaient un caractère plus pratique et plus exclusivement législatif. Une assemblée

de 900 membres, comptant plus de 700 hommes nouveaux, devait naturellement se distinguer par un excès d'initiative et par une surabondance de propositions singulières ou insuffisamment étudiées. Cette tendance devait encore s'accentuer sous l'impulsion d'événemens imprévus et de faits révolutionnaires de nature à troubler les esprits les mieux équilibrés. Il importait donc d'avoir un crible assez solide pour retenir au passage bon nombre de propositions et les empêcher d'absorber sans profit le temps de l'assemblée. Les comités devinrent, dans la pensée de leurs auteurs, des commissions d'initiative. Ils n'eurent pas seulement à préparer les lois, mais encore à en diminuer le nombre, à épargner à l'assemblée des délibérations superflues et souvent tumultueuses.

Concentration des pouvoirs dans l'assemblée et dans sa fraction la plus expérimentée et la plus conservatrice; préparation rapide et éclairée des lois; limitation de l'initiative parlementaire dans ce qu'elle pourrait avoir d'excessif ou de mal conçu, tel était le triple but que la commission du règlement de 1848 s'était imposé.

L'entreprise n'était pas sans difficulté, car elle devait se heurter d'abord aux résistances du gouvernement, en second lieu, aux inquiétudes d'un certain nombre de députés qui ne voyaient pas sans effroi centraliser le pouvoir législatif dans une douzaine de conseils des dix où l'influence appartiendrait fatalement aux anciens parlementaires et aux jeunes ambitions qui se grouperaient autour d'eux.

La discussion du règlement fut cependant relativement courte. Le chapitre relatif aux comités donna seul lieu à un vif débat dans lequel intervinrent Vivien, Stourm, Dufaure, Odilon Barrot, au nom de la commission, Flocon et Crémieux au nom du gouvernement, Ferdinand de Lasteyrie, Vignerte, Guérin au nom de la minorité de l'assemblée restée fidèle au système des bureaux et des commissions.

Le rapport présenté par Stourm avait été fort habilement rédigé. Après un hommage rendu à la souveraineté de l'assemblée, il développait l'avantage qu'offrait le système des comités de permettre à tous les membres de l'assemblée d'apprendre les affaires de la république et de s'initier aux faits et détails de l'administration. « La commission du règlement avait voulu, disait-il, non-seulement que tous les représentans qui ont des droits égaux fussent appelés à apporter chacun dans les discussions des affaires nationales le contingent de leurs lumières, mais qu'ils fussent distribués dans les comités, non pas suivant le choix aveugle du sort, mais d'après la vocation, d'après l'aptitude, d'après la spécialité de chacun d'eux. Chaque comité serait ainsi composé des hommes les plus compétens

et dont l'esprit serait le plus propre à traiter les affaires spéciales renvoyées à chacun de ces comités. »

Le rapporteur indiquait ensuite le troisième principe sur lequel la commission s'était appuyée. Il s'agissait d'imposer à l'assemblée une règle l'obligeant à étudier les affaires avec des vues d'ensemble et l'esprit de coordination et non pas de les étudier séparément et sans connexion des unes avec les autres.

L'assemblée constituante, pouvoir unique, émané tout fraîchement du suffrage universel, composé en grande majorité d'hommes jeunes, sans expérience des difficultés du travail législatif, animé d'un vif et profond esprit de réforme, accepta avec empressement l'idée de se former en comités. Tous ses membres auraient la connaissance des affaires et une part de collaboration au travail de rénovation légale qui emportait alors les esprits, tous pourraient prétendre à une part du gouvernement et de la grande œuvre législative à accomplir. La difficulté était de déterminer d'une manière plus ou moins nette le nombre et les attributions des comités et de trouver un mode pratique de recrutement.

La commission proposa de diviser l'assemblée en quinze comités permanens de 60 membres : comités de la justice, des cultes, des affaires étrangères, de l'instruction publique, de l'intérieur, de l'administration départementale et communale, du commerce et de l'industrie, de l'agriculture et du crédit foncier, de la marine, de la guerre, de l'Algérie, des colonies, des finances, des travaux publics, de la législation civile et criminelle.

Cette classification avait donné lieu dans le sein de la commission même à des observations. On avait fait remarquer que la liste des comités était trop nombreuse, que plusieurs n'auraient rien à faire ou seraient difficiles à composer. Mais deux préoccupations l'avaient emporté. L'une était de ne pas laisser de députés hors des comités, afin de ne mécontenter personne, l'autre de ne pas avoir un nombre de comités fondé sur la même division que les départemens ministériels, crainte de justifier les accusations d'ingérence administrative et gouvernementale qui ne manqueraient pas de se produire.

Stourm traduisit avec adresse dans son rapport le premier de ces sentimens : « Nous vivons, dit-il, sous un gouvernement qui nous donne, à nous représentans du peuple, un droit de souveraineté que nous avons reçu de nos électeurs. Ce droit de souveraineté, nous ne pouvons l'exercer qu'en exerçant nous-mêmes sur tous les actes du pouvoir exécutif une surveillance continue et surtout une surveillance éclairée. Notre surveillance ne peut être éclairée qu'autant que chacun de nous aura connu les détails de l'administration, aura touché les dossiers, aura vu les faits, aura vu les pièces. Il est

donc essentiel que chacun de nous soit introduit dans les comités dans lesquels les affaires se traiteront dans leur ensemble et dans leurs détails. »

On ne pouvait rien dire de plus agréable à une assemblée animée de la passion ardente, à droite de changer les détenteurs du pouvoir, à gauche, de modifier profondément l'organisme économique et social. Cependant, pour atténuer ce qu'avait de brutal cette confusion des pouvoirs, Stourm avait soin d'ajouter : « En formant des comités spéciaux et surtout des comités permanens, vous porterez atteinte, dira-t-on, à l'indépendance du pouvoir exécutif, vous diminuerez la responsabilité ministérielle. L'objection pourrait être fondée si nous vous demandions la formation de comités composés d'un petit nombre de membres ; mais il est évident que des comités, composés de 60 membres, contiendront toujours des esprits si divers, des opinions si variées que l'indépendance ministérielle ne pourra en recevoir aucune atteinte. »

La commission s'était bien gardée de prévoir que la partie agissante et ambitieuse de l'assemblée ne tarderait pas à rester seule dans les comités ; qu'elle s'emparerait des plus importans et qu'elle dissimulerait si mal ses desseins de prépondérance que l'assemblée serait la première à se fatiguer de sa domination.

La commission et son rapporteur avaient, du reste, reconnu la nécessité d'une soupape de sûreté. L'assemblée gardait le droit de nommer des commissions dans certains cas particuliers, « dans les cas, par exemple, où la matière en discussion toucherait aux objets dont plusieurs comités sont saisis, ou bien dans le cas où la matière en discussion paraîtrait tellement grave que l'on croirait devoir y appliquer des formes plus solennelles. »

Pour le recrutement des comités, une série de difficultés se présentaient. Les comités seraient-ils élus par l'assemblée, au scrutin de liste, ou dans les bureaux? Seraient-ils renouvelables tous les trois mois, tous les six mois ou tous les ans, par moitié ou par tiers? Ces questions étaient d'autant plus difficiles à régler que l'assemblée ne se connaissait pas et que, sauf 150 membres des anciennes chambres de la monarchie, journalistes et anciens fonctionnaires, les nouveaux représentans étaient des personnalités locales dépourvues de toute notoriété.

La commission du règlement s'arrêta à un procédé très défectueux, dont l'application donna lieu promptement à des surprises désagréables, mais qui, dans les circonstances, paraissait le plus praticable. On avait décidé que tous les membres de l'assemblée siégeraient dans les comités. On ne trouva rien de mieux que de leur laisser le soin de connaître de leurs aptitudes et de désigner les comités particuliers pour lesquels ils se sentaient une vocation.

Toutefois, comme chaque député avait la faculté de désigner plusieurs comités et qu'il était à prévoir que certains comités seraient encombrés et d'autres laissés vides, on confia au président et aux vice-présidens le soin d'opérer la répartition. Dans le cas où le nombre des premières inscriptions ne serait pas en rapport avec celui des membres dont chaque comité devait se composer, le bureau de l'assemblée placerait les représentans dans les autres comités pour lesquels ils se seraient inscrits subsidiairement.

Pour les commissions spéciales, plus de latitude était laissée. Ces commissions devaient être nommées soit par le président, soit par l'assemblée générale en séance publique, soit dans les comités par scrutin de liste.

Tout cela était un peu incohérent, on sentait dans ces dispositions vagues et contradictoires une grande incertitude. Les parlementaires qui avaient inspiré la rédaction de ce règlement bizarre, les Dufaure, les Vivien, les Dupin, les Beaumont de la Somme, avaient sans doute le sentiment qu'ils accomplissaient une œuvre légèrement révolutionnaire et contraire à leur tempérament. Dans la procédure nouvelle qu'ils adoptaient, ils n'étaient soutenus, en réalité, que par le désir de discipliner et de maîtriser une assemblée dans laquelle ils voyaient le seul pouvoir solide, régulier, en état de résister aux tempêtes populaires. L'étrangeté et la caducité de leur travail leur apparaissaient si bien que pour le justifier ils n'hésitèrent pas à se placer sous l'égide des principes démocratiques et des souvenirs de la révolution. Quelques mois plus tard, ils avouaient sans aucun ambage que ce règlement était une pure œuvre de circonstance destinée à disparaître avec la situation politique qui l'avait fait naître.

La discussion du règlement commença, le 13 mai, par les observations de quelques députés amis du gouvernement provisoire, Vignerte, Guérin, qui reprochèrent au rapporteur d'avoir désigné les comités comme devant surveiller les ministères et d'avoir créé des comités techniques qui répondraient à des intérêts trop particuliers. Mais la véritable discussion fut entre Odilon Barrot, Ferdinand de Lasteyrie, Crémieux et Dufaure, qui prononcèrent dans des sens divers des discours à sensation.

On savait que le gouvernement et ses amis personnels étaient favorables au système des bureaux. Odilon Barrot s'efforça de calmer leurs craintes en montrant que le règlement laissait l'assemblée libre de renvoyer chaque question, suivant son désir, soit aux comités, soit aux bureaux. Après cette précaution oratoire, il fit une critique très vive et très exagérée de la vie des bureaux, sans

rechercher, bien entendu, si les comités ne seraient pas promptement victimes d'erremens semblables. « Ces bureaux dans lesquels on ne se rencontre qu'un instant, dans lesquels peuvent se trouver réunies accidentellement toutes les spécialités, dans lesquels on fait de tout, sont exclusifs du grand principe qui gouverne tout travail humain, qu'il soit intellectuel ou autre, le principe de la division du travail. La formation des bureaux est insuffisante dans une assemblée législative quelconque, à plus forte raison dans la vôtre. Vous ne pourrez pas renvoyer indistinctement toutes les questions qui sont portées à cette tribune, à des bureaux, assembler avec appareil vos bureaux, suspendre la séance de la Chambre, interrompre ses travaux pour que les bureaux délibèrent préalablement sur toutes les questions qui seraient portées, dans l'exercice plein et libre du droit de chacun, à cette tribune. »

Ce tableau très chargé eût fort surpris une chambre au courant de la vie parlementaire et légiférant en temps normal. Il répondait au contraire assez bien aux préoccupations d'une assemblée inexpérimentée qui se réunissait dans des circonstances difficiles avec tous les pouvoirs en main et la perspective d'avoir à brève échéance à lutter contre l'émeute ou contre les anciens partis.

Odilon Barrot sentait que la résistance à l'idée des comités partait de la gauche, dont les hommes clairvoyans étaient loin d'être rassurés. Il comprit la nécessité de s'adresser aux sentimens républicains de cette partie de l'assemblée et de faire appel à sa défiance pour tout ce qui rappelait la monarchie.

« Sous l'ancienne monarchie, dit-il, quand il y avait un gouvernement permanent, qu'il était nécessairement, forcément, en dehors de la chambre, on ne voulait pas de comités spéciaux, mais c'est parce que l'exécutif craignait toujours que le législatif entreprît sur ses attributions. Il aimait mieux l'impuissance du pouvoir législatif, il aimait mieux le tenir en tutelle permanente que de lui permettre de prendre connaissance utilement, par des hommes spéciaux, des affaires sur lesquelles les chambres avaient à se prononcer. Êtes-vous dans la même situation? Y a-t-il le même ombrage entre vous, pouvoir constituant, et le pouvoir exécutif que vous avez délégué? Êtes-vous condamnés à la même impuissance? »

Il était difficile de caresser plus habilement les tendances dictatoriales d'une assemblée dont la plupart des membres avaient appartenu aux partis d'opposition et ignoraient les nécessités de gouvernement.

Ferdinand de Lasteyrie, qui succéda à Odilon Barrot, sortit des généralités et ramena la discussion sur le terrain des faits précis, mais, à côté d'excellens argumens, il en produisit qui n'avaient qu'une valeur hypothétique des plus douteuses. Il démontra que,

loin d'instruire l'assemblée et de développer sa science politique, comme le prétendait le rapporteur, le système des comités enterrait chacun de ses membres dans une spécialité et rétrécissait son horizon.

Ferdinand de Lasteyrie indiquait un autre inconvénient du système des comités spéciaux, c'est leur tendance naturelle à écarter avec un profond dédain tout ce qui n'émane pas des spécialistes et à fermer l'oreille aux meilleurs conseils sous le prétexte qu'ils viennent du vulgaire et qu'ils n'émanent pas d'une bouche compétente et autorisée. Il abordait ensuite, mais sans oser entrer dans les développemens qu'il comportait, le sujet des conflits qui ne manqueraient pas de s'élever entre le pouvoir exécutif menacé dans ses attributions et les comités dont les personnalités éminentes tendraient naturellement à viser les ministres en place et à provoquer l'ouverture de leur succession.

Ferdinand de Lasteyrie releva également avec beaucoup de sens et de clarté les exagérations du tableau que le rapporteur avait tracé de la vie des bureaux dans les anciennes chambres. Il montra que le système des bureaux réserve presque toujours des nominations aux minorités, à moins que celles-ci ne soient insignifiantes. « Dans le système des grands comités au contraire, dit-il, les minorités seront absolument exclues des commissions pour les projets de loi importans. Dans chaque comité il y aura des membres qui commenceront par être les meneurs de ces comités et qui par contre-coup deviendront les meneurs de cette assemblée. » L'orateur termina par une critique du registre d'inscription qui n'était pas un mode de recrutement éclairé et où chaque député viendrait, sous sa seule signature, certifier sa propre compétence.

Stourm répliqua en quelques mots par une nouvelle critique des bureaux qui « sous la monarchie ne nommaient jamais les membres de l'opposition et sacrifiaient les droits des minorités. » Il revint sur les avantages que le système des comités offrirait « aux hommes timides et modestes qui ne se révèlent que lorsqu'on les met au travail. » Cet argument était de ceux qui devaient porter le plus sur l'assemblée. Il était pour plaire aux hommes nouveaux qui redoutaient la prépondérance des anciens parlementaires et n'étaient pas assez expérimentés pour comprendre qu'on les livrait au contraire pieds et poings liés à cet élément.

Crémieux, ministre de la justice, essaya de revenir sur les conditions d'un bon travail législatif que Lasteyrie avait déjà exposées. Il fit remarquer que les deux tiers des membres des comités n'assisteraient pas à leurs séances, que les minorités y seraient promptement omnipotentes et y mèneraient les majorités. Crémieux insista en terminant sur le danger des propositions adoptées trop rapi-

dement sur le simple avis d'un comité. Son improvisation, où les contradictions ne manquaient pas, trahissait l'embarras du ministre ayant vécu jusque-là dans l'opposition et mal préparé à défendre à la tribune les nécessités de la politique gouvernementale.

Le vote de l'assemblée fut enlevé sans peine par une réplique de M. Dufaure où le système des comités fut représenté très spécieusement, mais en termes très habiles comme la sauvegarde des minorités et comme une école d'apprentissage du pouvoir pour les oppositions. L'argumentation eut un grand succès. La constituante ne se connaissait pas, personne n'y voyait de majorité déterminée, et chaque parti en formation était animé de la juste crainte d'être opprimé par les autres et de ne pas obtenir sa part de pouvoir.

L'ancien ministre de Louis-Philippe commença par rappeler que la proposition avait été empruntée au règlement de l'assemblée constituante, et par évoquer le souvenir des admirables travaux sortis des comités de cette époque. Puis, il attaqua vigoureusement les commissions nommées dans les bureaux, commissions dont les travaux préparatoires sont élaborés, dit-il, sans la maturité, la rapidité et l'impartialité nécessaires. Il affirma que souvent les bureaux manquaient d'hommes compétens, qu'en quarante-huit heures, des hommes spéciaux pouvaient apporter un rapport très approfondi pour lequel des hommes non spéciaux demanderaient quinze jours.

Abordant ensuite le côté politique de la question, M. Dufaure s'exprimait ainsi : « Il y a une autre question qui me touche beaucoup plus, c'est la question d'impartialité. Il est nécessaire que dans nos délibérations, la minorité puisse avoir constamment son mot, qu'elle puisse à la fois étudier et parler. Dans les assemblées précédentes, tantôt par esprit de parti, tantôt par un motif qui paraît plus louable, par condescendance pour des amis politiques, on ne nommait que des membres de la majorité. Alors vous aviez des commissions en très grand nombre, dans lesquelles non-seulement la minorité n'était pas entendue, mais n'étudiait pas. La minorité ne pouvait pas connaître, et quand la question se discutait à la tribune, la minorité n'apportait pour réponse que certains principes généraux ; quant aux faits, aux détails, aux raisons spéciales, elle ne pouvait pas les faire valoir, elle ne les connaissait pas. Il en résultait de très grands inconvéniens, il en résultait un inconvénient pour la majorité elle-même, qui n'a qu'à gagner à ce que, avant la discussion publique, la minorité lui fasse connaître ses objections.

« Dans notre gouvernement populaire, les majorités et les minorités sont changeantes, le pouvoir passe fréquemment d'une main à l'autre ; quand la minorité n'a pas étudié les affaires du pays

dans les détails, elle ne peut leur donner, si elle arrive au pouvoir, la suite qu'il est nécessaire de leur donner.

« J'entends parler de pression sur l'assemblée et le gouvernement. Pression sur l'assemblée? Que veut-on dire? Est-ce que vous vous sentirez opprimés parce qu'on vous apportera un travail mieux élaboré, plus approfondi, plus impartialement étudié, plus rapidement présenté? Sera-ce là une oppression?

« On parle de pression sur le gouvernement? Et quelle est la crainte du gouvernement? Votre comité de soixante membres ira-t-il, par hasard, faire une invasion dans le ministère de la justice, accaparant le personnel, prenant toutes les décisions, donnant des ordres au ministre de la justice, substituant le pouvoir législatif au pouvoir exécutif? Vos comités auraient ce pouvoir; ce serait au ministre à résister, à en appeler à l'assemblée elle-même, contre la pression qu'on voudrait exercer sur lui. Non, ne craignez rien, ce sont de vains fantômes, il n'y aura rien de pareil. »

Si l'assemblée avait été hésitante, cette savante apologie des droits des oppositions et des minorités aurait suffi à enlever le vote. La constituante se leva presque tout entière pour décider qu'elle se partagerait en comités. Tous ces hommes jeunes, pleins d'enthousiasme, rêvaient de prendre part à l'œuvre de transformation pour laquelle ils avaient été élus, et les comités leur apparaissaient comme un moyen d'action réformatrice plus puissant et plus rapide. Quant aux anciens parlementaires, ils sentaient bien que ces comités seraient pour eux, seuls expérimentés dans l'art législatif, le moyen le plus sûr de lâcher et de serrer les freins à volonté, soit qu'ils voulussent agir comme opposition, soit qu'ils prissent la direction d'une majorité de gouvernement.

La liste des comités élaborée par la commission du règlement fut l'objet d'un très court débat. Le système n'ayant pas été pratiqué depuis plus d'un demi-siècle, personne n'était en état d'en signaler les lacunes ou les défauts. L'assemblée se borna, sur la demande de Portalis, à fondre en un seul comité les comités de la justice et de la législation civile et criminelle que, quelques jours plus tard, elle devait de nouveau séparer. On rejeta l'idée d'un comité des beaux-arts et d'un comité des pétitions, mais en revanche on décida la création d'un comité du travail chargé d'examiner les questions concernant les classes ouvrières. Sur ce point tous les partis furent d'accord, et la proposition, faite par Emmanuel Arago, fut appuyée par Stourm, Lasteyrie et Bastiat.

Le recrutement des comités par l'inscription des députés et la distribution par le bureau de l'assemblée, en cas d'excès d'inscriptions, soulevèrent des objections dont la pratique vérifia promptement la justesse, mais qui n'eurent aucun succès. Flocon fit observer

l'inconvénient qu'il y avait à cantonner exclusivement dans une spécialité un homme qui pouvait donner de très utiles avis sur un autre ordre de questions. Un membre de la droite, Bouhier de l'Écluse, signala que pour les inscriptions il y aurait course au clocher et que le président et les vice-présidens de l'assemblée manqueraient de lumières pour apprécier les aptitudes de leurs collègues. Il proposa de tirer au sort pour les comités où il y aurait excès d'inscriptions. Babaud-Laribière insista pour l'élection, mais Vivien, au nom de la commission du règlement, combattit le sort comme aveugle, l'élection parce que les membres de l'assemblée ne se connaissaient pas. Bouhier de l'Écluse avait indiqué avec raison que, si l'argument était vrai pour les députés, il l'était à un égal degré pour leur bureau; mais l'assemblée, devant toutes ces propositions contradictoires, préféra naturellement s'en tenir au système de la commission.

Le docteur Gerdy et Léon Faucher seuls réussirent à faire adopter deux modifications au projet. Le premier demanda que tout membre de l'assemblée pût assister aux séances des comités sans voix délibérative ni consultative. Léon Faucher, appuyé par Odilon Barrot, parvint à faire maintenir l'existence des bureaux, que Vivien voulait complètement supprimer. L'article 4 du projet porta que l'assemblée pourrait renvoyer les projets et propositions à des commissions spéciales nommées soit par le président, soit par l'assemblée générale, soit par les comités, *soit par les bureaux qui sont au nombre de quinze et qui sont renouvelés chaque mois par voie de tirage au sort.*

Cette disposition, qui modifiait gravement l'économie du projet de la commission, eut, comme on le verra, des conséquences très importantes et très heureuses. Au bout de quelques mois, l'assemblée, fatiguée de la domination de certains comités et de la médiocrité des autres, renvoyait plus de la moitié des propositions à l'examen des bureaux et des commissions spéciales.

Il fut décidé également, par interprétation, que chaque député ne pourrait faire partie que d'un seul comité, mais qu'il pourrait changer de comité au bout d'un mois, s'il trouvait un de ses collègues disposé à permuter.

Le règlement des attributions des comités, qui devait donner lieu par la suite à tant de conflits, ne souleva point de difficultés. Flocon demanda seulement quelques explications sur l'article 3, qui était ainsi conçu : « Les comités sont chargés, à moins que l'assemblée n'en décide autrement, de l'examen des propositions et des pétitions qui concernent leurs attributions respectives. Ils chargent un rapporteur de rendre compte à l'assemblée des résultats de leurs travaux. »

Dans les questions diplomatiques, fit observer Flocon, les propositions sur la diplomatie seront renvoyées au comité des affaires étrangères. Le comité fera un rapport. Ce rapport contiendra des conclusions ou proposera des résolutions. Pendant ce temps-là, comment le ministre traitera-t-il la question pendante, s'il s'agit d'une affaire en cours de négociations avec des puissances étrangères?

La question était fort sage devant une assemblée qui arrivait avec des idées très turbulentes en matière de politique extérieure et qui allait se trouver aux prises avec la question polonaise et la question italienne. Vivien n'y répondit pas. Il se borna à déclarer que les comités ne pourraient agir que sur l'ordre de l'assemblée et sur les questions qui leur étaient renvoyées. « Les comités, dit-il, ne sont qu'un pouvoir réfléchi, ils ne saisissent pas, ils sont saisis. »

La thèse était vraie en théorie. Dans la pratique, il en fut promptement d'une autre manière. Les comités n'avaient pas le droit d'initiative, mais ses membres le prirent indirectement comme simples représentans, par voie d'interpellation, et armés des documens administratifs ou diplomatiques qu'ils avaient pu se procurer comme membres des comités.

Le reste du règlement fut adopté presque sans discussion. Les événemens se précipitaient autour de l'assemblée et en Europe, et la pensée des neuf cents nouveaux élus était ailleurs. La constituante avait cru par une centralisation vigoureuse fortifier sa souveraineté d'assemblée unique, et rendre ses travaux plus rapides et plus éclairés, elle n'en demandait pas davantage. Nous allons voir dans quelle erreur elle était tombée et comment les calculs de la commission du règlement furent déçus.

II. — RECRUTEMENT ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS.

Nous avons montré les embarras qui avaient assailli la commission du règlement quand il s'était agi de déterminer le mode de nomination des comités et comment elle s'était résolue à recruter ces derniers par inscription volontaire, et en cas d'excès d'inscriptions pour un comité, par la désignation du bureau de l'assemblée.

Les difficultés prévues se produisirent. Trois jours plus tard, le 16 mai, Sénard, vice-président de l'assemblée et membre de la commission, vint rendre compte de ce qui avait été fait. Quatre cent soixante-dix-sept membres, c'est-à-dire plus de la moitié de la constituante, s'étaient fait inscrire aux deux comités de l'agri-

culture et de la justice; la majorité se composait de grands ou petits propriétaires et d'avocats. Les comités des finances et des affaires étrangères, visés par les anciens parlementaires, étaient à peu près au complet. Les autres avaient à peine la moitié des inscriptions nécessaires.

En présence de cette situation, le bureau avait dû se livrer à un travail des plus difficiles et des plus délicats, distribuer entre les comités pauvres l'excès de clientèle des comités riches, départir nombre d'agriculteurs et d'avocats aux comités de la marine, de la guerre, de l'instruction publique, du commerce et du travail. Cette distribution avait été faite avec une hâte fâcheuse. Le bureau ne connaissait pas les aptitudes de la plupart des membres de l'assemblée. Il avait, d'autre part, été l'objet de sollicitations très vives de la part des anciens députés qui invoquaient leur compétence spéciale pour telle ou telle matière et qu'il convenait de ménager en raison de leur influence.

Des réclamations s'élevèrent de tous les côtés. On se plaignit que plusieurs comités eussent été habilement envahis par certains groupes et fermés à d'autres. Des manufacturiers qui avaient demandé à être du comité du travail signalèrent qu'on leur avait préféré M. de Falloux, dont la place était ailleurs. Des gens qui ne s'étaient jamais occupés que de procédure reprochèrent au bureau de les avoir envoyés à la marine, pour laquelle ils n'avaient aucune compétence.

Sénart avoua avec humilité que le bureau avait été obligé de faire ses exclusions dans l'inconnu, mais qu'il avait été pressé par le temps. Un grand nombre de propositions de décrets et de lois déjà déposées attendaient. On avait couru au plus pressé et constitué les comités de législation, d'agriculture, de finances et du travail. Pour les autres, qu'on avait dû composer tant bien que mal, Sénart demandait du temps, la liberté d'ouvrir une sorte d'enquête dans les bureaux, et provisoirement, au moins pour un ou deux mois, la faculté de ne pas imposer aux comités le nombre de soixante membres.

La question fut renvoyée à la commission, qui, deux jours plus tard, sans même observer les propres prescriptions de son règlement, vint proposer d'arranger l'affaire en dédoublant le comité de justice et de législation, ce qui permettait de contenter cent vingt députés avocats et en réunissant au contraire l'Algérie et les colonies dans un seul comité.

Cet expédient ne répondait à aucun des reproches adressés au système de recrutement adopté, mais il enterrait la question. Comme les personnages les plus importans avaient obtenu d'être

placés dans les comités de leur choix et que, d'autre part, l'attention de l'assemblée était sollicitée par des événemens autrement graves, il n'y eut point de débat.

Cette précipitation dans le recrutement des comités fut une des principales causes du discrédit qui ne devait pas tarder à frapper la nouvelle institution.

La grande majorité des députés qui s'étaient vus enfermer dans des comités pour lesquels ils n'avaient aucune aptitude et aucun goût, et où ils ne pouvaient acquérir aucune influence, se désintéressèrent de leurs travaux. Certains comités furent, dès les premiers jours, dépourvus d'autorité ou tenus en suspicion comme animés d'un esprit de coterie, et peu à peu l'idée s'introduisit de revenir dans la pratique au système des commissions spéciales.

Les comités de législation, de finances et du travail furent parmi les plus laborieux, les plus chargés de besogne, et se virent contraints parfois d'augmenter leurs effectifs en faisant appel aux députés de bonne volonté qui venaient assister à leurs travaux. Le règlement fut ouvertement violé sans que personne songeât à protester. Dans la séance du 5 août, Victor Lefranc signala des comités qui comptaient plus de soixante-dix membres, tandis que d'autres n'en comptaient que trente-six et quarante.

Force était bien d'agir ainsi, car l'assemblée contituante était au moins aussi féconde que nos chambres actuelles en propositions de toute sorte, et les comités étaient encombrés de projets dont la plupart, d'ailleurs, ne méritaient aucune faveur. Certains comités prirent donc l'habitude de se diviser en sous-commissions entre lesquelles étaient répartis les projets du gouvernement et les propositions émanées de l'initiative parlementaire. Le comité des affaires étrangères se divisait au mois d'août en vingt sous-commissions. Le comité du commerce eut, à un moment, dix-huit sous-commissions. Le comité de législation suivit la même règle. Ces sous-commissions variaient comme nombre suivant l'importance et l'urgence des projets, elles comptaient généralement de trois à cinq membres. Elles étudiaient l'affaire, puis la rapportaient verbalement devant le comité général qui la discutait, et souvent la renvoyait pour nouvelle étude à la sous-commission. Ces renvois étaient d'autant plus fréquens que les sous-commissions, composées de trois ou quatre membres, n'avaient qu'une compétence et une activité douteuses.

Des plaintes furent portées plusieurs fois à la tribune sur le défaut de zèle de certains comités. Luneau et Victor Lefranc exposèrent que des comités ne comptaient fréquemment que huit ou dix membres à leurs séances sur soixante, et montrèrent tous les in-

convéniens de ce défaut d'assiduité. Le comité des travaux publics fut plusieurs fois l'objet d'attaques très vives à ce sujet. Il convient de dire, à la décharge des comités incriminés, qu'ils étaient accablés, que la besogne échéant sans cesse aux mêmes hommes, les forces de ceux-ci étaient dépassées.

Le double système des comités et des bureaux auquel la constituante s'était arrêtée aggravait encore la confusion et les pertes de temps. On se réunissait à huit heures du matin dans les commissions ou les sous-commissions, à dix heures dans les comités, souvent à onze heures dans les bureaux. Il fallait être à deux heures à l'assemblée. Une vie pareille excédait les limites des forces humaines. Les grands travailleurs seuls résistaient, et, comme ils faisaient souvent partie de commissions et de comités qui se réunissaient parfois aux mêmes heures, ils étaient obligés presque toujours de renoncer à une partie de la tâche qu'ils avaient acceptée. La plupart des hommes actifs s'étaient enfermés, d'ailleurs, dans les travaux de la commission de constitution, du comité de législation et du comité des finances, et n'en sortaient guère.

D'autres comités, notamment ceux de la justice, de l'intérieur, de l'agriculture, de l'instruction publique, se réunissaient fort rarement, n'ayant presque rien à faire. Ils disparurent virtuellement vers le milieu de la session, l'assemblée ayant manifesté une grande indifférence à leur égard et leur ayant retiré les principaux projets de loi sur lesquels ils pouvaient compter. Le comité de l'instruction publique tint cependant des séances où il y eut de fort belles discussions sur l'autorité et la liberté de l'enseignement. Ces discussions furent d'ailleurs académiques et superflues, car l'assemblée, qui redoutait l'esprit trop démocratique de ce comité, renvoya à une commission spéciale le projet de loi sur l'enseignement primaire préparé par le gouvernement.

Ajoutons qu'il en fut de même pour le comité de la justice, qui avait consacré de longues études à des propositions de réorganisation de la magistrature dont il fut dessaisi, le ministère Odilon Barrot et la majorité de l'assemblée ne partageant pas les tendances réformatrices de ce comité.

Le comité d'administration communale et départementale échappa à cette loi. Il resta pendant toute la durée de la constituante chargé de l'examen des projets d'intérêt local. Cette tâche modeste et peu enviée le préserva des défiances qui atteignirent ses confrères.

Parmi les autres causes qui contribuèrent au discrédit de l'institution des comités, il convient de citer la difficulté de répartir entre eux nombre de projets et de propositions qui touchaient aux

sujets et aux intérêts les plus divers. Les propositions un peu importantes intéressaient généralement plusieurs comités. Le comité de législation les réclamait au nom de la nécessité de maintenir les textes des nouvelles lois en harmonie avec les anciennes. Le comité des finances invoquait les droits du trésor. Un autre comité sollicitait l'examen au nom des intérêts spéciaux que la proposition visait, agriculture, commerce, travail, marine, guerre, etc. Lorsque la question ne faisait pas doute, c'était le président de la chambre qui désignait les comités chargés de l'examen. Lorsque les auteurs de la proposition n'étaient pas d'accord avec le président ou l'assemblée, ils élevaient au contraire des discussions qui passionnaient et qui ont occupé parfois jusqu'au tiers d'une séance. Le débat prenait en apparence un caractère technique et l'on discutait longuement si les côtés financiers du projet avaient plus d'importance que le côté administratif ou le côté industriel. En réalité, la question était purement politique, et il s'agissait de donner l'examen et surtout le rapport au comité qu'on supposait le plus favorable ou le plus défavorable, suivant qu'on approuvait ou condamnait le projet.

L'assemblée constituante fut saisie d'un très grand nombre de propositions relatives au crédit hypothécaire, projets de banques foncières, de banques départementales, de crédit au travail, d'ateliers nationaux pour défrichement et construction de canaux d'irrigation. Elle fut saisie également d'un grand nombre de propositions relatives aux questions de salaires, d'organisation du travail, etc. Au début, les comités, saisis de ces projets, se mirent tous à la besogne avec une réelle bonne volonté ; mais peu à peu certains comités s'enfermèrent dans des travaux qui les intéressaient particulièrement; quelques-uns, comme celui des finances et celui de législation, assiégés de propositions urgentes à rapporter, délaissèrent les travaux de longue haleine ou ne donnèrent que de simples avis généralement négatifs. Les comités techniques inclinaient naturellement à ne voir que le côté spécial et l'intérêt particulier qui les touchait. On se renvoyait ou l'on se disputait le rapport par des motifs qui étaient loin d'être élevés et favorables à une bonne solution de la question.

Dès le début de l'assemblée, les inconvéniens de cette méthode vicieuse et de ce choc des spécialités apparurent. A l'occasion de la proposition de Montreuil, qui demandait un crédit de 300 millions de francs pour défrichement et colonisation de l'Algérie, Perrée signala le danger de charger un seul comité du rapport : « Il est bien évident, dit-il, que si un seul comité est chargé d'étudier une question complexe, il l'étudiera à son point de vue spécial. Il viendra faire à l'assemblée un rapport très net, très clair, très étu-

dié; mais les autres comités qui auront également en dehors de lui étudié la question à leur point de vue seront obligés de venir la débattre devant l'assemblée non pas par l'organe d'un rapporteur, mais par chacun des membres de ce comité qui se croiront le droit, le devoir même d'apporter leurs observations à la tribune. Il en résultera une grande confusion dans le débat et surtout une grande longueur. » Perrée concluait en demandant qu'on chargeât du rapport une commission mixte choisie dans chacun des comités auxquels le projet avait été renvoyé.

La conclusion n'allait à rien moins qu'à la destruction des comités. La commission du règlement, saisie de la question, intervint et proposa la disposition suivante :

« Lorsqu'une proposition est renvoyée à plusieurs comités, un seul est chargé de faire le rapport. Si les propositions émanent du gouvernement, le rapport est présenté par le comité correspondant au ministère dont la proposition émane. S'il s'agit de la proposition d'un représentant, l'auteur de la proposition indique le comité par lequel il est d'avis que le rapport soit fait. L'assemblée prononce sur cette demande et désigne le comité chargé du rapport. La proposition est transmise à ce comité et communiquée immédiatement aux autres comités. Ils en délibèrent et adressent leur avis écrit et motivé au comité chargé du rapport, qui procède à l'instruction de l'affaire et joint les avis au rapport présenté à l'assemblée. »

La commission du règlement tranchait la question, mais elle ne résolvait pas la difficulté qui était l'antagonisme des spécialités, la complication et la lenteur de la procédure. Lasteyrie, qui était l'adversaire résolu des comités, proposa de faire nommer des commissions spéciales qui, au lieu d'être formées par le choix des bureaux, seraient désignées par les comités. Cette idée fut combattue par Vivien. Il déclara que le système proposé serait plus compliqué, moins expéditif et dénaturerait la destination des comités, qui doivent se livrer par eux-mêmes directement sans intermédiaire au travail qui leur est confié. Il cita l'exemple du conseil d'état, où plusieurs comités sont saisis, mais où il n'y en a qu'un qui fait son rapport à l'assemblée générale. Vivien oubliait que le conseil d'état est un corps administratif où les partis et les passions politiques n'existent pas ou ont peu d'action, tandis que, dans les assemblées législatives, la politique et les passions personnelles interviennent sans cesse.

Brunet (de la Haute-Vienne) appuya le système de commissions spéciales proposé par Ferdinand de Lasteyrie, en citant ce fait que le projet de rachat des chemins de fer renvoyé aux comités des

finances et des travaux publics restait en suspens depuis des mois parce que le premier était hostile au projet et le second favorable. Il montra que le gouvernement choisirait toujours le comité qu'il supposerait le mieux disposé pour le projet et que ce serait s'exposer à des travaux longs et finalement stériles. Mais l'adoption de la proposition Lasteyrie était la mort des comités. L'assemblée n'eut pas le courage de démolir après plusieurs mois seulement d'expérience une institution dans laquelle elle avait mis toute sa confiance. La proposition de la commission du règlement fut adoptée. Nous verrons plus tard comment la commission fut amenée à en demander elle-même la suppression.

La question n'était pas résolue; les conflits entre les comités recommencèrent promptement sous des formes diverses. Des débats s'engagèrent, à chaque dépôt de proposition, pour réduire ou pour augmenter le nombre des comités à consulter suivant que le projet à examiner était bien accueilli ou suspecté. La loi sur le renouvellement des conseils municipaux fut disputée par le comité de l'intérieur et la commission de constitution, qui était en réalité le seizième et le plus important des comités. On régla le litige en attribuant le projet à un troisième comité, celui de l'administration départementale et communale. Pour la loi sur le jury, l'assemblée changea sa procédure et renvoya le projet aux comités de justice et de législation en les invitant à se réunir. Il en fut de même pour la loi sur le reboisement, dont le rapport fut lu et discuté, avant d'être soumis à l'assemblée, par les quatre comités réunis de l'agriculture, des finances, de législation et des travaux publics, soit une petite assemblée de deux cent quarante personnes !

A côté des comités qui se disputaient les projets, il y en avait d'autres qui les dédaignaient et refusaient officiellement de les examiner, tel fut le cas du comité du travail, qui demanda que le projet de loi sur la police des manufactures ne lui fût pas renvoyé, parce qu'il n'avait pas de temps à y consacrer. Tous les comités n'avaient pas la même franchise. Des députés vinrent se plaindre à la tribune que le comité des travaux publics ne voulait pas examiner la loi relative aux associations ouvrières. D'autres signalèrent que le comité de l'agriculture n'avait pu obtenir, après deux mois, que les comités de législation et de finances consentissent à examiner le projet de loi sur le crédit foncier. Ces faits ne furent point contestés, et pour ce dernier projet la constituante décida de passer outre et de mettre en discussion le projet sans attendre l'avis des comités récalcitrans ou retardataires.

Un dernier fait des plus curieux parmi les conflits et les embarras de toute sorte que provoquait le fonctionnement des grands comités fut l'histoire de la proposition Dezeimeris sur le recrute-

ment et les traitemens des fonctionnaires publics. Tous les comités la réclamèrent et elle fut renvoyée à tous les comités. Inutile de dire que la plupart ne s'en occupèrent point, elle fut rapportée tardivement par le comité des finances, qui s'en empara pour en demander le rejet. Une très vive discussion s'éleva et finalement on termina par où l'on aurait dû commencer, le renvoi à une commission spéciale.

L'erreur de la constituante avait été de croire qu'une assemblée parlementaire pouvait se sectionner comme un conseil d'état en une assemblée administrative et technique dépourvue de toute ambition politique et uniquement occupée de trancher des questions spéciales en vue des intérêts particuliers que celles-ci pouvaient toucher. Les comités, avait-on dit, ne seraient là que pour préparer, pour offrir les garanties de compétence et de vues d'ensemble; l'intérêt général, les intérêts nationaux trouveraient toujours assez de défenseurs et d'interprètes fidèles dans la masse de la constituante, qui jugerait en dernier ressort.

Dans la pratique, il n'en pouvait aller ainsi, parce que les partis n'abdiquent pas et que, pour la lutte continuelle à laquelle ils sont destinés, ils usent nécessairement de tous les moyens à leur disposition et cherchent des armes et des citadelles partout où ils peuvent en trouver. Le renvoi aux comités aurait dû, dans la plupart des espèces, être réglé par des questions de compétence, comme l'avait voulu le règlement. Or très souvent et dans presque toutes les occasions importantes, ce fut l'intérêt politique qui intervint et eut le dernier.

Deux ou trois courans se partageaient l'assemblée. Les uns avaient voulu faire des comités une toute-puissance absorbant celle de l'assemblée. Les autres s'en défiaient et voulaient les tenir en échec. La majorité se prononça contre les premiers, et leurs diverses tentatives échouèrent. L'assemblée repoussa une proposition de Dabeaux, un futur préfet de l'empire qui était alors un ardent révolutionnaire, en administration du moins, et qui demandait que tous les décrets ou projets fussent renvoyés aux comités. Elle repoussa également une proposition de Bureaux de Pusy qui réclamait pour les comités non pas le droit de rapport définitif sur tous les projets, mais un droit d'examen sommaire. La même proposition revint plus tard, émanant de la commission même du règlement, mais elle ne fut adoptée qu'avec une disposition additionnelle qui en détruisait toute l'économie. Cette disposition, proposée par Tassel, admettait, en effet, le renvoi de toutes les propositions aux comités ou *aux bureaux*. C'était reprendre d'une main ce que l'on donnait de l'autre.

Les partisans des comités, ne pouvant obtenir officiellement pour

ceux-ci la toute-puissance qu'ils rêvaient, cherchèrent à la conquérir plusieurs fois par voie détournée. Victor Grandin se plaignit que les membres des comités ne pouvaient pas obtenir dans les ministères les renseignemens qu'ils demandaient et réclama pour eux l'entrée des bureaux. Billault, qui était pressé de jouer un rôle et qui cherchait une crise ministérielle, déposa au nom du comité des finances, sans y être autorisé par aucune proposition de l'assemblée, un rapport sur l'état des finances du pays. Et pour mieux établir le droit d'initiative et d'administration des comités, il donna pour sanction à son rapport un projet de décret demandant la conversion des bons du trésor et des livrets de caisse d'épargne en rentes 5 pour 100.

La tentative était audacieuse. Elle ne tendait à rien moins qu'à transporter le pouvoir exécutif au sein même de l'assemblée. Elle pouvait cependant réussir, car les projets financiers du cabinet avaient obtenu peu de succès, et le ministre lui-même avait beaucoup d'adversaires sur les bancs de la majorité. Duclerc défendit avec énergie les droits du gouvernement et fit reculer son adversaire.

Après avoir examiné le projet de décret dans le fond et dans la forme, Duclerc attaqua la question constitutionnelle et réglementaire en ces termes : « Une dernière observation qui ne vous paraîtra peut-être pas sans gravité. Le droit d'initiative est absolu. Il appartient aux représentans du peuple, à chacun d'eux aussi en particulier, il appartient au gouvernement. Appartient-il aux comités? La chambre ne l'a pas décidé. Quant à moi, jusqu'à ce que la question ait été réglée, je vois là un danger. C'est tout simplement la subversion de la forme du gouvernement que vous avez établie. En venant vous apporter directement des propositions dont vous n'avez été saisis ni par un membre de la chambre, ni par le gouvernement, je ne voudrais pas me servir d'un mot trop fort, mais je crois pouvoir dire cependant que le comité des finances usurpe une attribution qui ne lui appartient pas. »

Le mot *usurpe* provoqua une très vive agitation dans l'assemblée, où les partisans de la toute-puissance des comités étaient encore nombreux et ardens. Duclerc reprit : « Si le mot ne vous paraît pas juste, messieurs, je suis prêt à le retirer; mais je maintiens complètement l'idée. Quand un membre apporte ici une proposition, elle a l'importance que lui donnent la valeur personnelle, ou les études speciales, ou la position de l'auteur. Quand le gouvernement apporte une proposition, elle a également l'autorité que lui donnent les méditations probablement approfondies du conseil. Mais lorsqu'un comité introduit spontanément une question, cette

initiative pèse évidemment d'un poids considérable. Outre cela, il y a un premier degré de délibération qui est complètement supprimé. Quand un membre fait une proposition, votre président vous demande si vous voulez la prendre en considération, vous pouvez dire : oui ou non. Quand une commission, au contraire, vous saisit directement d'une proposition, vous êtes obligés de délibérer immédiatement, et ce premier degré de délibération est supprimé. »

Duclerc conclut à la nécessité de trancher cette question d'une manière définitive, délibérée, et non d'une manière incidente. Billault dut sentir que l'assemblée donnait raison au ministre, car il n'insista pas. La constituante reprit son ordre du jour, et il ne fut plus question du projet de décret imaginé par le comité, pas plus que de la demande de Duclerc de faire résoudre la question réglementaire. Billault avait gravement compromis l'institution des comités et particulièrement exposé le comité des finances. A partir de ce moment, celui-ci devint suspect à l'assemblée, on le dépouilla de la plupart des propositions importantes qui auraient dû lui être renvoyées.

A la séance du 30 juin, le gouvernement avait déposé un projet tendant à faire rentrer dans le domaine de l'État les assurances sur l'incendie et sur la vie. Pour faire face aux embarras du trésor, on cherchait tous les moyens d'emprunter à la richesse privée. Une très vive discussion s'engagea sur le renvoi aux bureaux, ou au comité des finances. De Larcy, Léon Faucher réclament au nom de ce comité « qu'on veut détruire, » disent-ils. Pascal Duprat et de Tillancourt demandent, au contraire, le renvoi aux bureaux, qui est voté. Au cours du débat, Pascal Duprat fut très amer pour le comité des finances. « Il est vrai, disait-il, que des questions financières se trouvent mêlées au projet, mais il y aurait un très grand inconvénient pour nous à renvoyer le projet, qui est essentiellement politique, au comité des finances, car vous donneriez à ce comité une importance qu'il ne peut et qu'il ne doit pas avoir dans la constitution de vos comités. Vous créeriez dans ce comité une espèce de gouvernement qui viendrait vous proposer ses opinions et ses idées sur des questions politiques qui intéressent l'assemblée tout entière. » (*Oui! oui! très bien!*) Le gouvernement ne prit pas la parole dans la question, mais si l'on se rappelle les relations étroites qui unissaient Pascal Duprat à son compatriote Duclerc, il est évident que le député des Landes parlait au nom du ministre des finances.

Cette lutte du comité des finances et du gouvernement dura plusieurs mois et se termina par la défaite définitive du comité. Un peu plus tard, l'assemblée le dessaisissait d'un projet de crédit pour

les fonds secrets dont il s'était emparé sans l'autorisation du président. Enfin lorsque le budget de 1849 fut déposé sur le bureau de la constituante, le comité des finances réclama en vain le projet comme lui appartenant. Le budget fut renvoyé à une commission spéciale de trente membres nommés dans les bureaux.

Les autres comités entreprirent peu sur les attributions gouvernementales pour deux raisons. La première est que la plupart des personnalités remuantes de l'assemblée s'étaient réunies dans le comité des finances, la commission de constitution et le comité de législation. La seconde est que l'issue du conflit maladroitement engagé entre le comité des finances et le ministère porta un coup sensible à l'influence des comités. Les comités de législation et de la guerre essayèrent deux ou trois fois de se livrer sans autorisation à des enquêtes dans des établissemens de l'Etat, dans les prisons et à l'hôtel des Invalides. Ces tentatives n'eurent pas de suite. Vers le mois de janvier 1849, Creton, Dutier et quelques autres députés inconnus déposèrent une proposition tendant à donner aux comités le droit d'initiative. La commission du règlement, saisie de la proposition, ne crut pas devoir la discuter, tant elle était contraire aux sentimens de l'assemblée et aux indications de la situation parlementaire.

Nous aurons résumé l'histoire des comités de la constituante en rappelant l'interminable série des projets et propositions de loi qui leur furent enlevés pour être attribués à des commissions spéciales. Le nombre de ces projets et de ces propositions dépassa le chiffre de cent vingt, et, en examinant cette liste, on constate que ce sont de beaucoup les plus considérables parmi ceux qui avaient été déposés. Il nous suffira d'en citer les plus importans :

Loi sur la presse, loi sur les clubs, loi sur les rapports du pouvoir exécutif avec l'assemblée, loi pour les travaux publics d'amélioration des canaux, loi sur les incompatibilités, loi sur le divorce, loi sur les assurances, loi relative aux successions et donations entre-vifs, loi sur l'achèvement des chemins vicinaux, loi sur l'instruction primaire, loi sur les pensions militaires, loi de l'impôt sur le revenu mobilier, loi sur les monts-de-piété, loi sur l'organisation des musées nationaux, loi sur l'école d'administration, loi sur l'état de siège, loi sur l'organisation judiciaire, loi sur les coalitions, loi sur la création des banques départementales, loi pour le chemin de fer de Chartres, loi pour le chemin de fer de Lyon, loi sur l'abolition des taxes dans les ports du Havre et de la Rochelle.

Si l'on parcourt cette liste, on voit qu'à côté de propositions radicalement politiques comme les lois sur l'état de siège, sur les déportations, sur les ateliers nationaux, sur les clubs ou sur la presse

et pour lesquelles le renvoi devant les bureaux était indispensable, figuraient nombre de propositions qui revenaient naturellement aux comités de législation, de finances, de justice, d'instruction publique, des travaux publics, du commerce et de l'agriculture. Il ne faudrait pas en conclure que les comités se laissèrent dépouiller sans protester. Nous avons vu plus haut avec quelle énergie Billault, de Larcy et Léon Faucher défendirent les droits du comité des finances. Le comité de l'instruction publique réclama non moins bruyamment lorsqu'on demanda le renvoi du projet de loi sur l'instruction primaire aux bureaux. Le ministre Vaulabelle avait proposé le renvoi au comité spécial qui était présidé par Jean Reynaud et favorable au projet gouvernemental. Salmon invoqua la composition de ce comité, qui réunissait les plus hautes spécialités de la science et du corps enseignant. Il fut combattu par Denjoy, de Falloux et M. de Kerdrel, qui invoquèrent les intérêts de la famille, de la liberté d'enseignement, de la liberté des cultes, des finances de l'état et des communes. L'assemblée était républicaine, mais animée en majorité de l'esprit religieux, elle se prononça contre le gouvernement et pour le renvoi aux bureaux.

Il en fut de même pour le comité de la justice, qui avait consacré de nombreuses séances à la discussion de l'organisation judiciaire et auquel on enleva l'examen du projet de loi sur la réorganisation de la magistrature. Le 18 octobre, Marie, ministre de la justice, dépose son projet en demandant le renvoi au comité compétent. Crémieux l'appuie en faisant observer que le comité s'est longuement occupé de la question, et qu'il est d'accord avec le gouvernement sur plusieurs points importans. Rouher tire au contraire de ces faits la conclusion que le comité est suspect et qu'il est préférable de nommer une commission spéciale. La question politique l'emporta sur la question de compétence, et le projet fut renvoyé aux bureaux.

Les mêmes faits se produisirent plusieurs fois pour des projets qui devaient être attribués aux comités du commerce et des travaux publics. Il arriva même que des comités reçurent des projets de lois pour les examiner, qu'ils en délibérèrent longuement à la demande de l'assemblée et que plus tard celle-ci les dessaisit du projet pour le renvoyer à une commission spéciale. C'est ce qui eut lieu notamment pour le projet de loi sur les coalitions. Après avoir entendu le rapport des comités de justice et de législation sur cette question, la constituante considéra qu'elle n'était pas suffisamment éclairée, que son opinion n'était pas faite et qu'une discussion dans les bureaux était nécessaire avant la discussion en séance publique. Finalement une commission spéciale fut nommée.

Ajoutons que lorsque la constitution eut été votée et que l'assemblée résolut de mettre à l'étude les sept à huit lois organiques qui devaient compléter son œuvre, elle refusa d'en donner la préparation aux comités compétens qui ne lui semblaient plus imbus de son propre esprit et qui eussent élaboré des projets absolument en opposition avec les désirs de la majorité. C'est ainsi que la loi relative au conseil d'état, la loi électorale, la loi sur la responsabilité des dépositaires de l'autorité publique, la loi sur l'organisation de la force publique furent renvoyées à des commissions spéciales nommées dans les bureaux.

La constituante avait à peine dépassé la moitié de sa courte carrière que l'institution des comités permanens était jugée et condamnée. Dès le mois de décembre 1848, une pluie de vingt et une propositions demandant des modifications au règlement s'abattit sur l'assemblée. Ces propositions, émanées des bancs les plus opposés, avaient généralement pour but de mettre plus d'ordre dans le travail parlementaire, et d'accorder l'ancien règlement avec la nouvelle constitution; les unes proposaient de supprimer les comités, d'autres de les renouveler et de les faire nommer par les bureaux.

La commission du règlement se tira sagement de ce pas difficile et du labeur considérable qu'on prétendait lui imposer. Elle fit observer que l'assemblée approchait du terme de ses travaux et qu'il était bien tard pour modifier radicalement sa constitution intérieure. Pour calmer les susceptibilités des auteurs des propositions, le rapporteur, Bravard-Veyrières, professeur de droit, esprit avisé, se livra dans son rapport à un double éloge des comités et des commissions spéciales, exaltant la compétence des uns et l'esprit politique des autres. Il proclama que le double système était parfait, non sans reconnaître que la composition des comités laissait à désirer et que leur mode de recrutement avait été des plus défectueux.

La minorité de la commission, se séparant de la majorité, proposa tout un contre-projet. Les comités étaient réduits de quinze à neuf. Ils ne comptaient plus que trente membres. Ils étaient élus par les bureaux et renouvelés par tiers. Cette proposition, destinée à rendre la vie aux comités, n'eut aucun succès, et conformément au vœu de la majorité de la commission, toutes les questions relatives à l'organisation intérieure furent ajournées. L'assemblée avait le sentiment qu'elle approchait de sa fin, et, malgré tout son désir de prolonger son existence, elle n'osa ni changer un organisme dont elle comprenait l'imperfection, ni même essayer d'en modifier les rouages et d'en améliorer le fonctionnement.

En juin 1849, après un an et vingt jours d'existence, la constituante cédait la place à la législative et la première préoccupation de celle-ci était de supprimer les comités. La législative arrivait sans doute avec un esprit tout différent de celui de l'assemblée disparue et avec un faible respect pour son œuvre. Elle n'était point et ne se considérait point comme souveraine. Bien que la constitution de 1848 eût maintenu le redoutable système de l'assemblée unique, elle avait organisé à côté de cette assemblée un pouvoir exécutif qui avait tous les élémens d'une vie propre et qui n'entendait pas se laisser supprimer. Il ne pouvait donc convenir ni à ce pouvoir, ni à l'assemblée nouvelle de garder au sein du parlement une institution qui, l'année précédente, avait été un obstacle à l'action administrative et qui pouvait servir de citadelle à l'ardente et double opposition de la Montagne et de la rue de Poitiers. Enfin l'expérience avait démontré qu'au point de vue de la bonne préparation des lois, les commissions spéciales choisies par les bureaux présentaient de plus sérieuses et plus constantes garanties.

Le rapporteur de la commission du règlement, Corne, expliquait en ces termes les motifs qui conseillaient la suppression des comités :

« Les comités permanens sont de l'essence des assemblées constituantes qui ont en elles la plénitude des pouvoirs et qui, pour exercer la souveraineté qu'elles tiennent du peuple, ne font pas seulement des lois, mais des actes de gouvernement. Les comités permanens, sous une assemblée restreinte au pouvoir législatif, seraient une occasion incessante d'empiétemens et de conflits.

« Dans la pratique législative, l'élaboration des lois par le conseil d'état, leur appréciation d'ensemble par les bureaux, leur examen approfondi par les commissions, présentent des avantages plus réels, plus solides que celui de la spécialité préconisée par les partisans des comités. Cette spécialité même des membres composant les divers comités a plus d'une fois révélé ses dangers. L'assemblée constituante de 1848 n'a-t-elle pas souvent senti la nécessité de corriger, par le sens droit des hommes en dehors de l'esprit de système, les préoccupations trop exclusives des hommes spéciaux? Il n'est pas bon d'ailleurs que dans une assemblée où tous doivent prendre part à la délibération et au vote, l'examen préparatoire soit absolument concentré entre quelques-uns et que la grande majorité de l'assemblée arrive à la discussion complètement étrangère aux délibérations préliminaires des projets qui lui sont soumis. Cette majorité alors ou s'abandonne ou se défie ; les délibérations courent le risque ou de n'être pas suffisamment éclai-

rées par la contradiction, ou de n'aboutir, après des débats irritans, qu'à des résultats négatifs.

« Enfin l'existence simultanée des comités et des bureaux et commissions introduit dans les travaux une complication et une surcharge fâcheuses. Bientôt arrivent la fatigue, le relâchement, les absences multipliées, au grand détriment du prompt et sérieux examen des lois. »

Larabit parla en faveur des comités. Il les recommanda comme un crible utile qui arrêtait les mauvaises propositions de loi et ne laissait passer que les bonnes. Charras prononça quelques mots pour regretter les services que les comités rendaient dans l'examen des pétitions. Après cette courte oraison funèbre, qui n'éveilla aucun écho dans l'assemblée, et une réplique du rapporteur, on passa au vote; à une très grande majorité, la législative supprima l'institution des grands comités permanens.

III. — CONCLUSION.

En instituant ses grandes commissions permanentes, l'assemblée constituante avait obéi à l'esprit révolutionnaire et aux circonstances exceptionnelles qui avaient présidé à sa naissance. La constituante de 1848 n'était pas seulement l'assemblée unique; on peut dire qu'au mois de mai, lorsqu'elle se réunit, elle était le pouvoir unique. Le gouvernement provisoire disparaissait; et, quelques mois plus tard, une constitution nouvelle devait régler l'existence et les conditions du nouveau gouvernement de la France. Entre le 4 mai et le 10 décembre, le pouvoir exécutif était donc condamné à n'être qu'un pouvoir intérimaire subordonné à toutes les volontés et à tous les caprices de l'assemblée, qui résumait en elle la souveraineté nationale. La commission exécutive ne fut guère autre chose. Si, après les journées de juin, une apparence de dictature fut remise entre les mains du général Cavaignac, les événemens ne tardèrent pas à montrer que cet honnête homme n'était pas de ceux qui usurpent sur les droits des représentans de la nation.

C'est à cette situation révolutionnaire que correspond l'institution des comités, et les juger, sans tenir compte de cette origine, c'est s'exposer à ne pas les comprendre. Le caractère anormal de cette situation était tel que des esprits aussi modérés, des parlementaires aussi prudens que Vivien, Gustave de Beaumont, Dufaure et Duvergier de Hauranne ne furent pas choqués de prêter les mains à cette restauration des formes jacobines, à cette confusion des deux pouvoirs. Ils y étaient d'ailleurs aidés par les arrière-pensées monarchiques de M. de Falloux et de la droite et par les

illusions de la Montagne, qui se voyait déjà renouvelant l'ordre politique et social. Comme nous disait un des derniers survivans de la constituante, « monarchistes et républicains, nous étions tous convaincus que nous allions faire de grandes choses et qu'il nous fallait emprunter à la révolution ses plus puissans moyens d'action. L'entraînement était général. »

La déception fut prompte. Les comités, recrutés au hasard des caprices individuels ou des combinaisons de deux ou trois coteries, émanés d'une assemblée qui ne se connaissait pas et où luttaient des courans contraires, manquèrent de la cohésion et de la pondération indispensables. Les plus ambitieux voulurent empiéter sur les attributions gouvernementales, et même sur les droits de la constituante. Tel fut notamment le cas du comité des finances. Ils succombèrent rapidement dans cette lutte. Les autres, composés de médiocrités, se virent sans crédit. Tous se trouvèrent, au bout de peu de temps, en conflit les uns avec les autres, se disputant les projets, se contrecarrant dans leurs travaux, soit jalousie de parti, soit divergence de doctrines.

Le maintien de l'institution des bureaux et des commissions spéciales (qui étaient indispensables pour les projets d'ordre purement politique) contribua également, dans une certaine mesure, à la déchéance morale des comités. Les nombreux représentans qui n'avaient pu obtenir de places dans les comités où leur compétence les attirait étaient bien aises de sortir de ceux où on les avait placés et où ils ne pouvaient ni rendre des services ni grandir en influence. Ils se rejetaient sur les commissions spéciales et profitaient de toutes les occasions pour en faire multiplier le nombre. Les membres influens des comités, voyant à leur tour les projets les plus importans leur échapper, se portaient candidats dans les bureaux pour les commissions. Peu à peu les comités furent ainsi désertés par ceux qui ne pouvaient y être utiles, faute de trouver l'emploi de leur spécialité, et par les spécialistes éminens qui se voyaient dépouillés de l'examen des questions auxquelles ils s'intéressaient.

La permanence des comités était pour ceux-ci une autre cause de faiblesse redoutable. Elle leur assurait les bénéfices de l'esprit de tradition et de la compétence, mais elle en faisait en quelque sorte des corps isolés, ayant perdu les liens qui les unissaient à l'assemblée. Ne se renouvelant pas, ne pouvant appeler à eux des forces nouvelles, immobilisés dans leur composition et dans leurs tendances premières, ils restaient inertes et comme figés au milieu des événemens qui changeaient tout autour d'eux. Ce ne fut pas un des moindres vices de leur organisation.

La constituante avait pris, après les événemens de juin, un tout

autre esprit que celui qui l'animait à ses débuts, lorsqu'elle sortait souveraine, confiante et enthousiaste, des entrailles du suffrage universel. Aussi flottante et agitée qu'elle fût demeurée, elle avait acquis le sentiment qu'un gouvernement était nécessaire et que ce gouvernement méritait une certaine liberté et devait avoir ses organes au complet. Les comités n'avaient déjà plus leur principale raison d'être; l'omnipotence de l'assemblée et leurs conflits incessans, en même temps que les lenteurs de leur procédure, achevèrent d'ébranler leur crédit. Les inventeurs de l'institution n'étaient point responsables des défauts de leur œuvre. Si les comités n'avaient pas été permanens, s'ils avaient été soumis aux fluctuations du tirage au sort ou de l'élection, ils se fussent peut-être maintenus en harmonie avec l'esprit politique de la constituante, mais ils eussent promptement perdu les qualités de science et de spécialité qui faisaient leur principal mérite.

Lorsqu'on examine dans son ensemble l'œuvre de l'assemblée de 1848 et la part que les comités eurent dans cette œuvre, on est amené à constater que le tout se réduit à bien peu de chose. La constituante toucha à beaucoup de questions, remua beaucoup d'idées, elle ne laissa guère d'autre monument remarquable que la constitution de 1848, dont chacun connaît la courte et lamentable histoire. Les quelques centaines de lois qu'elle vota, presque toujours avec une précipitation malheureuse, furent des lois de circonstance et de réaction, comme celles sur l'état de siège, sur la presse, sur l'interdiction des clubs, sur les attroupemens, sur la contrainte par corps et sur la transportation; ou des décrets-lois sans importance pour l'expédition des affaires courantes. Ces comités n'ont laissé, en réalité, comme œuvre propre que les quelques crédits votés pour encouragemens aux associations ouvrières, et des lois qui n'ont pas eu de durée, la loi sur le jury, la loi sur l'enseignement agricole et la loi sur les concordats amiables. Les tentatives faites pour renouveler l'organisation de nos grandes institutions de la justice, de l'enseignement, de l'armée, de l'administration échouèrent toutes à l'exception d'une loi sur le conseil d'état. Le comité de législation fut le seul qui put revendiquer quelques succès personnels dans cet ensemble de travaux. Les comités ne rendirent, en réalité, d'autre service que d'arrêter au passage quelques centaines de propositions de loi ridicules ou insuffisamment étudiées, tâche que les commissions d'initiative (ou de propositions, comme on les appelait) remplissaient auparavant d'une façon aussi satisfaisante.

La vérité est que les grands comités peuvent avoir leur raison d'être et leur puissance réelle dans les assemblées uniques, mais

lorsque ces assemblées enferment dans leur sein tous les pouvoirs comme la Convention ou lorsqu'elles ont reçu un mandat constituant bien déterminé comme l'Assemblée nationale de 1789, répondant à des circonstances et à des nécessités exceptionnelles, ils sont alors soit des formes révolutionnaires du pouvoir exécutif, comme le comité de salut public de 1793, soit de véritables sections de conseil d'état comme les comités de la première constituante où siégeaient les Mirabeau, les Sieyès, les Talleyrand, les Thouret, les Chapelier et les Treilhard. Hors de ces cas exceptionnels, ils n'ont pas de raison d'être, ils sont une source permanente de conflits avec le pouvoir exécutif, une cause continue d'embarras pour l'assemblée même où ils s'agitent. Puissans pour gouverner ou pour constituer, ils sont impuissans à faire des lois. On peut affirmer qu'ils sont de véritables corps étrangers au milieu d'une chambre purement législative, élue en temps normal et dont l'unique fonction est de légiférer paisiblement en collaboration avec les autres pouvoirs publics.

Instituer de grandes commissions permanentes dans la chambre élue le 6 octobre 1889 serait particulièrement un anachronisme. Rarement pays a été aussi justement las des agitations parlementaires et des crises ministérielles. Or le système préconisé par M. de Lanessan, Siegfried, Bourgeois, Letellier, loin d'éviter le retour des fautes commises par la chambre de 1885, ne ferait que les ramener plus graves et plus nombreuses. Le palais Bourbon ne tarderait pas à se diviser en une dizaine de petits comités de salut public où l'on ne forgerait ni armées ni guillotines, mais où l'on tiendrait en permanence fabrique de candidats ministres et de candidats sous-secrétaires d'état. Ce genre de produit n'est point, on le reconnaîtra, de ceux qui nous fassent défaut. Depuis une douzaine d'années, sa fabrication a pris une extension considérable, et l'énorme stock d'anciens ministres et d'anciens sous-secrétaires d'état dont nos assemblées sont encombrées constitue un de nos plus grands embarras. On ne compte jamais moins de trois ou quatre cabinets en expectative, formés d'avance, prêts à prendre le pouvoir et naturellement à le rendre vacant pour s'y introduire.

Ce n'est donc pas à affaiblir, mais à fortifier le pouvoir exécutif que la chambre doit songer, et c'est dans son désintéressement, dans son esprit pratique, dans sa résolution de rester modestement et laborieusement à sa tâche qu'elle doit chercher les moyens d'aboutir et de laisser d'utiles traces de son passage.

ALBERT DE LA BERGE.

LE ROMAN

DE

LA NOUVELLE RÉFORME

EN ANGLETERRE

Robert Elsmere, by Mrs Humphry Ward, 3 vol. London, 1888; Smith and Elder.

De tous les romans qui ont paru depuis la mort de George Eliot, *Robert Elsmere* est certainement celui qui a fait le plus de bruit, et non pas seulement comme œuvre littéraire; il a été d'abord et surtout un témoignage hardi de l'évolution de la pensée anglaise au point de vue des croyances; ce témoignage a produit d'autant plus de scandale en de certaines régions qu'il était porté par une femme.

Mrs Humphry Ward, l'auteur d'une traduction du *Journal d'Amiel* et d'un roman assez peu connu, *Miss Bretherton*, devint célèbre du jour au lendemain; son nom fut mêlé à d'ardentes polémiques, le *Times* et beaucoup d'autres journaux dénonçant son œuvre comme une attaque impie contre la religion révélée, quelques-uns y voyant au contraire le signal d'un réveil de la foi, — de la foi vivante et véritable opposée à cette prétendue foi qui n'est que l'inertie d'un sommeil pire que celui de la mort. Nous reprocherons pour notre part à *Robert Elsmere* d'être tout ensemble un roman et un traité de théologie, c'est-à-dire de n'être propre à satisfaire ni les théologiens ni les amateurs de fiction, aucun d'eux

n'y trouvant ce qu'il cherche qu'à une trop faible dose malgré l'insupportable longueur des trois gros volumes.

En revanche, ce livre hybride nous intéresse singulièrement comme signe des besoins spirituels de ce temps-ci chez nos voisins d'Angleterre. Sans être d'avis que leur pays soit « le seul en Europe qui pour le moment possède une religion et une liberté bien comprises, » nous reconnaissons que nulle part le sentiment religieux n'a poussé de racines aussi profondes et qui résistent mieux au vent de la discussion. La Bible y est encore le pain quotidien pour une majorité considérable, et les âmes qui ne s'en contentent plus ne cessent pas néanmoins d'être préoccupées d'elle. Au milieu des agnostiques de toute nuance, des positivistes plus ou moins mitigés, des théoriciens plus ou moins respectueux de l'inconnaissable, le nombre augmente là-bas tous les jours de ces néo-chrétiens qui cherchent à mettre d'accord la science moderne et l'évangile, dont ils gardent la morale, tout en repoussant ses miracles. Le *Robert Elsmere* de Mrs Ward est un théiste de cette espèce. Il est entré dans les ordres avec une vocation ardente, mais qui, à son insu, ne reposait que sur le sentiment. Plus tard, des études périlleuses le conduisent au doute. Son angoisse lorsqu'il se rend compte du chemin qu'il a parcouru et de l'impossibilité de revenir sur ses pas, les conséquences poignantes pour lui et pour d'autres de sa rupture avec l'église, tel est le véritable sujet du roman, car ce qui suit, sur la fondation d'une religion nouvelle, distille un tel ennui que la presse orthodoxe pouvait se dispenser, semble-t-il, de le signaler comme dangereux. Ce n'est pas la première fois qu'une controverse, fût-elle menée avec beaucoup de talent, n'aura servi qu'à grandir outre mesure l'importance de l'œuvre attaquée. Les considérations émises, en style de prédicateur, par l'honorable M. Gladstone, sous ce titre : le *Combat des croyances* (1), prouvent l'inextinguible intérêt pris en Angleterre à tous les sujets religieux, autant que peut le prouver la vogue même d'un roman de propagande sans événemens et sans émotion dramatique. Mais les esprits superficiels tels que le sont, c'est établi sans conteste, nos esprits français refuseront absolument d'admettre que le plus grand défaut de *Robert Elsmere* soit d'être insuffisamment didactique, de prêter une trop grande puissance d'argumens à la libre pensée, tandis que le christianisme révélé reste dans toutes les discussions d'une faiblesse lamentable. C'est le droit, après tout, et presque le devoir du roman d'être passionné. Imaginez *Mademoiselle de la Quintinie* ou l'*Histoire de Sibylle* épluchées à ce point de vue, M. Oc-

(1) *Robert Elsmere and the Battle of Belief*, by the Right Hon. W.-E. Gladstone, — the Nineteenth century n° 135.

tave Feuillet accusé d'avoir distribué inégalement les armes, d'en avoir fourni de trop faibles à son athée, George Sand mise en demeure d'expliquer pourquoi une grande croyance, avec le consentement de dix-huit siècles derrière elle, ne trouve pas des argumens plus solides pour répondre à ceux de la philosophie! Ne serait-ce pas le comble du pédantisme?

M. Gladstone a pourtant procédé ainsi envers Mrs Ward. Il lui a reproché de n'avoir pas permis à la doctrine chrétienne de se défendre en opposant la parole de ses apologistes aux attaques de leurs adversaires, il lui a démontré qu'elle ne pouvait que par une insoutenable utopie expulser les élémens surnaturels du christianisme et en détruire la structure dogmatique sans compromettre du même coup ses résultats moraux et spirituels; il est remonté au commencement de notre religion en vue de défendre la possibilité des miracles, il a conclu, très éloquemment d'ailleurs, qu'il y avait folie à supprimer l'autorité des Écritures, celle du clergé, les sacremens, tous les rouages de la machine existante, tout ce que cinquante générations successives ont considéré comme les ailes de l'âme, et à vouloir ensuite que, privée de ces ailes, l'âme pût voler aussi haut que jamais.

En citant M. Gladstone, nous donnons l'antidote avant le prétendu poison. Certes, si Robert Elsmere avait été aussi solidement appuyé au rocher de la foi que l'éminent homme d'état qui juge et condamne son apostasie, il ne se serait pas laissé influencer par un certain squire qui apparaît à ses côtés comme l'incarnation même de la science implacable, sapant au nom de la vérité, sans hésitation et sans remords, les éternels points d'appui du genre humain. Nous renverrons au beau morceau de critique du *Nineteenth century* ceux qu'auront émus les conclusions radicales de ce disciple de Mommsen, pour que l'investigation historique guérisse les blessures qu'elle leur a faites. Mais la plupart des lecteurs de Mrs Ward estimeront sans doute avec nous que, la vocation d'Elsmere n'ayant jamais mérité d'être prise au sérieux, le funeste squire a trouvé tout préparé à recevoir de nouvelles impressions cet être malléable et versatile, que par conséquent il n'y a pas lieu d'insister sur les imprudences d'un tel prêtre et sur sa trop facile défaite. Ce qui nous importe, c'est beaucoup moins la résolution téméraire qui le sépare de l'église, que l'effet de cette résolution sur un autre cœur resté fidèle, parce que dans cet effet réside la vraie valeur du livre, sa grande signification, celle du moins qui éveille en nous des sympathies profondes. Mrs Ward touche là au drame secret qui se joue dans tant de ménages, la désunion plus ou moins accusée de l'homme et de la femme sur le terrain religieux, l'impossibilité de l'accord absolu entre des époux qui, n'ayant pas

la même vie intérieure, sont deux, là où il faudrait être un pour que le vrai mariage existât. Seule, cette partie du récit pourrait intéresser ailleurs qu'en pays protestant, et, comme il n'y a aucun moyen de la dégager du reste, *Robert Elsmere* semble destiné à n'être jamais traduit. Du moins essaierons-nous d'en donner, d'après un système qui nous a réussi quelquefois, le résumé succinct en démontrant que les meilleures pages sont, comme il arrive presque toujours, celles où la thèse soutenue se fait le moins sentir.

I.

La toile se lève sur un paysage du Westmoreland dont M[rs] Ward a parfaitement rendu la physionomie morale : « Dans l'aspect de ces vallées vertes et nues, il y a une sorte d'austérité, même durant la belle saison; le souvenir de l'hiver semble encore flotter à travers ces champs balayés par la bise, autour de ces fermes dont les murs solides et rudes ont emprunté leurs pierres aux roches voisines, parmi les éboulemens de ces ravins où chante la musique des ruisseaux encaissés. Le pays est gai, mais d'une gaîté sage et tranquille; la nature s'y rend aimable sans être absorbante ni enivrante; l'homme peut se défendre contre elle, y vivre sa vie indépendante de travail et de volonté, y développer cette force voilée de sentiment, cette intensité de résolution qui lui est si souvent ravie par les magiques délices du midi. » Telle est l'atmosphère fortifiante qui baigne Burwood Farm où a été élevée Catherine Leyburn, la véritable héroïne du livre, n'en déplaise à l'auteur. Burwood Farm ne diffère pas à première vue des fermes environnantes, mais on s'aperçoit qu'elle est devenue depuis des années déjà longues le gîte d'une race cultivée, raffinée, aux goûts délicats, attestés par un certain luxe de fleurs au dehors, par une élégance relative à l'intérieur, surtout par les sons de ce violon qui sous une main d'artiste envoie aux échos dès le début un magnifique andante de Spohr. Le milieu n'exerce pas un effet égal sur tous les tempéramens; si les influences graves et douces de Long Whindale Valley ont contribué à former Catherine, une puritaine au visage de madone qui joint l'humble et incessante activité de Marthe aux vertus contemplatives de Marie, elles n'ont que médiocrement modifié l'âme toute différente d'une autre des misses Leyburn, Rose, jeune beauté aux allures esthétiques. Sous les chiffons prétentieux qui ne réussissent pas à l'enlaidir, cette Cendrillon virtuose attend l'apparition de la marraine-fée dont le coup de baguette doit la délivrer de l'obscurité, la transporter dans un monde digne de ses charmes et de son talent. Du reste, Cendrillon ne se laisse point tyranniser par ses deux sœurs, Catherine et Agnès ; tout au contraire. Elle est fort occupée

pour le moment à dresser des plans de conquête, car le lendemain il y a soirée chez le vicaire M. Thornburgh, et Mrs Thornburgh, qui a la manie des mariages, tient à ce que ses voisines se montrent sous l'aspect le plus avantageux à un jeune prêtre d'avenir, venu en visite chez elle. Même elle a fait recommander à Catherine de se coiffer d'une certaine façon qu'elle a récemment adoptée et qui lui sied. Rose, à qui la commission a été confiée, s'en acquitte avec un peu de malice. Assurément elle admire sa sœur aînée, dont la vie se passe à soigner les malades, à visiter les pauvres, à exercer une sorte d'apostolat auprès duquel pâlit celui de M. Thornburgh; mais, tout en l'aimant, elle craint que cette sœur aînée, malgré ses toilettes de matrone, son absence complète de coquetterie, ne lui fasse un certain tort.

— Il n'est pas sans inconvénient, dit-elle à Agnès, d'avoir pour sœur une sainte Élisabeth.

Et Catherine, quoiqu'elle n'ait pas entendu ce mot, a compris son devoir. Rentrée la nuit dans sa petite chambre semblable à un sanctuaire, où la Bible et d'autres livres légués par un père vénéré lui rappellent les heures les plus intenses de sa vie spirituelle, cette puritaine consciencieuse se décide sans balancer à un sacrifice dont les femmes sentiront tout le prix. La petite glace éclairée par une seule bougie reflète son pur et sérieux visage couronné de cheveux bruns tressés très haut sur le front, à la noblesse duquel ce diadème naturel ajoute encore. Catherine voit très bien qu'elle est belle, mais son miroir ne reçoit aucun sourire en échange de cette information. Pour toute réponse elle se détourne et, des deux mains, commence à défaire ses nattes avec impatience; puis, éteignant la lumière, elle se jette à genoux et prie longtemps à la clarté des étoiles. Quand elle descend déjeuner le lendemain, ses cheveux sont tordus de la façon la plus simple en un nœud lisse derrière la tête, comme lorsqu'elle avait douze ans. Sa mère, une veuve, languissante et douce, éprise du mérite de ses filles dont elle ne cesse de faire l'éloge en tout temps et à tout le monde, sa mère, la plaintive Mrs Leyburn, se récrie :

— C'est plus commode, chère mère, et cela prend moins de temps, dit en rougissant Catherine. — Puis, avec une étincelle de gaîté dans ses yeux clairs qui se posent sur les boucles torturées de sa jeune sœur : — Rose dédommagera Mrs Thornburgh.

Ce trait caractéristique, qui rappelle le sacrifice des bijoux fait par Dorothée Brooke au commencement de *Middlemarch*, nous montre, mieux que beaucoup d'explications, combien fort est le dévoûment chez cette sœur de charité. Tandis qu'elle aide Rose dans les détails archaïques d'une toilette préraphaélite à laquelle ont travaillé tant bien que mal les petites ouvrières du village, le

thé se prépare au presbytère, un thé abondant et solide accompagné de merveilles culinaires qu'exécute la bonne Mrs Thornburgh tout en se berçant d'un espoir délicieux, celui de faire bientôt un mariage. Le héros de l'aventure est là, rétabli depuis peu d'une fièvre maligne qui a momentanément effacé les couleurs de son teint de jeune fille, — non pas beau peut-être, mais singulièrement agréable, sympathique dans toute la force du terme. Robert Elsmere a entendu déjà plus d'une fois l'éloge de la famille Leyburn :

— Une sainte, une beauté, une femme d'esprit, à votre disposition, en ces lieux sauvages! s'écrie Robert. Vous êtes trop favorisés!

Et il s'informe de l'événement qui a pu amener, du sud où elles demeuraient autrefois, ces trois jeunes filles.

C'est qu'en réalité elles sont du Westmoreland même, sorties d'une race de paysans ivrognes qui ont fini par boire toutes leurs terres. Le père de Catherine, Richard Leyburn, s'est élevé seul au-dessus de cette vie grossière ; une bourse lui a permis de faire ses études au collège, puis de pousser jusqu'à Oxford. Entré dans les ordres, il a été d'abord directeur d'une école, puis il est revenu dans le pays, il a racheté à un frère aîné perdu de dettes la vieille maison de famille où s'étaient passées tant de scènes brutales, mais qui, depuis lors, n'abrita plus que l'étude et les bonnes œuvres. Catherine avait quinze ans à cette époque, elle accompagnait déjà partout son père, le secondait en toutes choses; quand il lui manqua, elle prit à tâche de le remplacer de son mieux, exerçant sur les siens une autorité douce, visitant les pauvres, considérée par la vallée tout entière comme un ange de dévoûment.

Les récits qu'on lui fait rendent Robert Elsmere très curieux de rencontrer cette sublime Catherine ; aussitôt qu'elle vient rejoindre le groupe de provinciaux réunis chez Mrs Thornburgh, il sent que celle-ci n'a rien exagéré. Nous voyons naître entre les deux jeunes gens un attrait réciproque, au milieu des détails passablement comiques de la soirée.

En esquissant les silhouettes de l'épouse majestueuse du recteur Seaton, de sa vieille fille de sœur, du *clergyman* robuste qui joue de la flûte et des autres invités à cette soirée toute cléricale, Mrs Ward a évidemment imité George Eliot, dont la rapprochent volontiers certaines admirations, excessives selon nous. George Eliot avait plus d'*humour*, marquait d'un trait plus incisif ses personnages d'arrière-plan. Son émule est loin de posséder au même degré la puissance de faire vivre la foule de comparses qu'elle se plaît à évoquer. C'est la prolixité de George Eliot, sans ses meilleures excuses; le style abondant, un peu lourd, n'est pas

ici surchargé de pensées seulement, mais de citations; il y a une tendance fatigante à revenir aux mêmes épithètes; exemple : les mots *eager*, *eagerness*, *eagerly* sont répétés presque à satiété à propos de Robert Elsmere, comme si l'on craignait que le lecteur n'eût pas compris encore que c'est une nature vive, ardente, impressionnable; les incidens de son histoire, jusqu'à ce qu'il ait rencontré Catherine, suffiraient pourtant à le prouver.

Le père défunt de Robert appartenait à la branche cadette d'une vieille famille du Sussex et devait sa situation de recteur de Murewell au patronage d'un oncle qui continua de protéger son fils orphelin, malgré l'antipathie que lui inspirait la mère de celui-ci, une Irlandaise, ennemie de toutes les conventions qui peuvent être chères à un vieux baronnet anglais. Non-seulement cet oncle inscrivit Robert pour un legs sur son testament, mais encore il enjoignit à l'héritier de ses biens, sir Mowbray Elsmere, de faire en sorte que le jeune homme, s'il devenait prêtre, succédât au bénéfice de Murewell, appartenant à la famille. L'ouverture fut assez mal reçue par Mrs Elsmere, qui n'était nullement cléricale pour son propre compte, quoique veuve d'un ecclésiastique.

— Il n'est pas de ceux, pensait cette mère idolâtre, qui ont besoin de privilèges. Le monde est devant lui. Qu'il y marche librement.

Entre la bouillante Irlandaise et son fils, il y a des rapports semblables à ceux qui existèrent entre Goethe et sa mère, une tendre camaraderie, une parfaite similitude de goûts, une même activité d'imagination. Mrs Elsmere n'a jamais quitté Robert, suivant de près ses études, partageant ses plaisirs, lui composant à elle seule une société amusante et variée, car elle adore la vie et possède tout ce qu'il faut pour la rendre agréable aux autres, malgré ses bizarreries de toilette et de manières. Oxford les sépare pour la première fois : Robert entre en contact avec l'imposante organisation de l'université, et là il subit de nouvelles influences. D'abord, celle de son *tutor,* Edward Langham, qui, plus âgé de sept ans, exerce sur lui une sorte de fascination par le prestige de ses talens exceptionnels, de sa belle figure et de son incurable tristesse.

Cet homme, doué merveilleusement au point de vue intellectuel, a été pénétré de bonne heure de l'inutilité de l'effort, de la futilité de l'enthousiasme, de l'impossibilité où nous sommes de réaliser nos rêves. Idéaliste quand même, il souffre, « victime de ce sens critique qui dit *non* à toutes les impulsions et qui, cependant, sans relâche et sans espérance, cherche l'avenir à travers le présent dédaigné. » Il a interrompu de très brillans travaux littéraires pour se mettre à étudier des textes au microscope et pour

contribuer à quelques dictionnaires, sans aucun intérêt supérieur à celui d'exercer les forces de son esprit, comme il lui eût fait casser des pierres. Langham, le désenchanté, l'indifférent, se laisse gagner, en vertu de la loi des contrastes, par la sympathie spontanée de ce garçon de dix-huit ans, né pour la confiance, pour la volonté, pour l'action. Il l'aime autant qu'il peut aimer, jusqu'à craindre de lui communiquer le scepticisme qui est en lui à l'état morbide. Pour en contre-balancer l'effet, il livre Robert aux leçons d'un professeur, qui l'encouragera dans la disposition où il est de prendre la vie au sérieux. M. Grey passe pour une des lumières de son temps. Oxford traverse alors une phase de réaction : le grand mouvement libéral qui a suivi les exagérations contraires du tractarianisme et renouvelé en vingt années l'esprit de l'université, commence à tourner; on reconnaît qu'après tout, Mill et Herbert Spencer n'ont pas encore dit le dernier mot sur toutes les choses du ciel et de la terre; un flot de romantisme religieux monte, un grand changement se produit, et quelques-uns des facteurs du changement ne sont même pas chrétiens de nom; ils n'en ont pas moins contribué au triomphe de l'idée chrétienne. Grey est un de ceux-là. Ses conférences philosophiques sont suivies assidûment par des disciples enthousiastes. On sait qu'après s'être préparé pour l'église, cet homme, éminemment sincère, y a renoncé parce qu'il lui était impossible d'accepter les miracles; on sait que, spiritualiste et hégélien, il a rompu avec le christianisme populaire en n'acceptant d'autres réalités que Dieu, la conscience et le devoir; mais aucune des formes du matérialisme n'échappe à son défi, et, comme il respecte en revanche les convictions encore naïves de la jeunesse qui l'écoute, il est facile de ne tirer de son enseignement qu'une grande ferveur. C'est ce qui arrive pour Elsmere : les sermons laïques de Grey l'intéressent passionnément aux choses religieuses, et, « comme Grey l'eût fait vingt ans plus tôt, il met cette passion, ainsi stimulée, au service de la grande tradition positive qui l'entoure. » Le zèle du salut des âmes l'embrasant, il se décide à devenir prêtre. Son maître ne l'en détourne pas; il lui dit simplement : « Vous ne sentez pas de difficultés sur votre chemin ?.. Eh bien! vous serez heureux sans doute... L'église a besoin d'hommes de votre sorte. »

Elsmere, cependant, n'a aucune envie de s'ensevelir à Murewell; il ne s'accordera, dit-il, le luxe d'une paroisse de campagne qu'après avoir lutté longtemps d'abord contre le vice et la misère au plus fort de la bataille, en évangélisant la populace des grandes villes. Mais sa santé, très frêle, s'oppose à ces projets héroïques; pendant trois années, il doit se borner à l'enseignement. Comme il y entremêle l'exercice de la plus active charité, se donnant corps

et âme, jusqu'à épuisement complet de ses forces, la maladie finit par avoir raison de sa répugnance pour la vie trop douce et trop facile qui lui est offerte; ses amis lui représentent qu'une paroisse de douze cents habitans n'est pas, après tout, une sinécure, qu'il y a des âmes à sauver hors des villes; sa mère lui répète avec une affectueuse brusquerie que, pour faire du bien en ce monde, il ne s'agit pas de commencer par se tuer; bref, au sortir d'une longue convalescence, il accepte à contre-cœur le bénéfice de Murewell. C'est sur ces entrefaites qu'il rencontre Catherine et qu'il se sent attiré irrésistiblement vers cette jeune fille qui s'est, elle aussi, consacrée à une tâche tout évangélique dans le cercle étroit qui lui est assigné. Elle est l'héritière des idées de son père, le plus doux des fanatiques, qui avait en lui du quaker pour les scrupules et qui faisait passer avant toutes choses la nécessité de la foi, au point de se refuser à toute relation, même fugitive, avec un incrédule. Richard Leyburn a élevé ses filles selon ces principes; il les a reléguées dans une campagne lointaine pour les préserver des périls du monde; il a nourri la croyance mystique que, par leurs vertus, elles expieront les péchés des ancêtres, ces rudes paysans aux passions sans frein. Les deux plus jeunes ont perdu ce guide austère trop tôt pour se rappeler beaucoup les préceptes paternels, mais Catherine y conforme rigoureusement sa conduite. Il semble que tout pasteur doive ambitionner une telle compagne.

C'est l'opinion de Mrs Thornburgh, qui met les *picnics* et les promenades au service de sa diplomatie, comme il convient dans ce pays pittoresque, où l'on ne peut offrir à ses invités de meilleures distractions. Elle s'est assuré facilement la complicité d'Agnès et de Rose, car toutes les jeunes filles s'intéressent à la moindre apparence de roman, même quand il s'agit du roman d'autrui. Mais Robert réussirait bien à se rapprocher de Catherine, sans le secours de pareils manèges : il la guette sur les chemins qu'elle prend pour aller voir les malades; il l'accompagne au chevet de ces pauvres gens, qu'il exhorte et console devant elle, gagnant ainsi chaque jour davantage son estime, sa confiance. Catherine en vient à causer avec lui plus ouvertement qu'elle ne l'a jamais fait avec personne, lui confie ses perplexités, prend ses conseils. Le grand problème de la vie de cette sœur aînée, c'est Rose et son violon; elle se demande s'il est permis à une chrétienne de passer les quelques années accordées au combat de l'existence terrestre en vains efforts pour acquérir un talent qui ne sert qu'au plaisir des sens; elle se reproche d'avoir permis les visites de Rose, à Manchester, chez des parens qui lui procuraient l'occasion d'étudier. C'est de Manchester que l'enfant a rapporté ces allures, ces chif-

tions d'esthète, ces aspirations à une carrière d'artiste, ce dégoût pour la vie solitaire que leur père avait choisie. Et doucement, Robert apaise son zèle un peu farouche. Rose lui devra la permission tardive de retourner dans la grande ville dont Catherine a peur, et non sans raison... Tant de responsabilités pèsent sur elle! Son père ne lui a-t-il pas recommandé en mourant sa mère si maladive, ses sœurs si jeunes?.. Ne lui a-t-il pas dit : — Tu as une âme pure, une volonté de fer; soutiens les autres; amène-les saines et sauves au jour du jugement.

Catherine a répondu : — Oui, mon père, avec l'aide de Dieu.

C'est le souvenir de cet engagement sacré qui longtemps l'a empêchée de favoriser les fantaisies de Rose, et le même motif lui fait repousser Elsmere quand bientôt après il lui demande de devenir sa femme. Elle ne s'appartient pas, elle n'a pas le droit de disposer d'elle-même. — Nous ne sommes pas en ce monde, dit-elle, seulement pour être heureux. — Puritaine, elle a une pieuse crainte de la joie, qu'elle croit condamnée par le Seigneur.

La lutte de Catherine contre son propre cœur est d'autant plus méritoire, que celles-là même auxquelles si complètement elle s'est dévouée blâment son refus, s'indignent d'en être cause, et ont peine à cacher l'impatience qu'elles éprouvent d'échapper à sa trop constante sollicitude. Il y a là quelques pages d'observation intime, bien finement touchées. Nous n'avons vécu que pour une tâche, nous lui avons tout immolé, soutenu par la pensée que nous étions utile, indispensable peut-être à l'objet de nos soins, et puis tout à coup nous découvrons que l'on peut, — si aisément parfois, — se passer de nous; notre rêve héroïque se trouve soudainement rétréci, diminué, presque ridicule; personne ne se soucie de l'abnégation qui nous a coûté tant de silencieux efforts. Mais Catherine n'a jamais agi dans l'espoir d'être appréciée ni récompensée; elle lève les yeux au ciel en se disant avec l'auteur de l'*Imitation* que l'homme s'approche de Dieu d'autant plus qu'il s'éloigne de toute consolation terrestre. N'importe, la forteresse de ce cœur inabordable cédera bien à la fin.

Le triomphe de Robert s'entremêle à un épisode où l'auteur s'est surpassé parce que, là, il oublie un instant son but de propagande philosophique pour être simplement un romancier ému.

Malgré les torrens de pluie qui ont gâté quelques-uns des *picnics* de Mrs Thornburgh et qui nous forcent à nous représenter Catherine une fois pour toutes armée d'un parapluie ou d'un waterproof, l'été suit son cours et la Saint-Jean approche, le *midsummer* anglais. En tout pays, la nuit de la Saint-Jean est une nuit magique, féconde en prodiges. Par exemple, ce point particulier du Westmoreland voit régulièrement revenir certaine apparition sinistre depuis

qu'un suicide a été commis sur les falaises sourcilleuses qui marquent l'extrémité occidentale du High Fell. Le spectre parcourt la route solitaire de Shanmoor, sous la forme d'une femme portant entre ses bras un enfant qui gémit. Malheur à celui que le fantôme interpelle, il mourra infailliblement avant la Saint-Jean suivante. Or, la plus intéressante des protégées de Catherine, une fille séduite et délaissée, Mary Backhouse, a reçu, le 24 juin de l'année précédente, cette condamnation sans recours possible. Qu'a-t-elle vu en réalité? Un effet de clair de lune ou de brouillard, l'éclat blanchissant d'une cascade parmi les rochers obscurcis? Qu'a-t-elle entendu? Le salut d'un passant, jeté de quelque sentier de la montagne, des voix lointaines dans l'enclos de quelque ferme sous ses pieds ou simplement ces chuchotemens bizarres qui hantent les lieux solitaires? Quoi qu'il en soit, elle se meurt, minée par une idée fixe qui précipite l'action de la phtisie. Sa délirante agitation augmente, le jour qui doit être le dernier, et surtout vers la fin de ce jour quand la lumière baisse :

« Le temps devenait orageux, un grand vent secouait la maison et la silhouette du High Fell était presque cachée par les nuages chargés de pluie... Les branches d'un frêne planté tout près du mur frôlaient les vitres par intervalles et, dans le silence, les moindres sons, même lointains, étaient singulièrement perceptibles.

— Il doit être huit heures, dit la voix étouffée, huit heures... L'heure de l'apparition!

— Oh! s'écria Catherine, tombant à genoux auprès du lit et saisissant l'une des mains brûlantes, ne pouvez-vous repousser cette pensée loin de vous? Nous ne sommes pas le jouet des mauvais esprits, nous sommes les enfans de Dieu...

« Toute son âme suppliante se reflétait sur son beau visage couvert de pâleur. La mourante ne répondit que par un regard d'exaltation sinistre. Elle l'emportait,.. elle avait repoussé les remèdes; en vain avait-on essayé de la faire dormir. Malgré *eux*, le moment venu, elle était en possession de tous ses sens et elle attendait, elle attendait que, dans un coup de vent, le fantôme l'emportât au cœur même de la tempête.

Une soudaine inspiration vint à Catherine :

— Mary, dit-elle de sa voix persuasive, que diriez-vous si j'allais en ce moment même jusqu'à la route de Shanmoor pour pouvoir vous dire au retour que je n'ai rien vu là-haut, rien?.. Je vous promets de rester jusqu'à la nuit noire. Me croirez-vous alors, si je vous répète qu'il n'y a rien que nos montagnes et la puissance divine qui se manifeste partout? Me croirez-vous, et voudrez-vous essayer de dormir?

La folle vit un moyen de se débarrasser de sa gardienne, de son geôlier, de l'une des forces adverses qui l'entouraient.

— Allez, dit-elle en la repoussant, allez donc, allez vite... Il n'y a rien à craindre pour ceux qui vous ressemblent.

Catherine se leva.

— Je n'ai pas peur, répliqua-t-elle doucement, Dieu est partout.

Elle aurait peur cependant, si elle savait,.. peur de Robert que son refus a mis au désespoir, et qu'elle aime, et qu'elle fuit. Justement elle le rencontre durant cette promenade fantastique et, au lieu des paroles meurtrières du fantôme, elle entend de nouveau des paroles d'amour. L'amour dans de pareilles conditions, avec l'accompagnement solennel d'une nuit de tempête, doit parler un langage auguste, digne des oreilles d'une sainte. Catherine sent toutes ses résolutions faiblir; Robert réussit à lui persuader qu'il la laissera aux devoirs d'autrefois, qu'il sera un fils pour sa mère, un frère pour ses sœurs, que sa vie à lui deviendra meilleure, si elle consent à en être l'inspiratrice.

Vingt minutes après, les deux fiancés retournent chez Mary Backhouse. Ils la trouvent haletante sur ses oreillers; le bouleversement des couvertures et le désordre de ses cheveux montrent qu'elle a lutté pour se lever, pour fuir... Maintenant, elle en est à l'épuisement complet. Catherine s'agenouille au chevet du lit. Tout son cœur va vers cette épave humaine avec une inexprimable pitié. Pour celle-là il n'y aura plus de lendemain, plus d'aurore; tout est fini, la vie est vécue... manquée à tout jamais. L'heureuse fiancée de Robert se sent comme blessée par sa propre joie.

— Mary, dit-elle en appuyant son visage contre l'oreiller, tout près de cet autre visage déjà glacé. Mary, j'y suis allée... Il n'y avait rien de mauvais... Comment vous faire comprendre?.. Je voudrais tant vous amener à sentir que Dieu et l'amour seuls sont réels! Pensez-y. Dieu ne veut pas que vos terreurs durent... il vous aime, il vous consolera, il va vous délivrer de toute souffrance et il vous envoie par ma bouche ce témoignage...

Et elle reprend, tandis que le regard profond et scrutateur de la moribonde reste fixé sur elle :

— Vous m'avez envoyée, Mary, chercher quelque chose dont la pensée vous effrayait; vous avez pu croire que Dieu laisserait une âme perdue vous tourmenter et vous ravir à lui... vous, son enfant qu'il a créée et qu'il aime. Écoutez... tandis que vous me chargiez d'aller affronter le Mal, vous étiez sans le savoir mon ange gardien, une messagère de Dieu, m'envoyant à la rencontre du bonheur de ma vie entière. Dieu a mis dans votre main la grande joie qu'il me donne. Soyez bénie. Oh! Mary, la vie d'ici-bas est si

courte... Rien ne compte, ni nos péchés, ni nos chagrins, mais Dieu seul et notre amour pour lui.

Elle se releva et contempla longuement avec une pitié passionnée la forme étendue qui s'effaçait dans l'ombre. Oh! réponse bénie du cœur au cœur! Il y avait des larmes sous les lourdes paupières, toute la physionomie s'était adoucie et lentement la faible main cherchait la sienne.

— Embrassez-moi, murmura la mourante.

L'heure des spectres était passée. Au dehors, la lune étendait son empire dans les cieux éclaircis...

C'est ainsi que se sont conclues les fiançailles de Catherine, dans de solennelles circonstances, en face de la mort et sous les auspices de la charité sans qu'elle soit descendue de son rêve mystique.

Il n'y a dans son consentement au mariage aucune déchéance; ce caractère, un peu étroit peut-être, mais d'une singulière élévation, reste intact, et nous nous figurons sans peine quelle divine influence il pourra dans l'avenir exercer sur les âmes. La paroisse du Surrey, qui possède un pasteur du mérite de Robert Elsmere et une vivante patronne digne de sa grande homonyme d'Alexandrie, peut se flatter d'être privilégiée. N'est-ce pas d'ailleurs le paradis que ce joli presbytère de Murewell situé dans le comté de l'Angleterre qui ressemble le plus à un parc immense et varié à l'infini, avec ses bois, ses fleurs, ses lacs en miniature, la douceur de son climat, la grâce accueillante de ses paysages? Et cependant, nous ne sommes pas tranquilles. M[rs] Ward nous a trop souvent fait pressentir le péril en insistant sur les raisons purement émotionnelles de la vocation religieuse d'Elsmere et en rappelant ensuite ces paroles de Grey : « Les événemens décisifs se produisent dans l'intelligence... » Robert n'a franchi encore que les premières étapes de la poésie et du sentiment; il lui reste à penser, à réfléchir, à recevoir les leçons de l'expérience; le grain, jeté par un maître qu'il n'avait jusqu'ici compris qu'imparfaitement, est dans son cœur, prêt à germer, et il a un dangereux voisin en la personne du squire, Roger Wendover.

Avant d'aborder la seconde partie du roman, admirons, presque sans réserve, tout ce commencement qui mérite vraiment qu'on le rapproche des *Scènes de la vie cléricale* et d'*Adam Bede*. Aussi bien Catherine est-elle quelque peu parente de Dinah Morris, dont même à un certain moment le souvenir lui fait du tort, car Dinah, l'inspirée, n'est jamais ennuyeuse, tandis que nous sommes bien forcés de reconnaître que la femme irréprochable de Robert Elsmere le devient un peu à la longue. On est tenté de comprendre les boutades de la jeune Rose contre l'excès des principes; on

pardonne presque à cette ingrate l'exaltation de sa joie quand elle apprend les fiançailles de sa sœur et sa propre délivrance :

— Elle nous abandonne!.. Enfin, nous sommes libres!

Rose usera de cette liberté enivrante pour aller à Londres, à Berlin, se perfectionner dans son art, et briser tous les cœurs par la même occasion.

M[rs] Ward a imité George Eliot jusque dans son principal défaut, qui est de faire marcher deux actions côte à côte, d'entremêler plusieurs romans distincts, contrairement aux lois ordinaires de la composition. Du reste, on ne s'en plaint qu'à demi; les amours du sceptique Langham et de la jolie musicienne nous distraient agréablement de la thèse de plus en plus envahissante à mesure que nous avançons. Cette thèse commence à percer avec l'apparition du squire, le grand propriétaire du pays, le maître de Murewell Hall, une merveille architecturale du temps des Tudors. Il vient jouer dans la seconde partie de *Robert Elsmere* un rôle de démon tentateur en offrant au jeune prêtre, non pas la pomme légendaire, mais la clef non moins dangereuse de sa bibliothèque. L'immense bibliothèque de Murewell Hall est célèbre dans toute l'Angleterre, et son excentrique possesseur, un savant doublé d'un ermite, mais d'un ermite singulièrement laïque, n'est que trop connu lui-même par deux livres qui ont porté un choc révolutionnaire au cœur même de la société anglaise. Les premiers rapports du nouveau recteur avec ce Roger Wendover seront donc assez difficiles. La terre, dans toute son étendue, appartient au squire; ce n'est que par suite d'un accident d'héritage remontant à plusieurs générations qu'il n'est pas en même temps le patron du bénéfice ecclésiastique accordé à Robert. Or celui-ci, qui a embrassé ses nouveaux devoirs avec l'ardeur d'un apôtre moderne, armé, non seulement de charité, mais de science, est indigné de l'état misérable dans lequel un homme aussi riche et chargé de responsabilités aussi graves laisse vivre ses nombreux tenanciers. Cloîtré dans la science, absent le plus souvent, d'ailleurs, Roger Wendover confie à un intendant rapace l'administration de ses biens; peu lui importe, pourvu que les fermages soient régulièrement payés, que ses paysans vivent dans des gîtes malsains où l'humidité fait mourir les enfans de la diphtérie, où les vieillards sont perclus de rhumatismes. Il y a un hameau en particulier qui, bâti sur des marais qu'il serait urgent de drainer, est devenu un lieu pestilentiel. Robert s'adresse en vain au gérant, qui lui répond que les propriétaires d'aujourd'hui n'ont pas le moyen d'être des philanthropes, et, quand il va jusqu'au squire lui-même, l'accueil dédaigneux qu'il reçoit semble mettre fin une fois

pour toutes à des relations qui, avec cet athée au cœur dur, ne sauraient être que pénibles.

Mais bientôt une terrible épidémie éclate, favorisée par des pluies qui ont noyé absolument Mile-End, — c'est le nom du hameau. Les Elsmere, mari et femme, soignent les malades avec un dévoûment infatigable, Catherine allant jusqu'à se séparer pour cela de son enfant à peine sevré. Le bruit de cette généreuse conduite arrive enfin aux oreilles du squire, dans sa sublime solitude de Murewell; il condescend pour la première fois à voir les choses par lui-même et, sans que son cœur s'ouvre à la pitié (l'intelligence chez lui a pris toute la place et ne permet pas ces faiblesses), il se rend compte qu'une injustice a été commise, chasse l'agent qui l'a trompé, fait rebâtir entièrement Mile-End sur un point plus salubre, et accorde à Elsmere de larges subventions pour les œuvres qu'il juge utiles à la paroisse. L'intérêt même de son troupeau ordonne désormais au recteur de ménager cet homme; en outre, le squire, qui est un juge très fin des caractères et qui a pris du goût pour lui, met à sa disposition les trésors de la fameuse bibliothèque. Comment Robert résisterait-il, lui qui a justement besoin d'aller aux sources pour un grand ouvrage historique? Cet ouvrage, il l'a entrepris sous l'impulsion des forces qui le dirigent en toutes circonstances, forces d'imagination et de sympathie; ce qui l'a d'abord enchaîné à cette étude, ce n'est pas l'amour patient d'ingénieuse accumulation qui révèle un tempérament scientifique, mais plutôt le sentiment passionné des problèmes humains gisant sous les secs et poudreux détails de l'histoire, le désir de sauver un peu plus de vie humaine des eaux profondes du passé. Le voilà, grâce au squire, en contact avec ce qu'ont produit dans tous les pays et dans tous les temps la philosophie, la théologie, la philologie; il va creuser ce sol si riche; qu'en rapportera-t-il?

En premier lieu il découvre que le principal intérêt de l'histoire réside dans le témoignage; quelle est la nature et la valeur du témoignage à un temps donné? En d'autres termes, l'homme du IIIe siècle comprenait-il, rapportait-il, interprétait-il les faits de la même façon qu'un homme du XVIe ou du XIXe? Sinon, quelles sont les différences et quelles déductions en tirer? Justement le squire est absorbé de son côté dans une œuvre de géant qui a été celle de sa vie tout entière; il a entrepris par un examen approfondi des documens humains, en s'appuyant sur la science moderne, de découvrir les conditions physiques et mentales qui gouvernent la correspondance plus ou moins grande entre le témoignage et les faits qu'il enregistre. Tout en limitant beaucoup la tâche qu'il avait d'abord conçue, le squire a dû, pour la mener à bien, apprendre plusieurs langues orientales, y compris le sanscrit,

outre l'hébreu; puis, pendant trente années, il a étudié la masse des annales existantes, comparant et choisissant. Déjà, il en a fini avec l'antiquité classique : l'Inde, la Perse, l'Égypte et la Judée; il achève maintenant une histoire du témoignage depuis l'ère chrétienne jusqu'au XVIe siècle. Elsmere a l'imprudence d'amener cette encyclopédie vivante sur un terrain que d'un commun accord ils avaient évité jusque-là, le squire, en homme bien élevé, ménageant son caractère de prêtre, et insensiblement le doute s'ensuit pour lui, bien que dans la discussion contre Wendover il apporte une force qui souvent surprend et intéresse ce dernier.

Quel terrible adversaire que ce vieux squire! Usé par la maladie et par l'excès du travail, il n'est plus qu'un cerveau, pour ainsi dire; mais ce cerveau loge des connaissances universelles. Roger Wendover a commencé par le *Tractarianisme* à Oxford, du temps de Newman, puis il a passé d'une extrémité à l'autre, il est entré dans la plus violente réaction et, délivré de ce qui lui semblait un esclavage, il a émigré à Berlin en quête du savoir qu'il ne pouvait acquérir dans son pays, où il est revenu, après s'être pénétré du ferment spéculatif de l'Allemagne et du scepticisme français, pour porter des coups terribles à l'orthodoxie anglaise. Tandis que l'audace de sa méthode scandalisait le public religieux, le prestige de son style caustique lui assurait des lecteurs dans tous les camps; la tempête de controverse soulevée contre lui ne faisait qu'exciter la curiosité générale, et il était reconnu depuis longtemps que la publication de son premier livre avait marqué une époque. On devine sans peine combien la pensée des rapports presque quotidiens de son mari avec un esprit de cette trempe afflige une croyante telle que Catherine; elle n'en montre rien cependant, comprenant qu'Elsmere ait besoin de quelque compagnie intellectuelle, et persuadée d'ailleurs qu'il est solidement armé contre toute influence mauvaise. Elle ne donne que bien tardivement son sens véritable à la tristesse qui augmente chez le recteur; elle ne voit pas s'écrouler une à une les barrières de sable qu'avec une puérilité enfantine il oppose à l'action de la mer qui monte de plus en plus, engloutissant toutes ses anciennes convictions. Ce n'est pas la moindre des souffrances de Robert que d'avoir à cacher à sa femme la révolution qui s'accomplit en lui : d'abord, aux momens difficiles, il a plié les genoux devant le divin maître de Catherine en disant avec humilité : « Fixe ici ta demeure, ô mon âme! » Mais bientôt il n'en est plus là; les pensées d'autrefois s'évanouissent en lui, remplacées par l'image d'un Christ purement humain, par l'idée d'un christianisme explicable et cependant toujours merveilleux.

Son cœur se brise en songeant que Catherine ne voudra, ne

pourra pas comprendre la beauté de ce nouveau spectacle qui s'impose à sa raison : — Qu'elle ne sache pas encore! se dit-il avec effroi. — Mais tôt ou tard elle saura ; et après plusieurs mois de lutte cruelle se produit une confession qui est peut-être la scène la plus belle et la plus forte du livre tout entier. Robert revient d'Oxford, où il a vu Grey, le premier qui ait laissé tomber dans son oreille des paroles alors inintelligibles, mais qui lui sont revenues depuis sur « les origines de la mythologie du christianisme, » il a tout dit à son ancien maître, les commencemens de son travail historique, l'élargissement graduel des horizons de son esprit, l'ascendant exercé sur lui par le génie et la science du squire ; il aime encore, et autant que jamais, ce qu'il a aimé, mais il a de nouvelles vues et il se trouve de nouveaux devoirs ; rien au monde ne le déciderait à prêcher un sermon de Pâques aux fidèles qui ont le droit de lui demander une foi absolue au miracle matériel. Il sait que plus d'un prêtre, arrivé au même point que lui, est resté dans l'Église d'Angleterre ; mais de pareils compromis lui feraient horreur. Et naturellement Grey l'approuve, l'encourage. Il revient épouvanté de ce qui lui reste à faire dans la petite maison, si heureuse jusque-là, où sa jeune femme l'attend, penchée sur un livre. — « A la clarté de la lampe, elle fut frappée de la pâleur grise de son visage. Ce qu'elle lui dit en ce moment, il ne le sut jamais ; mais jamais non plus il n'oublia son regard. Il mit un bras autour d'elle et tandis qu'il la tenait pressée contre lui, elle sentait le trouble qu'il ne pouvait contenir la pénétrer :

— Robert ! cher Robert ! s'écria-t-elle en s'attachant à lui. Quelque mauvaise nouvelle?.. Tu me caches quelque chose... Qu'est-ce?

On aurait cru entendre la plainte d'un enfant. Les sourcils du recteur se contractèrent plus douloureusement encore :

— Ma chérie ! ma chérie ! ma bien-aimée femme ! — Et il baisait ses cheveux, avec un mélange déchirant de pitié, de remords et d'amour.

— Dis-moi tout, Robert!

Il la guida doucement à travers la chambre, loin des lumières, jusqu'à un siège bas où il l'assit, puis, tombant à genoux devant elle, ses mains dans les siennes :

— Ma femme, ma chère femme, tu m'as aimé, n'est-ce pas, — tu m'aimes?..

Elle ne put répondre que par une pression suppliante de ses doigts glacés.

Alors il continua, toujours à genoux :

— Catherine, tu te rappelles un soir où tu es venue dans mon cabinet, un soir où je t'ai dit que j'étais dans la peine. As-tu deviné ce que cette peine pouvait être?

— Oui, répondit-elle en tremblant, j'ai pensé que tu étais tourmenté... par des questions de foi.

— Et je sais, ajouta-t-il avec émotion, je sais que tu es allée dans ta chambre prier pour moi, mon ange. Mais ensuite ce trouble a augmenté, la nuit s'est faite de plus en plus noire, tu étais à mes côtés et tu ne pouvais pourtant me secourir; je n'osais te rien avouer, je devais combattre seul, si terriblement seul parfois!.. Et maintenant je suis vaincu, vaincu! Et je viens te demander de m'aider... Oui, aide-moi, Catherine, à être un honnête homme, à écouter ma conscience, à dire la vérité.

— Robert! murmura-t-elle mortellement pâle, je ne comprends pas...

— Oh! ma pauvre chérie! s'écria-t-il. Puis, la tenant toujours, il ajouta, les yeux fixés sur ce visage austère et délicat :

— Depuis six ou sept mois, Catherine,.. beaucoup plus longtemps même,.. mais je ne savais pas,.. j'ai lutté contre le doute,.. oui, je doutais de ce que l'Église enseigne, de ce que j'aurais à prêcher chaque dimanche. D'abord ces doutes se sont glissés en moi à mon insu, puis leur poids est devenu plus lourd. D'autres, dans ma position, les auraient foulés aux pieds, comme des tentations criminelles en s'imposant le devoir d'y songer le moins possible, en se fiant pour les dissiper au temps et à Dieu... Je ne pouvais agir ainsi. La pensée de discuter les croyances sacrées que toi et moi nous avions en commun m'était odieuse, mais, d'autre part, je me connaissais, je savais que je ne pouvais pas plus continuer à vivre avec toute une région de mon esprit volontairement fermée au reste de moi-même qu'avec un secret pour toi, Catherine. Ma foi ne pouvait être retenue par aucune tyrannie, par aucune crainte; une foi qui n'est plus libre, qui n'est pas la foi de tout notre être, corps, âme, intelligence, me semble indigne de Dieu et de l'homme.

Catherine le regarda, saisie de stupeur, le monde semblait tourner autour d'elle; plus effrayans que les paroles étaient l'accent, le ton, le geste, — oui, l'accent de l'irréparable. Enfin, la force de résister et de condamner se réveille peu à peu chez la jeune femme, elle va droit à la source du mal :

— Un prêtre devrait-il discuter des questions religieuses avec un ennemi de la religion?

— Où s'arrêtent, où commencent les questions religieuses? demande Robert.

Averti par un instinct subtil qu'il lui faut faire appel à autre chose qu'à son amour, il se lève et commence, en s'adressant à cette figure perdue dans l'ombre, la confession complète de sa vie intérieure durant les derniers mois. Tout en parlant, il éprouve une nouvelle sorte de désespoir. A quoi bon tout ce qu'il dit? Peut-elle

comprendre ce langage? Que lui importent toutes ces considérations critiques et littéraires? La rigidité du silence de Catherine lui prouve que sa sympathie n'est pas avec lui, que tout ce qu'il peut alléguer pour sa défense est rabattu au rang de puérilité.

Un instant d'explication tumultueuse ne peut faire entrer en elle ce qui a été pour lui le résultat de tant d'études et de réflexions complexes desquelles dépend la force de tous ses argumens. Oh! l'épouvantable séparation que creuse l'expérience! Il le sent et cependant il continue, lui décrivant avec angoisse, dans un langage de feu, son naufrage spirituel. L'objet de ce plaidoyer, c'est moins sa propre cause que celle de leur amour. Quand il en vient aux conseils qu'il est allé chercher auprès de Grey, Catherine se redresse brusquement, un cri aux lèvres :

— Je devais savoir la première... Il n'avait pas le droit!..

Elle a joint les mains autour de ses genoux, les lèvres serrées, les yeux hagards. Tandis qu'elle se penche en avant, un rayon de lune effleure ses traits et révèle leur altération profonde. Il lui tend les mains avec un sourd gémissement, ne trouvant point de paroles pour répondre à cet éclat de jalousie involontaire, craignant de torturer davantage ce cœur blessé. Mais elle ne voit pas son mouvement, elle s'est couvert le visage en silence comme pour essayer de se retrouver dans ce désastre.

— Je ne puis suivre tout ce que vous venez de dire, reprit-elle presque durement. J'ai si peu lu,.. je ne puis donner aux livres la place que vous leur accordez. Vous dites que vous avez acquis la certitude que les Évangiles sont remplis d'erreurs, qu'ils reflètent la crédulité des gens de ce temps-là et que, par conséquent, vous ne pouvez les prendre comme vous les preniez autrefois; mais qu'est-ce que tout cela signifie? Oh! je ne suis pas savante,.. je ne vois pas clairement mon chemin d'une chose à une autre comme vous le faites. Mais en admettant qu'il y ait des erreurs, qu'importe, après tout? Pensez-vous que rien ne soit vrai parce que quelques détails peuvent être faux? Jésus en a-t-il moins vécu, en est-il moins mort pour ressusciter ensuite? Pouvez-vous douter qu'il soit Dieu, que nous devions le voir un jour?

— Je ne crois plus à l'incarnation ni à la résurrection, répondit-il lentement, mais avec fermeté. Le Christ est ressuscité en nous, dans la vie de charité, qui est la vie chrétienne. Le miracle est le produit naturel de la sensibilité et de l'imagination humaines; Dieu était en Jésus au plus haut degré, comme il l'est dans toutes les grandes âmes, mais pas autrement,.. pas autrement de fait qu'il n'est en vous et en moi.

Elle devenait de plus en plus pâle :

— Ainsi, selon vous, mon père, quand j'ai vu cette lumière sur

son visage avant qu'il ne mourût, quand je l'ai entendu crier : « Maître, je viens... » mon père s'en allait trompé, dans l'illusion... Peut-être même, — et elle se mit à trembler, — peut-être croyez-vous que notre vie, que notre amour finisse ici-bas?

C'était une torture pour lui que cet interrogatoire. Sa mémoire lui représenta soudain la scène immortelle entre Faust et Marguerite; ils l'avaient lue ensemble l'hiver précédent. S'emparant malgré elle de ses mains étroitement jointes, il les appuya, si froides, sur ses yeux et sur son front brûlans, dans un silence désespéré.

— Le croyez-vous, Robert? répéta-t-elle.

— Je ne sais rien, répondit-il, les yeux toujours cachés, mais je confie à Dieu tout ce qui m'est le plus cher, notre amour avec notre âme, qui est son souffle, son œuvre accomplie en nous!

La pression du désespoir de Catherine le forçait à définir des choses qu'il avait laissées volontairement jusque-là dans l'obscurité.

— Et la fin, Robert, la fin de tout cela?

Jamais il n'oublia l'accent de cette question désolée, l'indéfinissable changement de ton qui l'entraîna à répondre avec une sorte de rudesse :

— La fin,.. si je veux rester un honnête homme,.. la fin, c'est qu'il faudra que je renonce à ma paroisse, que je renonce à compter parmi les ministres de l'Église d'Angleterre. Ce que sera notre vie, après cela, dépend de vous absolument.

Elle reprit son souffle avec effort. Le cœur de Robert s'élançait douloureusement vers elle, mais quelque chose dans sa manière d'être repoussait les caresses, arrêtait les paroles. — Tout à coup cependant il la vit s'agenouiller devant lui, l'entourant de ses bras, le visage appuyé contre sa poitrine :

— Robert, mon mari, mon bien-aimé, cela ne peut pas être! Dieu t'éprouve, Dieu nous éprouve tous les deux! Tu ne peux pas former le projet de l'abandonner, de renier le Christ, tu ne le peux pas. Viens avec moi, loin de tes livres, dans quelque lieu tranquille où sa voix réussira à se faire entendre. Tu t'es surmené, tu es à bout de force... Ne travaille plus. Un peu de patience, et il reviendra se donner à toi. Que nous font les livres et les argumens? Ne l'avons-nous pas connu et senti tel qu'il est, dis, Robert?.. Viens!

Elle renversait son visage, lui souriant avec une tendresse exquise, les larmes ruisselaient sur ses joues. Et les yeux de Robert aussi étaient humides, mais il tint ferme. Serrant Catherine contre lui, il lui dit d'une voix entrecoupée :

— Si tu le veux, j'attendrai... J'attendrai jusqu'à ce que tu me permettes de parler. Mais je t'en avertis : il y a quelque chose de

mort en moi, quelque chose de brisé, de disparu. Ce quelque chose ne peut plus vivre, sauf dans des formes que tu ne saurais accepter. Ce n'est pas que je pense différemment sur tel ou tel point, je pense différemment sur la vie, sur la religion tout entière... Ce que Dieu a voulu m'apparaît dans d'autres proportions, le christianisme me semble quelque chose de restreint et de local. Derrière lui, autour de lui, l'enveloppant, je vois le grand drame du monde qui se poursuit, mené par Dieu, d'acte en acte. Je ne dis pas que le christianisme soit faux, mais il n'est qu'un reflet humain et imparfait, une portion de la vérité. La vérité n'a jamais été, ne sera jamais contenue dans aucune croyance ni dans aucun système.

Elle entendit, mais à travers son épuisement, à travers l'extinction de sa dernière espérance; elle ne comprit qu'à demi. Seulement elle se rendit compte qu'elle et lui étaient également abandonnés, en lutte avec quelque force inexorable, inéluctable, en dehors d'eux, qui les maîtrisait. Robert sentit l'étreinte de ses bras se relâcher, il sentit le poids de son corps presque inerte... Relevant Catherine, il la soutint, il la porta jusqu'à sa chambre; elle était près de s'évanouir. Lorsqu'elle fut étendue sur le lit, sa tête fléchit de côté et ses lèvres prirent une couleur de cendre. Il la secourut de son mieux; elle n'était pas tout à fait sans connaissance, car elle attira autour d'elle en frissonnant le châle dont il l'avait couverte... Ses yeux se rouvrirent lentement, mais quand ils eurent rencontré ceux de Robert, les paupières appesanties retombèrent aussitôt.

— Préfères-tu être seule? lui demanda doucement son mari.

Elle fit un faible signe affirmatif, et la main glacée qu'il avait essayé de réchauffer se retira...

Quand dans la nuit il revient s'assurer qu'elle ne dort pas, elle répond silencieusement à l'appel le plus tendre par un regard grave et triste, lointain pour ainsi dire, comme celui d'un être qui vient de traverser un océan de misère, seul avec Dieu. Ce divorce de deux âmes, étroitement unies jusque-là, durera-t-il? Si l'auteur avait voulu être parfaitement logique et laisser dans son intégrité cette âme de diamant, ce caractère si ferme et si entier de puritaine, il faudrait répondre oui; mais Mrs Ward force à transiger la sévère orthodoxie de Catherine. C'est ce que nul ne peut admettre. Certes on conçoit que l'horreur du premier instant fasse place à une résignation dans laquelle il entre encore beaucoup d'amour, non plus l'amour enthousiaste d'autrefois, mais cette affection indulgente qui survit à tout; on conçoit même que peu à peu la droiture des intentions de Robert l'empêche de juger le déserteur et finisse par atténuer entre eux bien des différences. Mais de là à se partager entre le christianisme révélé que prêchait son père, qu'elle a enseigné elle-

même et la religion nouvelle que va fonder son mari, la distance est infranchissable. Ce sont les concessions attribuées à Catherine qui font la faiblesse d'un dénoûment si inférieur de toutes façons aux premières parties du livre. Nous n'en sommes pas là, du reste; il y a encore à lire quelques pages superbes où la fille de Richard Leyburn se montrera digne de lui et d'elle-même, quand par exemple, le lendemain de la confession de Robert, après avoir fui son mari toute la matinée, elle revient se jeter dans ses bras :

— J'étais partie, parce qu'à mon réveil tout m'avait paru trop horrible pour être vrai... Je n'ai pu rester là tranquille à le supporter... Où ai-je été tout le temps? Je le sais à peine... Mais j'ai pensé à ce que tu m'avais dit hier soir, j'ai rassemblé ces choses, j'ai tâché de comprendre... Grand Dieu! j'ai pensé à ce que ce serait d'avoir à te cacher mes prières, mon espérance du ciel. J'ai pensé à l'éducation de notre fille; comment tout ce qui était pour moi d'une importance vitale serait à tes yeux autant de superstitions supportées par indulgence. J'ai pensé à la mort, — et elle frissonna, — et comment ce changement survenu chez toi creuserait entre nous deux un abîme. Et puis j'ai pensé au malheur de perdre moi-même la foi. Un cauchemar enfin... Je me voyais sur une longue route avec ma petite Mary dans mes bras, cherchant à t'échapper. Oh! Robert, ce n'était pas seulement pour moi!.. j'étais torturée par la pensée que je ne m'appartenais pas, que moi et mon enfant nous étions au Christ. Pouvais-je exposer ce qui était à lui? D'autres sont morts, ont tout donné... N'y a-t-il plus personne d'assez fort pour souffrir des tourmens en son nom, pour tuer même l'amour en soi plutôt que de renier Jésus, plutôt que de le crucifier de nouveau?

« Elle s'arrêta palpitante. Les terribles émotions de la veille la ressaisissaient, se communiquant à lui :

— Et puis, acheva-t-elle dans un sanglot, je ne sais comment cela se fit. Au moment même où je songeais sans miséricorde à ce que, pour le moins, je devais faire, même si... si nous restions ensemble, à toutes les dures conditions que je devrais t'imposer, te jugeant tout le temps d'une longue distance et croyant sentir que j'avais enseveli l'ancien *moi*, sacrifié mon ancien cœur pour jamais, au moment même je me suis mise à te rappeler, Robert... La pâleur de ton visage, si las, si tiré, quand je l'avais vu la dernière fois, m'était revenue... Oh! comme je me haïssais! Avoir cru que la volonté de Dieu pût me forcer à te quitter, à te torturer, mon pauvre cher mari! Je n'avais pas seulement été cruelle envers toi, j'avais offensé Dieu. Et je n'entendais plus à mon oreille que la sainte parole : — Mes petits enfans, aimez-vous les uns les autres... Oh! mon bien-aimé, — et le plus solennel, le plus tendre sourire éclaira

ses traits marbrés par les larmes, — je ne renoncerai jamais à l'espérance, je prierai pour toi jour et nuit. Dieu te ramènera, tu ne peux te perdre. Non, non, sa grâce est plus forte que nos volontés. Mais je ne prêcherai pas, je ne persécuterai pas, je vivrai seulement près de toi, et je t'aimerai. Oh! comment ai-je pu avoir de pareilles pensées!

Elle s'interrompit encore en pleurant comme si pour ce cœur tendre et déchiré le seul crime impardonnable eût été son propre tort, un tort contre l'amour. Quant à Robert, il demeurait muet. Si jamais il avait pu perdre la vision de Dieu, l'amour de sa femme la lui eût rendue en cet instant.

— Je ne me plaindrai pas, dit-elle, pressée par la pieuse impatience de réparer, — et je ne te demanderai pas d'attendre. Je m'en rapporte à ta parole que cela ne remédierait à rien. Mon unique espoir est dans le temps et dans la prière. Je souffrirai, cher, je serai faible quelquefois,.. pardon... embrasse-moi, Robert, je resterai ta femme fidèle jusqu'à la fin.

Il l'embrassa, et de ce triste baiser, plein de pitié, naquit leur nouvelle vie.

Voilà bien Catherine tendre et forte et doucement inflexible; c'est bien elle encore qui, au milieu d'une telle crise, vaque, sans rien oublier, aux préparatifs d'une fête pour l'inauguration de cet Institut des ouvriers dont Robert a doté le village; c'est elle toujours qui, avec les sentimens d'une Ève innocente chassée du Paradis, quitte la paroisse où elle s'était fait bénir. D'ailleurs, la malheureuse ne soupçonne pas que Robert lui demandera encore d'autres sacrifices: il compte s'établir à Londres pour y achever son livre après avoir rompu avec l'église, voilà tout ce qu'il lui a dit.

Un détail très piquant, très humain, très bien observé, c'est la mauvaise humeur que cause au squire cette rupture dont il devrait pourtant s'attribuer la responsabilité.

— Pourquoi briser votre vie de cette façon absurde? dit-il à Elsmere qui vient prendre congé de lui. A qui feriez-vous tort, je vous le demande, en gardant votre bénéfice? C'est l'affaire du penseur de débarrasser son esprit des toiles d'araignée qui l'obstruent; mais l'affaire d'un homme pratique, c'est aussi de vivre. Si j'avais votre tempérament d'altruiste, je n'hésiterais pas une seconde. Ces expressions historiques d'une tendance éternelle chez les hommes me seraient tout à fait indifférentes. Vous avez secoué les sanctions de l'orthodoxie, traitez maintenant les mots selon leur mérite. Vous aurez toujours assez d'Évangile en vous pour le prêcher.

— Non, répond Robert, mon point de vue n'est nullement le vôtre. Les mots, si vous entendez par des mots les formules chré-

tiennes spécifiques, ne me laissent point indifférent. Je n'ai pas déraciné les produits les plus sacrés de ma vie comme un enfant étourdi dévaste un jardin. Il y a de certaines choses qu'un homme doit faire parce qu'il le faut.

En somme, toute la colère du squire n'est que le chagrin très vif de perdre un tel élève, un tel compagnon, l'unique amitié qu'ait depuis longtemps ressentie cet homme étrange qui n'a voulu vivre qu'intellectuellement et chez qui les facultés aimantes prendront une tardive revanche, sans qu'il en convienne jamais. Son père s'est suicidé, il appartient à une race de maniaques, sa sœur est presque idiote; chez lui cette absence d'équilibre s'est manifestée par le génie, phénomène qui n'est pas sans exemple. Malheureux au milieu d'une énorme opulence et de toute la célébrité que peut espérer un savant, il n'attache d'importance à sa grande *Histoire du Témoignage* que parce qu'elle l'a aidé à supporter la vie pendant un demi-siècle. Il en léguera le manuscrit à Elsmere pour qu'il la publie ou qu'il la brûle, à son gré ; une dernière fois ces deux amis qui se sont fait tant de mal l'un par son influence, l'autre par son abandon, se retrouveront à Murewell dans des circonstances tragiques, — longtemps après,.. le jour où le vieux squire, victime des fatalités héréditaires, finit comme un damné dans le plus terrible accès de démence furieuse.

Que devient Robert, cependant? Un voyage en Suisse et en Italie avec sa femme lui a permis d'ignorer en partie le bruit soulevé par sa démission officielle ; certaines lettres, certains paragraphes rencontrés dans les journaux sont venus quand même ajouter à la souffrance de Catherine, mais elle n'en a rien montré. A cette époque de sa vie, cette fibre puritaine, indépendante, si forte chez elle dès la jeunesse et que son heureux mariage semblait avoir atténuée, reprend une nouvelle vigueur dans l'isolement spirituel où elle se trouve. Jamais elle n'a cru avec autant d'intensité que lorsque l'époux qui était devenu le guide de sa vie religieuse a renié les pratiques anciennes. Une sorte de terreur nerveuse tout instinctive la rend plus rigide que jamais par opposition.

Elle se rattache passionnément à la foi, elle veut la garder intacte pour son enfant, pour son mari, qui lui sera rendu si elle sait être patiente... Mais cette égide bénie, lui restera-t-elle? Les qualités persuasives de Robert, qu'elle a si souvent vu agir sur d'autres, l'effraient; comment résister à ce nouveau zèle dont il a l'âme remplie, comment, — sauf en dressant des remparts autour du trésor de ses croyances chrétiennes? De sorte qu'avec une douce persistance, elle retire à Robert certaines parties de son âme, évitant tels sujets et tout ce qui peut y conduire, ignorant les livres qu'il lit, ne le questionnant plus sur ses travaux... toujours

seule. Un pareil changement dans leur vie, naguère si parfaitement unie, ne peut s'effectuer sans que l'impressionnable Elsmere sente perpétuellement des liens se rompre entre eux et sans que les griefs et les blessures se multiplient des deux côtés. Durant une nuit d'été, aux Avants, où ils ont fait halte, Robert, qui n'y peut plus tenir, aborde le sujet périlleux tant de fois évité.

— Catherine, ne me laisserez-vous jamais vous dire comment les choses d'autrefois m'affectent, à un nouveau point de vue? Chaque fois que j'essaie, vous m'arrêtez, il semble que j'aie tout rejeté, mais non... une grande partie des Évangiles, qui ne me paraît plus vraie dans le sens historique, est encore pour moi pleine d'une vérité idéale...

Il y eut un silence. Puis Catherine prononça d'une voix contrainte:

— Si les Évangiles ne sont pas vrais de fait, en tant que réalité, je ne vois pas quelle vérité peut être en eux ni qu'ils puissent avoir la moindre valeur.

Robert se tut un moment encore, puis il la prit dans ses bras :

— Chérie, comptez-vous toujours me tenir à distance, refuser d'entendre ce que j'ai à dire pour la défense de cette chose qui nous a tant coûté à tous les deux?

— Oh! Robert, je ne peux pas... Vous devez voir que je ne peux pas... Ce n'est point dureté de ma part, mais parce que je suis faible. Comment vous résisterais-je? Si vous n'étiez pas vous-même, mon mari...

Et Robert comprit qu'au fond de sa résistance il y avait une terreur de ce que l'amour pourrait faire d'elle, si une fois elle lui ouvrait la moindre issue. Il se vit cruel et brutal, mais le sentiment pressant de tout ce qui était en jeu le força néanmoins de parler :

— Je ne voudrais pas vous tourmenter, Dieu le sait, mais rappelez-vous, Catherine, qu'il m'est impossible d'éloigner ces pensées. J'ai un instant espéré que je pourrais me rabattre sur mon travail historique et laisser de côté les questions religieuses envisagées au point de vue de la critique. Non, elles me remplissent l'esprit de plus en plus; je me sens de plus en plus poussé à chercher et à conclure. Resterons-nous donc étrangers l'un à l'autre sur tout ce qui concerne le meilleur de notre vie? Dites, Catherine?

Elle se détourna et reprit tout bas:

— Ne pourriez-vous travailler à autre chose?

— Non, je sens brûler en moi, comme un commandement de Dieu, la volonté d'éclaircir ce problème... pour moi-même et pour tous, ajouta-t-il délibérément.

Ces derniers mots firent pressentir à Catherine un avenir de controverses et de publicité. Le cœur lui manqua.

— Vous savez ce que j'éprouve, dit-elle, je n'ose risquer ce qui n'est pas à moi.

— Vous êtes-vous jamais demandé, Catherine, quel rôle doit jouer dans notre vie la faculté du raisonnement, cette faculté qui nous distingue des animaux ? Supposez-vous que Dieu nous l'ait donnée pour la fouler aux pieds ?

Elle ne répondit que par la mélancolie d'une résolution invincible.

Et cependant ces jours de vacances sont encore d'heureux jours, bien que les promesses de leur mariage aient fait défaut à Robert et à Catherine Elsmere, bien qu'ils doivent se résigner à une sorte de pis-aller. Après tout ils sont jeunes et constamment ensemble, la saison est belle, et quoiqu'ils se blessent souvent réciproquement, ils sont toujours passionnément intéressés l'un par l'autre. L'influence charmeresse, les suggestions païennes de l'Italie réussissent à adoucir même le protestantisme de Catherine, et Robert est distrait malgré lui des grands problèmes qui le hantent. Mais c'est à Londres que les difficultés de leur situation commenceront à se dessiner plus nettement. Jamais par la suite Catherine ne put penser sans horreur à leur premier logis de Bedford-Square, la masse imposante du British Museum remplaçant mal, en guise d'horizon pour cette fille de la nature, ses chères montagnes du Westmoreland, ou les paysages rians du Surrey, le choc incessant de l'horrible misère et de la richesse sans âme des grandes villes broyant son cœur si largement ouvert à la pitié. Certes, les choses extérieures l'affectent assez peu ; Catherine ne vit guère que de la vie morale; si Elsmere avait voulu exercer le saint ministère dans une paroisse de Londres, elle l'eût suivi sans regret, en s'accommodant de l'entourage le plus sordide, pourvu qu'elle pût faire du bien; mais son zèle religieux, resté sans emploi, ne peut lutter contre une invincible nostalgie ; elle s'est jointe, solitaire, à une église évangélique, tandis que son mari publie dans les Revues certains articles qu'elle ne lit pas sur des points discutés de la Bible. De temps en temps, Robert la met en rapport avec telles ou telles gens qui lui déplaisent, avec les Wardlaw, avec Mme de Netteville. Les Wardlaw sont un ménage de positivistes qui baptisent leur enfant selon les rites de la religion de l'humanité dont Elsmere n'est nullement disposé à devenir l'adepte, mais il admire l'esprit de secours social qu'Auguste Comte contribua si puissamment à développer, et Wardlaw l'aidera avec zèle dans l'entreprise d'Elgood Street dont nous aurons à parler plus tard. Quant à Mme de Netteville, la reine d'un salon parisien qui s'est depuis transporté à Londres, elle brille au premier rang des relations mondaines que le squire a très amicalement imposées à Robert. Lui-même avait

été conduit chez elle par M. Renan, dont le nom revient si souvent au cours de ce livre. Il a répété plusieurs fois à son jeune ami avec quelque malice :

— Ayez soin de cultiver Mme de Netteville.

Optimiste par tempérament, sensible à l'esprit, indulgent pour le monde où il trouve l'occasion précieuse d'échanger des idées, Robert n'a rien remarqué d'abord de ce qui choque Catherine dans les allures de cette beauté sur le retour, et l'on se remémore ici tout naturellement une certaine phase de l'histoire du ménage Carlyle. Les conférences qui le rendent populaire dans les quartiers misérables de l'Est attirent en même temps sur Elsmere l'attention des salons du West-End, et de belles dames voilées vont d'aventure l'écouter dans la salle d'Elgood Street où il parle aux ouvriers. Par une étrange perversité, Mme de Netteville tourne contre le jeune réformateur le feu de ses coquetteries; elle a découvert que cette espèce de quakeresse qui vient chez elle gêner la liberté de la discussion est absolument incapable de comprendre son mari, et là-dessus elle essaie de consoler ce dernier d'une telle façon, qu'il n'a qu'à imiter Joseph dans sa résistance. A partir de ce moment, le trop confiant Robert se méfie davantage de l'enthousiasme des mondaines ; du reste, son œuvre n'a rien de commun avec elles. Il s'occupe tout spécialement de la classe la plus obstinément fermée aux influences religieuses, la plus hostile à toute agence spirituelle, celle des ouvriers intelligens ; d'abord il les attire par des causeries dont ils ne peuvent démêler le but, racontant avec la verve qui lui valait jadis les suffrages des enfans de Murewell d'amusantes histoires empruntées à Dumas, à Walter Scott, à Cooper ; puis un jour, à propos d'une affiche impie, il leur explique l'action que peut avoir Jésus sur la vie moderne, il leur apprend dans un discours dont nous avons des extraits abondans à *reconcevoir* le Christ, un Christ humain, le meilleur d'entre les hommes, notre modèle pour tous les temps. Avec une force dramatique étonnante, une audacieuse *modernité*, il rattache la vie de Jésus à nos existences, à nos aspirations, à nos besoins actuels, et peu à peu les pots de bière, les pipes, sont abandonnés par l'auditoire attentif qui encombre la salle du club, une grande pièce nue, éclairée au gaz, décorée de portraits politiques, de gravures à bon marché où la figure de Jésus de Nazareth alterne avec celle du Bouddha, de Socrate, de Moïse, de Shakspeare, etc. Chacun a le droit de répondre à son tour, de discuter très librement. — La géographie vient au secours de l'orateur. Il fait une conférence populaire sur l'état politique et social de la Palestine et de l'Orient en général lors de la naissance de Jésus-Christ, et les cartes, les photographies dont il s'entoure contribuent, paraît-il, à son succès : « Rien, dit-il, ne réussit mieux

à renverser la barrière que les hommes ont élevée autour de cette partie de l'espace historique, à y faire entrer l'air et la lumière de la pensée scientifique, rien ne prépare mieux la voie à une série de conceptions nouvelles. »

Tout ce christianisme déguisé, modernisé, n'a pas trompé cependant le vieux squire; il a dit de Robert et de son maître Grey : — Ils s'appellent des libéraux, ils croient être des réformateurs, et tout le temps, ils ne font que jouer le jeu du parti noir. Toute cette philosophie théiste ne sert, en somme, qu'à envoyer de la farine à son moulin.

Mais tel n'est pas l'avis de M[rs] Ward. La différence vitale, nous fait-elle observer, entre le théisme et le christianisme, c'est que, comme explication des choses, le théisme ne peut être contredit avec preuves. Au pis-aller, il reste toujours dans la situation d'une hypothèse acceptable pour l'homme de science. L'auteur donne donc, on le sent, approbation pleine et entière à la doctrine d'Elsmere, qui se résume en deux mots : respecter la conscience intellectuelle autant que la conscience morale, selon l'axiome favori de M. Grey : la conviction est la conscience de l'esprit. Il n'y a rien de bien nouveau dans le pseudo-christianisme que professe l'ancien recteur de Murewell ; nombre de gens conservent ce reste de croyance sans avoir jamais songé à en faire la base d'une église à part; mais chez Elsmere le prêtre subsiste; il ne peut se contenter d'être l'idole d'un club, il faut que le club devienne secte. Pour cela, il suffira de lui trouver un nom, d'écrire au-dessus d'une porte : *The New Brotherhood of Christ*, de distribuer aux *frères* des insignes spéciaux, une plaque d'argent portant la tête du Christ, et de proclamer deux articles de foi, deux articles uniques : — En toi, ô Éternel, j'ai mis ma confiance. — Faites ceci en mémoire de moi. — Ces dernières paroles prononcées au commencement du repas avec la réponse : — Jésus, nous nous souvenons de toi toujours, — représenteront la communion. Quant au service, il sera très simple : un acte d'adoration récité par tous les frères debout, quelque passage de la vie du Christ, lu au point de vue critique et historique, une hymne choisie parmi les sept qui, alternant avec un nombre égal de psaumes, composent tout le rituel, une courte prière recommandant à Dieu l'individu, l'association, la patrie et le monde entier, le Notre Père. Puis Elsmere renvoie son troupeau sur ce mot : — Allez en paix, dans l'amour de Dieu et dans la mémoire de son serviteur Jésus. — La prière doit être reprise et continuée chez soi, devenir une partie de la vie de chaque jour.

Nous ne connaissons pas le tempérament des ouvriers anglais; chez nous, toutefois, ceux qui ont rejeté les vieilles religions ne se soucieraient pas davantage de cette religion nouvelle; il faut croire

Mrs Ward sur parole quand elle nous raconte les merveilles que produit le *New Brotherhood*, quand elle nous assure que, malgré le tort que lui a fait la disparition prématurée d'Elsmere, il prospère, il grandit et qu'un jour le bon grain semé par les morts trouvera des moissonneurs ; mais nous ne pouvons nous empêcher de signaler ici la parfaite inconvenance de ces détails à la place qu'ils occupent. Si Mrs Ward écrivait tout de bon la biographie d'un réformateur quelconque, si elle proclamait ouvertement ses propres opinions, nous pourrions nous intéresser aux tentatives faites pour donner *au vin nouveau des outres neuves;* leur présence dans un roman est au contraire profondément choquante. Ces coups portés à la révélation, à la divinité du Christ, au milieu des duos d'amour entre Rose et Langham, des scènes galantes chez Mme de Netteville, de tout ce que l'auteur a plaqué sur sa thèse pour la rendre attrayante, ne sauraient être acceptés comme le serait dans un ouvrage de philosophie ou de critique historique la thèse toute nue. Nous lirions peut-être volontiers les sermons laïques de feu le professeur Green ou Grey, mais à la condition qu'ils fussent à leur place ; leur présence débordante est ici tout au moins une faute contre l'art et le bon goût; elle répand une intolérable froideur à travers ce livre d'un genre mal défini qui s'achève sur le ton prophétique : « Le combat n'est pas seulement celui d'Elsmere ; son effort ne représente qu'une fraction de l'effort de la race. Dans cet effort et dans la force divine qui est derrière lui, nous mettons notre confiance comme il y mettait la sienne. »

A quoi les frères d'Elgood Street doivent répondre *Amen*, tandis que le commun des lecteurs bâille. La fin est complètement manquée. Si Elsmere devait mourir tué par son zèle, dévoré par la charité, il fallait placer l'événement avant l'inauguration solennelle de la nouvelle église et laisser dans l'ombre, où se dérobent les inconsolables, Catherine séparée de lui par quelque chose de plus fort et de plus navrant que la mort. Quel chef-d'œuvre l'auteur d'*Amos Barton* aurait fait de ce divorce de deux âmes qui n'ont pu concevoir l'amour conjugal sans une parfaite union en Dieu ! Mrs Ward a faussé sciemment le caractère de Catherine en nous montrant cette inflexible puritaine réduite aux concessions. Elle ne devait pas prêter sa qualité favorite, la tolérance, à une personne de cette trempe. Jamais nous ne nous représenterons la Catherine du premier volume comprenant à la fin « que les mots ne sont rien, que l'esprit est tout, que Dieu ne se borne pas à un seul langage, qu'il en a beaucoup d'autres. » — Jamais nous ne l'entendrons dire à son mari : « Reprenez-moi dans votre vie ; j'écouterai deux voix, la voix qui vous parle à vous et celle qui me parle

à moi. » Puis s'en aller, là-dessus, le matin à son église, et dans l'après-midi à celle de Robert. Comment le prodige s'est-il opéré? D'abord à son insu. Tandis qu'elle se croyait encore tout entière à l'ancienne foi, elle était déjà dans un état d'esprit « aussi différent de celui des premiers temps de son mariage que la philosophie chrétienne de nos jours peut l'être de la philosophie chrétienne du moyen âge. » Et, sur ces entrefaites, la religion nouvelle, pour qu'il ne lui manquât rien, a eu ses martyrs; Catherine a entendu raconter la mort sublime d'un petit employé au gaz, disciple de son mari. Elle a été comme foudroyée par l'apparition de la vérité; elle a pu s'écrier: « Je sais, je vois,.. je suis désabusée. Je crois à tout, à mon Dieu et au Dieu des autres, pourvu qu'il conduise au bien, notre seul but ici-bas. » — Même elle a accepté la direction des femmes et des jeunes filles que Robert pourra désormais recevoir, grâce à elle. Catherine va gagner des âmes à la cause maudite. Impossible, encore une fois, impossible!.. Elle devient ici, par la volonté de l'auteur, un être amoindri, artificiel, qui cesse de nous intéresser, et de fait personne ne nous intéresse plus à la fin, pas même cette séduisante Rose qui, avec son violon magique, son individualité envahissante, ses aspirations sans frein et ses amours de tête, nous avait tant de fois sauvés du découragement et de l'ennui au milieu des interminables expériences d'Elgood Street. Si largement pourvue qu'elle soit de tous les petits défauts inséparables des grands dons de l'artiste, nous lui pardonnions sans peine parce qu'elle était délicieusement naturelle; mais il fallait jusqu'au bout, faute d'autre boussole, lui laisser la fierté. Tout son roman avec Langham s'en fût ressenti; elle ne serait pas prise et quittée une seconde fois par ce désenchanté sec et taciturne, elle ne se consolerait pas avec Flaxman, ce type froidement aimable du parfait *gentleman*, qui réussit à faire un cœur tout neuf des debris d'un cœur deux fois brisé. A quoi bon le violon, à quoi bon l'art, à quoi bon tant de combats pour arriver au développement que chacun de nous a le droit de rechercher et d'atteindre, s'il faut, après tout, aboutir au mariage, et à un mariage qui nous intéresse si peu, avec un être fabriqué de toutes pièces ni plus ni moins que Grandisson, avec un enthousiaste du grand monde, à la fois excentrique et sage, affilié au *New Brotherhood* pour l'achever! — Et le tort suprême de Flaxman est d'être un personnage de plus dans ce livre encombré déjà de figures innombrables parmi lesquelles le lecteur ne se retrouve qu'avec un grand effort d'attention.

M[me] Ward a voulu entourer Elsmere de toutes les variétés du prêtre : Newcome, le clergyman de la haute église, le ritualiste

inflexible, l'ennemi juré de la tolérance religieuse, qu'il traite de trahison et de lâcheté, l'adversaire de la science moderne, l'ascète qui ne voit dans les ministres de Dieu qu'autant de soldats obéissant à un ordre inflexible sans discuter; Vernon, le *broad churchman,* qui appartient au mouvement de la réforme, mais qui mène ce mouvement avec prudence, ne prêchant pas ce qu'il ne croit plus et ne prêchant ce qu'il croit qu'autant qu'il le faut absolument, obligé à beaucoup de compromis par suite de ce manque de franchise, pratiquant « la politique des omissions et interdisant l'attaque, » bref, en contradiction perpétuelle et forcée avec lui-même; Murray Edwards, le ministre unitairien qui a renouvelé « la plus illogique peut-être de toutes les sectes et la moins susceptible de fournir une religion aux pauvres; » il se borne à donner l'exemple d'une vie pure, à enseigner sans relâche et à réunir sous sa direction, pour l'aider à éclairer et à moraliser les masses, des hommes de professions et de croyances diverses, mais possédés du désir d'ouvrir des sentiers nouveaux à l'humanité; c'est ainsi qu'il a aidé aux débuts de conférencier de Robert Elsmere. — Ajoutez à ceux-là l'entourage du squire, les habitués du salon de Mme de Netteville, la famille et les invités de cet autre bel esprit, lady Charlotte, les paysans de Murewell et du Westmoreland, les professeurs d'Oxford, que domine la grande figure de Grey, le vieux médecin Meyrick, qui joue auprès du squire mourant le rôle de Gloucester auprès du roi Lear, tant d'autres encore fourmillant à travers plus de onze cents pages, et vous aurez la sensation presque étourdissante de tout ce monde qui ne nous donne pas toujours l'illusion de la vie, car l'action, entrecoupée, décousue, surchargée, est conduite vers un seul but, le triomphe des idées de Grey soutenues par Robert Elsmere et approuvées par Mrs Ward. Un caractère bien justement observé jusqu'au bout, c'est celui de Langham; nous laissons cet enfant du siècle au fond de sa retraite d'Oxford, figé pour ainsi dire dans les habitudes minutieuses et ridicules d'un valétudinaire que l'égoïsme a rongé jusqu'aux moelles. Il a eu cependant son heure de séduction, il l'a eue à deux reprises auprès de Rose, cette fille ardente et affamée de bonheur que le plus aveugle des entraînemens jette entre les bras d'un pessimiste de profession. Mais déjà celui-ci ne savait plus aimer, ne savait plus vouloir ni se résoudre; il restait tout juste capable de s'enivrer, dans un transport aussitôt refroidi, du parfum de la fleur qu'il finit par ne jamais cueillir. On le plaint et on le déteste; on l'a rencontré dans des circonstances diverses à de nombreux exemplaires, on le rencontrera encore et de plus en plus à mesure que s'accentuera le règne envahisseur du *moi.* Par bonheur, Mrs Ward ne lui donne à

dévorer qu'une victime qui, si elle n'est pas du même tempérament, est de la même école et qui se gardera d'en mourir. Il y a sans cela bien assez de morts au cours du roman : celle de Mrs Elsmere, qui n'existait apparemment que pour nous faire comprendre le caractère irlandais dont elle a passé quelques traits à son fils et pour nous donner l'impression qu'elle eût été la première convertie à son église ; celle de Charles Richard, l'ouvrier écrasé par un haquet fort à propos pour décider de la conversion de Catherine, un hors-d'œuvre en somme, ni plus ni moins que l'agonie, si belle d'ailleurs, de Mary Backhouse ; la fin tourmentée du squire, bien rigoureusement puni d'avoir laissé loin derrière lui, dans ses explorations sur la mer sans fond de la pensée spéculative, le point précis où Mrs Ward prétend que l'on fasse halte... Il est de bonne foi autant qu'Elsmere lui-même : des travaux désintéressés ont rempli sa vie laborieuse ; ne suffirait-il pas que son orgueil fût châtié par la découverte, après ce grand passage, que l'âme est immortelle, comme l'espère et le désire l'ex-recteur de Murewell, récompensé, quant à lui, par la mort du juste, de ses aspirations assez vagues? Voilà une distribution quelque peu arbitraire, convenons-en.

Grey, lui aussi, s'en va paisible et consolé, bien que, jusqu'au dernier instant, il se défende de parler de la vie future, non pas qu'il la nie, mais parce qu'il semble que ce soit la volonté de Dieu que nous ne soyons ici-bas certains de rien que de *Lui.* Si jamais un homme fut *gottbetrunken,* selon l'énergique expression allemande, ce fut ce philosophe, et pourtant « il ne hasarde pas un mot au-delà de ce qu'il sait être la vérité, au-delà de ce que l'intelligence peut concevoir. » Cette réserve, toute scientifique, prévaudra tôt ou tard, Mrs Ward en est persuadée, contre les aberrations du sentiment. Il faudrait peut-être s'entendre sur ce mot de sentiment, toujours opposé sous sa plume à la raison. Oui, certes, la religion, telle que nous l'avons comprise et pratiquée jusqu'ici, n'est qu'un sentiment, mais un sentiment mêlé à la trame de notre vie et qui tient beaucoup plus au fond intime de l'être que toute affection et tout désir humain. On ne doit pas le confondre avec des émotions plus ou moins passagères, ce sentiment qui n'est autre que la conscience de ce que nous sommes tous les jours, de ce que nous ne pouvons nous empêcher d'être, sans cesse remués par des impressions particulières et mystérieuses qui ne dépendent pas de notre volonté, qui nous font sentir partout une puissance invisible dont nous dépendons. Le jour où le squire, si coutumier qu'il soit de la négation raisonnée, jette involontairement ce cri : « Mon Dieu ! » devant la vision terrible qui s'impose à ses

sens dans une heure d'abandon et de désespoir, il éprouve, malgré toute sa science, que nous vivons au milieu de choses étrangères à nous-mêmes, qui restent fermées aux investigations des plus forts et représentent, en somme, le miracle, le miracle objet des contradictions de Mrs Ward, comme si ce n'était pas un miracle, et l'un des plus invraisemblables, que les conversions rapides et nombreuses accomplies par son héros! Pourquoi, s'il s'agit d'offrir à l'imitation du monde un Christ purement et simplement humain, l'unitarisme ne réussit-il pas aussi bien que l'*elsmerisme?* Pourquoi veut-elle que l'une des sectes soit illogique et impopulaire, tandis que l'autre se fait accepter comme le dernier mot de la sagesse? Il y a là une inconséquence. L'apôtre d'Elgood-Hall ne s'entendra ni avec les vrais chrétiens, ni avec les esprits aventureux, qui, plutôt que de se bâtir une demeure à mi-côte de la montagne, préféreraient ne point commencer l'escalade, et s'il s'agit en particulier du peuple, des ouvriers incroyans, combien parmi ceux-là ne verront dans la seconde réforme « qu'une arme de plus aux mains des bourgeois! »

Non, *Robert Elsmere* ne fera rien pour précipiter l'avènement d'une nouvelle révélation, en admettant que cette révélation approche, préparée par toutes les forces de l'histoire et de l'esprit moderne. Mrs Ward n'a pas la fièvre d'éloquence qu'il faudrait pour cela, aucune des qualités, en somme, qui permirent à Mrs Beecher Stowe de remuer le monde avec un livre. La froide érudition qui la distingue convient surtout aux articles spéciaux qui lui valent l'admiration du professeur Huxley, si vivement engagé lui-même dans les débats à la mode entre l'agnosticisme et le christianisme. Peut-être l'auteur de *Robert Elsmere* comprendra-t-il pourtant, malgré un premier et périlleux succès, qu'il ne faut pas mêler deux genres tout opposés.

Nous avons fermé le dernier des trois volumes sur le souvenir de cette leçon faite à Jean-Jacques : *Lascia le donne, e studia la matematica.* Il serait bien fâcheux que Mrs Ward optât pour les mathématiques, c'est-à-dire pour la théologie, après avoir montré quelque chose de plus qu'un grand talent littéraire dans la peinture des luttes suprêmes qui peuvent s'engager entre la conscience et l'amour, après avoir fait vivre des caractères tels que Catherine, le squire, Langham et Rose. Attendons son prochain roman pour décider si vraiment George Eliot a trouvé un successeur.

TH. BENTZON.

DEUX LIVRES SUR L'ALSACE

Un riche et beau pays, notre très proche voisin, qui de tous les pays de l'Europe est le plus près de notre cœur, le plus présent à notre imagination et à nos pensées, est aussi le plus éloigné de nous; de jour en jour il nous devient moins accessible. On a juré de nous en fermer la porte, et cette porte est bien gardée. L'article 2 du traité de Francfort contient une clause portant « que les sujets français originaires des territoires cédés seront libres de conserver leurs immeubles situés sur le territoire réuni à l'Allemagne. » Quand les Français, propriétaires en Alsace, allèguent qu'ils ont besoin d'y séjourner pour exploiter leurs biens, on leur répond qu'ils n'ont qu'à s'en défaire ou à prendre des régisseurs. Il n'y a de sacré, paraît-il, dans le traité de Francfort que les clauses qui sont à notre charge. « Les mesures prohibitives appliquées à la frontière, a dit un Alsacien, ne sauraient avoir d'autre but que celui d'écarter le plus possible les Français de l'Alsace. Depuis la mort du maréchal de Manteuffel, l'idée en a germé dans les officines de nos maîtres. Elle se manifesta d'abord par des tracasseries. Puis, après les élections du 21 février 1887, on refusa le port d'armes aux Français et on leur défendit de louer des chasses. Peu après, survint l'obligation du permis de séjour. A partir du 10 avril 1887, tout Français fut astreint à demander ce permis. On entrait encore librement, mais on ne pouvait plus, sans permission, coucher à l'auberge ou chez un parent; à la rigueur, on pouvait dormir à la belle étoile. De telles facilités parurent excessives; à partir du 1er juin 1888, l'obligation du passeport fut imposée, sur la frontière française, à tous les étrangers. »

Pour qu'un Français puisse pénétrer en Alsace, il faut que l'ambas-

sade d'Allemagne appose un visa à son passeport. Au préalable, l'ambassade transmet la demande au ministère de Strasbourg, et le ministère ordonne une enquête. La réponse se fait attendre d'habitude trois ou quatre semaines, et la plupart du temps cette réponse est un refus. C'est une affaire de caprice, de nerfs, et les nerfs excitables de nos voisins sont souvent agacés. Leurs hauts fonctionnaires sont pleins de méfiance; les agens subalternes, qui exécutent leurs ordres, ont un zèle excessif pour leur service : ils savent que les abus de pouvoir et les brutalités trouvent facilement grâce auprès de leurs chefs, et que le zèle, fût-il immodéré, est le secret de l'avancement. L'entrée en Alsace a été refusée à des nourrissons, parce qu'on avait oublié de donner leur signalement sur le passeport de leur nourrice. « On a tant fait que les Allemands qui se respectent, a dit le même Alsacien, ont dû rougir d'actes odieux ou ridicules, inspirés par le zèle effréné de la consigne, et M. Miquel, bourgmestre de Francfort, a blâmé ces actes en plein parlement. Ce n'est pas qu'il condamne le système d'oppression établi sur l'Alsace; mais il voudrait plus de correction et de décence dans les formes, en quoi il fait paraître assurément des sentimens très louables, mais non pas, j'ai regret à le dire, aussi judicieux qu'ils sont méritoires... N'est-ce pas nous rendre un grand service que de barrer les routes du côté de l'Occident, où le diable chauffe sa fournaise, pour nous rejeter vers l'Orient, où l'ange de lumière, sous les traits du chancelier, nous ouvrira la porte du paradis quand nous nous déciderons à être sages? Voilà ce qu'on nous répète sans cesse sur tous les tons. »

Quand l'empereur Guillaume II visita les provinces annexées, les simples, les naïfs pensèrent qu'il tiendrait à leur laisser un bon souvenir en leur octroyant quelque grâce; que, comme don de joyeux avènement, il consentirait non à retirer l'ordonnance des passeports, mais à l'adoucir dans l'application. Cette espérance a été trompée. Il a passé quarante-huit heures à Strasbourg; et, comme il aime à changer souvent de costume, pendant ces deux jours on a pu le voir en tenue blanche de garde-du-corps et dans l'uniforme de hussard rouge, de général d'infanterie et d'amiral. Mais, hussard rouge ou garde-du-corps, il est demeuré sourd à toute requête : il avait, lui aussi, sa consigne, et sa consigne lui interdisait de rien accorder.

Les membres de la délégation d'Alsace-Lorraine avaient chargé leur bureau de faire une démarche auprès de lui, et le bureau avait demandé par écrit une audience; cette audience a été refusée, le jeune souverain a fait répondre que ses momens étaient comptés. M. Sengenwald, président de la chambre de commerce de Strasbourg, qui eut l'honneur de lui être présenté, se permit d'insinuer discrètement « que les communications de l'Alsace avec ses voisins n'étaient pas

aussi libres qu'elles devraient l'être, que l'industrie et le commerce en souffraient. » Le bruit courut qu'il avait tourné le dos à M. Sengenwald; on le calomniait, ce fut les yeux dans les yeux qu'il lui répondit : « En vérité, monsieur le président, il n'y a rien à changer là : *Ia, Herr President, da ist halt nichts zu ändern.* » Un journal important de Berlin déclarait, peu de temps après, « que l'obligation du passeport est une mesure permanente, destinée à faire comprendre aux Français qu'ils ne sont plus chez eux en Alsace. » Hélas! il y a bien longtemps déjà que nous nous en doutons; et, s'il nous arrivait de l'oublier, M. Crispi n'est-il pas là pour nous le rappeler? La feuille officieuse ajoutait : « Il est certain que les familles alsaciennes en souffrent; mais c'est précisément ce que nous voulons. Il a fallu élever une barrière pour démontrer à la jeunesse des deux sexes que son avenir se trouve de ce côté, non au-delà de la frontière. » Les puissans de la terre, qui sentent leur force, dédaignent quelquefois les petites précautions; mais le gouvernement allemand joint à la force du lion la prudence malicieuse du serpent. Il dispose d'une formidable armée, que toute l'Europe admire, et, au surplus, le fils du roi Victor-Emmanuel lui garantit la possession de l'Alsace-Lorraine. Ce n'est pas assez et la sûreté de l'empire serait compromise si les nourrissons étaient exemptés de l'obligation du visa.

Plus l'Alsace nous est fermée, plus les livres qui nous parlent d'elle nous sont précieux. Les éditeurs qui ont publié le bel in-quarto intitulé *l'Alsace, le pays et ses habitans,* n'ont rien négligé pour que ce volume de 1,000 pages, accompagné de 386 gravures et de 17 cartes, fût vraiment digne du sujet (1). Ils avaient bien choisi leur auteur. Né à Turckheim en 1842, M. Grad aime passionnément son pays; c'est en amoureux qu'il le décrit et le raconte. Il a voyagé en Angleterre, en Pologne, en Italie, en Espagne, en Orient; il a visité le nord de l'Afrique jusqu'au Sahara, l'Égypte jusqu'au Soudan. Mais son Alsace est pour lui le vrai paradis terrestre, l'endroit qu'on ne quitte que pour avoir la joie d'y revenir, le seul où le cœur s'enracine, le seul où l'on veuille vivre et mourir.

Quand on est à la fois un très chaud patriote alsacien et un des membres les plus en vue de la délégation d'Alsace-Lorraine, un correspondant de l'Institut de France et un député au Reichstag, on est tenu d'être circonspect, et M. Grad s'y applique; encore ne l'est-il pas assez. Ne s'est-il pas permis un jour d'avancer que les sous-officiers de l'armée allemande se font payer la goutte par leurs hommes? Il lui en a coûté 500 marks d'amende. Depuis lors, il se surveille beaucoup.

(1) *L'Alsace, le pays et ses habitans,* par Charles Grad, membre correspondant de l'Institut, député au Reichstag. Paris, 1889; Hachette et Ce.

Lorsqu'il fit une excursion à la fromagerie de Steinlebach, il avait formé le projet d'y coucher en plein air, enveloppé dans son manteau, sous une cépée de hêtres. Il ne craint pas les rhumatismes, mais il craint son sous-préfet, son *kreizdirektor*, qui a l'œil sur lui. Si ce fonctionnaire vigilant et perspicace avait appris qu'un député au Reichstag, en tournée dans les Vosges, passait ses nuits à la belle étoile, il aurait prêté sans doute à cet excentrique de sinistres intentions. M. Grad se ravisa, il se résigna à coucher sous la toiture de l'étable, où il fut mangé des puces.

L'Alsace est un pays très varié, très divers, et ses habitans sont aussi habiles à inventer ou à faire marcher des machines qu'à tirer de la terre tout ce qu'elle peut produire. Personne n'était mieux fait que M. Grad pour la peindre sous toutes ses faces ; il est également versé dans l'histoire naturelle et dans les sciences industrielles et économiques. Il y a de tout en Alsace. La plaine basse qui, de Bâle à Lauterbourg, borde le Rhin sur une longueur de 200 kilomètres est en été toute jaune de moissons, et on y trouve des villes et des vallées si industrieuses qu'elles font vivre une population double de celle que pourraient nourrir ses récoltes. Cette plaine est adossée à des montagnes riches en pâturages comme en forêts, dont la neige blanchit cinq mois durant les plus hautes cimes. Au pied de ces montagnes s'échelonnent des coteaux onduleux, couverts de vignes justement vantées, qui faisaient dire à un professeur de droit romain : « Que nos vins sont excellens ! comme ils chauffent nos têtes ! » Ce jurisconsulte avouait toutefois que quelques- uns d'entre eux sont « de redoutables brise-mollets, *wadebrecher*. »

Quel que soit le goût dominant des lecteurs de M. Grad, ils trouveront à se satisfaire en l'accompagnant dans ses excursions méthodiques à travers son beau pays, et en lisant les copieuses et instructives dissertations qu'il a cousues à ses descriptions et à ses récits. Aimez-vous les montagnes et les fleurs, il vous conduira dans les gazons du Hohneck, où foisonnent avec le myosotis, l'arnica jaune, la renoncule dorée, l'adamante au parfum subtil, l'angélique des Pyrénées, le gnaphale de Norvège, ou il vous fera faire l'ascension du Grand-Ballon, et vous apprendra, chemin faisant, que vous ne devez pas vous prendre aux significations apparentes des mots, que les sommets des Vosges ne ressemblent point à des aérostats, qu'on les nomme *belch* ou *ballons* parce qu'ils furent jadis consacrés au culte de Bel ou Belen, dieu-soleil des Celtes. Êtes-vous pêcheur, M. Grad vous révèlera les secrets de la pêche du saumon dans le Rhin ou de la truite dans les ruisseaux des Vosges. Êtes-vous chasseur, il vous fera connaître une plaine dans laquelle il suffit d'une seule traque pour coucher sur le carreau 400 lièvres, 30 chevreuils, tous broquarts, 80 faisans, tous coqs, et d'où l'on

ramène, après un jour de battue, trois ou quatre voitures chargées de gibier. Il vous enseignera aussi l'art de chasser le coq de bruyère, dont il nous décrit les mœurs. Tschudi, si je ne me trompe, a prétendu que cet oiseau célèbre adorait le soleil à son lever ; c'était une erreur. Lorsqu'au point du jour, perché sur une branche de pin, il chante à tue-tête, c'est pour appeler autour de lui ses nombreuses sultanes, auxquelles il se révèle dans sa gloire, se hérissant, s'ébouriffant, déployant sa queue en éventail comme un paon. La religion que professe le tétras est celle du printemps et de l'amour, qui est la seule vraiment universelle.

Les amateurs de beaux-arts trouveront dans le livre de M. Grad la description détaillée et savante de tous les monumens, châteaux et églises, qui abondent en Alsace, et du Musée des Unterlinden, à Colmar, où l'on peut étudier mieux qu'ailleurs les vieux maîtres allemands, précurseurs de Dürer et de Holbein. Ceux qui s'intéressent davantage à la peinture des mœurs lui sauront gré de tous les renseignemens qu'il nous donne sur la vie de l'ouvrier dans les cités industrielles, sur les schlitteurs, qui, du haut des montagnes, transportent dans leurs traîneaux jusqu'aux chantiers de vente accessibles aux voitures le bois abattu et coupé, sur ces pâtres nommés marcaires, qui, vêtus d'une veste en toile de chanvre, coiffés d'une calotte de cuir ronde, fabriquent les fromages dans les pâturages élevés des Vosges.

Ces marcaires sont d'un tempérament peu communicatif; mais si vous réussissez à vous gagner leur confiance, ils vous raconteront beaucoup d'histoires. Ils vous diront qu'aujourd'hui encore toutes les sorcières de la vallée se donnent rendez-vous sur le grand Wurzelstein, qu'on les y voit arriver, le mercredi et le vendredi de chaque semaine, chevauchant à travers les airs sur leurs manches à balai. Le diable les y attend au coup de minuit, la plate-forme du rocher se transforme en salle de fête, et sorcières et démons dansent des rondes jusqu'au premier chant du coq. M. Grad est monté au Wurzelstein, mais il n'y a point rencontré de sorcières. Il n'a pas vu non plus les nains du Kerbholtz, grands amis des marcaires. Quand, leur saison finie, les pâtres redescendent dans la vallée, ces mystérieux petits bonshommes les remplacent et se livrent, à leur tour, à la fabrication des fromages. Leurs vaches laitières, invisibles à l'œil nu, paissent des herbes aromatiques, à l'abri des neiges, jusqu'à la Saint-George, et c'est ainsi que de temps immémorial les censes sont exploitées en été par les hommes, en hiver par les nains.

Dans le massif du Grand-Ballon, on vous dira l'histoire de l'ondine Géfione, changée en truite. Quand l'orage éclate, quand le tonnerre gronde, elle apparaît à la surface de son lac, le dos couvert de mousse et surmonté d'un sapin ; aussitôt la tempête s'éloigne et

s'apaise. M. Grad a joué de malheur, il n'a jamais vu la grande truite du lac du Ballon, et quand il a visité le château de Schwarzenbourg, il n'a pas aperçu dans une vieille tour ruinée le fantôme d'un moine transformé en hibou et qui ne reprendra son visage d'homme que le jour où le baiser d'une jeune fille obtiendra sa délivrance. Jusqu'aujourd'hui, il ne s'en est trouvé aucune, laide ou jolie, qui ait eu le courage d'embrasser un hibou. Sans doute, le miracle se serait opéré depuis longtemps si le hibou avait des rentes.

L'Alsace est le pays des contrastes. Après avoir passé quelques jours dans les fromageries de ces marcaires qui content de vieilles légendes comme des histoires d'hier, redescendez dans la plaine, allez au Logelbach, à Mulhouse : c'est un autre monde, un autre siècle. Les grands industriels alsaciens se distinguent entre tous par leur goût pour les nouveautés utiles, et personne ne les surpasse en esprit de progrès et de perfectionnement. Ajoutons qu'ils ont donné de grands et nobles exemples en s'occupant les premiers d'améliorer le sort des travailleurs, de créer des caisses de secours, des cités ouvrières. C'est en Alsace aussi que l'œuvre des cercles catholiques a rendu le plus de services aux classes laborieuses, a le plus fait pour leur relèvement et leur éducation. Le principal propagateur de cette œuvre fut le curé Winterer. Collègue de M. Grad au Reichstag et dans la diète d'Alsace-Lorraine, orateur éloquent, protestataire intrépide et résolu, ce digne prêtre est aussi le plus ingénieux des philanthropes ; il a le génie du bien. Ses décisions font autorité dans tous les débats sur les questions sociales, et son dévoûment pour les petits, ses vertus, qui sont des passions, son absolu désintéressement, lui ont assuré depuis longtemps les faveurs du suffrage universel. Faut-il en conclure qu'il y a moins d'ingrats en Alsace qu'ailleurs ?

Après nous avoir promenés dans les cités ouvrières de Mulhouse, M. Grad nous conduit à Œhlenberg, dans une colonie de moines cultivateurs, qui partagent leur vie entre les offices et le travail manuel. Sur la porte de leur couvent se lit cette inscription : *Solitudo janua cœli.* Près de l'escalier, le général Geramb, devenu membre de la communauté, a peint un squelette, avec une faux et ces mots : « Cette nuit peut-être. » Ces trappistes couchent dans des lits semblables à des cercueils. Leur ordinaire se compose d'une soupe ou d'un laitage, d'une portion de légumes et d'un cruchon de bière ; les œufs et le beurre leur sont interdits. Ils travaillent et ils se taisent ; nul ne peut parler sans une autorisation spéciale de l'abbé. Ils pensent que pour jouir un jour de l'éternelle lumière, de la vision béatifique, il faut aimer le silence et rentrer avec joie dans sa cellule : *de cella ad cœlum.* Leur devise fait penser à celle de sainte Odile, sur la montagne de laquelle on se rend encore en pèlerinage : « *Non solum, sed cœlum ;* je cherche le ciel, je laisse la terre à qui la veut. »

M. Grad parle avec sympathie des trappistes d'Œhlenberg, il leur rend justice comme aux sœurs de Niederbronn et aux hospitalières de la Toussaint. Mais on peut être certain qu'il ne finira pas ses jours à la Trappe. Ceux qui le connaissent assurent qu'il est étranger à toute exaltation, qu'en morale comme en politique il incline pour les accommodemens, pour les partis mitoyens, et il appartient à la race des doux entêtés. On lui persuaderait difficilement qu'il faut employer sa vie à se détacher de son corps par la mortification. Il respecte les ascètes, il a peu de goût pour l'ascétisme. Outre de nombreuses digressions sur les auberges de l'Alsace, il a consacré deux chapitres à célébrer les chefs-d'œuvre de la cuisine alsacienne. Vous apprendrez, en les lisant, que les raffinés font cuire leur choucroute dans du vin de Champagne de bonne marque et la réchauffent dans des croûtes de pâté de foie d'oie, encore imprégnées de leurs sucs. Vous apprendrez aussi que le pâté de foie d'oie fut inventé à Strasbourg par un grand artiste culinaire, natif de Normandie et nommé Close. Ce Close était au service du maréchal de Contades, commandant militaire de la province d'Alsace au siècle dernier. Ce fut Close qui comprit ce que l'art et la science pouvaient faire d'un foie d'oie; ce fut Close qui imagina d'en affermir la substance en la concentrant, de l'entourer d'une douillette de veau haché, de la recouvrir d'une fine cuirasse de pâte dorée : à ce corps, il donna une âme en y mêlant la truffe de Périgueux. Lorsqu'en 1788 le maréchal quitta l'Alsace, Close lui faussa compagnie. Il resta à Strasbourg, ouvrit boutique rue de la Mésange. Il fit fortune, et j'en suis bien aise; il y a dans ce monde tant de fortunes moins bien acquises !

Je regrette que M. Grad n'ait pas ajouté à son livre un chapitre de psychologie où il aurait fait le portrait de l'Alsacien. Il a laissé ce soin à ses lecteurs; il les informe, il les renseigne, c'est à eux de conclure. Je ne crois pas trop m'avancer en affirmant que l'Alsacien ne dira jamais avec les trappistes : *Solitudo janua cœli !*— que jamais il n'aspirera à passer d'une cellule dans le ciel. Peuple éminemment sociable et peu enclin au mysticisme, il a l'amour du bien-vivre, des réunions joyeuses, des longs repas et des longs propos. Il ne dit pas non plus avec sainte Odile : *Non solum, sed cœlum.* Nul ne savoure plus que lui le plaisir de posséder et l'orgueilleuse satisfaction du bourgeois qui se sent maître chez lui; nul n'est plus convaincu que, pour être, il faut avoir, que la propriété est le signe, la marque visible de la personne. Il adopterait plutôt pour devise cette inscription qu'on lit sur la façade d'une maison de Colmar : « *Accrescat domui simul res et decus !* Puisse cette maison croître en honneur comme en richesse ! » Un moraliste l'a dit, l'honneur sans fortune est une chose triste, la fortune sans honneur est une chose infâme, et si l'Alsacien ne cherche pas la tristesse, il déteste l'infamie. Habitant une terre féconde et grasse dont il

a centuplé la richesse par son industrie, le bonheur ne l'a jamais engourdi, pas plus que le malheur ne le décourage. Au milieu de ses jouissances, le désir du mieux le point, l'aiguillonne. Devenu riche, il travaille encore, et non seulement il travaille beaucoup, il travaille bien. Qu'il soit administrateur ou soldat, industriel ou commerçant, peintre ou sculpteur, il éprouve le besoin de faire en conscience tout ce qu'il fait et de s'honorer dans l'œuvre de ses mains. D'autres sentent davantage le prix de l'inutile; utilitaire dans le sens le plus noble du mot, il fait volontiers servir son bonheur à celui d'autrui, il assure à l'Alsace une part dans ses joies et il paie son impôt à la félicité publique. Aucun peuple ne possède plus que lui ces fortes vertus bourgeoises qui sont le fondement le plus solide de la prospérité des états. Les nations qui ne les ont pas sont capables d'éclatantes prouesses, d'héroïques folies; aujourd'hui on chante leur gloire, demain on racontera leurs chutes et leurs misères. *Res et decus!* L'Alsacien ne sépare jamais ces deux choses. Il fait cas de la richesse, mais il exige qu'elle se rende estimable.

En vain affirme-t-on de l'autre côté du Rhin que l'Alsacien est une race essentiellement allemande; c'est faire abstraction de l'histoire. Par son tempérament, par sa constitution morale, par ses idées, par les habitudes de son esprit, l'Alsacien est un peuple essentiellement mixte. Le prix qu'on attache à la pureté de la race est une superstition; c'est par d'heureux croisemens que s'améliore l'espèce humaine. Comme on l'a dit, l'Alsace, celtique dans l'origine, fut welche jusqu'au IX[e] siècle, et elle revint à ses destinées primitives lorsque deux cents ans durant, le Rhin la sépara de nouveau de l'Allemagne. Comme on l'a dit aussi, l'annexion de l'Alsace à la France fut un chef-d'œuvre de politique intelligente et généreuse. Jamais conquérant n'eut plus de ménagement pour les libertés, pour les habitudes d'une population conquise. « Une noble province, profondément attachée à ses traditions, comprit dès le premier moment qu'elle pouvait devenir française en restant elle-même. » Louis XIV mit son honneur à ne pas toucher aux institutions républicaines de Strasbourg.

La révolution assimila l'Alsace aux autres provinces françaises, et l'Alsacien s'y prêta sans peine, tant les principes de 1789 étaient entrés rapidement dans sa tête et dans son sang. On ne le prit pas, il se donna. Comme tout autre Français, il était devenu égalitaire dans l'âme; il s'était converti à la nouvelle justice sociale, il détestait les privilèges, les droits personnels et les prérogatives de classes, tout ce qui déshonore l'obéissance et la change en servitude. Au surplus, la révolution respectait sa langue. La France a de dangereux défauts, elle a aussi des vertus qui lui sont propres, et elle a fait plus d'une fois ce qu'aucun autre peuple ne pourrait faire. Par l'éducation qu'elle lui a

donnée, l'Alsacien est devenu un Français qui parle allemand. Mais cette méthode française, qui se confie dans l'action du temps et dans la force d'attraction, les nouveaux maîtres de l'Alsace n'ont eu garde de l'appliquer, et on a pu dire « qu'il en est de certains vainqueurs comme des parvenus de la finance, qu'il leur faut du pouvoir comptant et de l'obéissance immédiate, comme aux autres de l'amour tout fait. »

Ce que souffrent et endurent aujourd'hui les Alsaciens, nous le savons tous; mais ce sont les Alsaciens eux-mêmes qui le disent le mieux, et personne ne s'en est si bien expliqué que l'auteur d'un petit livre intitulé *la Question d'Alsace*, et signé Jean Heimweh (1). Ce petit livre, dont on ne saurait trop recommander la lecture, est destiné à nous faire comprendre pourquoi l'Alsace a tant de peine à accepter sa nouvelle condition. Si lourd que soit le joug étranger et quelques sombres chagrins que puisse éprouver un peuple dont on dispose sans le consulter, il se résigne plus facilement à son sort quand le conquérant lui apporte des idées politiques ou sociales qu'il peut croire supérieures aux siennes. L'apprenti écoute son maître, et il devient maître à son tour. Malheureusement, quoiqu'ils le traitent en écolier, l'Alsacien regarde ses nouveaux professeurs comme les représentans d'une politique surannée, auxquels il pourrait en remontrer. Ils lui enseignent le dogme du droit divin, qu'il a rejeté depuis longtemps, et ils lui prêchent le militarisme, qui répugne à ses mœurs, à son caractère, à ses habitudes, à ses goûts. Le militarisme ne consiste pas à entretenir une grande et puissante armée, dont la prospérité est un des premiers intérêts de l'état; il consiste à introduire l'esprit et la discipline militaires dans les administrations civiles, et l'Alsacien croit rêver quand on lui apprend qu'à Berlin le plus grand honneur qu'on puisse faire à un ministre de la justice, âgé de cinquante-cinq ans, est de le promouvoir au grade de sous-lieutenant.

L'empereur d'Allemagne, comme le remarque M. Heimweh, est un tout autre personnage qu'un chef d'état français du XIX[e] siècle, fût-il un Bourbon ou un Napoléon. Dans le cri de guerre de sa nation, il est nommé après Dieu et passe avant la patrie. Il est par-dessus tout le chef de l'armée ; ministres et généraux tiennent de lui toute leur autorité et doivent service à sa personne. En même temps il est le père de ses peuples, un vrai père de famille, revêtu d'une majesté toute patriarcale. Il accepte des conseils, il ne souffre pas qu'on discute ses droits, et tour à tour c'est Jacob gouvernant ses tentes et ses troupeaux ou César commandant à ses légions. « Loin de moi, dit M. Heimweh, la pensée de dénigrer des souverains qui presque tous ont fait leur métier en conscience. Je voudrais seulement donner à entendre

(1) *La Question d'Alsace*, par Jean Heimweh. Paris, 1889; Hachette et C[e].

qu'ils nous paraissent d'un autre âge ou plutôt, si je puis ainsi parler sans irrévérence, d'une autre faune. Nous nous émerveillons de la robuste conviction avec laquelle ils disent : Mon peuple, mon armée, de l'assurance avec laquelle ils parlent de leurs droits héréditaires et historiques. »

L'Alsacien se soumet facilement aux règles établies par la loi; mais, allât-il volontiers en pèlerinage sur la montagne de Sainte-Odile, on aura bien de la peine à lui persuader que la loi s'incarne dans un homme et que son souverain est un être à demi divin. Il se plaint que, parvenu à l'âge de raison, on lui raconte des fables, qu'on lui enseigne une mythologie politique qu'il avait désapprise, et qu'il désespère de rapprendre jamais. « Le régime allemand tend à ramener l'Alsace en arrière. Quel que soit son degré de culture, chaque Alsacien a conscience de cet effet. Il nous semble à tous que nous soyons, par l'opération du traité de Francfort, revenus à quelque existence antérieure, dont nous aurions gardé le souvenir confus. On nous réintègre petit à petit dans la dépouille de nos aïeux, si bien que la révolution, que nous avions l'habitude de regarder dans le passé, commence à poindre pour nous sur l'autre bord, du côté de l'avenir. Il serait dur, cependant, d'avoir à la recommencer et de devenir le levain qui fera fermenter un jour le peuple allemand. Dieu nous épargne un rôle aussi ingrat! »

L'Alsacien est un peuple très gouvernable. Il rend à César ce qui appartient à César; mais il demande à ses gouvernans de ne pas s'ingérer dans sa vie privée, de le laisser tranquille dans sa maison, où César n'a rien à voir, de se mêler le moins possible de ses affaires et de ses joies. Il déteste les tracasseries et les vexations inutiles. Aucun régime ne lui est plus insupportable que celui d'une police indiscrète, méfiante et chagrine, qui flaire partout des complots, qui multiplie comme à plaisir les enquêtes, les chicanes, les difficultés, les incidens fâcheux, et le régime policier auquel il est désormais soumis joint à l'intolérance l'esprit de minutie et la pédanterie des vétilles.

D'autre part, s'il consent à se laisser gouverner, il désire qu'on ne l'administre pas trop. Une feuille humoristique de Berlin racontait qu'un étranger de passage dans cette ville s'était plaint de n'y point trouver de décrotteurs. « De quoi vous étonnez-vous? lui fut-il répondu. Ils sont tous sous-préfets, directeurs de cercles en Alsace-Lorraine.» On affirme pourtant que ces directeurs sont pour la plupart des gens corrects, appliqués à leur tâche et capables de s'en acquitter avec intelligence. Mais quoi! leur consigne est d'administrer à outrance, et ils exécutent leurs instructions avec un zèle désespérant. Comme ils sont deux fois plus nombreux que ne l'étaient jadis les sous-préfets, comme chacun d'eux est doublé d'un assesseur et qu'assesseurs et directeurs se donnent au

moins cinq fois plus de peine qu'un fonctionnaire français, jugez du repos que ces bergers laissent à leurs brebis, qu'ils sont chargés de ramener dans la bonne voie, en les guérissant de leurs inclinations dangereuses et de leurs appétits criminels. « Deux multipliés par deux font quatre, qui, multipliés par cinq, font vingt. Nous sommes, au bas mot, vingt fois plus administrés qu'autrefois, sans compter la police et les gendarmes. Il nous semble être retournés au collège ; de nouveau nous marchons en rang, nous faisons des devoirs et surtout des pensums, et l'on nous astreint au silence, même pendant les récréations. »

Les gouvernans de l'Alsace-Lorraine blessent l'Alsacien dans toutes ses idées françaises et aussi dans ce que ses mœurs et ses habitudes ont conservé de germanique. L'Allemand se passe en une certaine mesure des libertés constitutionnelles. Jusqu'ici du moins, il n'a pas témoigné que le système parlementaire fût nécessaire à son bonheur; il souffre que ses princes choisissent leurs ministres en ne consultant que leurs convenances, sans se mettre en règle avec l'opinion publique et avec les votes des chambres. En revanche, il y a deux choses auxquelles il tient beaucoup : ce sont ses libertés communales et le droit d'association. Grâce à la nouvelle loi des maires, votée en juin 1887, c'en est fait des franchises municipales dans les provinces annexées. Qu'une commune passe pour être animée d'un mauvais esprit, on lui donne à ses frais ce qu'on appelle un maire professionnel; est-elle pauvre, ne peut-elle pourvoir à l'entretien de ce fonctionnaire, on associe à son triste sort une ou plusieurs communes voisines, qu'on charge de parfaire le traitement. Ce maire, qui devient seigneur d'un nouveau fief, est un Allemand, officier en disponibilité ou sous-officier en retraite, client nécessiteux de quelque puissant personnage de Berlin. « Il vivait maigrement dans son pays, on l'engraisse à nos dépens. Le seigneur d'autrefois traitait rudement ses vassaux, mais il lui arrivait quelquefois de les protéger; notre sire commissionné attaque les siens à coups de notes secrètes et de rapports confidentiels ; jamais il ne prend leur défense. » S'avise-t-il de se laisser apprivoiser, de s'humaniser, d'avoir des procédés et des égards, on le remplace bien vite, et la commune doit payer à la fois sa pension et les émolumens de son successeur.

Quant aux associations, quel qu'en fût l'objet, sociétés chorales, sociétés de gymnastes, le cercle mulhousien et ses neuf sections, orphéon, chœur de demoiselles, union musicale, fanfare, école de musique, sociétés de zoologie, de botanique, section dramatique, elles ont été dissoutes les unes après les autres. Des sociétés de prévoyance et de secours mutuel ont eu le même sort ; il y a partout du poison et partout du danger. « Bientôt, disait *le Journal d'Alsace*, il ne restera

plus chez nous aucune trace des anciennes associations qui n'avaient qu'un but social, récréatif et artistique. Le vide et la tristesse étaient déjà très grands, mais il paraît que ce vide et cette tristesse, il les faut plus complets encore. » Ce n'est pas l'Allemagne qui gouverne l'Alsace-Lorraine, c'est la Prusse, et le caractère de la Prusse est de ne rien faire à demi.

« — Vous nous avez répété bien souvent, disent les Alsaciens à leurs maîtres, que nous étions une race essentiellement allemande, des frères détachés de la grande famille par la violence et l'astuce du Gaulois. Traitez-nous comme des Allemands; nous ne demandons qu'à jouir des droits que possèdent les Wurtembergeois, les Saxons et les Prussiens eux-mêmes. — N'y comptez pas, leur a-t-on répondu. Longtemps encore vous ne serez pour nous que des Allemands de troisième classe, et la dictature est le seul régime qui vous convienne. » — Les professeurs d'universités et les poètes très romantiques affectent de considérer l'Alsace comme une province allemande. Mais pour le général prussien, c'est le bastion, le glacis de l'empire, un vaste camp retranché, qu'il faut gouverner militairement et soumettre à toutes les servitudes qui accompagnent l'état de siège. Pour les fonctionnaires d'outre-Rhin, c'est un pays de promission; les employés nécessiteux y touchent de hautes payes et s'y refont de leurs misères. Pour *la Gazette de l'Allemagne du Nord*, c'est un endroit où M. de Bismarck expérimente un nouveau système fort curieux, fort intéressant, la méthode du régime cellulaire appliquée à la politique et à l'éducation des peuples, dont on mate les passions perverses par l'isolement et la tristesse. Pour *la Gazette de la Croix*, c'est une terre souillée par l'adoration des idoles, où des missionnaires éperonnés et bottés rétablissent le vrai culte, « celui du dieu-soldat qu'on glorifie au jour anniversaire de Sedan et qu'on mobilise avec l'armée. »

Une des plus belles fresques alsaciennes du XIVe siècle représente Catherine de Sienne, à qui le Christ donne le choix entre une couronne d'épines et une couronne d'or, et qui refuse l'or, réclame les épines : « Je t'ai livré ma volonté, mon doux Seigneur, et je demande à te suivre à travers les souffrances. » Comme cette sainte, l'Alsace a généreusement choisi les épines. Ce ne sont pas les pays les plus puissans, ni les plus riches, ni même les plus libres, qui forment la véritable aristocratie des nations; ce sont les peuples qui savent souffrir et espérer.

G. VALBERT.

REVUE LITTÉRAIRE

Les Artistes littéraires, par M. Maurice Spronck. Paris, 1889; Calmann Lévy.

Disons d'abord deux mots du titre de ce livre, qui est obscur, et de son objet, qui pourrait bien n'être pas aussi nouveau qu'arbitraire. Dans l'œuvre ou dans la vie de ceux qu'il appelle du nom d'*Artistes littéraires*, et qui ont pour trait commun et pour air de famille d'avoir non-seulement écrit, mais vécu, comme si leur art était à lui-même son origine, son moyen, et sa fin, ou encore sa raison d'être, son objet, et son but, M. Maurice Spronck s'est donc proposé de chercher l'expression de notre vie « intellectuelle contemporaine, et surtout sensorielle et sentimentale, à son degré suprême d'intensité. » C'est un peu ce qu'avaient fait, voilà déjà quelques années, M. Paul Bourget, dans ses *Essais de psychologie contemporaine;* et M. Taine, longtemps avant lui, mais pour toute une grande nation, dans son *Histoire de la littérature anglaise*. Il y a seulement une nuance; et M. Spronck ne reconnaît qu'une sorte de littérature dont on puisse dire qu'elle soit « l'expression de la société : » c'est la littérature « artiste, » épurée, pour ainsi parler, de toute intention morale ou utilitaire, et n'ayant d'autre mesure de sa valeur que la beauté, ou plutôt la rareté des sensations qu'elle nous procure. M. Taine avait cru qu'autant au moins que *David Copperfield* et que les *Idylles du roi*, les *Histoires* de Macaulay et la *Logique* de Stuart Mill reflétaient, comme on dit aujourd'hui, l'âme anglaise contemporaine. M. Bourget, dans ses *Essais*, à côté de Flau-

bert et de M. Leconte de Lisle, de Charles Baudelaire et des frères de Goncourt, avait encore fait une place considérable à M. Taine lui-même, à M. Renan, à M. Dumas. M. Spronck, lui, n'admet plus à l'honneur de témoigner de la vie « intellectuelle, sentimentale, et sensorielle » de leur temps, que les artistes littéraires : Gautier, Baudelaire, MM. de Goncourt, M. Leconte de Lisle, Flaubert et M. Théodore de Banville ; et, sans doute, c'est ce qui fait l'originalité de son point de vue, mais c'est ce qui en fait aussi l'étroitesse ; — et, comme nous disions, l'arbitraire.

Il l'a d'ailleurs bien senti lui-même ; et ce n'est pas pour une autre raison que, dans le premier chapitre de son livre, il nous a proposé toute une *Théorie de l'art en général*, quelque peu superficielle, vague et flottante encore en son contour, mais enfin, telle quelle, dont l'objet est de servir d'excuse à ses omissions. Elle ne les justifie point ; et ici même, tout récemment, nous avons essayé de montrer qu'assurément M. Taine et M. Dumas n'ont pas exercé sur les transformations de la pensée contemporaine une moindre influence que Gustave Flaubert. Si nous n'avons pas ajouté qu'ils en ont exercé tous les trois une beaucoup plus grande que les auteurs de *Renée Mauperin* et de *Germinie Lacerteux*, c'est que nous avons cru que tout le monde en était convaincu comme de l'évidence. Pour être, en effet, vides ou dépouillées de toute « arrière-pensée scientifique, politique ou morale, » c'est une question, que de savoir si les créations du roman ou de la poésie en sont plus conformes au véritable objet de l'art. Mais ce qui n'en fait certainement pas une, c'est que, dans un siècle comme le nôtre, agité d'une infinité de préoccupations « scientifiques, politiques ou morales, » les œuvres où l'avenir n'en retrouvera pas quelque trace, n'exprimeront pour lui, comme pour nous, que la moindre part de l'esprit de ce siècle. M. Spronck n'a pas démontré, et, il aura beau faire, il ne démontrera pas qu'une œuvre d'art soit d'autant plus expressive ou significative qu'elle est plus curieuse, si même ce ne sont là des qualités assez différentes pour n'avoir peut-être entre elles aucune commune mesure. Allons encore plus loin. Où l'on retrouve l'esprit d'un siècle et d'une génération, c'est constamment dans les œuvres les moins curieuses, les moins personnelles, par conséquent, qu'ils nous aient léguées, c'est dans le roman de Frédéric Soulié, c'est dans le théâtre d'Eugène Scribe, c'est dans les poésies de M. Auguste Vacquerie ; ce n'est déjà ni dans les *Feuilles d'automne* ou dans les *Méditations*, ni dans les proverbes ou dans les comédies de Musset, ni dans les romans enfin de Stendhal ; mais c'est encore bien moins dans l'œuvre de ces « artistes littéraires » dont j'ai craint bien souvent pour eux, que l'originalité ne fût savamment élaborée de quelque singularité naturelle d'esprit, de beaucoup de parti-pris, et d'un peu de charlatanisme.

Mais, si je voulais insister, je m'éloignerais trop du livre de M. Spronck, ou du moins je donnerais le change, et l'on ne verrait pas ce que j'en apprécie. C'est qu'étant l'œuvre d'un nouveau-venu, — car je ne me rappelle pas avoir rien lu de M. Spronck, — son livre nous apporte, sur l'auteur des *Fleurs du mal* ou sur celui de *Madame Bovary*, le témoignage ou l'écho des opinions et des conversations, comme dirait M. Daudet, du « bateau » qui nous suit. Depuis plus de vingt-cinq ans, en effet, que nous lisions pour la première fois, dans le lourd silence de l'étude du soir, à l'abri d'un *Quicherat*, les vers de Baudelaire ou les romans de Flaubert, c'étaient alors des contemporains, et ils sont devenus des anciens maintenant : M. Spronck dirait volontiers des *classiques*. Aussi, quand nous les relisons, quelque effort que nous fassions sur ou contre nous-mêmes, nous avons nos idées préconçues, et notre impression se mélange ou s'altère du ressouvenir des impressions d'autrefois. Mais, historiens ou critiques, s'il nous est arrivé, non pas une fois, mais dix fois, mais vingt fois de parler d'eux, quelles difficultés alors, quelle peine, si nous en reparlons, pour ne pas abonder comme involontairement dans notre propre sens ! Tout change autour de nous, on nous le dit, et nous le voyons bien, et nous sentons que nous changeons nous-mêmes : il n'y a précisément que nos préjugés qui ne changent guère ; et, dans la fuite universelle des choses, nous nous y attachons comme aux plus sûrs témoins de notre identité. De loin en loin, et même plus souvent, il est donc bon que ceux qui nous suivent, nous avertissent ; et, qu'en nous irritant au besoin, ils nous obligent non pas peut-être toujours à refaire nos opinions ou notre siège, mais à revoir les unes et à corriger l'autre. De nouveaux points de vue, qui contrarient les nôtres, nous obligent à trouver de nouvelles raisons d'y persister, plus détaillées et plus démonstratives, ou, au contraire, quelque moyen de les ajuster tous ensemble et de les concilier sous un point de vue supérieur. C'est l'utilité que nous avons trouvée pour notre part dans le livre de M. Spronck. Voilà donc ce qu'on pense aujourd'hui, parmi les jeunes gens, — et M. Spronck est un jeune auteur, du moment qu'il écrit ou qu'il imprime pour la première fois, — de Baudelaire et de Flaubert, de Théophile Gautier et de M. Théodore de Banville. Ou, si M. Spronck était peut-être moins jeune que nous ne le supposons, voici, sur les *Odes funambulesques* et sur *Mademoiselle de Maupin*, sur les *Paradis artificiels* et sur la *Tentation de saint Antoine*, l'opinion désintéressée d'un homme à qui n'ont pas suffi les opinions des autres, qui s'est fait à lui-même la sienne, et qui se l'est faite pour écrire son livre. Elle vaut la peine d'être enregistrée ; et signalée à tous ceux que l'histoire de la littérature n'a pas encore cessé d'intéresser.

Sur Théophile Gautier, M. Spronck n'a rien dit de bien neuf ni de

très personnel : il s'est efforcé seulement de nous faire mieux connaître l'homme, et surtout de montrer qu'en somme l'auteur d'*Émaux et Camées* avait peut-être moins manqué d'idées qu'on ne l'a bien voulu dire. Ce serait un phénomène en effet trop extraordinaire, et un miracle d'impuissance que, dans « la formidable masse de livres, de brochures, ou de chroniques qui représentent son œuvre, » un écrivain de la valeur de Théophile Gautier, pendant un demi-siècle, n'eût pas déposé quelques idées au moins, d'une « essence particulière et peu répandue, » mais des idées pourtant ; et nous, là-dessus, nous partagerons d'autant plus aisément l'opinion de M. Maurice Spronck qu'il nous souvient de l'avoir exprimée avant lui. « Sous l'abondance, sous la richesse, l'étrangeté même des métaphores dont il aime à se servir, disions-nous en ce temps-là, les idées de Gautier ne sont pas seulement plus nettes qu'on ne l'a bien voulu dire, elles sont plus profondes ; » et nous le faisions voir. Mais si d'ailleurs on nous opposait que les idées de Gautier sont plastiques, c'est-à-dire à peu près uniquement relatives à la matière et à la forme de son art, M. Spronck a très bien montré que sa conception de l'art, — si peut-être elle ne l'impliquait pas d'abord, — a fini par devenir toute une conception de la vie. Qui donc a dit que ce qui caractérisait éminemment l'esprit de la renaissance italienne, c'était d'avoir conçu la vie même comme une œuvre d'art, et l'art comme la raison d'être ou l'objet de la vie ? Il y a quelque chose de cela dans Théophile Gautier, quoi que l'on puisse d'ailleurs penser d'*Albertus* ou de *Fortunio*, du *Roman de la Momie* ou d'*Émaux et Camées ;* — et c'en est assez pour que sa mémoire soit assurée de vivre.

Faut-il aussi voir en lui, comme le veut M. Spronck, « l'un de ces grands désespérés qui nous ont redit si douloureusement leur incurable tristesse ; » et, quand un jour on étudiera de plus près qu'on ne l'a fait encore *le mal du siècle*, — je crois que quelqu'un s'en est donné la tâche, — *Mademoiselle de Maupin* passera-t-elle pour un « document » de la même valeur que *René*, qu'*Oberman*, que *Lélia*, que la *Confession* de Musset ? J'en doute ; mais je conviens que de ce roman fameux, et réputé uniquement scandaleux ou obscène, M. Spronck a fait des extraits, sinon « révélateurs, » mais en tout cas qui donnent à penser. « J'ai vécu dans le milieu le plus calme et le plus chaste... Mes années se sont écoulées, à l'ombre du fauteuil maternel, avec les petites sœurs et le chien de la maison. Eh bien, dans cette atmosphère de pureté et de repos, sous cette ombre et ce recueillement... au sein de cette famille honnête, pieuse, sainte, j'étais parvenu à un degré de dépravation horrible. » Sans doute il faut faire ici la part, non-seulement de la fiction, mais aussi de la rhétorique. Il faut la faire plus grande encore dans cette *Comédie de la mort* dont on dirait que M. Spronck oublie

qu'elle est dans l'œuvre de Gautier ce que *Notre-Dame de Paris* est dans celle de Victor Hugo : un portail, un vitrail, une rosace, la *Danse macabre* mise en vers, et un souvenir aussi de Villon, que Gautier sortait alors de lire :

Quand je considère ces têtes
Entassées en ces charniers,
Tous furent maîtres des requêtes
Au moins de la chambre aux deniers...

Mais, après tout cela, il ne reste pas moins que Gautier n'a pas débuté dans la vie ni dans l'art par cette impassibilité dont il est devenu plus tard le théoricien, et dont quelques pièces d'*Émaux et Camées* demeureront les modèles. Et je sais bien que c'est comme si l'on disait qu'avant d'être parnassien Gautier fut romantique, mais il y a manière de dire les choses, et M. Spronck les a dites ici d'une manière assez ingénieuse.

Plus indulgent encore pour Baudelaire que pour Gautier, M. Spronck n'hésite pas à l'appeler « le caractère peut-être le plus original qu'ait produit notre époque. » N'est-ce pas beaucoup dire? et l'originalité de Baudelaire n'aurait-elle pas consisté, pour une bonne part, dans son charlatanisme ? Qu'est-ce donc que M. Spronck trouve de tellement original à vivre autrement que tout le monde; et, si l'on découvre en soi quelque principe morbide, que l'on connaisse pour tel, qu'y a-t-il de si rare à le « cultiver, comme Baudelaire, avec jouissance et terreur, » pour s'en faire un moyen de réputation ou un instrument de vie ? C'est ce que font les monstres de la foire. Il est vrai que M. Spronck lui, voit en Baudelaire, « de tous les écrivains de notre siècle le moins occupé de la réclame et le plus dédaigneux du succès; » mais, de le dire, cela ne suffit pas, et il faudrait l'avoir prouvé. C'est ici l'un des points où je ne puis me rendre. Je serai bien vieux, ou je serai devenu un bien plat courtisan de la mode et de l'opinion quand je verrai dans Baudelaire un poète sincère ; et plus tôt que de cesser de voir en lui le roi des mystificateurs, on me fera dire que *Bouvard et Pécuchet* est un chef-d'œuvre d'esprit parisien, de grâce légère, et d'aimable ironie. J'accorde donc seulement à M. Spronck qu'en même temps qu'un mystificateur Baudelaire fut un malade, et peut-être le commencement d'un fou.

En revanche, et après avoir encore une fois relu les *Fleurs du mal*, avec le livre de M. Spronck sous les yeux, il me semble que je vois mieux qu'autrefois, comment, par quel dangereux prestige, elles ont, depuis une trentaine d'années, séduit et corrompu tant d'imaginations. Je n'en trouve pas les vers moins prosaïques, ni surtout moins laborieux; quelques beautés ou plutôt quelques curiosités m'y paraissent toujours chèrement payées ; les thèmes habituels m'en déplaisent autant, ceux-

ci pour leur banalité, ceux-là pour leur ignominie; mais M. Spronck a peut-être raison, et l'on sent, à travers tous ces poèmes, sous cette perpétuelle affectation, circuler en quelque manière la recherche active de la nouveauté. « D'autres artistes, dit M. Spronck, se sont faits les chanteurs de la nature ou de l'humanité, de la beauté plastique ou de la beauté morale, de l'amour terrestre ou de l'amour divin. Quant à Baudelaire, le but suprême qu'il indique, le seul vers lequel il ait tendu avec une énergie continuelle et absorbante, ce fut cette abstraction, — où il faisait tenir tout ce qui n'est pas humain, terrestre, réel, déjà vu et déjà senti. » Qu'est-ce à dire? sinon qu'il a enseigné la manière de se procurer, à défaut de la vraie, dont on manque, l'air au moins et les apparences de la fausse originalité? Peut-être est-ce la pire leçon que l'on puisse donner à la jeunesse; car, voulez-vous être nouveau? Ne tâchez pas de l'être. Il y en a bien des raisons, dont celle-ci n'est pas l'une des moindres, que l'imitation de la nature et de la vérité, qui sont le commencement de l'art, en sont aussi le terme. Avec sa théorie de l'artificiel, avec son idée « d'une création, due tout entière à l'art, et dont la nature serait complètement absente, » je comprends donc, et je déplore d'ailleurs l'influence qu'a exercée Baudelaire. Mais j'aurais alors voulu qu'en expliquant la théorie M. Spronck en fît voir, — je ne dis pas le danger, ce n'était pas de son dessein, ni de l'objet de son livre, — mais ce qu'elle a d'artificiel elle-même, ou plutôt d'illusoire. Si l'on presse les termes, qu'est-ce qu'une « création due tout entière à l'art; » et comment d'une œuvre d'art, si compliquée soit-elle, la nature peut-elle être complètement absente?

Une formule heureuse, expressive et spirituelle, c'est celle dont M. Spronck s'est servi pour caractériser les frères de Goncourt : « Le développement exagéré de la sensibilité artistique les a menés tout droit à l'impuissance dans l'art; » et, si je ne me trompe, il serait difficile de mieux concilier ce que les admirateurs de *Germinie Lacerteux* ou de *Renée Mauperin* ont loué, louent encore dans l'œuvre des deux frères avec ce que nous avons, nous, toujours regretté de n'y pas trouver, c'est à savoir : une exécution dont la valeur d'art soit égale à leurs prétentions. Vous rappelez-vous cette *Préface* où le survivant des deux frères, il y a quelques années, revendiquait pour eux l'honneur d'avoir précédé Flaubert même dans les voies du naturalisme, et se plaignait à ce propos, non sans quelque amertume, qu'on les eût injustement frustrés du plus éclatant de leurs titres de gloire? Mais il en faisait valoir aussi deux autres : ils avaient découvert le XVIII[e] siècle, disait-il, et ils avaient, en quelque sorte, inventé le japonisme. C'était justifier tout ce qu'on leur a jamais adressé de critiques. Si du XVIII[e] siècle ils n'ont connu que les boudoirs, les théâtres et les cafés, les peintres des fêtes galantes et ceux des élégances mondaines, comment auraient-ils porté,

dans le roman naturaliste, ce sens du naturel et de la vérité qu'il exige avant tout? ou encore, pour apprendre à rendre et à voir la nature, quelle école que l'art japonais, quoi qu'on en ait pu dire! et, pour des Occidentaux, quelle éducation de l'œil et de la main! Tiraillés qu'ils étaient entre des tendances contraires, les frères de Goncourt n'ont donc jamais su prendre leur parti d'en sacrifier une seule, et peut-être qu'ils ne l'eussent pas pu. Bien loin, en tout cas, de connaître leur intérêt, j'entends leur intérêt d'artistes, qui était de faire l'éducation de leur sensibilité, ils se sont donnés ou livrés à leurs sensations, dans la multiplicité fugitive desquelles ils ont fini par ne plus pouvoir se ressaisir ou se retrouver eux-mêmes. « Leur *moi* ne persiste pas dans leurs œuvres, » dit avec raison M. Spronck, « ni même dans leurs confidences ou dans leurs souvenirs. » Et comme la force leur manquait, ainsi qu'à tous les dilettantes, pour se déprendre de leur plaisir, ils n'ont pu qu'ébaucher, dans tous les genres, — au prix de quel labeur, leur *Journal* nous l'a dit! — les chefs-d'œuvre qu'ils avaient rêvés. « Le développement exagéré de la sensibilité artistique les a menés tout droit à l'impuissance dans l'art. » Personne encore ne le leur avait dit aussi nettement que M. Maurice Spronck; et je crains bien que son jugement sur eux ne ressemble déjà beaucoup à celui de la postérité.

C'est qu'aussi bien, s'il peut suffire de l'imagination ou de la sensibilité pour concevoir une œuvre d'art, c'est la volonté seule qui l'exécute. M. Leconte de Lisle en est un exemple. Il ne s'est pas donné son talent; il a même failli, si nous en croyons ce que nous raconte M. Maurice Spronck, l'égarer un moment dans des voies qui n'étaient pas les siennes : « A côté du penseur nihiliste, il y a chez lui un autre penseur d'une intelligence très moyenne, celui-là, assez étroit dans ses utopies d'humanitairerie candide et de libéralisme intransigeant; derrière le grand génie plastique se cache un versificateur larmoyant et poncif, une sorte de faiseur de romances prétentieuses et sentimentales. » Et effectivement ce « versificateur, » M. Spronck le retrouve dans quelques ballades, dans quelques chansons, dans quelques historiettes, moitié musulmanes, moitié chevaleresques, telles que *la Fille de l'Émir;* et, cet « autre penseur, » il nous le montre dans le *Catéchisme républicain* et dans l'*Histoire populaire de la Révolution.* Nous avions oublié le second; et, pour être franc, dans les *Poèmes barbares,* nous n'avions pas aperçu le premier. Il y est cependant, et, avertis par M. Spronck, nous en convenons maintenant. Mais pour qu'ils ne reparussent plus l'un et l'autre qu'à de lointains intervalles, ce fut assez que l'Inde antique se révélât au poète qui ne se connaissait pas encore, et dans ces thèmes légendaires, préhistoriques et métaphysiques, lorsque M. Leconte de Lisle eut trouvé la matière

de sa poésie, on peut dire que sa vie n'eut plus d'objet que de se l'assimiler. Il en prit même des moyens qui nous ont paru toujours un peu puérils, comme de transcrire littéralement les noms sanscrits, grecs ou scandinaves, ce qui rend quelquefois ses vers difficultueux à lire et terribles à prononcer. La « couleur » en est-elle pour cela plus authentique? et la substance des *Pouranas* a-t-elle passé tout entière, comme le dit M. Spronck, dans l'œuvre du poète? C'est une question secondaire, si son œuvre est là, debout devant nous, unique, incomparable en son genre, et aussi supérieure à tant d'imitations qui l'ont suivie, que différente en tout de cette *Légende des siècles* à laquelle on l'a trop souvent et indûment comparée.

Quant à la signification plus intérieure de l'œuvre, et quant à la pensée qui circule sous ces formes magnifiques, je ne crois pas que M. Spronck ait ajouté ni changé grand'chose à ce qu'en avait dit M. Bourget dans ses *Essais*. Tout au plus semble-t-il que cette impassibilité dont on faisait jadis un reproche à M. Leconte de Lisle, et dont M. Bourget s'efforçait de le disculper, on serait tout proche aujourd'hui de lui en faire au contraire un mérite. « On peut parler de l'œuvre de M. Leconte de Lisle, dit ingénieusement M. Spronck, comme du marbre grec connu sous le nom de la Vénus de Milo. Que représente-t-il exactement? Nul ne le sait, et les érudits en sont réduits à des conjectures plus ou moins vraisemblables. Mais que l'artiste ait voulu modeler une Aphrodite, une Victoire Aptère ou une Polyxène,.. ce qui est certain, c'est que dans ce corps de femme aux lignes admirablement pures et aux contours harmonieux, dans ce visage d'une sérénité plus qu'humaine, il a laissé à travers les âges une des expressions les plus hautes de la Beauté idéale. » C'est en effet une idée qui gagne et qui se répand tous les jours davantage, que, comme le sculpteur et comme le peintre, le poète a le droit de ne se préoccuper dans son œuvre que de la réalisation de la beauté. *Bajazet* ou *Andromaque* n'ont pas de signification morale, et le moindre défaut de *Ruy Blas* ou de *Marion Delorme* n'est pas d'en avoir une. On le saurait depuis longtemps, si, sous prétexte d'élargir la critique, on ne l'avait pas faussée plutôt en étendant à la poésie les conditions ou les lois des genres en prose. La théorie de l'art pour l'art, inacceptable dans le roman, et discutable au théâtre, ou tout au moins dans la comédie, est défendable dans la poésie pure; et si l'on n'admettait pas, avec M. Bourget, que, sous son apparente impassibilité, l'auteur des *Poèmes antiques* et des *Poèmes barbares* n'est demeuré insensible ou indifférent à aucune des misères de son temps, alors, dans notre littérature, la théorie n'aurait pas de plus éclatante justification ou de plus solide et de plus inébranlable support que *le Rêve du jaguar*, ou *le Sommeil du condor*, ou *Khiron*, ou *Qaïn*.

Tout en les discutant, j'inclinerais volontiers, on le voit, à partager en

général les opinions de M. Maurice Spronck; et il est vrai que lui-même, sauf peut-être sur l'article de Baudelaire, a gardé généralement la mesure. Mais quand il arrive à Flaubert, il la passe; et quand, non content de l'avoir appelé « prodigieux par la pensée, prodigieux aussi par la forme impeccable du langage, » il l'appelle encore « le représentant peut-être le plus achevé de la prose française dans notre littérature tout entière, » on relit la phrase, et on se demande si on l'a bien lue. Les admirateurs outrés de Flaubert veulent-ils donc enfin nous le faire prendre en haine? « Elle ne croyait pas que les choses pussent se représenter les mêmes à deux places différentes, et *puisque la portion vécue avait été mauvaise, sans doute ce qui restait à consommer serait le meilleur.* » Cette phrase est tirée de *Madame Bovary*. Pour être juste, empruntons-en une à l'*Éducation sentimentale* : « Il lui découvrait enfin une beauté toute nouvelle, *qui n'était peut-être que le reflet des choses ambiantes, à moins que leurs virtualités secrètes ne l'eussent fait épanouir.* » J'ose bien assurer M. Maurice Spronck que des « représentans moins achevés de la prose française » n'ont jamais pourtant écrit de ce style. Flaubert, et je l'ai fait plusieurs fois observer, bronche, et tombe dans le galimatias, aussi souvent qu'il essaie d'exprimer des idées, ce qui doit être la grande épreuve des « représentans de la prose française. » Je crois d'ailleurs, tout récemment encore, avoir fait à Flaubert une part assez considérable dans l'histoire de la littérature contemporaine pour qu'on ne m'accuse pas ici de parti-pris. Mais enfin, il n'est pas le seul; on savait écrire avant qu'il eût paru; et je veux bien qu'on l'appelle « étonnant » ou « surprenant, » mais non pas « prodigieux, » ni surtout « impeccable. » Quand, en effet, ce ne serait pas mal servir sa mémoire, ce serait encore fourvoyer la légion de ses imitateurs.

A part cela, je n'ai rien trouvé de curieux ni d'inattendu dans le chapitre de M. Maurice Spronck sur Gustave Flaubert, et je ne le lui reproche pas : on a tant parlé de *Madame Bovary!* Dans l'homme qui demeure, en dépit des frères de Goncourt, je ne dirai pas le pontife, mais l'initiateur et le maître incontesté du naturalisme contemporain, M. Spronck n'a pas eu de peine à retrouver le romantique impénitent. M. Maxime Du Camp, qui l'avait connu dès l'enfance, nous avait appris à l'y voir; et, depuis lors, tout ce qu'on a publié de *Lettres* intimes ou de confidences de Flaubert nous l'a montré toujours identique à lui-même, extrême en ses propos, outré dans ses sentimens, extravagant en ses rêves, et cependant, quand il écrivait, — que ce fût au surplus *la Tentation de saint Antoine* ou *l'Éducation sentimentale*, — précis dans ses observations, minutieux ou méticuleux dans le choix de ses mots, aussi maître enfin de sa plume qu'il l'était peu de ses discours. « Si l'imagination chez Flaubert était immense, dit M. Spronck à ce propos, il faut se souvenir que le don d'invention chez lui fut toujours à

peu près nul. » Pareillement, dans ce romantique, il n'a pas eu plus de peine à nous faire voir, si je puis ainsi dire, le vaudevilliste énorme ; et il lui a suffi pour cela d'analyser l'un après l'autre, dans leur suite logique et chronologique, *Madame Bovary*, *l'Éducation sentimentale*, *Bouvard et Pécuchet*. Et dans cet artiste enfin si convaincu de l'unique dignité de son art, aurait-il eu beaucoup plus de peine, s'il l'avait essayé seulement, à nous obliger de reconnaître un « bourgeois, » — je veux dire une espèce d'homme dont l'horizon n'était pas moins étroitement limité que celui même de son Bouvard ou de son Pécuchet? Il y a de cela quelque dix ans quand nous eûmes l'audace de poser la question, les amis de Flaubert crièrent au scandale, pour ne pas dire au blasphème. On y a répondu depuis lors; et la réponse ne diffère pas de celle que nous avions proposée.

Ces contradictions, ou, comme il les appelle un peu bien doctement, ces « antinomies » du goût personnel et du tempérament littéraire de Flaubert avec la nature de ses œuvres, M. Spronck les explique par la terrible « névrose, » dont on sait qu'encore jeune, et presque avant d'avoir rien écrit, l'auteur de *Madame Bovary* ressentit les atteintes. Et je ne l'ai point encore dit, mais c'est l'occasion de dire : non-seulement chez Flaubert, mais chez les frères de Goncourt, chez Baudelaire, chez Théophile Gautier, tout ce qu'il a pu rassembler d'indices ou de symptômes de la « névrose, » M. Spronck les a si soigneusement notés qu'on a pu prendre, et non pas sans raison, ses *Artistes littéraires* pour un commentaire, pour une application, ou une illustration de certaines théories bien connues sur les rapports du talent et de la folie. Je ne conseille pas aux lecteurs qui voudraient approfondir cette obscure question de s'aider pour cela de l'un des derniers livres auxquels elle ait donné lieu, mais, s'ils sont curieux de savoir ce que le nom respecté de la science peut couvrir de puérilités, alors je les renvoie au livre du professeur Lombroso : *Génie et Folie*. Critiques ou historiens de la littérature, il est possible que la matière, comme le fait justement observer M. Spronck, ne soit pas de notre compétence; mais il semblerait résulter de ce livre qu'elle est bien moins encore de celle des aliénistes. Si peut-être ils connaissent l'un des termes du problème, c'est nous qui tenons l'autre ; et nous sommes fort ignorans, je l'avoue, des mystères de la pathologie mentale, mais en revanche ils ne le sont pas moins des exigences de la critique, de l'histoire et de la psychologie.

Quoi qu'il en soit, et sans vouloir examiner si vraiment « la névrose, sous ses multiples aspects, a presque toujours accompagné, comme cause ou comme effet, les grandes surexcitations cérébrales, » ce qui n'est pas démontré, ni peut-être démontrable, — car qu'est-ce que prouvent des statistiques ? l'ingénuité de celui qui les dresse, ou sa

mauvaise foi? — j'aurais voulu que M. Spronck, puisqu'il touchait à la question, et pour la poser comme elle doit être posée, la renversât. Je m'explique en quelques mots. Dans l'œuvre d'un artiste de qui l'on sait, par ses confidences ou par le témoignage de ses amis, qu'il était ce que nous appelons un « névropathe, » on cherche, avec une curiosité malsaine, les traces ou les preuves de sa « névropathie. » Je voudrais que l'on fît précisément le contraire; et, dans sa « névropathie, » que l'on nous fît voir avant tout le danger, la fausseté, l'illégitimité de sa conception de l'art et de la vie. Par exemple, ce qu'il y a de durable et d'admirable dans *Madame Bovary*, c'est ce que Flaubert y a mis quand, entre deux attaques du mal, entièrement maître de lui-même, sain de corps et d'esprit, il écrivait comme on doit écrire; mais ce qu'il y a d'extravagant et de fou dans *la Tentation de saint Antoine*, inversement, c'est ce que le névropathe y a comme insinué malgré lui des formes de sa maladie. Ou encore, et si nous généralisons, ce qu'il y a d'étrange, d'insolite, et de contradictoire au bon sens dans la conception que les Baudelaire et les Flaubert se sont faite de l'art, n'est-ce pas justement ce qu'ils y ont mis quand ils étaient malades? et, d'y faire consister leur originalité, n'est-ce pas changer les vrais noms des choses, confondre la fièvre avec l'inspiration, « la surexcitation cérébrale » morbide avec le fonctionnement normal de l'intelligence? et enfin et surtout, à la suite de quelques « névropathes, » n'est-ce pas lancer leurs imitateurs dans une voie dangereuse, et l'art lui-même sur la pente au bout de laquelle nous l'avons vu tomber du réalisme dans le naturalisme, du naturalisme dans le symbolisme, du symbolisme dans le décadentisme, et du décadentisme dans... « la privation de la vie, où l'aura conduit sa folie? »

Voilà quelques questions que M. Spronck eût pu sans doute examiner, et dont je ne puis m'empêcher de croire que la discussion attentive aurait diminué quelque chose de la sympathie qu'il témoigne pour les « artistes littéraires. » S'il y a certainement une petite part de vérité dans la doctrine de l'art pour l'art, par exemple quand on l'applique à la peinture ou à la musique, on peut craindre qu'en littérature la « névropathie » de ceux qui l'ont professée n'en fasse pour la plus grande part l'illusion ou le rêve d'un malade. Et il est humain de soigner les malades, et, pour les guérir, on peut affecter d'entrer dans leurs manies : il ne faut pas se mettre à leur remorque et substituer en soi leurs conceptions délirantes à l'exacte vision de la nature, de la vérité, de la vie. Mais M. Spronck pourra répondre qu'en fait de questions difficiles il en a déjà trop touchées dans son livre, et qu'il en a surtout trop tranchées. Tout tient à tout, nous ne l'ignorons pas; et, de la critique en particulier nous pouvons dire qu'elle n'a de nos jours, en cette fin de siècle, d'autre limite à ses ambitions que celle même de ses forces.

Mais peut-être qu'il n'était pas indispensable, pour parler des frères de Goncourt, d'ébaucher une théorie générale de la « sensibilité dans la production artistique, » ou, pour louer convenablement les *Poèmes antiques* et les *Poèmes barbares,* d'exposer en quelques pages le système général de la métaphysique indoue. Oserai-je ajouter que de ces deux théories, telles que je les trouve dans le livre de M. Spronck, si la seconde est bien incomplète, bien confuse, et bien peu conforme à l'exactitude historique, la première est bien superficielle? A plus forte raison, parce que la question est encore plus difficile, sont-elles bien incomplètes et bien superficielles aussi, les quelques pages de ce livre où M. Spronck nous a donné sa *Théorie de l'art en général.* M. Spronck a des idées, mais je crains qu'elles ne soient pas encore assez mûres, qu'il n'en ait pas vu toutes les liaisons, toutes les conséquences, qui vont parfois à l'infini, comme dans la question de l'art pour l'art, et je crains encore qu'il ne soit assez sûr ni de leur vérité, ni de ce qu'il en pensera lui-même « dans quelques années, dans quelques mois, demain peut-être. » C'est d'ailleurs un assez beau défaut que d'avoir trop d'idées, pour que nous le signalions sans crainte ni scrupule de nuire au livre de M. Spronck ; et si le livre en est moins bon peut-être, l'auteur, au contraire, n'en est que plus intéressant.

Puisqu'il est évident que ce siècle est en train de régler ses comptes, et si j'ose employer cette expression familière, de faire le tri de ses gloires, nous espérons donc que M. Spronck n'en restera pas sur ce premier début. Quelques défauts que nous ayons pu signaler dans *les Artistes littéraires,* c'est un livre curieux, et que nous ne craindrons pas de recommander. Le style en est sans doute un peu pénible, la phraséologie trop embarrassée de termes scientifiques ou philosophiques. Pour la rendre plus facile, plus humaine, M. Spronck n'aura d'ailleurs qu'à faire une de ces *transpositions* dont il a lui-même ingénieusement parlé. Dans la bonne langue de tout le monde, il trouvera sans peine des équivalens littéraires à ces locutions abréviatives dont les savans peuvent bien user dans leurs laboratoires, ou les philosophes dans leurs écrits, mais qu'il faut laisser à la cabale. Et rien alors n'empêchera d'apprécier à leur juste prix les qualités d'impartialité critique, d'indépendance réelle d'esprit, et de pénétration dont il a fait preuve dans ces *Études sur le XIXe siècle.*

F. BRUNETIÈRE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

30 novembre.

Les jours passent, les mois passeront peut-être inutilement, c'est fort à craindre. Ce ne sera pas sans peine, dans tous les cas, qu'on en viendra à se faire une idée nette des choses, que cette assemblée qui vient d'entrer pour quatre ans au palais Bourbon arrivera à se débrouiller, à savoir ce qu'elle veut, à prendre son équilibre.

On en est encore aux tâtonnemens, aux inconséquences, aux oscillations des consciences indécises. On fait de l'expectative et de la contradiction une politique. On rétracte le lendemain ce qu'on a voté la veille et le malheur est que, faute de se sentir en terrain sûr, de peur de n'être pas suivi, personne ne se hasarde à trancher dans le vif, à dire le mot décisif de la situation. Le règne des banalités de parti ou des ambiguïtés continue. Jusqu'ici il n'y a eu que deux manifestations qui auraient pu avoir une signification et après lesquelles on n'est pas plus avancé. La première est l'allocution que M. Floquet, ramené à la présidence de la Chambre après ses malheurs de chef de cabinet, a prononcée en montant à son fauteuil. Ce n'était pas, il est vrai, à M. le président de la Chambre de tracer un programme. M. Floquet s'est borné à promettre à ses collègues l'impartialité, la fermeté avec la courtoisie, et à faire un appel un peu mélancolique à cette concentration républicaine dont il a lui-même tiré un si brillant parti. La seconde manifestation est la déclaration que le ministère s'est cru obligé de porter aux Chambres. C'était ici le cas de parler. Malheureusement cette déclaration se ressent de l'incohérence du ministère et de ce qu'il y a d'obscur dans la situation même. Elle dit tout ce qu'on voudra. Elle propose d'écarter « les questions qui divisent et irritent, » mais sans oser les désigner. Elle parle d'apaise-

ment, de conciliation, de modération, d'un gouvernement ouvert et généreux; mais en même temps elle laisse entrevoir la menace, l'esprit exclusif de parti. Elle sourit aux modérés sans désespérer les radicaux. Elle trace un programme d'affaires pour se dispenser de préciser une politique. Bref, elle ne donne aucune direction, elle traite les choses délicates par allusion ou par prétérition; elle n'est pas faite, en définitive, pour assurer l'autorité et la force du ministère qui, sans avoir d'ennemis, peut disparaître à l'improviste, au plus léger choc, parce qu'il n'est que l'image vivante d'une situation indécise.

Est-ce donc que dans cette chambre telle qu'elle est, mêlée, tiraillée et un peu ahurie, il n'y ait pas des élémens de raison, de modération, qu'on pourrait, si on le voulait, rassembler et coordonner pour en faire une force de gouvernement? C'est précisément la question. Eh! sans doute, cette chambre en est encore à s'essayer, à se reconnaître; elle est divisée, incohérente, accessible aux préjugés et surtout irrésolue. Au fond, cependant, elle a visiblement d'honnêtes instincts, une certaine bonne volonté, une certaine sincérité d'intentions; il y a des points sur lesquels elle semble assez décidée. Lorsqu'un nouveau député du radicalisme le plus impétueux a cru pouvoir lui proposer du premier coup la revision, elle n'a point hésité, elle a nettement résisté. Lorsque les derniers élus du socialisme ont prétendu lui faire accepter, sous prétexte de réformes ouvrières, le minimum des salaires, la fixation des heures de travail ou des subventions aux grévistes du nord, elle s'est détournée, elle a résolument désavoué toutes ces propositions. Si elle se contredit quelquefois, c'est qu'elle n'est pas dirigée, et qu'à défaut de la direction du gouvernement qui attend, il ne s'est pas trouvé encore parmi les modérés des hommes pour régler la marche en ralliant toutes les bonnes volontés. Même dans cette question des invalidations qui reste toujours ouverte, qui ne cesse pas d'être un grand piège, la chambre a visiblement commencé par se montrer sensée et tolérante. Malheureusement, on ne sait quel vent a soufflé, elle s'est arrêtée. Il y a le parti des flottans, des pointus, des modérés, qui n'osent pas être des modérés jusqu'au bout. Ceux-là disent un jour oui, et non le lendemain; ils rachètent une validation par une invalidation, pour ne pas trop se brouiller avec les radicaux, et, le plus souvent, c'est la raison des interventions cléricales qui sert de prétexte, qui a le plus grand rôle dans cette stratégie.

Il faudrait pourtant bien en finir une bonne fois avec ces banalités, avec ces faiblesses ou ces hypocrisies de parti, et savoir quelle condition on prétend faire au clergé dans les élections, dans la vie publique. Si les membres du clergé commettent des délits, s'ils transforment leur église en club, rien n'est plus simple, ils ne sont pas à l'abri de la loi, on peut les poursuivre. S'ils ne font qu'exprimer une opinion

ou même exercer moralement leur influence, ils usent d'un droit dont aucune loi ne les a dépouillés. Est-ce qu'il est bien extraordinaire, par exemple, que là où il y a un candidat réclamant la suppression du budget des cultes, les laïcisations à outrance, la guerre à tout ce qui est religieux, des prêtres préfèrent d'autres candidatures et le disent? Est-ce qu'il est bien surprenant que là où l'on voit de petits employés, même de simples gendarmes frappés parce qu'ils vont à l'église ou envoient leurs enfans chez les frères, les populations croyantes écoulent leurs prêtres ? Qui peut être juge, quand il n'y a pas une falsification matérielle du vote, de la mesure dans laquelle l'influence religieuse sera exercée, des raisons pour lesquelles le suffrage universel s'est décidé ? Il s'est décidé, voilà tout ! On ne voit pas que procéder par des invalidations de tendance, par des coups de majorité, c'est d'abord dépasser le droit parlementaire ; c'est de plus prolonger un état violent contre lequel les élections dernières ont été une protestation au moins partielle. Que les radicaux qui sentent le pouvoir leur échapper se croient intéressés à rallumer sans cesse et à perpétuer les conflits religieux, c'est tout simple, ils jouent leur jeu ; on ne voit pas bien ce que peuvent gagner des modérés à se faire les alliés intermittens, les auxiliaires d'une politique qui, en créant entre eux et les conservateurs d'irréparables scissions, les livre sans condition aux radicaux. Ces modérés, ils croient naïvement se distinguer, se créer une position particulière et indépendante ; ils ne font qu'ajouter, par leurs fluctuations et leurs dissidences, aux obscurités d'une situation où cette chambre nouvelle a déjà assez de peine à trouver son chemin.

Le fait est que, même à part des invalidations, qui deviendraient un danger si elles prenaient un caractère systématique, avec lesquelles on devrait se hâter d'en finir, la situation n'est rien moins que claire, rien moins que facile. On aurait beau se faire illusion, on se trouve en présence de confusions, d'incohérences, de désordres accumulés depuis dix années, légués par le règne de l'esprit de parti à une Chambre nouvelle. Tout dépendra de ce que sera la majorité, qui est encore à se former, et de la politique qu'on suivra pour rendre à la France ce que la France a demandé par ses élections : la stabilité des institutions, la paix morale, l'ordre dans l'état, dans les finances, dans l'administration. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'il y a des républicains qui, sans méconnaître absolument la gravité des choses, mais sans aller au-delà des apparences, croient remédier à tout avec de petits moyens, avec des expédiens. Pour les uns, tout le mal est venu de la mauvaise organisation des travaux parlementaires, qui a fait la stérile anarchie de la dernière chambre : il n'y a qu'à réorganiser le travail parlementaire par la constitution de comités permanens. Pour les autres, c'est la presse qui, avec ses déchaînemens et ses excès, est la

grande coupable : il faut réformer le régime de la presse! Et du coup, un des jeunes députés les plus impatiens d'entrer en scène, M. Joseph Reinach, s'est mis à l'œuvre : il a trouvé la vraie réforme, qui consisterait à ramener la presse de la légalité spéciale sous laquelle elle vit, au régime du droit commun, du code pénal.

Que la presse, — une certaine presse, — ait abusé, depuis quelque temps, jusqu'à s'avilir elle-même, de l'outrage, de la diffamation, de toutes les excitations, et que la loi de 1881, celle qui existe encore, ait été impuissante ou insuffisante, c'est possible, c'est même certain; mais enfin, cette loi de 1881, contre laquelle on s'élève maintenant, qui donc l'a faite? Que ne disait-on pas, alors, des lois monarchiques et de leurs vaines répressions! On les traitait avec dédain. La loi nouvelle devait être la charte républicaine de la presse! La république seule pouvait donner la liberté complète et absolue! On ne voulait rien écouter. Il paraît, aujourd'hui, que l'expérience a ses amertumes, et les nouveaux réformateurs, effrayés de leur œuvre, cherchant partout protection, ne trouvent rien de mieux que de revenir aux anciennes répressions en les confondant et en les aggravant. Il ne faut pas s'y tromper, en effet : ce qu'on appelle le droit commun, ici, n'est qu'un mot spécieux, une étiquette assez décevante. Le plus clair est que ce retour au droit commun n'a d'autre objet que de rendre au jugement de la police correctionnelle tous les délits de presse. Et quand cette prétendue réforme serait accomplie, qu'en serait-il de plus? Il y aurait quelques répressions de plus, quelques journalistes condamnés. Ce serait menaçant pour la presse, compromettant pour la magistrature, dangereux pour le gouvernement; la situation en serait-elle meilleure? — Le remède des grandes commissions parlementaires ne serait certainement pas plus heureux et plus efficace. D'après les projets qui sont présentés, ces commissions se composeraient de cinquante membres, se recruteraient librement et correspondraient aux diverses administrations publiques. En réalité, elles offriraient moins de garanties que les commissions élues aujourd'hui et elles finiraient par être des comités omnipotens opposés à tous les ministères, annulant le pouvoir exécutif. Ce ne serait pas un remède, ce serait l'aggravation du mal.

On parle sans cesse de raffermir les institutions et ce qu'on propose ne servirait qu'à fausser encore plus ces institutions. On veut remettre l'ordre dans les esprits et on ne trouve rien de mieux que des subterfuges de répression. On parle d'apaiser, d'éviter « les questions qui irritent, » et on craint d'adoucir la politique qui a allumé les plus vives querelles; il y a même aujourd'hui des républicains qui prétendent identifier la loi scolaire, la loi militaire, toutes les lois de guerre avec la constitution, en les déclarant inviolables comme la constitution

elle-même. On veut faire une majorité, et, en attendant la réalisation du programme tout pratique que le ministère lui a promis, on ne lui offre que des expédiens, des confusions, des obstinations de parti. Il y a décidément encore à faire avant que cette chambre bien intentionnée, on peut le croire, née évidemment d'un mouvement modéré et conciliateur du pays, trouve un gouvernement pour la conduire en conduisant avec profit les affaires de la France.

Ce n'est pas non plus sans peine et sans effort que l'Europe finit par prendre ses quartiers d'hiver, retrouvant par degrés une certaine sécurité, momentanée peut-être, au demeurant suffisante pour la circonstance, en attendant de nouvelles alertes. Maintenant, on peut dire que la campagne des entrevues et des voyages est close. Il y a longtemps déjà que l'empereur Alexandre III est rentré à Saint-Pétersbourg après ce court passage à Berlin, qui a été l'objet de tant de commentaires. Le comte Kalnoky est revenu de Friedrichsruhe, où il était allé probablement chercher le secret des conversations de Berlin. L'empereur François-Joseph est revenu d'Inspruck, où il était allé saisir au passage le jeune empereur d'Allemagne pour savoir à quoi s'en tenir. Guillaume II lui-même est rentré à Potsdam, après son voyage légendaire aux rives du Bosphore, et ce souverain sans repos n'a plus d'autres distractions que quelques parties de chasse.

Que reste-t-il de tout ce mouvement d'automne, de ces entrevues où les affaires de l'Europe ont dû être agitées et sont censées avoir été réglées souverainement? Les commentateurs, il est vrai, ne manquent pas. Il y a même d'habiles observateurs qui ont découvert le grand secret et ne l'ont point gardé pour eux, qui ont révélé récemment que tout avait été arrangé à Berlin au plus juste prix, — moyennant la liberté laissée à la Russie en Bulgarie, l'annexion définitive de la Bosnie et de l'Herzégovine à l'Autriche et la cession du Trentin à l'Italie! C'est ce qui s'appelle traiter lestement les affaires! Le plus clair est que les choses restent ce qu'elles sont aujourd'hui comme hier, qu'on s'est vraisemblablement entendu pour ne rien faire, que l'Autriche a pu être engagée à ne point accentuer sa politique dans les Balkans, que la Russie ne demandait, pour le moment, rien de plus, et que la paix demeure assurée autant qu'elle peut l'être. Lord Salisbury l'a dit à Londres. Le tsar, dans une fête militaire toute récente, à Saint-Pétersbourg, a tenu le langage le plus pacifique. On est provisoirement, un peu partout, à la paix. Aussi bien les cabinets qu'on met en jeu ont leurs affaires, qui ne sont pas toujours faciles. Le gouvernement de Berlin ne peut arriver à faire voter sa loi contre les socialistes, et il est engagé avec son parlement dans des discussions où, ces jours derniers encore, le comte Herbert de Bismarck s'est fait vertement relever comme un conscrit. L'Autriche a des embarras presque

partout : à Prague, avec les jeunes Tchèques ; à Budapesth, où M. Tisza a de la peine à se défendre contre une opposition plus que jamais acharnée à poursuivre sa chute ; à Trente même, où les Tyroliens ont leurs revendications, comme toutes les autres nationalités de l'empire. Quant à l'Italie, la troisième alliée de la grande ligue, elle aurait certes, si elle le voulait, de quoi s'occuper pour son repos et pour son bien, sans chercher un rôle dans les aventures.

Pour le moment, l'Italie en est à l'ouverture de son parlement qui vient de reprendre sa session à Rome, et le discours que le roi Humbert a prononcé ne laisse pas d'être curieux. Le roi est toujours sûr d'être bien reçu comme il l'a été l'autre jour, et cela se conçoit. Le discours qu'il a prononcé, qui est moins son œuvre que l'œuvre de M. Crispi, est réellement un morceau assez singulier de littérature lyrique et retentissante, où manquent la sobriété et la mesure qui caractérisent d'habitude le langage prêté à un souverain. C'est un discours plein d'optimisme où l'on ne se fait que des complimens. L'Italie a fait en trente ans ce qui a été le travail d'un siècle pour d'autres nations ! Si la paix est assurée à l'Europe, c'est l'œuvre du gouvernement italien et de ses alliés ! l'agriculture sort du marasme et des crises dont elle a souffert ! le développement de l'industrie est solidement établi ! Tout est pour le mieux sous le consulat de M. Crispi ! A y regarder de plus près, peut-être la réalité ne ressemblerait-elle pas à ce séduisant tableau ? Peut-être les agriculteurs des Pouilles et les commerçans de la Lombardie trouveraient-ils assez étrange la prospérité dont on se flatte de les combler. Il y a du moins dans un passage de ce discours une bonne intention. Le cabinet de Rome annonce le projet de supprimer les droits différentiels dont il a frappé les relations commerciales de l'Italie avec la France. Malheureusement la difficulté n'est pas dans une surtaxe de guerre toujours transitoire ; elle est dans ce qui a précédé et préparé la complication des rapports commerciaux entre les deux pays. Le jour où l'on voudra s'adresser à la France avec des intentions réellement conciliantes et libérales, ce n'est certainement pas la France qui les repoussera. Jusque-là on se paie de mots, on ne fait qu'éluder ou déguiser la question. Il a plu à M. Crispi de s'engager à outrance dans une certaine politique ; s'il convient au parlement de suivre M. Crispi jusqu'au bout et s'il convient au pays de suivre son parlement, de laisser compromettre ses intérêts, ses finances, son commerce, son industrie, pour des armemens ruineux, pour une politique d'agitation stérile, c'est l'affaire du parlement italien et de la nation italienne. La France n'a rien à y voir, elle attendra. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la politique conseillée au roi Humbert et pratiquée par M. Crispi n'est certes plus la politique de Victor-Emmanuel et de Cavour. On sait ce qu'a produit cette dernière politique, on pourra voir quels seront les résultats de la politique nouvelle pour l'Italie.

Quelque sérieuses que soient les affaires de la vieille Europe, elles ne sont plus les seules, et le monde est aujourd'hui un vaste théâtre où se déroulent bien des scènes qui intéressent tous les peuples. Il n'y a que quelques jours, au banquet de Guildhall, lord Salisbury prétendait qu'il étonnerait peut-être ceux qui l'écoutaient en leur apprenant que depuis quelques années les affaires d'Afrique intéressaient le *Foreign-Office* plus que celles de l'Europe ; que l'Afrique, si longtemps négligée, occupait désormais plus que nulle autre partie du globe les ministres des affaires étrangères des grandes puissances. Il y avait, sous une apparence humoristique, une part de vérité dans ce langage.

Le fait est que de tous côtés aujourd'hui l'Afrique est assiégée; par la France au nord et au Sénégal, par l'Italie dans la Mer-Rouge et en Abyssinie, par l'Angleterre au sud et sur le Zambèze, qu'elle dispute au Portugal, par l'Angleterre encore et par l'Allemagne à Zanzibar, sans parler de l'état nouveau du Congo placé sous le protectorat belge. Pendant ce temps un congrès se réunit à Bruxelles pour attaquer l'esclavage en combattant la traite, et à cette heure même se dénoue un drame africain des plus émouvans qui rappelle les hasardeuses et héroïques expéditions de la découverte du Nouveau-Monde. On sait qu'il y a quelques années un homme à l'esprit aventureux, Allemand d'origine et converti à l'islamisme sous le nom d'Émin-Pacha, s'est enfoncé au cœur de l'Afrique par le Soudan, par Khartoum et Wadelaï, marchant sur les traces de l'infortuné Gordon et reprenant son œuvre. Qu'était devenu Émin-Pacha? Était-il tombé dans ses luttes contre les mahdistes ou sous les coups de ses propres soldats? Était-il encore vivant? avait-il été rejeté plus avant dans les déserts africains? On ne le savait plus, lorsqu'un homme, non moins hardi, de race américaine, M. Stanley, de son côté, entreprenait de se jeter dans l'intérieur de l'Afrique pour se mettre à la recherche d'Émin-Pacha. Qu'était devenu à son tour Stanley? Pendant longtemps on ne l'a pas su davantage. On sait aujourd'hui que depuis deux ans il a traversé les espaces inexplorés de ce continent noir, reconnaissant sur son chemin ces vastes et impénétrables contrées, ayant à soutenir des combats meurtriers contre les tribus sauvages, à se défendre des influences d'un climat mortel, à demi vaincu quelquefois par la maladie, puis se relevant par son courage, dominant les fatigues et les dangers. Et, de fait, Stanley a fini par rejoindre Émin; il est revenu avec lui à travers le continent africain, et ces deux hommes, qu'on croyait perdus, n'étaient plus tout récemment qu'à quelques journées de Zanzibar. Ils reviennent de loin! C'est à coup sûr un des plus curieux et des plus saisissans épisodes de notre temps. Peut-être, à la vérité, ce voyage héroïque à travers l'inconnu n'est-il pas destiné à avoir des résultats sensibles et immédiats; il peut du moins fournir des données précieuses sur ces régions de l'esclavage noir qu'on attaque aujourd'hui de toutes parts.

C'est justement, en effet, au moment de la réapparition de ces intrépides explorateurs de l'Afrique, c'est à ce moment que se réunit à Bruxelles la conférence dont le roi des Belges a pris l'initiative, où se trouvent représentées toutes les puissances qui ont pris part à la constitution du Congo. Qu'est-ce que cette conférence? Ce n'est qu'un incident de cette croisade nouvelle contre l'esclavage, qui est devenue comme le point d'honneur des nations civilisées. Toutes les puissances peuvent ne pas avoir les mêmes intérêts, les mêmes vues; elles peuvent transporter leurs antagonismes jusque dans leurs entreprises coloniales en Afrique : elles sont au fond unies par la même pensée de cerner dans ses derniers refuges un fléau que Mgr Lavigerie, un des premiers depuis quelques années, a signalé d'un accent ému dans ses descriptions pathétiques des misères de ces populations livrées à la servitude, des barbaries de ce trafic de créatures humaines. Les éloquens appels de Mgr Lavigerie n'ont pas peu contribué sans doute à préparer la conférence de Bruxelles. Malheureusement, si l'on est d'avance d'accord sur l'existence du mal, sur l'iniquité et le danger de cette offense à l'humanité, il n'est pas aussi facile de s'entendre sur les moyens sérieux, pratiques et efficaces de combattre ce mal. La conférence à laquelle préside le roi des Belges, qui s'ouvre du moins sous ses auspices, a, en apparence, un objet modeste qui est dans tous les protocoles depuis plus d'un demi-siècle : la répression de la traite. En réalité, c'est l'esclavage qu'on veut atteindre dans tout ce qui l'alimente et le propage; mais c'est ici que la question devient épineuse, qu'elle se complique de toute sorte d'autres questions : droit de visite, mesures de police pour arrêter au passage le trafic des esclaves. L'écueil, pour cette conférence de Bruxelles, est de trop se restreindre à des détails, à des moyens partiels et inefficaces ou de trop s'étendre et de se perdre dans des combinaisons chimériques. Elle a dans tous les cas cet avantage supérieur d'être une sorte de terrain neutre où toutes les puissances civilisées peuvent se rencontrer en dehors de tout ce qui les divise.

L'esprit de révolution souffle où il veut; s'il ne souffle pas pour le moment en Europe, il vient de souffler au-delà de l'Atlantique, dans le seul état de l'Amérique du Sud qui eût le privilège d'avoir échappé à l'épidémie des révolutions et des coups d'état depuis son émancipation. Il y a quelques jours encore, cet état privilégié, le Brésil, était un empire, une monarchie, la dernière monarchie existant au milieu de toutes les républiques sud-américaines; aujourd'hui, il y a une république de plus dans le Nouveau-Monde. L'empire et l'empereur ont disparu dans une sédition improvisée ou préparée, dont la ville de Rio-de-Janeiro semble avoir été la spectatrice presque indifférente encore plus que la complice.

Tout s'est passé d'une façon aussi soudaine que bizarre. Pendant que la famille impériale était tranquillement à Pétropolis, une résidence d'été, qui est dans les montagnes, à quelques lieues de la ville, un mouvement semi-militaire, semi-républicain, a éclaté brusquement à Rio. Tout ce qui est autorité publique s'est évanoui devant la sédition qui s'est emparée du pouvoir. On est allé à Pétropolis pour signifier sa déchéance à l'empereur dom Pedro, en le priant respectueusement de s'en aller. Si l'empereur a fait quelque opposition, on ne le sait pas encore; on sait seulement qu'il s'est embarqué ou qu'il a été embarqué avec sa famille, avec l'impératrice, avec la princesse impériale et son mari, le comte d'Eu, avec tout ce qui représente la dynastie. Il est parti pour l'Europe, et l'insurrection est restée maîtresse à Rio-de-Janeiro, sans rencontrer une résistance sérieuse, sans combat, sans apparence d'intervention populaire. Elle avait son gouvernement tout prêt, un gouvernement provisoire comme toujours, dont les chefs principaux paraissent être un officier de l'armée, le général da Fonseca, et un officier de marine, le contre-amiral van den Cock. Les autres sont un professeur de l'école polytechnique de Rio et des journalistes qui ont pris les ministères. La révolution n'a eu qu'à paraître pour triompher. Elle s'est aussitôt mise à l'œuvre : elle a dissous la chambre des députés; elle a aboli la constitution, le sénat, le conseil d'état. Elle s'est hâtée de donner à la république nouvelle un nom fait pour plaire aux instincts fédéralistes du pays : « Les États-Unis du Brésil! » Ce qui s'est passé ou ce qui a été fait à Rio n'a pas été contredit par les provinces qui semblent avoir adhéré, au moins provisoirement, à la révolution, à la république. Et c'est ainsi que finit au Brésil l'ère impériale, la domination des Bragance, par la disparition soudaine et l'exil de cet empereur dom Pedro II qui s'était fait dans ses voyages à travers l'Europe une juste et universelle popularité.

C'est peut-être la fin d'une dynastie, on ne peut pas dire ce que l'avenir réserve; c'est, dans tous les cas, la fin d'un règne de plus d'un demi-siècle qui avait commencé dans les agitations et les crises de l'émancipation brésilienne. Dom Pedro II est le fils du premier dom Pedro, du prince autrefois renommé, qui, après les guerres de l'empire, avait été laissé comme régent à Rio par son père Jean VI, qui avait été conduit, en 1822, à proclamer l'indépendance de la grande colonie portugaise sous la forme impériale, et qui, à l'époque où il était revenu en Europe, vers 1831, pour soutenir les droits de sa fille, dona Maria, au trône de Portugal, avait laissé à son tour la couronne brésilienne à son fils, encore enfant. Cet enfant, c'était dom Pedro II, qui avait à peine six ans. Le jeune souverain régnait d'abord avec des régences changeantes, et ce n'est que peu après 1840 qu'il arrivait à la direction personnelle des affaires par une proclamation

anticipée de sa majorité. On ne peut pas dire assurément que les premières années des régences contestées et même du règne personnel de dom Pedro aient été toujours paisibles. Le jeune empire a été longtemps et souvent agité. Il a eu à faire face à des insurrections, même à des insurrections républicaines dans les provinces; il a eu aussi des querelles avec les républiques voisines, et la plus grave, la plus récente de ces querelles a été cette longue, meurtrière et coûteuse guerre que le Brésil a soutenue pendant des années contre le Paraguay. Depuis longtemps cependant le Brésil a retrouvé la paix, et, avec la paix, il a eu des années de prospérité sous le plus libéral des régimes. Le règne de dom Pedro, ce règne de plus de cinquante ans, a été, à n'en point douter, une époque florissante, une ère de développement moral et matériel pour l'empire. L'empereur lui-même aimait à s'occuper de toutes les améliorations, de tous les progrès, des écoles, des institutions de bienfaisance, des chemins de fer. C'était un esprit éclairé et bienveillant, ami des sciences, un peu philosophe, très philanthrope, et c'est lui surtout, qui, par une action aussi généreuse que prévoyante, avait longuement préparé cette grande, cette libérale et humaine mesure de l'abolition de l'esclavage, proclamée l'an dernier pendant une de ses absences. Il avait créé, à ce qu'il semblait, une assez grande sécurité pour se permettre ces voyages qui l'ont plusieurs fois conduit à Paris, et on ne pouvait pas croire en Europe qu'un prince à l'esprit si libre, aux intentions si droites, pût être menacé dans son empire.

Comment donc cette révolution d'hier s'est-elle accomplie si aisément? Il faut bien qu'il y eût quelque décevant mirage dans ces affaires brésiliennes et que, sous des apparences spécieuses, il y eût des malaises, des fermentations. Dom Pedro, dit-on, s'occupait trop peu de l'armée; il n'avait aucun goût pour l'esprit militaire et il a laissé se développer des habitudes, des instincts d'indiscipline dont les ambitions déçues et impatientes ont pu se servir contre lui. Certes, la libération des esclaves est un acte généreux, prévoyant, de l'empereur, et on n'oserait pas avouer que l'abolition de l'esclavage a été une des causes de la révolution; il n'est pas moins vrai que cette mesure émancipatrice a suscité parmi les anciens propriétaires d'esclaves, atteints dans leur fortune, des irritations, des mécontentemens dont les chefs du dernier mouvement ont profité. Peut-être aussi a-t-on laissé l'opinion s'accoutumer un peu trop à ne voir dans l'empereur qu'un souverain viager et à se détacher de la dynastie, des princes destinés à hériter de la couronne, de la princesse impériale et du comte d'Eu. De sorte qu'au dernier moment, tout s'est réuni pour faciliter ce mouvement militaire et républicain qui a emporté l'empereur et l'empire. Maintenant c'est fait, la révolution est accomplie, la république est proclamée à Rio. Malheureusement, au Brésil comme partout, c'est tou-

jours le lendemain qui est la dangereuse énigme. La difficulté pour les révolutions est dans les crises d'anarchie ou de réaction qu'elles provoquent, dans les questions de toute sorte qu'elles soulèvent.

On va voir ce qui sortira de cette révolution brésilienne, si elle réussira à s'organiser ou si elle ressemblera à toutes les révolutions de l'Amérique du Sud. Le nouveau gouvernement ne manque pas sans doute d'une certaine diplomatie dans ses premiers actes. Il évite de se compromettre. Il abolit la constitution; mais il se garde d'inquiéter les fonctionnaires, il s'étudie au contraire à les rassurer. Il se déclare prêt à remplir toutes les obligations de l'ancien gouvernement. Il s'efforce de tranquilliser la banque, les financiers, les intérêts étrangers. Il promet l'ordre. Il n'est pas moins certain que dans une aussi vaste étendue qui égale presque celle du vieux continent, entre des provinces séparées par d'immenses espaces du nord au sud, il y a de vieux antagonismes qui ont éclaté plus d'une fois même sous l'empire, qui peuvent se déchaîner encore plus sous la république. C'est une difficulté intérieure; mais il y a une autre question qui intéresse l'Europe, qui ne peut du moins la laisser indifférente. Par une coïncidence singulière, cette révolution de Rio s'est accomplie au moment même où se trouve réuni à Washington un congrès de tous les états américains sous les auspices des États-Unis. La pensée invariable des États-Unis, on le sait bien, est de créer une sorte de vaste fédération économique, même politique, de tous les états du Nord et du Sud de l'Amérique, de les lier par un système de rapports concertés, pour opposer le Nouveau-Monde au vieux monde. Jusqu'ici le cabinet de Washington avait trouvé un certain obstacle dans le Brésil, qui était assez puissant pour avoir sa politique commerciale. Aujourd'hui le Brésil entre dans les vues des États-Unis. Ce qui en résultera n'est pas l'affaire d'un jour. On peut prévoir toutefois que cette révolution, qui n'est peut-être pas sans péril pour la paix intérieure de l'état brésilien, peut aussi n'être pas sans conséquence pour l'avenir des relations de l'Europe avec le Nouveau-Monde.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

La révolution brésilienne a surpris étrangement le monde financier européen. La soudaineté de l'entreprise républicaine, l'absence de toute velléité de résistance, la résignation apparente de la famille impériale et de ses adhérens au fait accompli, tout a contribué à dérouter les prévisions, à rendre mystérieux et énigmatique l'avenir de ce pays, le plus considérable, par l'étendue et par la population, de toute l'Amérique du Sud.

Le Brésil a contracté de nombreux emprunts en Europe, sa dette extérieure atteint environ 750 millions de francs. Il a de plus une dette intérieure dont les titres sont, pour une bonne part, dans des portefeuilles européens, surtout anglais. Les engagemens pris sous forme de garanties et de subventions aux chemins de fer s'élèvent à 500 millions. Un très grand nombre de compagnies, soit financières, soit industrielles, ont été fondées avec des capitaux d'Angleterre et de France. Six semaines avant la chute de dom Pedro, la Banque de Paris venait de fonder à Rio-de-Janeiro une Banque nationale, au capital de 250 millions de francs, sur la foi d'un contrat avantageux passé avec le ministre des finances pour le retrait du papier-monnaie brésilien.

La confiance dans les ressources et dans l'honnêteté financière du Brésil était complète. Le crédit du gouvernement impérial s'était élevé à tel point que sa dette 4 1/2 dépassait le pair et que le dernier emprunt de conversion en 4 pour 100 était coté 92. Une longue fidélité aux engagemens, un demi-siècle passé sans *pronunciamiento*, avaient créé cette situation.

A quel taux va s'établir maintenant le crédit du Brésil? C'est l'inconnu. Le premier effet de la révolution a été de faire tomber le 4 1/2 pour 100 de 102 à 93, le 4 pour 100 de 92 à 84. Cette baisse est-elle exagérée et l'ancien niveau sera-t-il vite reconquis? ou bien les cours actuels sont-ils le point de départ d'une dépréciation lente qui doit conduire beaucoup plus bas?

Il est à remarquer qu'on ne sait rien encore de l'événement que son résultat sommaire et brutal, que l'Europe n'en a appris jusqu'ici que ce qui a été transmis par le télégraphe sous le contrôle du pouvoir provisoire installé par l'insurrection victorieuse. Il se peut que la vé-

rité, cachée soigneusement jusqu'ici, éclate dans quelques jours, et qu'il apparaisse alors que le Brésil est au seuil d'une longue période d'agitation et d'anarchie, que cet immense territoire, presque aussi vaste que l'Europe, avec sa population de 14 millions d'habitans, dont un quart à peine de race blanche, soit voué fatalement à une dislocation entre plusieurs républiques indépendantes, et que dans ce naufrage politique sombre la prospérité financière avec la possibilité de faire face aux engagemens contractés à l'égard de l'Europe.

Il n'est pas besoin de dire ce qu'il adviendrait alors des fonds brésiliens. Mais il est possible, d'autre part, que le prochain courrier ne nous apprenne rien que n'ait déjà dit le télégraphe, que la révolution n'ait en effet suscité aucune résistance, et que toutes les provinces se rallient au projet d'établissement d'une république fédérative. Dans ce cas, la situation financière du Brésil peut rester bonne, les recettes fédérales suffire aux charges assumées, et le gouvernement républicain se montrer aussi scrupuleux que l'empire dans ses relations avec ses créanciers, extérieurs ou intérieurs.

Même en ce cas, il n'est pas permis de prévoir un retour immédiat, ni même un retour complet, à échéance plus ou moins éloignée, de l'ancienne confiance. Les cours reprendront, mais les capitalistes européens ne verront dans cette reprise qu'une occasion propice de réaliser leurs placemens en fonds et autres valeurs du Brésil. Les prix actuels ne seront donc guère dépassés, et s'ils le sont passagèrement, il sera prudent de prévoir une nouvelle dépréciation.

Dès les premières nouvelles de la révolution, la prime de la Banque nationale du Brésil était tombée de 150 à 75 francs, et la Banque de Paris avait reculé de 845 à 795 francs. Sur les assurances réitérées par télégrammes que le nouveau ministre des finances était résolu à maintenir tous les engagemens de son prédécesseur, la première de ces valeurs a repris à 110 francs de prime, ce qui, ajouté au pair de l'action, 566 fr. 50, donne le cours de 676 fr. 50, et la seconde s'est relevée à 815 francs.

Les rentes du Portugal et de l'Espagne ne pouvaient que subir, dans une assez forte mesure, le contre-coup de l'événement brésilien. Il y a des républicains à Lisbonne et à Madrid, si petit que soit leur nombre, et l'on pouvait craindre la contagion de l'exemple. Le 3 pour 100 portugais a fléchi d'une unité et demie, le 4 pour 100 extérieur d'une unité. Ajoutons que le Portugal s'engage, en ce moment même, dans un conflit avec l'Angleterre à propos de la possession du bassin du haut Zambèze, et que le gouvernement espagnol se trouve aux prises avec de très grosses difficultés budgétaires.

Tandis que surgissait dans le Nouveau-Monde cette cause imprévue d'inquiétude pour les capitalistes de l'Europe occidentale, on n'a cessé, pendant la seconde quinzaine de novembre, d'observer avec une atten-

tion non exempte de sollicitude l'état du marché de Berlin. Cette place supporte depuis plusieurs mois des engagemens considérables à la hausse sur une quantité de valeurs industrielles locales, principalement des actions de houillères et d'entreprises métallurgiques. De plus, elle s'est chargée de fonds argentins, mexicains, chiliens, et aussi de titres turcs, portugais et espagnols; nous ne parlons ni des fonds russes, ni des valeurs austro-hongroises auxquels elle est restée intéressée. Enfin, elle a assumé la défense du crédit de l'Italie en absorbant successivement ses émissions d'obligations de chemins de fer et en soutenant énergiquement les cours de sa rente.

Les journaux anglais ont prédit depuis longtemps qu'à se charger ainsi toujours davantage, la spéculation berlinoise marchait à un krach, et plusieurs n'étaient pas éloignés de croire que la catastrophe ne pourrait être évitée lors de la liquidation de novembre. Ces fâcheux pronostics ne se sont pas réalisés, et les faits depuis deux ou trois jours leur donnent un démenti formel. Les banques allemandes sont venues largement en aide à la spéculation, et, bien que les taux de report aient été fort élevés, atteignant 7, 8 et 9 pour 100, les acheteurs ont maintenu leurs positions, et la hausse a prévalu contre tous les obstacles. L'Italien, en trois ou quatre bourses, a été porté de 94 à 95 francs et au-dessus. Les fonds russes avec les roubles ont suivi, entraînant à leur tour le Hongrois, et soutenant même le Turc et l'Unifiée. Les valeurs houillères et métallurgiques restent à leurs cours les plus élevés, grâce à l'élévation croissante des prix du charbon et du fer. Ainsi a été enrayée toute dépréciation sur l'ensemble de la cote.

Comme la place de Londres, de son côté, avait fait déjà très bonne contenance, le marché de Paris, délivré de ses appréhensions, a suivi l'impulsion donnée, mais sans tomber dans aucune exagération. La rente française 3 pour 100 et le 4 1/2, après avoir reculé de 0 fr. 15 à 0 fr. 20 sur l'affaire du Brésil, ont simplement repris leurs cours du milieu du mois, 87.70 et 105.25. L'Amortissable a été un peu plus agité et reste à 91.45 après 91.80 et 91 francs.

La Banque de France, sur laquelle s'était établie une spéculation fort aventureuse, visant soit des bénéfices exceptionnels fondés sur une élévation du taux de l'escompte qui ne s'est pas produite, soit un prompt renouvellement du privilège, a reculé de 4,275 à 4,140. C'est la seule institution de crédit, avec la Banque de Paris, qui ait été l'objet de variations d'une certaine importance. Le Crédit foncier a baissé de 1,310 à 1,301.25 et revient à 1,308.75. Le Gaz, à 1,437.50, gagne environ 15 francs. Le Nord, après avoir reculé à 1,762.50, s'est relevé à 1,777.50, cours où il se tenait il y a quinze jours.

Le Comptoir national d'escompte a doublé son capital conformément

à la décision prise par l'assemblée du 5 novembre. Les 80,000 actions nouvelles ont été mises en souscription, le 23, et prises intégralement à 530 francs par les porteurs des 80,000 actions anciennes auxquels était réservé un droit de préférence. Les souscriptions non privilégiées ont atteint un total de 160,000 titres. Il n'a été possible de leur faire aucune répartition. Les actions anciennes ont valu 642.50 au plus haut et restent à 635. Les nouvelles valant 625, les primes réunies des deux titres représentent 230 francs qui viennent atténuer la perte primitive pour le porteur d'actions de l'ancien Comptoir, s'il a eu les moyens de souscrire pour un montant égal au premier et au second capital du Comptoir national.

Le prix de l'action de l'ancien Comptoir s'est lui-même bien amélioré cette semaine et se tient à 132.50, à cause de la conclusion d'un nouvel arrangement entre les liquidateurs et les anciens administrateurs. Ceux-ci offrent une indemnité de 25 1/2 millions pour l'abandon de toutes poursuites par les liquidateurs. Une circulaire de M. Moreau a expliqué aux actionnaires que les gages donnés lors du krach pour les avances faites au Comptoir suffiraient probablement à couvrir tout le passif, et que les 25 1/2 millions d'indemnité ont toute chance de revenir entièrement aux actionnaires. Cette somme représente 156 fr. 25 par action de l'ancien Comptoir. Le projet de transaction sera soumis à une assemblée générale des actionnaires convoquée pour le 28 décembre.

La Banque d'escompte est toujours à 530, quoiqu'elle ait mené à bien pendant cette quinzaine la souscription publique aux 40,000 actions de 500 francs des établissemens Decauville aîné, transformés en société anonyme. L'émission avait lieu au pair.

Le Crédit lyonnais a été offert pendant quelques jours, sur une modification de son bilan faisant disparaître un tiers de la réserve spéciale créée en 1882 pour parer à des pertes éventuelles sur le portefeuille de titres. Cette modification ne pouvant être une cause de baisse, l'action s'est relevée à 690.

Cet établissement, uni au Crédit mobilier espagnol, a émis pour le compte du Gaz de Madrid 53,000 obligations 4 pour 100 destinées à la conversion ou au remboursement des anciens emprunts 5 pour 100 de cette compagnie.

La hausse du cuivre à 49 et 50 livres sterling par tonne a porté le Rio-Tinto au-dessus de 400 francs, ex-coupon de 12 fr. 50. Les journaux anglais ne cessent de dénoncer le caractère factice de ce mouvement et de prévoir, à bref délai, une prompte chute. La hausse, à Paris, semble au contraire inspirée par des argumens sérieux en faveur de la durée probable des prix nouveaux du cuivre.

Le directeur-gérant : C. Buloz.